GRAND LYON PROSPECTIVE

la future METROPOLE

vue par 50 contributeurs

GRANDLYON

Le présent recueil est un document de travail, constitué par les contributions libres des membres du réseau de prospective du Grand Lyon pour la période 2014-2017, autour d'un sujet unique : la mise en place de la métropole de Lyon.

Ce document répond au besoin de faire connaissance avec les experts, regroupés au sein de 15 équipes, recrutées dans le cadre d'un marché européen. Il s'agissait pour la Direction de la Prospective et du Dialogue Public de donner corps à son réseau, profondément renouvelé et élargi, et d'initier une première commande partagée.

La prospective au Grand Lyon s'est toujours nourrie du croisement de regards et de disciplines. Piocher dans une banque de prestataires tel ou tel spécialiste pour tel ou tel sujet ne présente pas énormément d'intérêt. Par contre, créer et animer des collectifs de travail constitués de façon ad hoc et faire cheminer chaque approche en interaction produit des réflexions plus riches, permet d'aller plus loin et de consolider le cœur des problématiques. Cela nécessite une certaine forme de connivence entre la maîtrise d'ouvrage et ses maîtrises d'œuvres, mais également une connaissance mutuelle entre ces dernières, d'où l'importance de moments de travail en commun et de lectures réciproques.

Pour tenter un premier exercice exploratoire à l'échelle du nouveau réseau, l'objet s'imposait de lui-même : la métropole de Lyon, qui vient confirmer l'avènement politique et institutionnel des grandes agglomérations, maintes fois pointé et attendu par la prospective. En amont, un minimum de consignes avaient été données : un format maximum (10 000 signes), des registres d'expression (expertise, essai, récit de fiction, reportage), un sujet au choix de l'auteur. Les contributions ont été écrites entre novembre et décembre 2013, alors que le projet de loi était encore en discussion au Parlement. Les textes ont été mis en forme, regroupés en 9 parties par la DPDP.

Ce recueil est donc une mise de fonds, la compilation de premiers regards sur l'objet qui advient. Il suggère un certain nombre de pistes de travail qui pourront être poursuivies ou approfondies en fonction des attentes exprimées par le nouvel exécutif et l'administration. Document intermédiaire, il révèle déjà les lignes de tension sur lesquelles se positionnera la métropole.

Grand Lyon *- Direction de la prospective et du dialogue public*

SOMMAIRE

CONSTRUIRE LA MÉTROPOLE

CAPACITÉS STRATÉGIQUES

En quoi la gouvernance Métropolitaine apporte-t-elle au Grand Lyon de nouvelles capacités stratégiques ? - E Grosdhomme Lulin 10
La révolution métropolitaine - J Damon 14
Le musée des confluences, un monument d'ambitions - G Bing 18
Culture : croiser la légitimité du département et l'esprit d'innovation du Grand Lyon ? PA Four 21
Quelle place pour le Grand Lyon sur la scène européenne ? - ML Basilien Gainche 25

MODÈLE POLITIQUE

La métropole de Lyon, jalon vers un nouvel imaginaire politique français ? - B Chabanel 32
Des fouilles menées rue du Lac apportent un nouvel éclairage sur la démocratie au temps de la « métropole de Lyon » (21e siècle) - C Polère 36
Penser la frontière face à l'identité de métropole de Lyon - A Héritier 43
Du Grand Lyon à la métropole de Lyon : première lecture financière d'une réforme institutionnelle - S Mauris Demourioux 46
La métropole de Lyon : la carpe, le lapin et le géant débonnaire - R Revat 50
Qu'est-ce que l'espace public métropolitain ? Compte rendu d'un débat au bureau métropolitain - D Bertrand 55

REPRÉSENTATIONS ET IMAGINAIRES

La métropole comme volonté et comme représentation - L Vievard 64
L'utopie, une composante créatrice et fondatrice de la ville - C Harpet 68
Avant la métropole, naissance médiatique d'un objet territorial non identifié - S Pichon 70
La métropole de Lyon, paroles d'habitants - B Dury, C Delomier, F Herbert 74
Le côté obscur de la métropole - M Vagneur 79
Vers une communauté métropolitaine - Q Zaragori 84

REVISITER LES GRANDS ENJEUX

COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

La controverse de l'empowerment - D Kaplan 92
La solidarité par nous-mêmes, ou la métropole au défi des engagements citoyens - C Foret 97
Comment tout ça vavas'terminer ? - C Panassier 101
Quand la crise des vavas conduit à la ville inclusive - V Pugin 106
La métropole, lieu d'articulation des dynamiques inclusives publiques et privées ? l'exemple de la transidentité - P Grosdemouge 111
Faire de la métropole de Lyon une institution inclusive. L'apport d'un observatoire « désinstrumentalisé » de l'inclusion sociale et de la qualité de vie - O Chavanon, D Laforgue 115
Y a-t-il un espace public dans les jeux vidéo ? - M Baldassi 120
Les espaces publics du « Libres ensemble » : l'exigence d'une conception renouvelée du rapport entre l'espace public et celui de la sphère domestique - D Vanoni 124

VILLE INTELLIGENTE

Le jour où l'Internet a coupé la ville en deux - T Pouilly 130
Que fera l'acteur public des Big Data - H Guillaud 135
Les acolytes anonymes - P Gargov 139
La sousveillance dans la ville numérique - F Girardin 144
Tranche de vie dans la métropole de Lyon en 2050 - C Hamon 147

TRANSITION / RÉSILIENCE

Comment l'économie est devenue écologique - A Boutaud 154
Bienvenue dans l'Anthropocène ? - N Gondran, A Boutaud 160
La généralisation du compostage autonome en milieu urbain, une idée à contre courant des évolutions urbaines - P Vincent 165
La ville sera servicielle. Fonctionnelle, ne pourrait-elle pas aussi être résiliente et durable ?- P Jury 169
Profiter des bienfaits du désordre et de l'incertitude : vers une métropole antifragile ? - E Hooge 174
Nourrir la ville : l'alimentation, une politique publique ? - M Albarède 182

ADAPTER LES MODES DE FAIRE

INNOVATION / PROSPECTIVE

Expérimentation : bande annonce ou premier film ? - F Mayssal 190
Vers une place renouvelée du citadin dans les démarches d'expérimentation urbaine ? - M Boury 193
Pratiques marginales, innovation masquées - N Nova 198
Faut-il reformater le logiciel culturel ? - AC Jambaud 201
Prospective et politique : de la construction au choix. Mise en perspective des visions du biopôle de Gerland - MP Escudié 205
Habite-t-on une métropole innovante ? - I Rougé 208
Innovation, entre discours et pratiques - C Januel 211

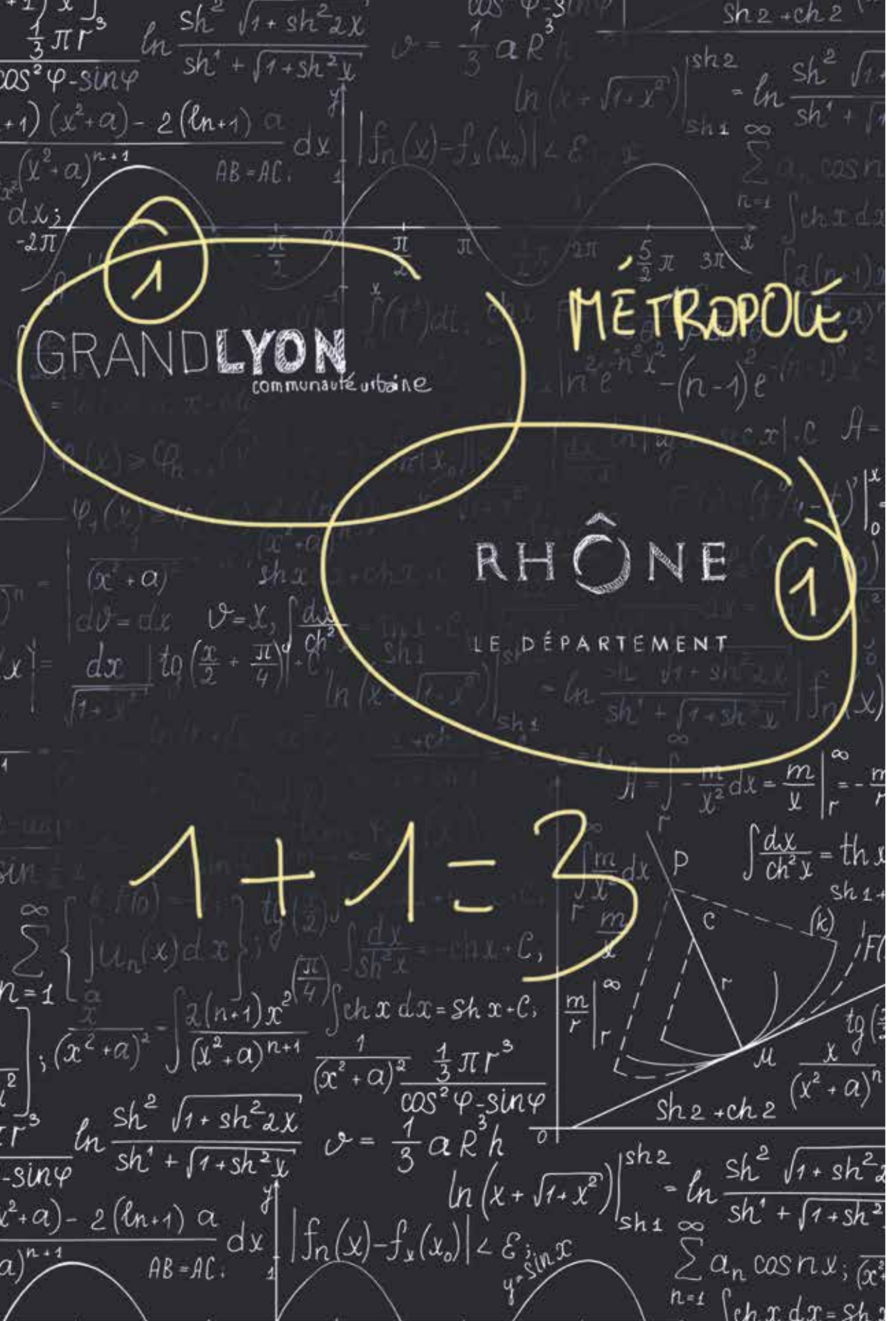
RELATION AUX HABITANTS

Initiatives citoyennes et gestion urbaine et sociale des territoires : vers un nouveau référentiel politique local ? - T Brugnot 218
L'hypothèse d'une éthique impliquée comme expérimentalisme démocratique - L Coutellec 221
« La communication était institutionnelle. Nous l'avons ouverte au public » C Delomier, Y Ollivier 225
Archipels sentimentaux - C Schweyer 228
Repenser la manière dont la collectivité imagine et délivre les services à ses habitants : l'exemple des personnes âgées - J Casals 232
Vivre la métropole en 2025, 3 visions d'avenir - G Alix-Tabeling, Y Ollivier, A Seyrig 237
Le Musée des confluences fête ses 20 ans : rétrospective - M Chouteau 244
Les modalités de conception de l'espace public des métropoles à l'épreuve des usages nocturnes - B Badia 247

NORMES

Normes et intercommunalité - N Kada 254
La révision des valeurs locatives cadastrales - D Catteau 257
Les implications de l'éventuel transfert de compétence du droit au logement opposable (DALO) pour la métropole de Lyon - PA Decamps 261
Quelle gestion du religieux dans l'agglomération lyonnaise ? - A Fornerod 266
Que peut-on dire des conditions de réussite d'une fusion du point de vue des collectifs de travail ? - A Jordan 270

CONSTRUIRE LA MÉTROPOLE


GRANDLYON
communauté urbaine
MÉTROPOLE
RHÔNE
LE DÉPARTEMENT
1+1=3

CAPACITÉS STRATÉGIQUES

Le retrait de l'État au profit de grandes villes en coopétition marque-t-il une nouvelle victoire de l'économique sur le politique ? Entre confiance, enthousiasme et fortes attentes, cinq textes explorent la nouvelle donne offerte à l'action publique pour retrouver des capacités d'agir.

Il faut reconnaître que les grandes aires urbaines sont les nouveaux moteurs de nos sociétés et en tirer les conséquences. En première ligne pour traiter sur le terrain les enjeux globaux et libérées des contraintes de souveraineté qui rendent les Etats moins efficaces, les métropoles sont, pour Julien Damon, les espaces politiques majeurs de coopérations, plus pragmatiques et pertinents pour agir à toutes les échelles, du quartier à la planète.

Cette réalité implique des administrations puissantes, dotées de capacités stratégiques et d'action. Oui, les risques de lourdeur existent, mais pour Elisabeth Grosdhomme-Lulin, l'unité de structure et de pilotage ouvre d'importants potentiels de collaboration entre services et de mobilisation du territoire. Dès lors, à Lyon, de nouveaux objectifs pourront être atteints.

En écho, Pierre-Alain Four imagine les opportunités dans le champ de la culture : la nouvelle institution peut devenir un opérateur culturel de plein droit, émancipé des cloisons installées et engager un changement de modèle. Geoffroy Bing projette un musée des Confluences qui serait un véritable « catalyseur des dynamiques collectives » autour des savoirs, pensé par et pour les acteurs locaux, et non un énième avatar du « Guggenheim de Bilbao ».

Marie-Laure Basilien-Gainche confirme une nécessité d'exemplarité pour progresser sur la scène européenne. La place de Lyon ne se jouera pas sur la seule puissance économique, mais dans le brassage des compétences qui irrigue les savoirs et les transforme en actions. Faire ainsi œuvre commune implique une gouvernance multi échelle, facilitée par l'évolution institutionnelle.

En bousculant l'ancien ordonnancement politique, la métropole de Lyon ouvre de nouveaux possibles. Plus que le sens de l'histoire ou une quelconque spécificité lyonnaise, ces textes montrent une réelle attente de rupture.

ELISABETH GROSDHOMME LULIN
directeur général de Paradigmes et caetera
administrateur de plusieurs sociétés cotées,
présidente du conseil d'administration de l'ENSCI
(Ecole Nationale Supérieure de Création Industrielle)

En quoi la gouvernance métropolitaine apporte-t-elle au Grand Lyon de nouvelles capacités stratégiques ?

Dans à peine plus d'un an, la communauté urbaine de Lyon sera devenue juridiquement la métropole qu'elle est déjà dans les faits, par le dynamisme de son tissu d'entreprises, par la densité de sa population, par la puissance de ses institutions d'enseignement et de recherche, par son rayonnement culturel, par son insertion dans un réseau d'échanges nationaux et internationaux.

Qu'est-ce que cela va changer ? Après tout, le territoire est ce qu'il est : ni la géographie, ni la démographie, ni l'économie ne vont se transformer du simple fait de la consécration par la loi d'un nouveau statut.

Certes, mais le pari qui est fait c'est que les structures de gouvernement d'un territoire peuvent faire la différence, permettre ou au contraire interdire de déployer telle stratégie, saisir telle opportunité, réaliser telle synergie.

Ce qu'il faut donc examiner c'est en quoi les nouveaux pouvoirs dévolus à la future métropole de Lyon vont ouvrir de nouvelles options d'action publique au service du développement du territoire et du bien-être de ses habitants.

À moyen terme, il y aura sans aucun doute des « capacités endogènes », des forces ou des ressources supplémentaires qui émergeront du fait de l'exercice réussi du pouvoir métropolitain, mais dans l'immédiat, pour commencer, l'attention doit plutôt être portée sur les « capacités exogènes », c'est-à-dire les opportunités qui existent en dehors même du processus de métropolisation, du simple fait de l'évolution générale de l'économie et de la société, et que l'adoption d'une gouvernance nouvelle va permettre de saisir et de valoriser bien mieux que ce n'aurait été le cas dans le système précédent.

Trois domaines méritent une mention spéciale à ce titre.

La croissance sans les dés-économies d'agglomération

En 2009, la Banque Mondiale intitulait son rapport annuel sur le développement dans le monde « Repenser la géographie économique »[1]. Robert Zoellick, son président de l'époque, introduisait la réflexion par cette observation : « La production se concentre dans les grandes villes, les provinces dynamiques et les pays riches. La moitié de la production mondiale provient de 1,5 % des terres de la planète. »

Ce qui est vrai à l'échelle mondiale l'est aussi à l'échelle européenne. La même année, dans un rapport remis au Président de la République[2], l'économiste Christian Saint-Etienne, notait : « En 2000, les trente-huit métropoles principales de l'Union européenne s'étendaient sur moins de 1 % de son territoire mais accueillaient 27 % de ses emplois et produisaient 29,5 % de son produit intérieur brut. »

Depuis le début des années 2000, le constat de la concentration de la croissance économique dans les villes n'a cessé d'être étayé et documenté. La géographie économique était autrefois une histoire d'États-nations qui dirigeaient l'économie en maîtrisant la répartition spatiale de facteurs de production peu mobiles, en protégeant leur marché par des barrières douanières ou réglementaires, en pilotant la conjoncture par la fiscalité et la monnaie. C'est devenu aujourd'hui une affaire de métropoles, d'attractivité de villes-centres exerçant un effet d'entraînement sur le territoire environnant. La dé-territorialisation permise par internet, le télétravail, la dématérialisation ou encore le e-commerce n'inversent pas la tendance.

Ce changement de représentation apparaît nettement dans les considérants du projet de loi d'affirmation des métropoles qui, contrairement aux lois de décentralisation des trois décennies précédentes, ne se place pas dans une logique de rapport de forces ou de transferts de pouvoirs entre Paris et la province, entre l'État central et les collectivités territoriales, mais dans une logique de grandes villes à la conquête de leur place dans l'espace européen et mondial. Quel est l'enjeu pour la future métropole de Lyon alors que la communauté urbaine, dans son statut actuel, était déjà fort active en matière de développement économique et que, de surcroît, la compétence de l'échelon régional en ce domaine reste intouchée ? Outre l'affirmation symbolique du fait métropolitain, ce qui change concrètement, dans la distribution des compétences et donc la capacité à agir sur la dynamique économique de la future métropole, ce sont deux choses :

• une maîtrise plus complète des leviers d'organisation de l'espace et de distribution des activités sur le territoire que sont les politiques de logement, d'aménagement et de mobilité ;

• une maîtrise plus complète des leviers d'intégration socio-économique, notamment à travers la compétence sur l'action sociale, jusqu'ici dévolue au département.

Autrement dit, une capacité accrue à atténuer les dés-économies d'agglomération (congestion urbaine, inflation immobilière, paupérisation) qui viennent, si l'on n'y prend garde, éroder les bénéfices économiques de la métropolisation. Ou pour le dire encore en d'autres termes : une panoplie plus complète d'outils pour faire en sorte que la croissance soit plus dynamique parce que mieux distribuée géographiquement et socialement.

1 *http://bit.ly/184YJyV*

2 *Mobiliser les territoires pour une croissance harmonieuse,* La Documentation Française, 2009

Changement climatique ; effets globaux, actions locales

Le deuxième domaine dans lequel la réunion en une seule main de compétences précédemment éparpillées peut avoir un effet de levier important est celui du changement climatique. Prévenir le réchauffement de la planète est un objectif qui dépasse de loin les capacités d'action d'une agglomération, et même d'un État ; en revanche c'est localement que peuvent être prises les mesures les plus efficaces pour en atténuer les effets. À titre d'exemple, la ville de Paris se fixe pour objectif de végétaliser 314 hectares de toitures d'ici 2020, ce qui devrait permettre de faire baisser les températures sur son territoire de deux à trois degrés en période de canicule estivale. Autre exemple : pour réduire les émissions de CO_2 dans l'atmosphère, la fluidification de la circulation en ville ou encore le développement de l'auto-partage et du co-voiturage sont des leviers tout aussi puissants que la normalisation des véhicules ou la taxation accrue du carburant. Or, pour pouvoir activer tous ces leviers, il faut qu'une autorité unique ait la main non seulement sur les politiques d'urbanisme, de logement, de mobilité, d'aménagement, mais aussi sur les mille et un services urbains qui, selon la manière dont ils sont gérés, vont accroître ou au contraire diminuer les besoins de déplacement : typiquement, faut-il se déplacer pour accomplir telle formalité ou peut-elle être effectuée à distance ? Ou bien, deux services desservant les mêmes populations pour des besoins différents mais connexes sont-ils localisés à proximité l'un de l'autre ou bien implantés en des endroits distants de la ville ?

La co-production du service public

Enfin la troisième opportunité qui est à portée de main, c'est celle de la co-production du service public.

On a vu au cours des années passées émerger de manière spectaculaire l'économie collaborative, c'est-à-dire de nouveaux modèles économiques où les consommateurs sont également, pour partie, producteurs des biens et services qu'ils utilisent. Ce phénomène est aujourd'hui en train de s'étendre au service public. Ainsi des municipalités (comme la ville de Boston aux États-Unis) ou bien des entités administratives chargées d'une politique sectorielle (par exemple les agences de santé engagées dans le programme People Powered Health au Royaume-Uni) mobilisent les citoyens pour qu'ils contribuent à un maillon de la chaîne de valeur du service public : depuis le signalement de problèmes de voirie par une application mobile (qui optimise le travail des agents de maintenance) jusqu'au maintien à domicile des personnes âgées ou convalescentes (en constituant des réseaux de bénévoles, amis, membres de la famille qui, au côté des agents publics, infirmières ou aides ménagères, assurent des visites, une présence auprès des intéressés).

Les possibilités sont innombrables : co-voiturage, soutien scolaire, surveillance des jardins publics, accompagnement de demandeurs d'emploi, etc. Ce en quoi une métropole est mieux placée que d'autres institutions pour s'emparer de ce mouvement collaboratif, c'est d'une part la densité de population sur son territoire, qui multiplie les possibilités d'interaction, d'autre part – et c'est cet aspect surtout qui nous importe dans la perspective de la nouvelle gouvernance métropolitaine – la possibilité du mutualiser les logiques de don et contre-don qui sont à la base de l'engagement des citoyens dans ces dispositifs. Souvent, celles-ci se matérialisent par des monnaies sociales ou des banques de temps ; mais encore faut-il que les débits et les crédits, nés dans différents

domaines de la vie quotidienne et de l'action publique, puissent se compenser. Ainsi, par exemple, en fonction du temps dont elle dispose, de ses compétences, de son style de vie, de son tempérament, une personne sera potentiellement contributrice à des actions de protection de l'environnement ou de soutien scolaire, mais demandeuse de service en matière d'accès à l'emploi. Si ces services sont gérés par des autorités publiques différentes, il sera difficile de coordonner les choses au point que la contribution apportée dans un domaine soit reconnue dans un autre domaine. La transversalité permise par la réunion du maximum de compétences sous la gouvernance de la métropole est, de ce point de vue, un levier extraordinaire pour favoriser l'engagement des citoyens. La naissance de la métropole de Lyon recèle sans doute bien d'autres promesses, mais voici trois domaines où la gouvernance nouvelle peut, à brève échéance, créer de nouvelles capacités stratégiques.

Pour autant, ce n'est pas parce qu'elles sont possibles que de telles évolutions sont sans difficultés ou sans risques. Les difficultés sont celles que l'on rencontre dans tout projet de fusion – transformation d'organisations d'une certaine taille, plus encore lorsque celles-ci sont des entités publiques, assujetties à un cadre réglementaire très prégnant : assurer une connaissance réciproque des missions et fonctions qui étaient antérieurement celles de chaque organisation (au cas d'espèce, le conseil général d'un côté et la communauté urbaine de l'autre), créer une identité et une culture professionnelles communes, dessiner un nouvel organigramme et de nouvelles procédures qui permettent de réaliser les synergies potentielles, élaborer de nouvelles doctrines d'action pour saisir les opportunités stratégiques esquissées ci-dessus, et de nouveaux processus de travail pour les inscrire dans la réalité.
Les risques, outre les délais ou les surcoûts qui peuvent être engendrés par les difficultés que l'on vient de citer, sont de deux ordres : d'une part des risques financiers, d'autre part des risques politiques.
Les risques financiers ne sont pas seulement ceux que l'on connaît à chaque fois que des compétences sont transférées d'une entité publique à une autre ; ils tiennent aussi au profil financier nouveau qui sera celui de la métropole. Une communauté urbaine est, en principe, une organisation assez légère en dépenses de fonctionnement, principalement tournée vers les projets et les dépenses d'investissement. À l'inverse, un conseil général voit habituellement son budget très largement dominé par les dépenses de fonctionnement, principalement les dépenses de transfert aux bénéficiaires de diverses prestations. Lorsque l'on rapproche les deux, le risque est fort que la dynamique des dépenses de fonctionnement vienne grignoter le budget d'investissement, et finalement entamer la capacité de projection stratégique du nouvel ensemble.
Les risques politiques, non pas au sens partisan mais au sens de la vision du vivre ensemble sur un territoire, sont liés à l'articulation entre la métropole et le territoire qui l'entoure : la gestion des discontinuités aux frontières entre cet ensemble, désormais plus intégré, et les communes limitrophes, mais aussi, à une échelle plus large, l'intégration de la métropole dans le territoire régional, tout spécialement en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace. En somme, là où bien des projets précédents de constructions d'intercommunalité ont hésité entre « faire territoire » et « faire politique »[3], la métropole se propose de faire les deux à la fois. C'est une belle promesse, avec des difficultés à la mesure de l'ambition poursuivie.

3 Daniel Béhar, Philippe Estèbe et Martin Vanier, *Pôles métropolitains : du « faire territoire » au « faire politique », ou la nouvelle bataille de l'interterritorialité*. Métropolitiques 18 mai 2011. http://www.metropolitiques.eu/Poles-metropolitains-du-faire.html

JULIEN DAMON
professeur associé à Sciences Po (Master Urbanisme),
chroniqueur aux Échos,
dirigeant de la société Éclairs

La révolution métropolitaine

Le gouvernement a pris l'heureuse initiative, en 2013, de lancer une démarche prospective de grande ampleur sur la France dans dix ans. Le Commissariat général à la stratégie et à la prospective, chargé de cette opération, a lancé les débats à partir d'un constat aussi synthétique que percutant. À l'horizon d'une dizaine d'années la France devrait être « plus vieille, plus petite, moins riche ». C'est ce qui a été principalement retenu de la note de cadrage de l'exercice. Il y était pourtant également précisé que la France allait aussi devenir plus urbaine, ce point étant absolument décisif.

Plus qu'urbaine, la France vit une dynamique, portant autant sur les modes de vie que sur la gouvernance politique, qui la conduit à devenir davantage métropolitaine. Alors que le terme métropole désignait il y a peu encore essentiellement la France métropolitaine (à distinguer des colonies et de l'Outre-Mer), ce sont maintenant une France et un monde faits de métropoles (c'est-à-dire de grandes villes) dont on parle. Se dessinent même, et ce selon de nombreuses perspectives, une révolution métropolitaine. En un mot : un crépuscule des nations et des États, un nouvel essor des régions et des métropoles. Quelle place pour Lyon dans cette dynamique ?

La métropole : une révolution scrutée quotidiennement

Il n'est probablement pas un jour sans une conférence internationale, dans le monde, portant sur les villes et leur avenir. La perspective, tout de même informée des difficultés présentes et de l'ampleur des défis, est généralement positive. Au total, comme disent les économistes, les externalités de la ville, surtout si elle est grande, seraient positives. Les métropoles, bien organisées, viennent compenser pollution, crimes, embouteillages, surpeuplement, érosion des solidarités et ségrégations. Certes, la vie urbaine est synonyme d'interactions difficiles, d'anonymat mâtiné d'isolement, d'exaspérations mutuelles. Certes, la ville fait parfois peur, car productrice d'inégalités et d'insécurités. Cependant, l'organisation efficiente des politiques publiques peut permettre d'atteindre, en ville, cet optimum que Pareto décrivait : un équilibre d'améliora-

tions bénéficiant à diverses parties de la population sans léser qui que ce soit. De colloques en symposiums, il apparaît, parfois avec une célébration aux accents excessifs, une valorisation des métropoles. Les institutions internationales, jusqu'à récemment plutôt réservées à l'égard du développement urbain, insistent aujourd'hui sur le caractère potentiellement positif de l'urbanisation tout comme sur la nécessité de voir évoluer les pratiques et politiques urbaines. C'est, très souvent, la ville qui apparaît dans le titre des manifestations réunissant experts et décideurs. Mais c'est tout aussi souvent, en réalité, de métropoles qu'il s'agit. Sans délimitation parfaitement accordée, une métropole est un territoire d'une certaine taille (mais dont les niveaux plancher et plafond sont, en réalité, indéterminés) qui maximise les effets positifs de l'agglomération (comme la communication et l'innovation) et qui en minimise les effets négatifs (comme la congestion et la pollution). Cet optimum métropolitain, sous des formes et sur des volumes qui peuvent certainement varier, est aujourd'hui vivement valorisé, en particulier là où les États sont empêtrés dans des politiques nationales à efficacité limitée, du moins très discutée.

La révolution métropolitaine américaine

Bruce Katz et Jennifer Bradley de la Brookings Institution ont publié en 2013 « The Metropolitan Revolution » (avec un excellent site ***metrorevolution.org*** comprenant notamment de la vidéo de promotion)[1]. Dans ce livre, ils rappellent que les 100 principales métropoles américaines ne représentent que 12 % du territoire, mais rassemblent 66 % de la population (dont 90 % des travailleurs qualifiés) et génèrent 75 % du PIB. Aux États-Unis, les métropoles sont un concentré des dynamiques démographiques : augmentation, vieillissement et diversification des populations. La révolution métropolitaine (une tradition américaine, dans la mesure où la révolution y fut urbaine) est, surtout, un grand renversement. Ce n'est plus l'État qui donne le la. Ce sont les métropoles qui composent leur mélodie. L'État, désarçonné par la crise, n'est plus un parent devant des enfants. Les métropoles sont devenues adultes, plus indépendantes et plus efficientes, prenant leur destin en main. Dans l'après-crise, des écosystèmes locaux, des « districts d'innovation », se sont affirmés, grâce aux coopérations entre élus, entreprises, universités, organisations civiques. En matière d'innovation, d'attractivité, de transport, d'intégration ou d'environnement, c'est à cette échelle que se joue la performance.

Mais la faillite récente de Detroit, rétorquera-t-on. Pour les auteurs il ne s'agirait que d'un cas isolé (ce qui est très discuté). Et ce désastre sert de point de référence pour expérimenter ce qui peut être fait afin de renaître. Pour Katz et Bradley la plus grande faillite est celle de Washington (de l'État). Selon nos auteurs, les métropoles sont devenues des agglomérations assez grandes pour les grands problèmes (démographie et économie) et assez petites pour les petits (la vie des gens). Ils célèbrent les maires entrepreneurs, dans une vision peut-être idyllique de la ville comme solution à un monde désormais plus en réseau qu'en hiérarchie, plus en entreprenariat qu'en bureaucratie. Ils convainquent en édifiant la métropole en moteur de la croissance et en échelle pertinente et pragmatique, opposée à un État paralysé par la polarisation partisane et par la perspective d'une faillite généralisée, liée aux coûts de la santé et des retraites. Après la parution de leur ouvrage, interrogés sur la crise de l'État fédéral, Katz et Bradley ont martelé que le *« shutdown »* (la fermeture des services publics

1 Bruce Katz, Jennifer Bradley, *The Metropolitan Revolution. How Cities and Metros are Fixing Our Broken Politics and Fragile Economy*, Brookings Institution Press 2013.

fédéraux) est bien le signe de la faillite de l'État tandis que les métropoles continuent à fonctionner et à investir. Transposée au cas français, leur analyse pourrait être rédigée de la sorte : les grandes métropoles régionales sont plus efficaces que l'État jacobin parisien. Reste que la France se distingue puissamment des États-Unis par la macrocéphalie (politique et économique) de la région capitale. Ceci dit, le propos de Katz et Bradley ne porte pas sur la circulation nationale des transferts socio-fiscaux, mais sur la place, la légitimité et l'efficacité du pouvoir. Et leur texte, lu à Washington ou New York, Paris ou Lyon, ouvre, dans des nations qui sont dites plus « métropolitaines », sur bien des questions d'avenir pour l'organisation des territoires et la souveraineté.

La révolution métropolitaine mondiale

Confrontés aux défis les plus périlleux et parmi les plus globaux – changement climatique, terrorisme, pauvreté, trafics de drogue – les nations semblent paralysées. Sont-elles dépassées et obsolètes ? Pour Benjamin Barber, qui se fait cette fois-ci le champion des maires des métropoles, la réponse est oui[2]. Pour Barber, qui lui aussi se penche en 2013 sur les métropoles, les villes, et les maires qui les dirigent, sont les institutions et les lieux de la gouvernance moderne. Les villes – même si la statistique ne saurait être parfaite – rassemblent plus de la moitié de la population mondiale. Elles concentrent les innovations. Surtout, elles ne s'embarrassent pas véritablement de frontières souveraines, ce type de limites empêchant les nations de coopérer.

Barber observe que les maires, quelles que soient la taille des ville et les affiliations politiques, adoptent des positions et prennent des décisions qui sont bien plus pragmatiques et bien moins partisanes que les gouvernements nationaux. Il aime citer les termes immortels de l'ancien maire de New York, Fiorello La Guardia : « Il n'y a pas une façon démocrate ou républicaine pour nettoyer les rues ».

Les élus locaux ont su conserver, pour la plupart, la confiance de leurs électeurs. Et ils savent s'investir dans des modalités de coopération entre villes, afin d'échanger et d'avancer en commun sur des problèmes partagés. En compétition en termes d'attractivité et de compétitivité, les métropoles sont engagées dans ce que la littérature française spécialisée désigne comme de la « coopétition » (néologisme, apprécié à Lyon, issu de la fusion entre compétition et coopération). Barber étudie cette coopétition des métropoles, qui passe par des partenariats volontaires, allant de simples échanges informels de bonnes pratiques, à des réseaux constitués à travers les continents.

C'est dans les métropoles, et par l'interaction des métropoles que s'inventent les solutions de demain aux problèmes contemporains. Le C2C (pour *Consumer To Consumer*) devient *City to City*, ou métropole à métropole (MAM). Cette démarche MAM est envisagée par Barber comme un puissant moyen d'atténuer voire de résoudre les problèmes du monde. Qu'il s'agisse d'inégalités ou d'épidémie. Selon notre auteur, ces capacités métropolitaines sont tout de même aujourd'hui limitées par le caractère disparate des réseaux de coopération. Aussi, afin d'avancer, il propose la constitution d'un « Parlement mondial des maires ». Établi sur une base purement volontaire – ce qui peut prêter à bien des discussions – ce « Parlement » devrait permettre de mieux entendre la voix des villes en leur offrant une plateforme d'échanges. En un mot, Barber envisage une planète qui serait gérée voire dirigée par les villes. Mêlant le local et le global

2 Benjamin Barber, *If Mayors Ruled the World. Dysfunctional Nations, Rising Cities*, Yale University Press 2013.

sous un terme, il y aurait là un « glocalisme » démocratique. Si Barber se défend de prophétie et d'utopie, il ne dit pas comment de telles institutions pourraient véritablement voir le jour. Mais ce n'est pas son objectif principal. Il affirme juste que, de plus en plus, ce sont les maires des métropoles qui auront la main.

La révolution métropolitaine lyonnaise

La métropole, après avoir incarné l'hexagone, pénètre la discussion politique, la réflexion prospective et le droit français. Échelle pertinente de nos vies réelles (selon bien des géographes) et unités compétitives de l'économie globale (selon bien des économistes), les métropoles – qui restent à délimiter - agglomèrent efficacement les personnes et les activités. En termes de gouvernance, il ne s'agit plus seulement, à Lyon, d'une nouvelle forme de coopération intercommunale. La fusion annoncée du conseil général du Rhône et du Grand Lyon est, potentiellement, un big bang local à répercussions nationales. Il n'y aurait pas seulement ici une nouvelle étape du processus français de décentralisation. Il y a un nouveau départ des grandes villes, de Lyon au premier rang. Au deuxième rang peut-être, si l'on prend en compte la métropole qui incarnera le Grand Paris.

Bien des débats spécialisés se sont ouverts, depuis des siècles, sur la taille optimale des métropoles (des cités comme disaient les Anciens), et, depuis des décennies, sur la taille que devaient atteindre les métropoles de rang européen ou de rang mondial. La bataille des classements fait rage sur tous les sujets : démographie mais aussi attractivité économique, coût et qualité de la vie.

Avec un tropisme lyonnais, il importe de rappeler, contre certaines idées reçues, que la poursuite de l'urbanisation mondiale, plus accentuée dans le monde en développement, ne se traduira pas par l'explosion du nombre des « méga-cités » (dans le langage de l'ONU il s'agit des métropoles de plus de 10 millions d'habitants, dont Paris). Ces gigantesques villes abritent 10 % des urbains aujourd'hui, et ne devraient pas en rassembler plus en 2025. La moitié de la population urbaine vit et devrait continuer à vivre dans des agglomérations de moins d'un demi-million d'habitants.

Avec un nombre d'habitants recensés par l'ONU (une source valable pour se comparer internationalement) de 1,5 millions d'habitants, l'agglomération lyonnaise (qui devrait donc devenir métropole de Lyon) a largement la taille, mais aussi les capacités politiques, de jouer dans la cour des grands. Des grands démographiques, sans être des géants. Des grands, surtout, dans la capacité d'innovation et de valorisation de l'optimum métropolitain.

GEOFFROY BING
consultant, développement territorial et prospective
bureau d'études et de conseil Nova7

Musée des Confluences : un monument d'ambitions



Le musée des Confluences impose peu à peu sa silhouette au confluent du Rhône et de la Saône, tel une figure de proue derrière laquelle se déploie le nouveau quartier Confluence. Certains penseront d'emblée au musée Guggenheim de Bilbao, d'autres à l'opéra de Sydney qui sont, chacun à leur manière, emblématiques de la fonction métropolitaine et métropolisante des grands équipements culturels : changement d'image, transformation urbaine, création d'emplois, développement du tourisme (pas moins d'un million de visiteurs par an au musée Guggenheim de Bilbao). Le musée des Confluences marque sans aucun doute un pas en avant vers la métropolisation de Lyon, comprise ici comme un processus d'internationalisation et de polarisation du territoire. Les grands équipements comptent en effet parmi les attributs incontournables des métropoles dignes de ce nom, qu'ils soient de nature scientifique (plateaux techniques), économique (*skyline* des immeubles de bureaux) ou culturels (musée, auditorium, opéra, etc.). Quelle ambition peut-on avoir pour le musée des Confluences ? De quel modèle de développement territorial peut-il à son tour être porteur ?

L'expérience de Guggenheim nous a appris à quel point la culture peut être un levier puissant d'attractivité et de marketing territorial. Certains rappelleront la réticence avec laquelle le projet du musée a été accueilli à l'époque par la plupart des habitants de la ville, qui pensaient vendre leur âme à la culture mondialisée et l'impérialisme consumériste. Certes, on peut voir dans ce type de projets une forme d'instrumentalisation de la culture à des fins de développement économique, mais cette dualité n'a pas lieu d'être si elle est habilement orchestrée et mise en œuvre.

Parmi les écueils à éviter, réside le risque d'accorder la primauté à la signature architecturale, à un bâtiment qui ne donne pas corps à un véritable projet

culturel mobilisateur. Sans préjuger du contenu muséographique du Mucem de Marseille, on peut s'interroger sur le fait que deux tiers de ses visiteurs ne font que le tour du musée sans visiter l'exposition. Un autre écueil est celui de faire du musée un projet élitiste, réservé à une classe créative internationale et sans participer véritablement d'un projet culturel local. Non, le « local » et le « global » ne sont pas dans une opposition indépassable. Au contraire, la culture a cette capacité à concilier voire à réconcilier l'endogène et l'exogène, à produire de la fierté localement et de l'attractivité vis-à-vis de l'extérieur. Si l'internationalisation et l'attractivité du territoire ne peuvent être les seuls moteurs de la stratégie du musée des Confluences et de ses financeurs, l'important est bien dans l'articulation des échelles d'action pour garantir le succès à long terme du musée, au-delà des coups de projecteur médiatiques dont il fera l'objet lors de son ouverture.

Un musée poreux avec son environnement métropolitain

L'ambition annoncée du musée des Confluences est de donner à chacun des clés pour comprendre les questions que la science pose à la société et inversement : où les biotechnologies nous emmènent-elles ? Quel est notre rapport à la santé et à la mort dans l'histoire de l'humanité ? Quelle est la capacité de l'homme à innover, à construire, à échanger ? Ce projet est, selon Hélène Lafont-Couturier, sa directrice, « le premier musée qui offre une vision décloisonnée des domaines de la science et des récits de civilisation ». Le parcours permanent, décliné en quatre expositions - Origines, les récits du monde ; Espèces, la maille du vivant ; Sociétés, le théâtre des hommes ; Éternités, visions de l'au-delà - constituera le cœur du projet culturel du musée. Précisément, ce musée, plus qu'aucun autre, donnera à voir des trajectoires technologiques, économiques, sociétales sous l'angle anthropologique. Il constitue un formidable terreau de réflexion sur nos pratiques actuelles, nos représentations, et nos projets politiques. À ce titre, la porosité du musée avec son environnement métropolitain constituera une dimension importante, voire distinctive.

En effet, contrairement à des projets comme le Louvre à Lens ou le centre Pompidou à Metz, le musée des Confluences est le fruit d'une démarche locale et non pas de décentralisation. Il est le projet d'une collectivité locale, le conseil général, entouré d'un ensemble d'acteurs culturels, scientifiques et économiques. L'originalité du projet vient également du fait que le musée va concentrer une offre culturelle métropolitaine jusque-là disséminée sur le territoire (musée Guimet, musée d'Histoire naturelle) et se poser ainsi comme un marqueur territorial très visible en complément des grands événements (Biennales de la danse et d'art contemporain, festival Lumière, Nuits sonores) qui font aujourd'hui la notoriété de la métropole sur le plan culturel.

Mais au-delà d'une perspective uniquement aménagiste, il faut associer à ce musée l'ambition de fédérer et de mobiliser non seulement les acteurs culturels, mais aussi les acteurs scientifiques et économiques, et bien sûr les citoyens. Il peut alors devenir un lieu d'hybridation des savoirs entre savants, profanes, scientifiques, entrepreneurs, artistes, ingénieurs, politiques et citoyens, et participer d'un écosystème local de l'innovation. Le terme de Confluences porte d'ailleurs en lui l'idée de convergence, de rencontre et d'une certaine manière, de projet collectif.

Une scène de débats avec les scientifiques

L'intérêt pour nos entrepreneurs n'est pas mince. Ils ont ici une fenêtre de dialogue avec la société, à l'heure où les développements technologiques, où les modèles économiques sont de plus en plus questionnés sous l'angle de leur acceptabilité et des valeurs. Peut-on imaginer que le musée des Confluences et son voisin, le biopôle de Gerland, porte-drapeau de la biotechnologie lyonnaise, cohabitent sans se parler ? Le musée pourra être une scène de débat avec les scientifiques et les citoyens sur des problématiques telles que la santé, l'environnement ou encore la mobilité. À l'instar d'un centre d'interprétation, il pourra également prétendre à être une vitrine de ce qui se joue sur l'agglomération en invitant le visiteur à se rendre en différents lieux du territoire pour éprouver le champ d'innovations technologiques, urbaines et sociales dont elle est porteuse. À ce titre, l'exposition « Une Fabrique de l'Innovation, trois siècles de révolution industrielle en Rhône-Alpes »[1] illustre bien une démarche d'interprétation qui révèle combien les innovations de demain se greffent sur le patrimoine matériel et immatériel accumulé de longue date sur le territoire.

Par ailleurs, à l'instar du projet du Mucem considéré comme espace de dialogue entre les civilisations, comme site emblématique symbolisant le mariage de Marseille et de la méditerranée, le musée des Confluences se conçoit comme un lieu social, où s'entrecroisent des visions du monde différentes, où l'on prend la mesure de l'autre et de la diversité des choix de société. Il y a une forme d'appel au dialogue, au respect des cultures qui est central, et qui nous dit aussi quelque chose sur notre façon de vivre ensemble dans une métropole de plus en plus ouverte sur le monde et en proie à l'uniformisation des cultures sous le coup de la mondialisation. Le musée des Confluences, de ce point de vue, élève également notre agglomération sur le plan des valeurs et constitue un substrat dans lequel pourra puiser le politique pour penser ses projets.

La création d'un tel équipement recouvre enfin un projet scientifique susceptible de contribuer à créer des passerelles entre des sciences humaines et sociales et des sciences dures, parfois en difficulté pour croiser leur regard. À ce titre, le musée, à travers son programme d'exposition, devient un formidable vecteur de conversation à travers les frontières disciplinaires. En se donnant comme positionnement le croisement science-société, le musée s'érige en un outil de coopérations scientifiques inédites dans lesquelles le milieu scientifique lyonnais pourra jouer un rôle de premier plan. Ce positionnement ne pourra toutefois pas être tenable sans le pilotage et l'affirmation de programmes de recherche ambitieux mêlant sciences dures et sciences molles dans la métropole.

On le voit, pour faire taire les détracteurs de ce projet qui n'y voient qu'un gouffre financier ou qu'un geste architectural sans cohérence avec la construction métropolitaine, le musée des Confluences doit être un catalyseur de dynamiques collectives, auprès d'un large spectre d'acteurs économiques, scientifiques, citoyens et politiques. Le musée des Confluences doit se donner en effet les moyens de sortir d'une vision trop souvent étriquée de l'offre muséale (trop exclusive ou élitiste, lieu d'exposition et non d'animation locale) en devenant un acteur clé de décloisonnements institutionnels et de gouvernance. Faisons, grâce à ce musée, un pas en avant vers une métropole plus féconde et capable de faire partager à tous un regard éclairé sur la société de demain.

1 Exposition qui se tient actuellement dans les différentes bibliothèques de Lyon

PIERRE-ALAIN FOUR
chercheur, auteur
membre fondateur de FRV100,
agence de sciences humaines appliquées

Culture : croiser la légitimité du département avec l'enjeu d'innovation du Grand Lyon

Le Grand Lyon est depuis sa création, un espace d'innovation en termes de politiques publiques. Il a par exemple initié des interventions économiques spécifiques en aidant à la constitution de clusters, ou, s'agissant de la recherche, a soutenu les investissements dans des secteurs de pointe ou des démarches visant à obtenir des labels d'excellence, etc. Ces politiques ont plusieurs traits communs : elles ont toutes constitué de nouvelles manières d'intervenir et elles se fondent aussi sur une pragmatique de l'action, beaucoup plus que sur une approche conceptualisée ou idéologisée du secteur visé. Il faut aussi souligner qu'elles se développent là où les autres collectivités n'interviennent pas, ou différemment.

Le Grand Lyon est d'ores et déjà un opérateur dans le champ culturel
S'agissant de l'intervention culturelle du Grand Lyon, on peut faire un constat proche de celui fait pour ses autres politiques : si elles s'annoncent rarement comme « culturelles » –excepté pour les grands événements–, elles répondent cependant à des attentes dans un champ certes en mutation mais toujours dépendant de l'intervention publique. Elles sont aussi souvent co-construites avec le secteur concerné, comme cela a été le cas pour le soutien apporté à la filière des industries culturelles et créatives. Elles répondent à une nécessité économique, pour des entreprises qui connaissent des rythmes de croissance atypiques. Mais ces politiques doivent aussi être considérées comme relevant d'une intervention culturelle, car portant sur un secteur nouveau et devenu

central dans les loisirs : jeu vidéo, plateformes de partage, réseaux sociaux sont autant de pratiques culturelles qui touchent un public toujours plus large… Autrement dit, ces politiques sont en adéquation avec les comportements des « consommateurs de culture », qui, face aux propositions qui leur sont faites, piochent dans des registres variés, allant de la culture classique à des pratiques émergeantes, notamment en raison du boom numérique.

Aujourd'hui, on peut remarquer que non seulement les notions de « culture », « d'œuvre » se sont considérablement élargies, et qu'une multitude de pratiques ont été intégrées au champ de l'art (jeu vidéo, arts de la rue, etc), mais que la place même du spectateur a changé. Il ne se contente plus de s'asseoir dans un fauteuil : il veut contribuer, participer, fabriquer… En soutenant la filière des industries culturelles et créatives, le Grand Lyon interagit avec les évolutions du comportement des individus et leurs modes de consommation. Il en va de même lorsqu'il intervient sur les territoires en politique de la ville, où il soutient des actions culturelles souvent innovantes, en ce qu'elles interrogent elles aussi la place du spectateur et celle des artistes, en particulier dans le champ du spectacle vivant.

Ces politiques, mises en place « sur le terrain » par les services du Grand Lyon sous la direction des élus, ont été étayées ces dernières années par un séminaire prospectif portant sur le champ culturel. Ce cycle de réflexion, intitulé Grand Lyon Vision Culture, a permis « d'élargir la focale » de l'action, pour mieux comprendre un secteur en mutations profondes. Vision culture a notamment mis au jour les transformations et formalisé trois notions –contribution, connexion et éditorialisation– qui permettraient de soutenir une intervention culturelle d'un nouveau type.

Une politique de « contribution » consiste à favoriser la mise en place de dispositifs où le public s'investit dans la réalisation d'un projet : par un financement de type mécénal, par une capacité à faire circuler une information et à développer un « buzz », ou encore par une implication dans la réalisation artistique elle-même. Cette nouvelle politique publique chercherait également à désenclaver le secteur culturel en l'incitant à établir des « connexions » avec d'autres secteurs, notamment le tourisme, l'économie, la recherche… En effet, il y a un risque d'une forme de sclérose créative et d'étouffement économique, si le secteur culturel ne diversifie pas ses ressources. Enfin, la puissance publique pourrait organiser une « éditorialisation » du secteur, par une veille systématique et large, permettant de mettre en évidence les mutations et les innovations, de les valoriser, et de contribuer à leur processus de reconnaissance plutôt que de les laisser « filer » sans les accompagner.

Seules des circonstances exceptionnelles permettent la réforme

Dans quelle mesure ces politiques et ces pratiques naissantes émanant du Grand Lyon vont-elles évoluer, au moment où ce dernier fusionne avec une partie du département du Rhône, qui pour sa part intervient depuis longtemps dans le champ culturel ? Le département agit, par exemple, sur la formation musicale, sur la lecture publique, sur les musées et sur les événements… Il est doté d'un service culturel avec des personnels dédiés, il dispose d'un budget pour la culture, etc. Au premier abord, on est tenté d'analyser la situation en considérant qu'effet d'inertie et nécessité d'assurer une continuité au service public inciteront la métropole nouvelle entité, à intégrer le service culturel du

département « tel quel », plutôt qu'à l'hybrider avec les actions développées jusque-là par le Grand Lyon. Cependant, s'il est clair, évident et nécessaire de poursuivre les missions du département, il est tout aussi clair, évident et nécessaire que ces missions demandent à être reconsidérées.
Comme nous l'avons mentionné plus haut, le domaine visé par les politiques culturelles n'a cessé de se transformer au cours des trente dernières années, cette transformation connaissant une accélération majeure depuis l'arrivée d'Internet et du numérique. Par ailleurs, les opérateurs déterminants sur les questions culturelles, notamment en matière de spectacle vivant, sont, et resteront probablement, les villes. Ce sont elles qui défendent le mieux ces politiques, ce sont elles qui les revendiquent avec le plus de légitimité, et, ce sont elles qui en reçoivent les principales retombées symboliques, bien avant toutes les autres collectivités… Il semble donc logique de leur laisser ce qu'elles maîtrisent en termes de compétences et de budget, et de profiter de la réorganisation générale que suppose la fusion des deux collectivités, pour envisager celle-ci comme une opportunité pour penser de nouvelles raisons d'agir.
L'on sait en effet qu'il est extrêmement difficile de réformer les politiques publiques « à plat », c'est-à-dire indépendamment de circonstances exceptionnelles, le plus souvent, le politique procédant en contournant l'administration existante, plutôt que par la réforme. Le cas de l'art contemporain l'illustre assez bien. Au moment de l'arrivée de la Gauche au pouvoir en 1981, il apparaissait clairement que la politique de soutien aux arts plastiques était défaillante, les moyens étant essentiellement concentrés sur la Direction des musées de France (DMF) et orientés vers une politique patrimoniale. Les principaux acteurs de cette politique, compétents, souvent pleinement engagés dans leur mission, peinaient néanmoins à considérer la création contemporaine comme relevant de leur mission. Cette réforme impossible du corps des conservateurs provoqua la création de la Délégation aux arts plastiques (DAP), qui s'afficha comme une administration de mission destinée à pallier les carences de l'intervention dans le champ contemporain.
Aujourd'hui, on se trouve à l'échelle locale dans une situation qui, toutes choses égales par ailleurs, connaît de nombreuses similarités. Un constat est établi : le secteur a changé, et il existe une administration dans les villes qui intervient efficacement, mais selon des routines qui semblent difficiles à réformer. La fusion avec le département, qui entraînera nécessairement une refonte des politiques départementales et communautaires, pourrait offrir l'occasion d'un nouveau départ, dans le but d'élaborer une politique publique qui réponde à des attentes nouvelles. Le savoir-faire des équipes du département ne trouverait-il pas à se redéployer efficacement au sein d'une collectivité dotée de méthodes et de moyens, notamment financiers, sans commune mesure avec ceux de leur collectivité d'origine ?

La politique culturelle du département peut-elle contribuer à installer la légitimité à agir du Grand Lyon ?

Autrement dit, la fusion de ces deux collectivités locales pourrait être l'occasion de redéfinir une politique fondée sur une observation fine du terrain. En misant sur de nouvelles modalités d'action, tout en s'efforçant d'intégrer avec efficacité les personnels, les savoir-faire et la légitimité acquise par le département, le Grand Lyon trouverait le point d'appui qui lui a jusqu'ici fait défaut. En effet,

cette collectivité, qui s'est construite sur des interventions techniques, mais qui s'est aussi largement investie sur d'autres questions, rencontrant souvent un large consensus, semble avoir quelques difficultés à s'emparer « ouvertement » de questions culturelles. Si elle y travaille, comme nous l'avons souligné au début de ce texte, elle ne le revendique guère. Et lorsqu'elle se dote expressément de compétences, en l'occurrence sur les grands événements, elle peine à s'imposer, car elle intervient après que ces événements aient été initiés. Elle n'est en effet à l'origine que d'un seul événement, le Festival Lumière, qui connaît à la fois un succès public et critique et dont les retombées symboliques en termes d'image notamment, lui reviennent largement.

N'ayant pas d'antériorité en la matière, orientant son action sur des modes innovants, le Grand Lyon semble a priori démuni d'arguments pour s'imposer comme un acteur clé sur le secteur culturel. Ce profil « d'*outsider* » doit pourtant, lorsqu'on aborde des questions culturelles, être considéré comme un atout : ça n'est en effet qu'en innovant, qu'en développant de nouveaux modes de faire, qu'en suivant au plus près les évolutions du secteur, qu'en les accompagnant, que l'on est efficace. Le Grand Lyon ne doit donc pas avoir peur de ne pas être légitime, car il a fait la preuve de sa capacité à agir pertinemment sur le secteur. Et l'arrivée du département pourrait lui permettre d'acquérir le surcroît de légitimité qui lui manque. Ceci n'adviendra qu'à la condition qu'il persiste dans sa capacité à innover, renonçant à suivre ce qui se fait très bien ailleurs. Faute de quoi, il apparaîtrait à nouveau comme un bailleur supplétif, et non comme un opérateur de plein droit : il ne recueillerait pas alors les retombées de son intervention.

Prenons un exemple prospectif. S'agissant des écoles de musique, elles pourraient être mises en connexion avec les actuelles maisons du Rhône, qui pourraient devenir des « maisons de la métropole ». Cela permettrait alors de désenclaver l'enseignement de la musique comme de rendre visible la nouvelle collectivité publique. Un autre argument joue en faveur d'un plus grand investissement sur les questions culturelles, car ce territoire vaste, cette collectivité construite de manière fonctionnelle, est en mal d'image. Or la culture est typiquement un outil qui permet de créer de l'identité et du territoire. On le voit clairement avec le Festival Lumière, qui a été pensé à la fois en lien avec un emblème local –l'invention du cinéma– et comme un événement ayant une capacité à se déployer sur l'ensemble des communes de l'agglomération. D'autres actions culturelles sont possibles pour poursuivre dans cette voie. Ce peut être par l'événementiel –le Grand Lyon a examiné un moment la possibilité de réaliser un événement relatif aux fleuves– ou par toutes sortes d'interventions, envisagées notamment dans le Livre Blanc « Une nouvelle façon de concevoir l'action artistique et culturelle », issu des réflexions conduites dans le cadre de Grand Lyon Vision Culture.

MARIE-LAURE BASILIEN-GAINCHE
professeure des universités en droit public,
université Jean Moulin Lyon 3
membre de l'Institut universitaire de France

Quelle place pour le Grand Lyon sur la scène européenne ?

Le Sénat a adopté le 7 octobre 2013 en deuxième lecture le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dont l'article 20 crée la « métropole de Lyon ». L'occasion est donc offerte de s'interroger sur la place que le Grand Lyon occupe aujourd'hui et peut occuper demain sur la scène européenne. L'ambition affichée est claire : « Inscrire le Grand Lyon au rang des métropoles internationales, innovantes et ouvertes sur le monde ». Or, Lyon ne figure pas – encore – parmi les 26 métropoles majeures et principales distinguées en 2012 parmi les 355 aires urbaines fonctionnelles européennes[1].

Certes, le baromètre de l'attractivité de la France 2013 publié par Ernst & Young peut rassurer. La photographie de couverture du rapport donne à voir la beauté du Palais de Justice nouvellement ravalé et de la colline de Fourvière richement illuminée. Surtout Rhône-Alpes apparaît en 9e position dans le classement des régions les plus attractives d'Europe. Toutefois, si le Grand Lyon peut se réjouir de l'attractivité de la région à laquelle il appartient, il ne peut omettre ni la présence de Saint-Etienne ni l'importance de Grenoble ; il ne peut négliger ni la multiplicité des acteurs ni la complexité des relations à l'œuvre sur le terrain régional. Est donc à interroger la position qu'aspire à adopter le Grand Lyon dans la gouvernance multiniveaux qui s'affirme à l'échelle de l'Europe.

Quels sont les objectifs poursuivis, les finalités recherchées par le Grand Lyon ? Quels sont les procédés employés, les stratégies développées par le Grand Lyon pour les atteindre ?

Le Grand Lyon cherche sans nul doute à siéger au rang des métropoles majeures et principales d'Europe, à devenir un carrefour privilégié des échanges entre le nord et le sud de l'Europe, à être un des axes incontournables de développement de l'Union et des régions qui la composent. Qu'est-ce à dire ? Promouvoir le développement économique de la future métropole, en en faisant le vecteur d'attractivité de son territoire. Certes. Mais cela ne saurait suffire. Parce que considérer la seule dimension économique est en soi de nature à priver le Grand Lyon de la diversification indispensable à sa reconnaissance comme métropole européenne majeure. Parce que donner d'autres horizons à

1 Ludovic Halbert, Patricia Cicille & Céline Rozenblat, *Quelles métropoles en Europe ? Des villes en réseaux, Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale DATAR*, La Documentation française, 2012, 112 pages.

l'ambition du Grand Lyon est utile pour que son développement et son attractivité puissent pleinement se déployer.
La qualité de l'environnement global offert aux populations et aux entreprises s'avère essentielle pour créer et conforter un climat propice à l'essor du territoire. Elle s'appuie sur les nombreuses compétences qui incombent au Grand Lyon, et celles plus nombreuses encore qui reviendront à la métropole[2] : opérations de développement économique, mesures de rayonnement culturel, conception de l'aménagement urbanistique, schéma de cohérence territoriale, organisation de la mobilité urbaine, politique de l'habitat social, gestion des services d'intérêts collectifs, gouvernance des grands réseaux, maîtrise de la demande énergétique, investissement dans la politique environnementale, instauration de dispositifs d'intégration. Telles sont les bases de l'affirmation de la métropole comme une référence.

Une métropole universitaire : manifester une excellence scientifique globale

Le Grand Lyon dispose d'un magnifique atout : l'Université de Lyon, communauté d'universités et d'établissements (CUE) qui fédère 20 universités, grandes écoles et centres de recherche de Lyon et Saint-Etienne (128 000 étudiants, 11 500 chercheurs et enseignants-chercheurs, 196 laboratoires publics). Or, la métropole lyonnaise n'est pas encore suffisamment identifiée, à l'échelle nationale et l'échelle européenne, comme une cité universitaire et un pôle scientifique, en dépit des efforts menés par le Grand Lyon au titre de la « métropole des savoirs ». Valoriser un tel creuset de compétences et de connaissances, d'initiatives et d'innovations, auprès des entreprises et des populations, à l'échelle européenne et internationale, est donc un objectif que la communauté urbaine doit poursuivre. Le statut de métropole devrait l'y aider, qui lui confie le soin de soutenir les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et de considérer le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation[3].
Quelles relations le Grand Lyon peut-il entretenir avec l'Université de Lyon, les établissements qui la composent, la région Rhône-Alpes, le ministère, alors que les réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche s'enchaînent, laissant à chaque fois les universités dans des situations plus délicates ? Quelles relations le Grand Lyon peut-il construire et nourrir avec des centres universitaires étrangers, qu'ils soient européens ou non, pour donner à Lyon la visibilité internationale qui pourrait être la sienne ? À de telles questions, des réponses ont commencé à être données puisque des réalisations existent et des projets fleurissent, dans lesquels le Grand Lyon est investi. En attestent le premier workshop de recherche Lyon - Sao Paulo qui s'est tenu du 13 au 15 novembre 2013, les accords-cadres passés avec l'Université de Tohoku (Japon) et l'Université du Tongji (Shanghai).
Au regard des domaines économiques de compétences qui caractérisent la communauté urbaine, à n'en pas douter, les programmes relatifs à la santé ont à jouer un rôle majeur : le territoire accueille de nombreux groupes pharmaceutiques (Arrow, Aventis, Bayer, Boiron, Sanofi), compte des équipes scientifiques renommées en sciences de la vie et de la santé (médecine, biologie, biochimie), dénombre des cursus universitaires réputés en ces domaines (Université Claude Bernard Lyon 1). Or, des dynamiques se font jour, soutenues par le Grand Lyon,

2 Article L. 3641-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, tel qu'issu du projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

3 Article L. 3641-1 1° b bis GCCT.

qui promettent des innovations techniques et médicales et des propositions sociales et globales, qui proposent de donner intelligibilité et acceptabilité aux découvertes scientifiques et technologiques. Les synergies ainsi créées sont d'autant plus remarquables que rares sont les projets de recherches pluridisciplinaires et transversaux, qui associent à l'échelle internationale les sciences de la vie et de la matière et les sciences humaines et sociales. La métropole en a bien conscience qui prête une attention particulière à la valorisation des sciences humaines et sociales depuis plusieurs années.
Pourquoi ne pas penser aussi au design, domaine dans lequel des partenariats d'excellence peuvent être envisagés qui vitaliseraient la tradition des savoir-faire lyonnais (soieries), qui nourriraient des projets communs avec Milan et sa région (industries de la mode et du meuble), qui créeraient des coopérations entre l'Université de Lyon, la Cité du design de Saint-Etienne, l'Istituto Marangoni et l'Ecole polytechnique de Milan, le tout en lien avec la Biennale d'art contemporain ?
Affirmer le Grand Lyon comme métropole universitaire suppose d'amplifier les interactions croisées et les configurations créatives dans les rapports entre la ville et l'université qui ont été d'ores et déjà initiées. Les énergies ainsi déployées mettent d'ailleurs Lyon en 14e position des 50 villes où il fait bon étudier dans le monde, selon le palmarès britannique QS TopUniversities. La métropole doit être identifiée comme universitaire et comme responsable.

Une métropole responsable : proposer un modèle social innovant
Voilà un des atouts de la communauté urbaine à mettre en lumière. Dans la lignée du Grand projet de ville de la Duchère (« La Duchère, Naturellement Lyon ») présenté lors des Open Days à Bruxelles en octobre 2013, le Grand Lyon peut se positionner en leader dans le domaine d'une redéfinition de la politique de cohésion, qu'elle soit territoriale ou sociale. Proposer un modèle social innovant pourrait être une finalité et une modalité de l'affirmation de la métropole sur la scène européenne : modèle de développement urbain et communautaire fondé sur la solidarité ; modèle conçu à l'échelle européenne avec des partenaires de confiance ; modèle projeté et exporté à l'échelle internationale.
Nombreuses sont les problématiques que les métropoles européennes ont à traiter : concevoir un développement respectueux de l'environnement (limitation des pollutions, valorisation des déchets, réhabilitation et construction de bâtiments intelligents) ; penser un aménagement soucieux de concilier activité et habitat, vie professionnelle et vie familiale, investissement collectif et épanouissement personnel (modes de satisfaction des besoins, activation des réseaux de services, rapports entre espaces et mouvements) ; proposer une conception de la ville mettant l'individu au centre (enfants, actifs, ainés) et reformulant le commun (tisser des relations entre générations ou entre populations pour assurer l'intégration de tous et de chacun). Il s'agit de s'aventurer dans la réinvention du vivre ensemble, comme y invite le LabEx « Intelligence des mondes urbains » dans une démarche associant étroitement enseignement supérieur, recherche scientifique et politiques publiques.
Outre la nécessité de s'adosser aux compétences et connaissances du vivier scientifique à sa disposition (construction d'un réseau d'experts réactifs), le Grand Lyon doit impérativement s'appuyer sur des coopérations afin que soit atteinte la taille critique permettant de concevoir et de construire un tel modèle de manière efficace. Pour réaliser des économies d'échelle propres à rendre

viables et adaptables les expérimentations dans une période de contrainte budgétaire et de crise financière, des collaborations sont à tisser avec les autres villes de la région (Grenoble, Saint Etienne, Valence), les métropoles des régions partenaires (Marseille, Milan, Stuttgart, Barcelone), les cités jumelées à la ville (Birmingham, Francfort, Milan, Leipzig, Saint-Louis). Car c'est en jouant collectif que le Grand Lyon pourra faire entendre de tels projets à ses interlocuteurs institutionnels nationaux et européens, et faire participer non seulement les entreprises locales mais aussi les opérateurs internationaux.

Cela suppose de la part du Grand Lyon une maîtrise à la fois technique et politique des projets distingués. Technique, car il s'agit pour les autorités publiques de la métropole de détenir les expertises leur permettant de décider des critères à prioriser et des méthodes à privilégier, de disposer d'une saine autonomie à l'égard des opérateurs intéressés par les marchés concernés. La technicité des problèmes attachés aux nouvelles compétences que le Grand Lyon aura à assumer comme métropole, en particulier des problèmes soulevés par les marchés en lien avec les grands réseaux (notamment énergétiques), ne doit pas conduire à un décrochage des autorités publiques et à leur allégeance aux acteurs privés. Politique aussi, car il s'agit pour le Grand Lyon de savoir prendre une position nodale dans la gouvernance multiniveaux qui se joue entre l'Union européenne, l'État, la région, le département, les communes, et les quartiers.

Une métropole influente : jouer la gouvernance multiniveaux

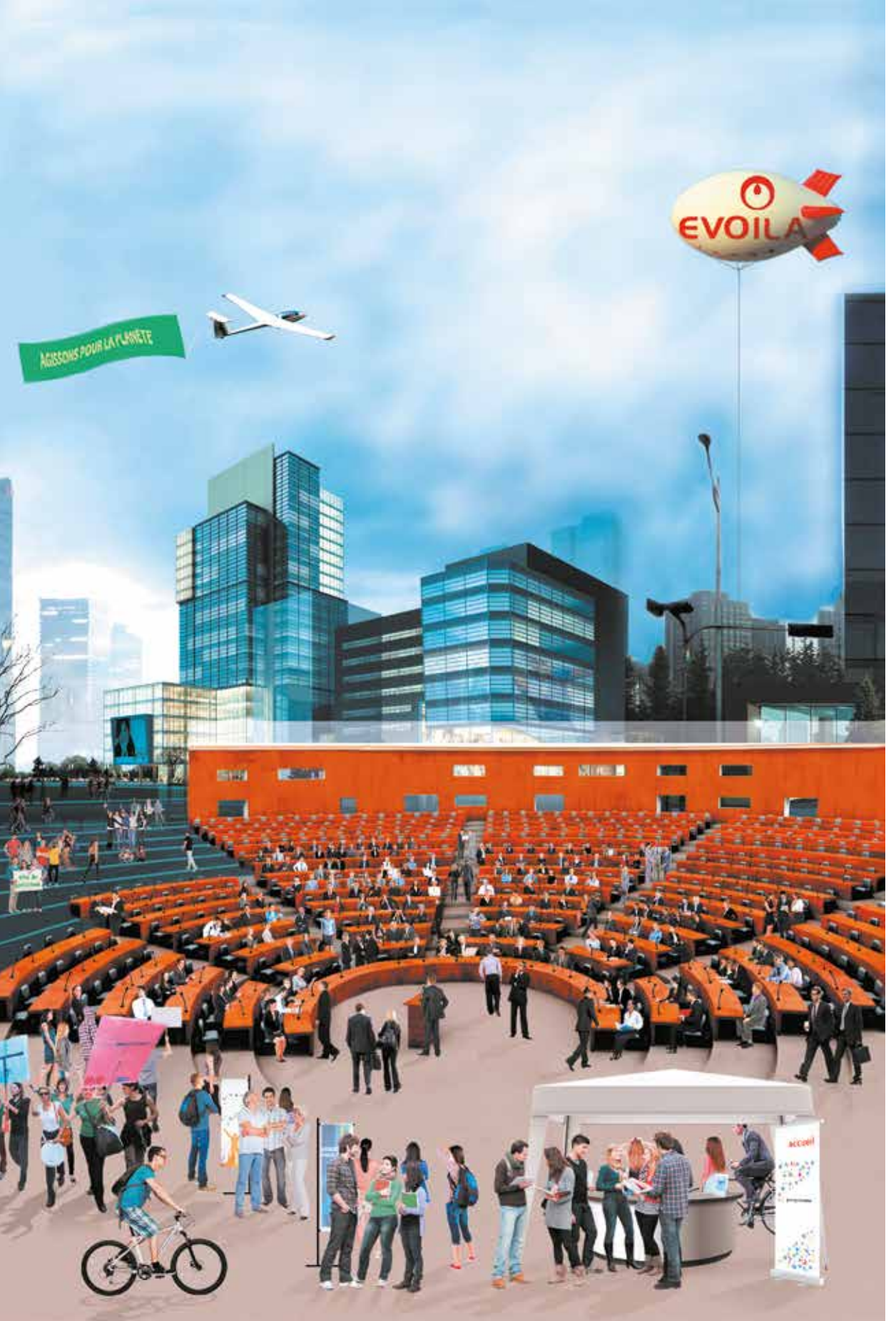
Pour être positionnée et reconnue comme une métropole principale en Europe, le Grand Lyon se doit de concevoir et de développer une stratégie d'intervention qui lui permette d'assurer une présence effective et efficace aux différents moments de la prise de décision européenne et nationale, et d'exercer ainsi une influence créant un climat favorable aux projets soutenus et aux ambitions affirmées. Les logiques d'implication européenne de la métropole sont à interroger, afin que puissent être élaborés et exploités les outils d'un lobbying européen et d'une coopération interrégionale.

Politiques de la ville, de cohésion, des communications, des transports, de l'énergie, de l'emploi, de l'environnement : voilà autant de domaines pour lesquels l'Union, à l'invitation du Comité des régions, envisage de soutenir l'implication directe des collectivités locales, au premier chef les régions et les métropoles, dans l'élaboration des normes européennes. Il s'agit là d'une occasion à saisir pour donner à voir le Grand Lyon. Différentes voies s'offrent à la métropole pour assurer de manière stratégique sa présence auprès des institutions de l'Union : en particulier, la Délégation générale de Rhône-Alpes à Bruxelles, l'Association des Grandes villes de France (dont la « commission Europe » est présidée par Jean-Michel Daclin, adjoint au maire de Lyon, vice-président du Grand Lyon et membre du Comité des régions), le réseau des grandes villes européennes Eurocities.

Or, une telle implication du Grand Lyon auprès des institutions européennes exige de développer des politiques d'action au niveau local, notamment de déterminer les modes de relations à entretenir avec le département et la région dans le contexte du passage au statut de métropole. S'il est source de tensions et d'incompréhensions, de résistances et d'incohérences, le tant décrié mille-feuille local peut être l'espace pour le Grand Lyon de s'affirmer en vecteur de solution des différends, en facteur de promotion des initiatives, en atout voire

en maître du jeu régional. Pour ce faire, la métropole doit savoir jouer la carte de la coopération avec les métropoles des régions qui appartiennent à l'Euro région Alpes Méditerranée (Marseille, Milan entre autres) de même qu'au réseau « Quatre Moteurs pour l'Europe » (Stuttgart, Barcelone, Milan encore). Mettre en place des partenariats universitaires et scientifiques, mettre en œuvre des objectifs innovants et responsables, afin de concevoir et de conduire des projets de développement urbain qui conjuguent mobilité et motilités, capacités et capabilités à l'échelle de la communauté urbaine et du territoire régional, dans une projection européenne voire internationale : tel peut être un point d'ancrage du Grand Lyon en Europe pour s'affirmer et s'imposer.

Si le Grand Lyon veut se donner à voir et être vu comme une métropole européenne principale, non seulement économique, mais aussi universitaire et sociale, il lui faut engager une dynamique cohérente qui sache jouer de la gouvernance multiniveaux (local, régional, interrégional, européen, international) pour déployer des propositions innovantes aux problématiques contemporaines des centres urbains européens. La réforme institutionnelle récemment adoptée offre des moyens nécessaires au rayonnement européen de la métropole, qui, pour être efficients, sont à investir pleinement et stratégiquement.


EVOILA
MISSIONS POUR LA PLANÈTE
Accueil

MODÈLE POLITIQUE

L'attachement des Français à leurs 36 000 clochers, l'importance accordée à l'État central et au Président de la République, la ritournelle du maire « élu préféré des Français » restent les polarités structurantes de l'imaginaire politique français. En bousculant l'ordonnancement encore récent et peu approprié par le grand public de la décentralisation, la métropole de Lyon apporte une figure et une réalité politiques nouvelles. Comment peuvent-elles prendre ?

Boris Chabanel rappelle que l'on n'efface pas plusieurs siècles de représentation civique facilement. Pourtant, la métropole doit accélérer l'actualisation de l'imaginaire politique français pour redonner confiance dans le politique. Pour Annie Héritier, la première exigence sera de poser les frontières de la métropole et de les revendiquer pour construire son identité : pas d'ordre ni d'action sans limites. Et entre ces frontières, Damien Bertrand raconte comment pourrait se définir l'espace public métropolitain. Cédric Polère imagine quant à lui la survivance d'une culture lyonnaise caractérisée par l'art du tour de table et de la transaction.

Sylvie Mauris Demourioux se montre plus pragmatique et prévoit que les arbitrages financiers de la nouvelle collectivité, prise entre élargissement des compétences et contraintes de moyens, poussent ses élus vers des relations de pouvoir inédites. Robert Revat s'amuse déjà, non pour en rire, des effets d'un rapprochement entre deux cultures a priori fort différentes des bénéficiaires de l'action publique.

La création de la métropole, collectivité territoriale de plein exercice issue de la fusion entre un EPCI et un département, ne va pas de soi. Même pour les personnes les plus au fait de cette mini-révolution, certains aspects restent encore très abstraits. On note ainsi l'absence de propos sur le rôle de la tête de l'exécutif, qui doit pourtant incarner le pouvoir et être facteur d'identification. L'évidence d'une simplification administrative au profit de la réalité métropolitaine et du quotidien des habitants reste à ancrer concrètement dans nos représentations politiques.

BORIS CHABANEL
consultant, géographe, spécialiste d'économie territoriale
bureau d'études et de conseil Nova7

La métropole de Lyon, jalon vers un nouvel imaginaire politique français ?

Au-delà du moment lyonnais

La création de la métropole de Lyon à l'horizon 2015 constitue un évènement majeur à l'échelle du microcosme lyonnais, certains médias évoquant un véritable « Big-Bang territorial ». Une fois l'émotion dissipée, au-delà des réactions et des spéculations locales, l'évènement parait également revêtir une portée nationale. Cet article entend montrer en effet que cette novation institutionnelle ouvre des perspectives nouvelles pour le chantier de l'administration territoriale dans sa contribution à l'imaginaire politique national, que l'on peut appréhender ici comme la manière avec laquelle le corps social se représente les lieux, les temps, les personnes ou encore les organisations constitutifs de l'action publique. En première analyse, on peut voir dans l'édification de la métropole de Lyon une volonté pragmatique d'adaptation à la diversité des situations territoriales. Selon une logique « ***bottom-up*** », la réforme viendrait ainsi entériner la volonté des décideurs lyonnais de franchir une nouvelle étape dans la consolidation de leur capacité d'action à l'échelle de l'agglomération, après 40 années d'expérience intercommunale. Mais il y a lieu de voir bien davantage qu'une simple consécration de l'art lyonnais de la conciliation politique.

Si, comme le dit le sociologue Jean Viard, la décentralisation a jusqu'ici peu contribué à la construction d'un nouveau récit national, l'édification de la métropole de Lyon n'est-elle pas en train de marquer un tournant ? Posons d'abord le constat avant de traiter le point d'interrogation. Force est de reconnaitre que la place qu'occupent désormais les collectivités locales dans la conduite de l'action publique reste largement sous-estimée dans l'imaginaire politique du pays. Attribuant encore et toujours à l'État le pouvoir de changement de la société, la sphère médiatique reste aveugle aux réalités issues de la décentralisation. Loin

de proposer une analyse précise de l'incapacité de l'État à réduire la voilure en dépit des transferts de compétences, elle préfère dénoncer (sans comprendre) la croissance des dépenses publiques locales : combien de citoyens savent que les collectivités locales portent l'essentiel de l'effort d'investissement public ? Reconnaissons avec Jacques Lévy que beaucoup de Français continuent de croire au mythe fondateur de l'État instituteur de la société et restent intimement persuadés que leur destin se joue entièrement dans leur relation à l'État national. Une autre facette de cet aveuglement franco-français réside dans le déni du fait urbain. Les structures politico-administratives qui pèsent le plus dans l'imaginaire politique du pays, les communes et les départements, datent d'une époque où le pays était encore profondément rural. Il en résulte un déséquilibre de la représentation nationale au profit des territoires à faible densité, comme en témoigne la composition des assemblées départementales et du Sénat. Cela a un second effet déformant : à la différence des autres pays européens, le référentiel de la commune, dans une France où près de 75 % des communes comptent moins de 1 000 habitants, n'est pas la ville mais la commune rurale. En d'autres termes, alors que 65 % de la population française vit aujourd'hui dans une agglomération (unité urbaine au sens de l'Insee) de 10 000 habitants ou plus, on continue, comme s'en étonne encore Jacques Lévy, de visualiser l'espace français en donnant au fait urbain le poids de sa superficie plutôt que celui de sa population ou de sa capacité productive. Dans ce tableau, la création de la métropole de Lyon pourrait bien constituer l'avant-garde d'un nouveau rapport à l'espace national.

Un défi pour la métropole : restaurer la confiance dans l'action publique

Cinquante ans après le lancement de la politique des « métropoles d'équilibre » qui avait créé le statut des communautés Urbaines, le projet de loi « de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » mis en débat à l'été 2013 apparait comme une nouvelle tentative d'assumer les implications institutionnelles de la métropolisation. Relayant la priorité donnée par le gouvernement à la croissance et la compétitivité, il reconnait en effet le rôle des grandes agglomérations comme moteurs de la croissance économique et de l'attractivité du territoire en créant le statut spécifique des métropoles, EPCI à compétences renforcées, réservé aux communautés existantes rassemblant plus de 400 000 habitants. Les dispositions spécifiques à la métropole de Lyon vont cependant plus loin. En écho aux propositions du comité Balladur formulées en 2009, elles engagent une double révolution institutionnelle. Erigeant la métropole de Lyon par fusion de la communauté urbaine de Lyon et du département du Rhône, elles ouvrent tout d'abord une brèche dans le fameux « mille-feuille » territorial. L'empilement des souverainetés permis jusqu'ici par la décentralisation a d'autant plus de chance d'être déjoué que la métropole de Lyon a également la possibilité de prendre en charge des compétences supplémentaires en provenance de la région et de l'État, transferts qui paraissent particulièrement opportuns en matière de logement et de développement économique. Non contente de disposer d'un portefeuille de compétences plus étoffé, la métropole de Lyon bénéficiera par ailleurs du statut de collectivité territoriale. Le changement est considérable : l'échelon d'agglomération acquiert son autonomie à l'égard des communes et prend place dans le paysage admi-

nistratif territorial, là où la notion d'« intercommunalité » continuait de masquer la réalité des agrégats urbains. Jamais les conditions d'une gouvernance unifiée des politiques publiques à l'échelle des grandes agglomérations du pays n'ont été aussi proches d'être réunies. Reste à la métropole de Lyon la lourde tâche de faire la démonstration des potentialités que cette gouvernance recèle.
Contribuer à l'actualisation de l'imaginaire politique du pays implique en effet de savoir répondre aux multiples désillusions qui, à tort ou à raison, minent aujourd'hui la confiance du citoyen dans l'action publique. Contre « la gabegie publique », faire de la mutualisation des moyens entre communauté urbaine, département et communes un levier pour dégager de nouvelles marges de manœuvre financière. Contre « l'imbroglio administratif », profiter de la simplification du paysage pour faire la pédagogie des politiques d'agglomération auprès de tous les habitants. Contre « le fossé entre élus et citoyens », construire une véritable démocratie d'agglomération, assise sur des processus électifs et des modes de dialogue renforçant la légitimité des élus métropolitains et stimulant la conscience d'agglomération. Contre « un nouveau jacobinisme métropolitain », inscrire le partage des rôles entre communes et métropole dans une logique de subsidiarité évolutive et négociée. Contre « le démantèlement de la protection sociale », proposer de nouveaux mécanismes de solidarité territoriale et sociale pour les besoins essentiels du quotidien (habitat, mobilité, alimentation, emploi, etc.). Contre « l'impuissance publique face aux flux de la mondialisation », montrer que les métropoles sont les principaux lieux où se jouent, et donc peuvent être saisies, les problématiques de croissance, d'emploi, d'inégalités, d'empreinte écologique, etc. Contre « la complexité et l'incertitude du réel », fonder la performance de l'action publique sur une approche plus proactive et intégrée du développement des sociétés urbaines (prévenir plutôt que guérir, anticiper plutôt que subir, mettre en synergie plutôt que cloisonner…). Les chantiers qui incombent à la future métropole de Lyon sont considérables. Ils ne doivent pas pour autant conduire à une focalisation des énergies et des projets sur le périmètre d'agglomération. Car l'autre enjeu métropolitain est bien celui du dépassement de la dichotomie « ville/campagne » si prégnante en France.

« Les chantiers qui incombent à la future métropole de Lyon sont considérables. »

L'autre dessein métropolitain : réconcilier agglomérations et périurbain

En l'état, la création de la métropole de Lyon traduit une approche verticale de l'institutionnalisation du fait métropolitain : rassemblons les capacités d'action des différents échelons au bénéfice de l'agglomération. Or, chacun le sait, le phénomène de métropolisation ne procède pas seulement par concentration des stocks (entreprises, population, fonctions de commandement politique, économique, etc.) dans les plus grands pôles urbains, mais également par diffusion et mise en réseau des flux à différentes échelles. Souvent occultés ou pensés de façon primaire, ces liens d'interdépendance renvoient à un autre angle mort de l'imaginaire politique national. Reconnaitre et organiser les interactions qui relient les grandes agglomérations aux territoires voisins constitue en effet l'autre enjeu, le volet horizontal, du chantier de l'institutionnalisation du fait métropolitain. Alors que ces interactions (en matière de mobilité quotidienne et résidentielle, de flux de revenus, de relations économiques, etc.) se révèlent toujours plus intenses et diverses qu'on ne l'imaginait, la construction d'une gouvernance des politiques publiques à l'échelle des aires métropolitaines pro-

gresse lentement. Elle bute en particulier sur des fractures symboliques qui, encore aujourd'hui, séparent les agglomérations de leur hinterland. Alors que la grande ville apparait comme le réceptacle de tous les risques contemporains (chômage, pauvreté, insécurité, exposition à l'altérité, pollution, inflation du coût de la vie, accélération des temps, etc.), les territoires périurbains sont décrits quant à eux comme des lieux parasitaires, banalisés, dévorant les espaces agricoles et naturels, sous le joug d'une dépendance automobile exacerbée, réduisant l'espace public à la portion congrue, ou encore peuplés de personnes recherchant avant tout l'entre-soi et ayant la faiblesse de verser dans le vote extrême.

Désamorcer les fantasmes et stéréotypes qui maintiennent cette animosité latente entre agglomération et périurbain, faire en sorte que leurs différences ne soient plus source d'opposition mais invitation au dialogue, voici un autre défi que devra relever la métropole de Lyon. Si la gouvernance métropolitaine en région lyonnaise bénéficie déjà d'une histoire ancienne depuis la création de la région Urbaine de Lyon jusqu'à celle du Pôle métropolitain, en passant par la mise en place de l'inter-Scot, elle peine encore à mettre l'ensemble des territoires concernés autour de la table. Ces dernières années, s'est en effet imposée une approche multipolaire de l'espace métropolitain et de sa gouvernance. Les principaux pôles urbains de la région lyonnaise affirment leur *leadership* dans la construction d'une métropole capable de soutenir la comparaison avec les grandes métropoles européennes. Pour l'instant, cette recherche de masse critique laisse en marge les territoires périurbains (intercommunalités composant les aires urbaines des différents pôles urbains), alors même que ceux-ci sont appelés à jouer un rôle croissant à l'avenir dans l'attractivité résidentielle et touristique de l'ensemble de la métropole, de même que pour la préservation et la production des biens communs essentiels au fonctionnement de la société locale (eau, alimentation, énergie, etc.). Ici encore, contribuer à l'imaginaire politique national implique pour la métropole lyonnaise de faire la preuve qu'il est possible de construire en bonne intelligence des synergies métropolitaines conjuguant les intérêts et les atouts de la « ville » et de la « campagne ».

On le voit, la création de la métropole de Lyon n'engage pas seulement le devenir de la région lyonnaise. Résolument, l'ambition doit être celle de faire des émules et, au-delà, de conjurer l'invisibilité du fait métropolitain dans l'imaginaire politique du pays. Contribuer aux destinées des métropoles deviendra-t-il demain un engagement politique aussi estimé que participer à l'exécutif national ?

Sources citées

Jean Viard, *Nouveau portrait de la France : La société des modes de vie*, Editions de l'Aube 2011
Jacques Lévy, *Réinventer la France. Trente cartes pour une nouvelle géographie*, Fayard 2013

CÉDRIC POLÈRE
docteur en sciences politiques,
sociologue indépendant,
avec la complicité de P. Dujardin,
politologue et D. Guéranger,
chercheur au LATTS

FICTIF
CE TEXTE EST UNE ŒUVRE DE FICTION. TOUTE RESSEMBLANCE AVEC LE RÉEL EST FORTUITE

Note de recherche du 7 janvier 4102
GlobalLab ArcheoDemocracy

Des fouilles menées rue du Lac apportent un nouvel éclairage sur la démocratie au temps de la « métropole de Lyon » (XXIe siècle)

ArcheoDemocracy est heureux de communiquer à la communauté scientifique les extraits les plus significatifs d'archives vieilles de 2000 ans, exhumées dans ce qui devait être un centre de documentation. La portée de cette découverte est inouïe : elle permet pour la première fois de comprendre comment un modèle démocratique a été inventé à partir des années 2020 à Lyon. Un système complexe, avec les « grands débats » avant les élections métropolitaines, des conférences de consensus et des référendums sur des sujets comme l'avenir des communes (ce qui a donné naissance aux neuf communes de même taille dans les années 2040), le choix d'un bicamérisme avec le Conseil de la métropole et le Conseil permanent des territoires, le souci permanent du caractère contradictoire des délibérations préalables aux grandes décisions… Ces débats entre Lyonnais Anciens vous sembleront bien étranges, mais sans eux il est probable que la métropole de Lyon n'aurait pas déployé ses ailes démocratiques.

ARCHIVE 1 2013 : Extrait d'un projet de loi

PROJET DE LOI

de **modernisation** *de l'***action publique territoriale**
*et d'***affirmation** *des* **métropoles.**
(Texte définitif)

métropole de Lyon

TITRE 1ER
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

CHAPITRE UNIQUE

Art. L. 3611-1. – Il est créé une collectivité à statut particulier, au sens de l'article 72 de la Constitution, dénommée « métropole de Lyon», en lieu et place de la communauté urbaine de Lyon et, dans les limites territoriales précédemment reconnues à celles-ci, du département du Rhône.

Art. L. 3631-1. – Les conseillers métropolitains sont élus au suffrage universel direct, dans les conditions prévues par le code électoral.

ARCHIVES 2 2013 : Questionnements sur l'avenir du Grand Lyon

« Ce que rassemble une intercommunalité n'est pas un corps politique. Quand aucun élu ne peut représenter une part définie du corps politique, il faut en passer par le consensus et par des mécanismes de négociation plutôt que de décision collective. Le maire d'une petite commune a beau savoir qu'il ne représente qu'une petite ville, il serait illégitime que la grosse ville lui impose quelque chose.

Au fond, la procédure qui crée une assemblée, le Conseil de communauté pour un EPCI, à partir d'autres assemblées, les Conseils municipaux, fait que les positions tenues dans ces intercommunalités ne sont pas des positions de représentants contrôlés, devant rendre des comptes, puisque leur électorat n'existe pas : l'électorat existant est celui d'autres corps politiques, les communes. Il s'agit de savoir si l'on accorde ou non à l'agglomération lyonnaise qui correspond à l'intercommunalité du Grand Lyon le statut d'une entité politique. » **Philippe Urfalino, politologue, entretien « Millenaire 3 », 11 mars 2013**

« [avec la métropole] je pense qu'un maire va perdre du pouvoir politique, c'est le sens de l'histoire. Le 21 septembre 1792, c'était la première réunion de l'Assemblée qui s'appelait la Convention : on a stoppé l'Ancien Régime et on a donné le pouvoir aux Français, pas aux élus. » **Déclaration d'un maire du Grand Lyon, Club du développement durable, 24 septembre 2013**

ARCHIVE 3 2020 : Première séance du Conseil de la métropole : extrait du « blog » d'un jeune et nouvel élu, Raphaël Hythloday

« Lors de cette première séance, un élu s'est présenté comme « de Caluire », et un autre a immédiatement rétorqué : Monsieur, ici, vous représentez les citoyens de toute la métropole. Il y a eu un brouhaha. Le nouveau président tout juste élu par notre assemblée a rappelé que « le conseiller est élu de sa circonscription, et non pas représentant de sa circonscription ». Pour autant il a appelé à ne pas balayer un demi-siècle d'histoire de la communauté urbaine qui a su prendre en compte les communes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. C'est alors qu'une élue s'est levée, et a déclamé un texte qu'elle avait sans doute préparé : « avant nous, en 1789, Camille Desmoulins disait : « est-ce qu'il y a encore des distinctions de province ? Est-ce que nous ne sommes pas tous une grande famille, une grande maisonnée ? » Et il citait saint Paul : vous tous qui avez été régénérés par le baptême, vous n'êtes plus Juifs, vous n'êtes plus Samaritains, vous n'êtes plus Romains, vous n'êtes plus Grecs, vous êtes tous Chrétiens. C'est ainsi que nous venons d'être régénérés par l'Assemblée nationale, nous ne sommes plus de Chartres ou

de Montlhéry, nous ne sommes plus Picards ou Bretons, nous ne sommes plus d'Aix ou d'Arras ; nous sommes tous Français, tous frères ». Et moi je dis, nous ne sommes plus de Saint-Fons, de Craponne ou de Rillieux, nous sommes tous ici des représentants de la métropole de Lyon. Nous vivons un moment similaire à 1789 où s'est fait le passage du statut de député d'un baillage à celui de représentant de la nation. Chacun de nous est le mandataire de la métropole tout entière ».

Elle a été applaudie par une partie de l'assemblée, puis interpellée par un vieux conseiller : « si nous l'appliquions, votre conception de la représentation ferait de la métropole un monstre technocratique, car entre la métropole et les électeurs, il nous faut reconnaitre les communes qui sont au contact direct des habitants. La métropole ne peut être comprise comme un tout homogène, c'est une vision abstraite de la réalité, car la réalité c'est que la métropole est une mosaïque d'intérêts, et ces multiples divisions et distinctions qui constituent notre société locale sont utiles. Il en était de même au moment où l'Assemblée nationale s'est constituée : fallait-il nier l'existence des corps intermédiaires, des territoires, des mondes professionnels ? Sans doute non. Fallait-il à l'instar de Sieyès et pour promouvoir le corps indivisible de la Nation, effacer toutes les catégories qui nous font différents ? Certainement non. Nous connaissons assez les dérives qu'amène une telle posture. Pour ma part je ne prétends pas représenter le citoyen abstrait de la métropole ».

Il s'est ensuivi un débat très agité sur la question : de quoi la métropole et notre Conseil de la métropole sont-ils l'émanation ? Des territoires, des habitants, ou des deux à la fois ? Des conseillers ont remarqué que dans la gouvernance effective du Grand Lyon, la complexité et la pluralité de la société lyonnaise disparaissaient derrière ces corps territoriaux que sont les communes, dont les maires étaient presque les seuls porte-voix autorisés. Les neuf Conférences des maires devenues aujourd'hui Conférences territoriales et le Conseil de développement n'y changeaient presque rien. La question du Grand Lyon était : comment mener des politiques efficaces tout en satisfaisant à la fois Villeurbanne, Ecully, Saint-Fons…, et non pas, d'abord, comment satisfaire les groupes professionnels ou sociaux (les précaires, les jeunes…) de

l'agglomération. « L'hétérogénéité de la métropole ne se réduit pas à l'hétérogénéité territoriale. De multiples lignes de clivage la traversent, qui recoupent rarement les frontières communales ». Cela a ramené au débat sur la place des communes : « c'est par les communes et leurs élus que l'on garantit que les habitants sont au cœur des décisions prises. Elles mettent, disait Alexis de Tocqueville, la liberté à la portée du peuple ». Applaudissements. « Non ! La commune a été la base de l'architecture de l'intercommunalité, mais la métropole de Lyon n'est plus une intercommunalité ! Ayons l'audace d'une nouvelle architecture où proximité et pouvoir communal seront dissociés. La proximité peut être reconnue et organisée sans que les communes gardent leur pouvoir actuel ».

ARCHIVE 4 2027 : Vidéo « TLM.fr » d'un débat sur le thème : « la métropole a-t-elle cassé le modèle lyonnais ? »

De la communauté urbaine à la métropole, n'a-t-on pas finalement changé de modèle démocratique ? Le mois dernier, des maires de l'agglomération ont signé une tribune « sauvons le modèle lyonnais : la conciliation, pas la politisation ! ». Des élus, citoyens et chercheurs ont répondu par une autre tribune, se félicitant au contraire du « retour du politique ».
Nous avons invité quelques-uns de ces signataires à réagir à la politisation de l'assemblée métropolitaine qui s'est manifestée récemment par la motion de soutien au mouvement « néocanuts » qui revendique des droits nouveaux garantissant la qualité des conditions du travail, par la complète redéfinition de la politique de développement économique (une majorité d'élus ayant fait valoir que « les pôles de compétitivité ne faisaient pas une politique d'emploi »), ou encore par la contestation du rôle du secteur privé dans la gestion des biens communs.

Un ancien maire : La politisation a été manifeste. Faut-il s'en réjouir ? On nous dit que le Grand Lyon c'était la négociation secrète entre élus, et que la métropole c'est la délibération publique à de multiples niveaux, mais la confrontation majorité/opposition face à l'électorat suscite une délibération de mauvaise qualité. Au contraire, le fait d'être en huis clos, on le voit heureusement encore en commission, pousse à vouloir rechercher le consensus. Dans notre métropole, instance unitaire décentralisée, il nous faut garder une capacité à décider par rapprochement des points de vue et négociation.

David Guéranger, un chercheur : « Publicité, sauvegarde du peuple » : cette formule révolutionnaire nous ramène bien loin en arrière, et nous rappelle une des fragilités de la démocratie. Bien sûr, la publicité confère au débat politique un caractère théâtral, qui peut sembler artificiel. Mais elle fait du coup émerger des positions et des intérêts

contradictoires, et donne matière à l'édification des choix et à l'arbitrage. Elle oblige en quelque sorte à s'accorder sur les désaccords et ce qui les explique. Derrière Ricoeur, ou Rancière, je pense que c'est une condition cruciale pour faire exister le politique. D'autres, élus intercommunaux en tête, considèrent à l'inverse que le petit nombre et le confinement permettent d'aller plus vite, de rapprocher les points de vue, d'aboutir au « consensus ». Ce qu'ils perdent alors de vue, c'est les ressources politiques qui disparaissent par la même occasion. L'opacité les prive d'une part du soutien réel et virtuel de leurs mandants, de la possibilité de faire valoir leurs intérêts pour tenir position, pour interpeler les autres, pour leur résister, pour négocier. La publicité fournit une ressource politique aux représentants. Et puis l'opacité, c'est aussi celle où ils se retrouvent eux-mêmes plongés pour comprendre le sens politique de leurs choix. Lequel d'entre eux peut revendiquer une action de gauche ou de droite ? Lequel d'entre eux peut identifier les intérêts sociaux que ces réalisations servent ou desservent ? Lequel peut dire, in fine, à quel projet politique sert la métropole ? À défaut, les catégories sociales et notamment les plus fragiles se retrouvent orphelines de représentants politiques… à moins que ce ne soit le contraire.
Une autre erreur a consisté à croire que cette publicité et cette lisibilité se réduisaient à la question du suffrage. Or celui-ci ne garantit pas nécessairement le partage de l'information, la possibilité d'interpeler, l'obligation de rendre des comptes, ni même la visibilité des enjeux pour le grand public ! Même dans une assemblée élue au suffrage universel direct, ceux qui ont le plus intérêt à médiatiser les contradictions sont aussi, malheureusement, ceux qui ont le moins de ressources pour le faire. Les débats en Conseil de métropole ressemblent ainsi comme deux gouttes d'eau à ceux d'autres institutions locales : beaucoup de silences, et un peu de théâtre.

Philippe Dujardin, chercheur également : Le clivage est certes l'un des modes de constitution de notre espace public. Mais l'art politique tient tout entier à un savoir-faire qui est « l'ordonnancement de clivages ». Si je n'ai que du clivage je me porte tendanciellement vers sa limite qui est la conflictualité extrême de la guerre fratricide. Si je n'ai que de l'ordonnancement je me porte vers les formes autoritaires de constitution de l'espace public. L'ordonnancement de clivages désigne un processus, toujours précaire, toujours relatif, d'accord dans le désaccord, de liaison dans la déliaison, d'unification dans la division. L'art lyonnais du tour de table, mode qui n'est ni celui de la domination ni celui de l'imposition, tient à ce que la scène politique locale est, de fort longue date, caractérisée par la transaction. La transaction a été la condition de l'efficacité discrète de la communauté urbaine. À ce titre, et sur l'échelle de notre agglomération, il est légitime de maintenir les mécanismes qui permettent d'échapper au clivage binaire de la scène partisane et qui amortissent les effets de domination ou d'hégémonie. La politisation, dont il est ici question, satisfait ma conception de la chose publique parce qu'elle indique que nous nous reconnaissons divisés ; et elle m'inquiète à la fois parce que je vois les élus davantage chercher à convaincre leurs citoyens-électeurs que chercher à dépasser ce qui les sépare. Il est heureux qu'à certains moments, des élus puissent s'abstraire de leurs affiliations territoriales et/ou partisanes. La métropole, comme tout objet prétendant faire cité, ne doit être ni unie, ni divisée, mais à la fois unie et divisée, ce que j'appelle l'« un-division ».

Interprétation possible

Une réforme (archive 1) a fait que le Grand Lyon, « établissement public de coopération intercommunale » ou « EPCI » créé en 1966, a quitté le premier ce statut pour obtenir celui de collectivité territoriale, avec un Conseil de la métropole élu au suffrage universel direct. Syndicat des maires à prérogatives techniques au départ, il avait pris un rôle grandissant dans la gouvernance de son territoire. C'est intéressant parce que ces EPCI étaient jusque-là presque hors contrôle démocratique et fort éloignés des citoyens (archives 2). Cette loi a été promulguée le 28 janvier 2014 et la métropole de Lyon créée l'année suivante.

Heureusement que les archives numériques qui comprennent ce qui s'appelait alors « mails », « SMS », « blogs », « tweets »… sont conservées à l'échelle mondiale depuis l'an 2017, parce que la première délibération de ce Conseil de la métropole s'est perdue. On voit dans l'archive 3 que des forces tirent dans des sens différents : l'une veut maintenir une métropole gouvernée par les maires, alors qu'une autre entend que les citoyens prennent pour la première fois la main. La question des divisions, découpes, clivages qui font la métropole est alors posée. Nous savons que finalement les communes ont perdu de leur autonomie. Seule la métropole a levé l'impôt, mettant fin aux différences de ressources fiscales entre communes. L'archive 4 semble indiquer que deux conceptions et pratiques de la démocratie se sont alors opposées : l'une qualifiée de démocratie « unitaire », « de consensus », « consociative » valorise le dépassement des clivages et la dispersion des pouvoirs ; l'autre, agonistique et adversariale voit majorité et opposition cultiver leurs différends. Nous savons, par des archives bien plus documentées, que Lyon a construit sa propre synthèse de ces modèles.

ANNIE HÉRITIER
maître de conférences (HDR)
à l'université Lumière Lyon 2

Penser la frontière face à l'identité de la métropole de Lyon

La « fin de l'histoire »[1] ne serait pas. L'institué serait alors nécessairement continué. Si les hommes sont devenus politiques par la signature du contrat social, il est nécessaire que celui-ci soit éternellement exécuté dans tous les recoins de ses obligations. Si les institutions vacillent, pour des raisons diverses, et parce qu'il est peut-être dans leur mouvement vital et essentiel, d'évoluer, il est arrivé un temps nécessitant de les désenclaver de leur histoire, de leur fondement anciens afin de les réinscrire dans un présent, non seulement nouveau mais neuf, inconnu encore. La France a, ainsi, entrepris de réformer son administration locale, en modernisant l'action publique territoriale et grâce à l'affirmation des métropoles, si l'on s'en tient aux termes du projet de loi[2] présenté au Sénat le 10 avril 2013 par le ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique. Les frontières de nouvelles collectivités sont en train d'être imaginées au Parlement.

Réformer est un temps du droit : celui du législateur, puis celui de l'Administration. Mais réformer est aussi, ensuite, un état : celui de l'Administration, et celui de ses usagers, destinataires, à des degrés divers, de la norme. Dès lors, le droit ne suffit pas. Ses limites sont atteintes par l'exercice de sa mission même. La création institutionnelle doit emporter, si ce n'est l'adhésion des hommes, du moins une certaine reconnaissance. Au service du public, elle se fait représentation d'individus qui doivent lui reconnaître une certaine légitimité si ce n'est une existence réelle à leur égard et une utilité à leur endroit. À cette fin, l'institution entretient avec les locataires du lieu, un jeu de miroir et, pour que le miroir ne soit pas déformant, induisant à l'erreur, la fausseté et l'insuffisance, il doit refléter une image au contour le mieux dessiné possible. Dès lors, deux urgences se dessinent. Après avoir déterminé le lieu de la frontière géographique des nouvelles Administrations, il convient que ces dernières précisent au mieux – et fassent connaître – leur objet institutionnel, créant un lieu de compétences propres ou partagées, délimité par des frontières définitionnelles. L'actualité de la réforme

1 Francis Fukuyama, *La Fin de l'histoire et le Dernier Homme*, Paris, Flammarion 1992 coll. Champs.

2 *http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPreparation.do?idDocument=JORFDOLE000027295212&type=general*

territoriale et de la création de la métropole de Lyon, cette sorte d'archéologie à ciel ouvert de ce que nous sommes, révélatrice de ce que nous avons été et annonciatrice de ce que nous serons, permet d'interroger la frontière, sur le sens qu'il faut lui donner, sur la signification profonde et évidemment cachée, sur la nécessité de la comprendre et, partant de là, la respecter, tout en pensant ses limites et ses débordements possibles.

« L'espace étant trop étendu, les sociétés humaines ont émietté les territoires, laissant à nos regards un vaste puzzle dont on ne sait pas toujours si les pièces étaient singulières avant d'être découpées ou si ce sont les limites qui en ont généré l'identité. »

L'institution nouvellement posée, décidée, nécessite sans doute de questionner la frontière, comme prétexte, au sens le plus prégnant du mot : ce qui est à l'avant du texte et vers quoi celui-ci se traverse soi-même comme le ferait un navire pour rejoindre sa proue. Dans notre monde actuel marqué par la mondialisation qui relativise les territoires[3], certaines frontières disparaissent quand d'autres émergent. Si, indéniablement, la frontière tend à s'effacer face à la modernité de notre temps, son éloge[4] tient de son expérience. Et le droit – et ceux qui le mettent à l'œuvre – doit alors la considérer. Les frontières, par leur présence ou leur disparition, participent à la « grande complexité juridique du monde», pour citer Mireille Delmas-Marty[5], ainsi qu'au débat public. Il convient alors de retrouver le pli dans lequel la frontière se réfugie puis le défaire, le déplier, déployer ce qui est impliqué en lui, l'en extraire par une explication, afin de démontrer sa nécessité et de souligner son double visage. Et immédiatement se rendre compte que la frontière ne peut se comprendre sans se tourner vers la problématique de l'identité[6] de la collectivité publique.
« Tout commence par l'étendue » selon Derrida. Chez Rousseau, l'homme à l'état de nature se déplace là où il veut sans que le moindre « pieu », ni le plus mince « fossé » ne vienne lui barrer le passage. L'espace étant trop étendu, les sociétés humaines ont émietté les territoires, laissant à nos regards un vaste puzzle dont on ne sait pas toujours si les pièces étaient singulières avant d'être découpées ou si ce sont les limites qui en ont généré l'identité. Le temps « primordial » et « fabuleux des commencements », selon les expressions de Mircea Eliade, impose à l'homme des frontières en séparant l'un et l'autre, le dedans et le dehors. Chaque société a besoin d'ordre en son sein et de limites en ses extrémités. La frontière apporte une limite symbolique qui sépare l'ordre du chaos, par un acte qui confine au sacré. Le dieu Terminus, gardien des bornes, toujours représenté sans bras ni pieds, protège le territoire acquis, car un territoire sans limite n'a pas de sens. La trace est nécessaire et le tracé indispensable. Par le lien qu'elle garantit avec le territoire – « patrimoine commun de la nation »[7] –, elle a vocation à protéger l'institution dans sa dimension sociale comme à l'inscrire dans la durée et enfermant des lieux en eux-mêmes, la frontière commet un ordre : elle est indication de stabilité et configuration instantanée de positions ; elle structure par un ailleurs la domesticité d'ici et différencie l'espace afin de le rendre habitable et traversable. La frontière est une limite au sens kantien du terme c'est-à-dire une ligne de repère ou une séparation nécessaire à l'identité, à la souveraineté, quand ce n'est pas simplement au pouvoir. Elle est ici considérée comme une délimitation purement normative du territoire, surface de légitimité de l'État ou sphère de validité territoriale de l'ordre juridique.

Ainsi, les limites – territoire, compétences – du Grand Lyon ont été fixées. La norme l'exigeait. Ont-elles été correctement posées ? La question reste évidemment pendante et susceptible de réponses diverses, la mise en pratique de la métropole devant apporter quelques (in)certitudes. Mais qu'importe. La décision du Parlement s'impose et en l'état du droit, elle doit être respectée…

3 Cf. Frison-Roche (Marie-Anne), *Le droit des deux mondialisations*, A.P.D., n° 47, 2003, p. 17-23.

4 Cf. Debray (Régis). *Éloge des frontières*, Paris, Gallimard, coll. Nrf, 2000.

5 Delmas-Marty (Mireille), *Le pluralisme ordonné*, Paris, Seuil, 2006, p. 27.

6 Bauman (Zygmunt), *La vie en miettes. Expérience postmoderne et moralité*, Rodez, Le Rouergue/Chambon, 2003, p. 34 : *« À aucun moment, l'identité n'est 'devenue' un problème – elle ne pouvait exister qu'en temps que problème, elle fut un 'problème' dès sa naissance – elle naquit problème ».*

7 Art. 110 du Code de l'urbanisme.

même si on la juge imparfaite. Reste que ses frontières permettent au Grand Lyon d'être, de se placer sur l'échiquier des Administrations publiques infra-nationales, nationales voire internationales et d'établir des relations avec d'autres collectivités, relations qui doivent être pensées dans un rapport à déterminer en amont, selon les possibilités des principes et du droit de la coopération métropolitaine et/ou intercommunale, au risque de se retrouver dans des zones de turbulences. La frontière touche à la logique du milieu ; son exigence est ontologique. Elle est un front, à la fois vis-à-vis et visage, de soi en relief, de l'autre en creux. Elle permet le foyer du sens. La frontière est en effet un repère structurant pour toute communauté, même infra-étatique. La frontière, comme un ensemble de points, comme une limite marquée a deux abords : l'un pose la chose dans son essence ou sa définition, l'abrite et la préserve, tandis que l'autre la protège contre l'envahissement par une altérité indésirable, lorsqu'il ne s'agit pas d'une tentative interne de sabordage. Dès lors, institution, la frontière devient une proie, et l'enjeu d'un continuel débordement. Elle doit alors être défendue, revendiquée. Sans retrouver des sens originels de la frontière – renvoyant au front d'une bataille – la frontière, par ce qu'elle renferme, doit être avancée tout en se plaçant dans la relation à autrui. Sa plasticité et sa porosité lui accordent, sinon une double fonction, du moins le moment d'un lieu à deux sens : elle appelle mais empêche le passage ; elle repousse mais intègre. Sorte de peau indispensable, elle est lieu de vie des choses et des hommes : elle doit délimiter sans limiter, contenir sans enfermer, constituer sans pétrifier. Elle est la finalité de la marche qui cherche à avancer et à œuvrer ; elle est aussi celle de l'habitat marquant l'affirmation et l'acception de l'identité.

Peut-être que pour défendre son enceinte vitale, la métropole devra développer une identité, la revendiquer et la défendre. Ses missions sont justifiées aussi par un « esprit » identitaire – comme ce peut-être le cas de l'esprit républicain. L'identité est appréhendée sous un aspect individuel ou collectif : elle découvre sa richesse dans la rencontre d'un aspect objectif – être tel ou tel – et d'un subjectif, d'un ressenti d'être tel ou tel. « Foyer virtuel » sans « jamais d'existence réelle »[8], jamais immuable – elle est naturellement changeante, enrichie continuellement d'apports exogènes – l'identité se réalise comme création éternellement continuée, riche de stabilité et de transformation et demeure comme la surface de l'eau, toujours présente mais continuellement changeante, en fonction des courants du fleuve. L'identité contient toujours une part décidée et postulée. Elle tend à démontrer ce que l'on veut être et le rôle que l'on entend jouer face à autrui à travers des identifiants que l'on se choisit dans un dessein particulier[9]. Elle nécessite l'autorité de signifiants afin de ne pas demeurer dans l'asémanticité et exige leur reconnaissance[10]. L'identité de la métropole de Lyon devra s'émanciper des identités des autres collectivités locales la composant, identités inscrites dans les lieux, parfois de façon très ancienne et très marquée. L'identité nouvelle doit connaitre une écriture la hissant à la faveur de la majuscule. Par une vision offerte – apposition d'un « logo », mise en lumière de politiques publiques[11] –, par des partenariats nationaux et internationaux avec d'autres métropoles européennes[12], elle devra faire image pour que son action, plus que ses compétences, soient reconnues, par les pouvoirs publics, mais aussi par les « métropolitains » voire les « étrangers » à la collectivité[13]. L'identité se reflétera donc dans des dispositions économiques ; elle se construira dans des logiques normatives et financières.

8 Claude Levi-Strauss, *L'identité,* Paris, PUF, Quadrige 1977, p. 332.

9 Cf. Charles Taylor, *Les sources du moi. La formation de l'identité moderne,* Paris, Le Seuil 1998, p. 54 : *« Nous sommes des 'moi' seulement parce que certaines questions nous importent. Ce que je suis en tant que moi, mon identité, se définit essentiellement par la manière dont les choses ont une signification pour moi ».*

10 Bernard Lamizet, *Politique et identité,* Lyon, PUL 2002, p. 58 : *« L'identité n'a de pertinence et, par conséquent, de validité institutionnelle, qu'à partir du moment où elle fait l'objet d'une reconnaissance, d'une accréditation dans l'espace public : elle n'a de valeur institutionnelle que pour autant qu'elle a l'autorité d'un signifiant ».*

11 Sans entrer dans un jeu de définition, on entend politique publique par la répétition d'actions publiques.

12 *http://www.datar.gouv.fr/sites/default/files/travaux_en_l_11_synthese_acme.pdf*

13 Le monde a changé, entraînant dans son sillage une évolution sociétale passant d'un monde solide à un monde caractérisé par le flux de la liquidité. Cf. Zygmunt Bauman, *La vie liquide,* Paris, Hachette 2013, coll. Pluriel. L'identité – comme la citoyenneté d'ailleurs – se fait pluriel dans le temps et il devient difficile de penser l'identité en termes de continuité dans le temps (mêmeté) et de cohérence (ipséité). L'individu – on parle non plus de droit de la famille, par exemple, mais de droit de l'enfant, du beau-parent, du grand-parent etc… – fonde dorénavant la société dans toutes les places qu'il occupe et la question alors se pose de savoir comment créer le commun et le faire exister dans cette société fluide. La démocratie administrative ne peut plus se penser en dehors de l'individu aux appartenances multiples. Cf. par exemple, Jacques Chevallier, *L'État post-moderne,* Paris, LGDJ, Droit et Politique, série politique, n° 35, 2008.

SYLVIE MAURIS-DEMOURIOUX
juriste trilingue (anglais, russe, chinois)
auteure indépendante

Du Grand Lyon à la métropole de Lyon : première lecture financière d'une réforme institutionnelle

« La différenciation ordonnée est une réponse aux fractures sociales, le meilleur gage de l'égalité républicaine. » Jacques Caillosse

À l'orée de ses 50 ans, le Grand Lyon devient la métropole de Lyon. Bien plus qu'un simple changement de nom et d'image, c'est une réforme en profondeur de l'institution intercommunale qui est à l'œuvre. Prévue par l'article 20 du projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, la création de cette métropole inaugure un nouveau mode de coopération intercommunale puisque le Grand Lyon devient une collectivité territoriale à statut particulier au titre de l'article 72 de la Constitution. Objet unique dans le paysage institutionnel français, la métropole sera dotée de la clause générale de compétence, ce qui lui donne légitimité pour intervenir dans tous les domaines, dès lors qu'elle estime que l'intérêt général le justifie. Elle assumera, sur son périmètre territorial, les compétences du département, et ses ressources relèveront à la fois de celles de l'intercommunalité et de celles des départements. Preuve s'il en est que le processus de différenciation introduit depuis la réforme constitutionnelle de 2003, pour discret qu'il soit, est bien à l'œuvre, que « l'institutionnalisation de la ville[1] » promue par l'intercommunalité via les établissements de coopération intercommunale (EPCI) emprunte de nouvelles voies d'ampleur.

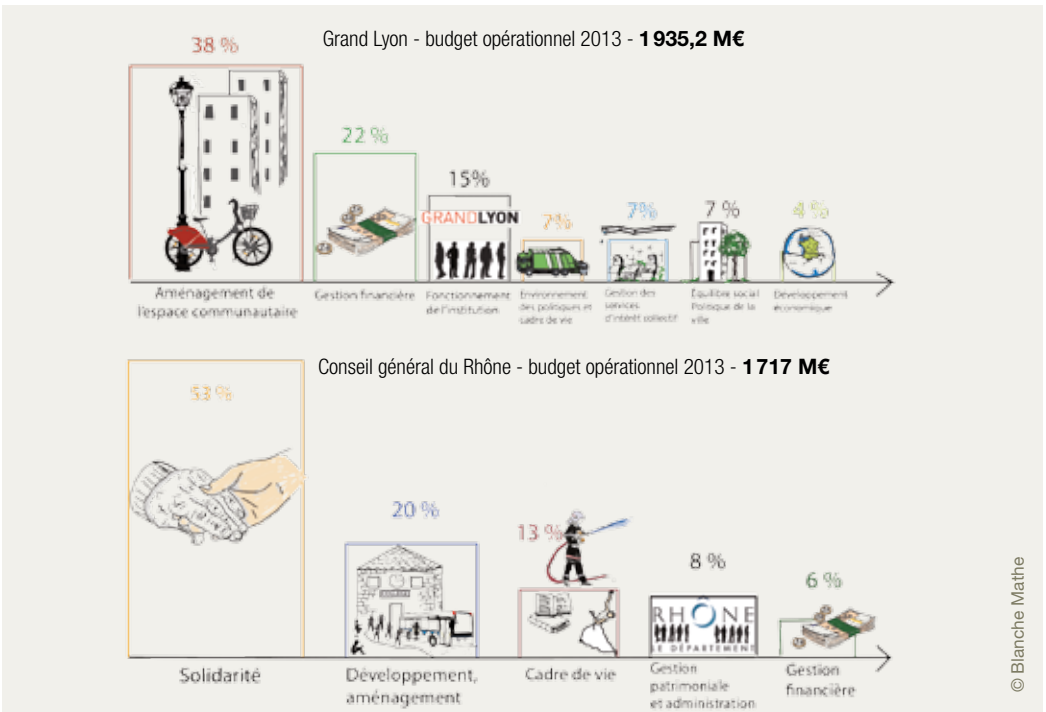
Si la réforme institutionnelle est majeure, qu'en est-il de son impact sur les finances publiques locales ? Il est bien évidemment trop tôt pour se lancer dans une analyse approfondie et pertinente des enjeux financiers et fiscaux d'une telle réforme étant donné que, sur cette question, de nombreuses incertitudes demeurent : quels seront les transferts de compétences (du département mais aussi avec les communes, voire la région et l'État) ? Comment seront-ils compensés ? Comment les compétences seront alors exercées? Quelles seront les relations financières entre la métropole et les communes d'un côté, le nouveau département du Rhône de l'autre ? Autant de questions qui devront attendre l'adoption définitive de la loi, les protocoles financiers entre les différentes parties, et l'ordonnance gouvernementale précisant diverses dispositions budgétaires, financières et fiscales ainsi que les concours financiers de l'État à la métropole et aux communes de son territoire. Néanmoins, certains des changements structurels annoncés vont impacter fortement les finances communautaires et c'est une première approche de ces incidences que nous souhaitons proposer.

1 Jacques Caillosse, *L'environnement juridique des collectivités territoriales françaises et ses transformations (1983-2003)*, Pouvoirs locaux n°97, II/2013.

Extension des compétences : à la recherche d'un nouvel équilibre budgétaire

Action sociale et proximité : une innovation radicale

Exercer les compétences départementales sur son territoire ne consiste pas seulement, pour la métropole, en un renforcement de ses attributions actuelles (par exemple en matière d'aménagement du territoire ou de soutien au développement économique), mais bien à investir des champs totalement inédits. Si les deux institutions gèrent des budgets de taille relativement similaire (1 935,2 millions d'euros pour le Grand Lyon et 2 217 M€ pour le conseil général), la structuration de ces derniers diffère fortement au regard des principales politiques mises en œuvre. Près de 45 % des dépenses du Grand Lyon relèvent de la section investissement contre 36 % pour le conseil général. Comme le montre la ventilation des dépenses par champ d'action (voir graphiques), 38 % des dépenses du Grand Lyon relèvent de ses politiques d'aménagement (urbanisme, voirie, transports, haltes fluviales), tandis que le conseil général consacre plus de la moitié de son budget à ses politiques de solidarité. Ce sont ainsi quelque 915 M€ qui financent, par ordre décroissant, l'action sociale en faveur des personnes handicapées, de l'enfance, de l'insertion, des personnes âgées, du logement et enfin des actions de prévention en matière de santé et d'éducation. Les modes d'action sont diverses, que ce soit le versement de prestations (allocation départementale personnalisée d'autonomie, prestation de compensation du handicap, revenu de solidarité active), l'octroi d'aides à l'hébergement, le financement de contrats aidés, etc.



© Blanche Mathe

Si des synergies avec les politiques métropolitaines seront évidentes, comme en matière de financements de logements sociaux, d'autres restent à trouver pour faire face au poids financier de ces politiques de solidarité dans lesquelles l'institution est doublement contrainte : d'une part par le caractère obligatoire de ces prestations dont les modalités de mise en œuvre restent largement définies au plan national et dont la compensation par l'État s'avère insuffisante, et d'autre part par leur sensibilité à la conjoncture économique et démographique. Ainsi, la Cour des comptes estime que les dépenses sociales des départements ont augmenté en moyenne annuelle de 7,1 % sur la période 2005-2011. Comment continuer à conduire des politiques d'investissement, moteur reconnu de croissance de l'économie locale, tout en assumant ces prestations ? Cette question est centrale pour les prestations dépendantes du taux d'activité et d'emploi comme l'est le dispositif du RSA. De plus, et de façon opportuniste pour le budget communautaire, une dynamique de croissance, outre les effets positifs en matière de lutte contre la pauvreté sur le territoire, permet de faire passer les bénéficiaires du RSA-socle (c'est-à-dire les ménages sans revenu d'activité) dont elle a la charge, aux dispositifs de RSA-activité, relevant, eux, de la solidarité nationale…

« Le passage à une élection au suffrage universel direct par fléchage sur les listes communales pour les élections en 2014, puis directement en 2020, contribue à faire sortir de l'ombre les assemblées intercommunales et les intercommunalités. »

La clause générale de compétence : une source d'autonomie bienvenue

Face à ces nouvelles contraintes, le bénéfice de la clause générale de compétence est important. Il donne à la collectivité un pouvoir réglementaire autonome dans la définition et l'exercice de ses missions. Or, comme le souligne Robert Hertzog[2], ces interventions ont souvent un caractère substantiellement financier : subventions, aides aux entreprises, concours aux autres collectivités locales, action sociale... Ainsi, le code de l'action sociale et de la famille laisse aux départements la possibilité de définir « les règles selon lesquelles sont accordées les prestations d'aide sociale relevant du département » (art L121-3), ce dernier pouvant « décider de conditions et de montants plus favorables que ceux prévus par les lois et règlements » (art L 121-4). Ces marges de manœuvre sont autant de marges d'innovation dans la mise en œuvre des politiques et des dispositifs financiers.

Des ressources hybrides : surplus de compléxité ou atout ?

Les transferts financiers entre les deux entités pourraient concerner 75 % du budget du département[3] ! Tout en gardant ses ressources relevant du régime de l'intercommunalité, la métropole de Lyon se verra attribuer une part de celles attribuées au département perçues sur son territoire. Que ce soit des recettes fiscales (taxe foncière sur les propriétés bâties, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, taxe départementale de publicité foncière, droit d'enregistrement, etc.), des dotations de l'État (de fonctionnement, de compensation…) ou encore sa double participation aux mécanismes de péréquation départementaux et intercommunaux. Les deux nouvelles institutions auront un an pour établir un protocole financier fixant les conditions de répartition des ressources et des charges assurant une compensation intégrale. Par ailleurs, le projet de loi prévoit une dotation de compensation métropolitaine au profit du département ou de la métropole. Mais l'issue manque de suspens si l'on en croit les propos de M. Michel Mercier lors des débats au Sénat : « Nous avons travaillé ensemble, sous l'égide de la présidence de l'État, à la construction d'un système financier équilibré qui donne au futur département du Rhône les

2 Robert Hertzog, *Autonomie locale et territorialisation de régimes fiscaux et budgétaires, Pouvoirs locaux*, n°98 - III / 2013

3 Jean-Luc Bertoglio, *La métropole : miracle ou mirage ?*, Pouvoirs locaux, n° 96 - I / 2013

moyens de vivre. Il y aura donc une dotation de compensation métropolitaine au profit du département. Nous verrons quel en sera exactement le montant à la fin de l'année 2014. Ce que l'on sait déjà, c'est qu'il s'agit d'une dotation extrêmement importante, de l'ordre de 80 millions à 90 millions d'euros par an.»[4]
Au regard de la situation financière très contrainte des collectivités territoriales dans les années à venir, la métropole de Lyon disposera de meilleurs atouts financiers pour assumer ses nouvelles compétences que ceux des départements, privés d'une bonne partie de leur autonomie fiscale[5] par la réforme de 2010. Ainsi, la Cour des comptes évaluait à 46 % la fiscalité directe restant aux départements contre 82 % pour les communes et intercommunalités. De son côté, le rapport financier du Grand Lyon pour 2012 estime que la collectivité dispose d'une marge de manœuvre sur près de 70 % de ses ressources fiscales (pouvoir de fixation des taux ou de modulation de tarif). Cette marge est d'autant moins négligeable que les niveaux d'imposition des impôts directs locaux sur le territoire de la métropole sont plutôt inférieurs aux différentes moyennes nationales. Par exemple, et malgré une hausse récente, le taux d'imposition sur le foncier bâti dans le Rhône est de 11,03 % contre une moyenne nationale de 15,12 %. Seuls trois autres départements rivalisent à la baisse, tandis que dans plus de 40 départements, les taux dépassent les 20 % et grimpent même à plus de 30 % ! Le constat est similaire pour la taxe d'habitation, les différentes cotisations foncières des ménages et des entreprises (bâti, non bâti et cotisation les entreprises)[6].

Quand le mode de scrutin impacte les dépenses publiques

Autre changement majeur qui pourrait bien avoir des conséquences sur les dépenses publiques : la réforme du mode de scrutin pour l'élection des conseillers communautaires. Le passage à une élection au suffrage universel direct par fléchage sur les listes communales pour les élections en 2014, puis directement en 2020, contribue à faire sortir de l'ombre les assemblées intercommunales et les intercommunalités. Cette mise en lumière va modifier à long terme l'exercice et les enjeux liés au mandat, la relation aux citoyens-électeurs-contribuables, et ce d'autant plus que la métropole de Lyon a, dans son panier fiscal, une part non-négligeable d'impôts sur les ménages. Des travaux de sociologie des finances publiques montrent une corrélation entre la structuration des dépenses publiques d'une collectivité et le mode d'élection de ses représentants (et plus particulièrement entre des élus mandatés ou élus directement). De manière assez inattendue, cette variable serait plus influente que la couleur politique ! D'autres auteurs (Hadenius, Hansen, Beedle-Taylor-Gooby, Jacoby, Skelson, Pichenal…), en s'appuyant sur les expériences menées notamment en Grande-Bretagne, en Californie ou au Brésil, s'intéressent aux termes et conditions du débat démocratique en matière financière et fiscale et aux choix des citoyens lorsque la collectivité les implique dans les processus de décision, le choix des politiques publiques et de leur financement, et montrent que la rationalité cognitive des citoyens peut être largement en faveur du collectif[7].La conjonction d'une situation financière contrainte et de nouveaux champs de compétence, donc d'usagers nouveaux, va placer l'institution face à de nouveaux arbitrages dans l'allocation des ressources, de nouveaux groupes d'intérêt ou une redéfinition de leur traditionnel champ d'action. N'est-ce pas là une occasion à saisir pour essayer de nouvelles modalités d'exercice d'une démocratie financière locale ?

4 Compte-rendu intégral des débats. Séance du 3 octobre 2013. Consulté sur *www.senat.fr*

5 L'analyse financière des données 2012 des collectivités réalisée par la banque Arkéa et le Forum de la gestion des villes montre une poursuite des investissements communaux qui contraste avec la chute de ceux des départements, asphyxiés par les dépenses contraintes de fonctionnement

6 Jérôme Barberet, Sylvette Chabrele, *Fiscalité 2013 des grandes collectivités locales. Forum pour la gestion des villes et des collectivités territoriales*, Note d'information - Septembre 2013, *http://www.forumgv.com/*

7 Voir Marc Leroy, *Sociologie des finances publiques*, La Découverte, Paris 2007

ROBERT REVAT
consultant,
directeur général du bureau d'études et de conseil Nova7
professeur de marketing à EM Lyon

Métropole de Lyon : la carpe, le lapin et le géant débonnaire

La création de la métropole de Lyon par fusion du Grand Lyon et du conseil général du Rhône questionne le rapport de cette nouvelle institution aux usagers. L'article se propose de montrer, à l'aune des concepts du marketing, d'une part que le Grand Lyon et le conseil général du Rhône mettent en œuvre actuellement des stratégies tellement différentes, pour ne pas dire opposées, que la fusion risque de créer un choc de cultures qui reviendrait à marier la carpe et le lapin de la fable. Mais, d'autre part, la métropolisation constitue une opportunité unique de création d'une véritable démarche de marketing public, bénéfique à la fois aux résidents du territoire et à la nouvelle institution : c'est un géant débonnaire, bienveillant et à l'écoute des habitants, qui pourrait naître de cette union.

En premier lieu, l'analyse des stratégies marketing sous-jacentes aux modes de faire des deux institutions permet de pointer trois oppositions : la nature des « clients », la focalisation sur certaines catégories de population, et l'interaction des agents de terrain avec le public.

Qui sont les « clients » du Grand Lyon et du conseil général ?

Du point de vue des sciences de gestion, on peut définir le marketing comme une discipline qui a pour objet l'étude de la relation entre l'offre et la demande. On peut ainsi opposer deux formes de relations, qu'il est convenu de dénommer B to B (business to business) et B to C (business to consumer). Le marketing B to B est celui des entreprises qui vendent à d'autres entreprises, tandis que le marketing B to C est celui des entreprises dont les clients sont les particuliers (les consommateurs). Cette distinction renvoie à deux différences : quant à la nature des clients et quant à la nature de l'interaction.

Une entreprise B to B s'adresse à des professionnels. Le plus souvent, ces deniers, lorsqu'ils souhaitent faire appel à ses services, la mettent en concurrence au moyen d'un appel d'offres, qui correspond à l'expression précise de leurs besoins, charge à l'entreprise de proposer une solution qui réponde parfaitement aux dits besoins. Il n'en va pas de même en B to C, car le consom-

mateur n'est pas capable d'exprimer précisément ses besoins. Imaginons la réponse d'un consommateur à qui l'on demanderait : « quels sont vos besoins en matière de yaourt ? ». Elle serait certainement banale, voire contradictoire dans les termes : « bon goût, frais mais pas acide, onctueux mais pas gras, très naturel mais se conservant longtemps, bio et pas cher, d'une marque connue mais pas industriel, … ». Même s'il n'est pas lui-même un spécialiste des produits laitiers, le lecteur conviendra que ces réponses ne seraient que de peu d'aide concrète à un industriel pour fabriquer un yaourt qui emporte l'adhésion des consommateurs.

B to B et B to C s'opposent ainsi sur la différence de compétences des clients. Dans le premier cas, le client est capable d'exprimer ses besoins, alors qu'il ne l'est pas dans le second. Cela ne signifie pas que le consommateur soit passif au point d'accepter n'importe quoi. Comme l'a écrit le designer Terence Conran : « les gens ne savent pas ce qu'ils veulent, jusqu'à ce qu'on leur propose », ce qui signifie que, si les consommateurs ne sont pas capables d'expliciter leurs besoins, ils sont en revanche tout à fait capables d'exprimer leurs préférences. Il s'ensuit qu'en B to C, c'est au vendeur de faire l'offre, tandis qu'en B to B, c'est à l'acheteur de faire la demande. Ceci entraine des démarches marketing très différentes, la première d'entre elles concernant les moyens d'anticiper les préférences des consommateurs.

La seconde différence a trait à la nature de l'interaction entre l'entreprise et ses clients. En B to B, les clients ne sont jamais très nombreux et sont toujours dénommés. En B to C, les consommateurs sont toujours très nombreux, et généralement anonymes. Il s'ensuit que les relations sociales dans le premier cas sont toujours beaucoup plus fortes que dans le second. Un chef de projet chez Vinci connait personnellement ses interlocuteurs, tandis qu'un chef de produits chez Danone ne rencontre pas ses consommateurs. Les interactions seront toujours fortes dans le premier cas, faibles, voire inexistantes dans le second. Schématiquement, on peut ainsi opposer un marketing relationnel en B to B, où fournisseurs et clients négocient avant, pendant, et après la vente, à un marketing transactionnel en B to C, où le seul pouvoir de négociation du consommateur est d'acheter ou de ne pas acheter, sans pouvoir interagir avec le fournisseur.

Pour conclure sur cette première opposition, il convient de préciser que B to B et B to C n'entretiennent pas entre eux un rapport de contradiction, mais de contrariété : ils constituent les pôles d'un continuum de situations marketing sur lesquels s'inscrivent les entreprises, qui ne sont que très rarement « purement B to B » ou « purement B to C ».

On peut dès lors s'interroger sur la nature de la relation qu'entretiennent le Grand Lyon et le conseil général du Rhône avec leurs « clients ». Nous sommes conscients des connotations marchandes de ce terme, mais nous l'utilisons afin de désigner les acteurs avec lesquels les deux institutions sont en interaction directe.

En tant qu'EPCI, le Grand Lyon a pour clients les communes et sa logique marketing est celle du B to B : faible nombre de clients (58 communes), clients dénommés (chaque service du Grand Lyon connait ses interlocuteurs dans les communes), relations sociales fortes (au-delà même du fonctionnement politique statutaire de l'EPCI). Le conseil général du Rhône nous semble, quant à lui, être plus dans une logique B to C. Il s'adresse en effet directement aux bénéficiaires

« En tant qu'EPCI, le Grand Lyon a pour clients les communes et sa logique marketing est celle du B to B (…). Le conseil général du Rhône nous semble, quant à lui, être plus dans une logique B to C ».

de sa compétence en matière de solidarité : enfance, personnes handicapées, personnes âgées, bénéficiaires du RSA. Ce sont ainsi 72 000 ménages qui ont été reçus dans les 54 maisons du Rhône. L'action des agents est de mettre en œuvre une politique vis-à-vis de ces ayants droits.

Au service de tous ou de certains ?

La deuxième différence que nous souhaitons explorer a trait aux notions de segmentation et de ciblage. Un des principes du marketing est de ne pas considérer la demande comme un tout homogène aux besoins identiques et, partant, de la segmenter sur des critères qui permettront de proposer des offres plus attractives. Cette logique est à l'œuvre tant en B to B qu'en B to C ; dans le premier cas, on segmente les clients selon leurs besoins, dans le second, selon leurs préférences. La phase suivant la segmentation est celle du ciblage. En effet, il n'est pas obligatoire pour une entreprise de servir tous les segments qu'elle a identifiés. Le choix des segments se fait traditionnellement sur la base de critères d'atout (en quoi l'entreprise intéresse le segment) et d'attraits (en quoi le segment intéresse l'entreprise).

Il peut paraitre excessif de transposer des principes issus de l'économie marchande aux rapports qu'entretiennent les collectivités avec leurs citoyens, tant les buts poursuivis sont différents (recherche du profit versus recherche de l'intérêt général, notamment). Cependant, il est intéressant de constater que le Grand Lyon et le conseil général du Rhône opèrent là aussi de manière opposée. Le Grand Lyon offre des prestations segmentées à l'ensemble des habitants du territoire. En matière de déneigement, par exemple, certaines voies sont traitées prioritairement compte tenu de leur fréquentation, mais, tôt ou tard, toutes font l'objet de ce service, qui concerne donc l'ensemble des habitants. De même, les prestations de nettoiement et de ramassage des déchets ménagers peuvent être adaptées en termes de fréquence, mais n'excluent aucun habitant du territoire. Le conseil général du Rhône, en revanche, a, du fait de ses compétences, ciblé certaines catégories de la population (personnes âgées, mères et enfants…) excluant les autres de fait.

Quels rapports avec le public ?

La troisième différence que nous souhaitons mettre au jour concerne le rôle du personnel des institutions, et tout particulièrement celui des agents de terrain qui forment plus des trois quarts des effectifs. Le marketing des services invite à faire la distinction entre le personnel en contact avec le client et le personnel en base arrière (le front office, par opposition au back office). Le personnel en contact est celui sur lequel repose l'essentiel de la production visible du service. Il travaille en commun avec le client pour coproduire le service. Le personnel en back office, en revanche, est invisible aux yeux du client et est le plus souvent soumis à une organisation de type industrielle. Cette dichotomie n'est pas le seul fait des services marchands : les Caisses d'allocation familiales ont ainsi des salariés chargés de l'accueil des allocataires et des salariés chargés de liquider les dossiers.

Nous constatons que les agents de terrain du Grand Lyon sont en majorité en base arrière, en ce sens qu'ils n'ont pas de contact direct avec le public. Ils sont (cependant) visibles, et leur travail - nettoyage de la voirie, enlèvement des déchets par exemple - se fait sous les yeux des bénéficiaires, mais il n'est pas

prévu dans leur fonction d'interagir avec le public. Un service de relation avec les usagers a certes été mis en place par le Grand Lyon, mais, comme son nom l'indique, le GRECO (Gestion des REclamations COmmunautaires) ne s'occupe que de « l'après-vente » des prestations. En revanche, les agents des 200 points d'accueil du département sont au contact de la population concernée avec laquelle ils interagissent directement, ne serait-ce que pour étudier ses droits et instruire les dossiers. À quelques exceptions près (les déchèteries, par exemple), le Grand Lyon n'a pas eu à organiser ses services de proximité de manière à favoriser l'interaction avec le public ; c'est l'inverse qui a été mis en place par le conseil général du Rhône.

Mais il ne faudrait pas en conclure pour autant que le conseil général du Rhône pratiquerait un marketing de terrain en coproduisant le service avec ses bénéficiaires, tandis que le Grand Lyon, lui, ne prendrait pas en compte les habitants, sauf à travers les demandes formulées par les communes.

En effet, quand on examine les services rendus par le conseil général, on ne peut que constater qu'ils ne s'inscrivent pas dans le cadre classique des échanges analysés par le marketing des services. Il n'est pas question ici d'une relation où le client a, notamment, la liberté de changer de prestataire pour obtenir un service de meilleure qualité, de « faire jouer la concurrence ». Le prestataire est en situation de monopole et le « client » disparait au profit d'un « ayant droit », d'un « allocataire », d'un « bénéficiaire ». Il y a une dissymétrie entre une institution qui accorde, ou non, une prestation à des individus. La relation n'est pas marchande : on constate d'ailleurs que, dans certains cas (RSA), le travail du conseil général consiste à solvabiliser la demande ! Cela ne signifie pas pour autant que la qualité du service rendu ne fasse pas partie des préoccupations du conseil général.

En ce qui concerne le Grand Lyon, considérer que ce dernier ne prend pas en compte les attentes des habitants, reviendrait à ignorer les mécanismes mis en place au fil du temps pour mieux connaitre les bénéficiaires de ses prestations. En témoignent les fonctions marketing créées dans certaines directions du Grand Lyon, et notamment à la DPDP : la création d'un pôle marketing, les études d'usages afin de stimuler la conception de nouvelles offres, la mise en place de baromètres de mesure des attitudes et des comportements des habitants du territoire, s'inscrivent résolument dans une approche de marketing public dont l'objectif est bien de mieux connaitre les attentes des bénéficiaires, pour mieux les satisfaire, dans le cadre d'un plan de mandat qui fournit la vision des liens sociaux que l'on souhaite promouvoir. De la même façon, le dialogue public érigé en principe d'action, au-delà de la concertation obligatoire, traduit bien « l'orientation marketing public » de l'institution.

La fusion : un choc de cultures ou l'opportunité de repenser le rapport aux usagers ?

Les trois oppositions mises au jour dans cet article ne constituent en aucun cas un audit, ni même les prémices d'un diagnostic, et n'ont d'autre prétention que d'inciter à la réflexion. Il n'en demeure pas moins que la fusion des deux institutions pourrait voir se cristalliser des oppositions de représentations et de mode d'action.

Le conseil général pourrait être vu, avec ses multiples points de contact, comme « proche du terrain », tandis que le Grand Lyon, centralisé, serait « loin des réa-

lités quotidiennes des habitants ». De plus, la vision des bénéficiaires serait, au conseil général, celle de demandeurs, qu'il s'agit d'aider « à résoudre des problèmes, à surmonter des difficultés », alors qu'au Grand Lyon, sans rapport direct avec les habitants, on ne verrait ces derniers que comme les bénéficiaires indirects de prestations fournies aux communes, ou, de manière encore plus désincarnée, au « territoire ».

Outre les problèmes de management interne que ces représentations et modes d'action ne manqueraient pas de poser, on peut craindre que l'absence de vision dynamique des bénéficiaires des prestations de la future métropole soit un frein à l'innovation et à la qualité des services rendus. En effet, une métropole innovante devra être capable de créer de nouvelles offres de service, dans le cadre de sa clause de compétence générale. Il faudra que celles-ci se basent sur la connaissance objective des usages, des attentes, et des préférences des habitants. Par objective, nous entendons une connaissance directe, non biaisée par des représentations particulières : des outils d'observation et de relevé des comportements, de saisie fine des attitudes et de l'acceptabilité vis-à-vis des projets devront être mis en place et fonctionner en continu. En ce qui concerne les services existants, il s'agira de généraliser la gestion de la relation aux usagers, en prenant en compte tous les usagers et tous les usages ressortant des compétences de la nouvelle institution. En d'autres termes, ne plus considérer un habitant selon le prisme unique de la politique publique dans laquelle s'inscrit le contact qu'il a avec la Collectivité, mais bien de prendre en compte l'ensemble de ses relations avec elle, au fil du temps. Notons également que ces relations devront être pensées dans une logique multicanale, qui permettra d'apporter à chacun la considération dont il a besoin, en fonction de ses capacités et de ses attentes. Un haut niveau de qualité de service devra être visé et atteint, et deviendra un facteur d'attractivité de la métropole de Lyon.

Pour conclure par la métaphore qui donne son titre à cet article, la création de la métropole de Lyon, vue sous l'angle des services aux usagers, ne doit pas être le mariage impossible de la carpe et du lapin, mais donner naissance à une institution puissante, au service des habitants de son territoire : un géant débonnaire et bienveillant.

DAMIEN BERTRAND
sociologue, urbaniste
directeur d'études à FORS-Recherche sociale

FICTIF
CE TEXTE EST UNE ŒUVRE DE FICTION, TOUTE RESSEMBLANCE AVEC LE RÉEL EST FORTUITE

Qu'est-ce que l'espace public métropolitain ?

Eléments de réponse et de débat lors d'un conseil Communautaire fictif

Extrait du compte-rendu du conseil Communautaire du 24 janvier 2015, en présence de :
M. Bellecour, président de Lyon métropole ;
M. Terreaux, vice-président à l'aménagement et aux grands projets ;
M. Cordelier, vice-président au développement économique et commercial ;
M. Saint-Paul, vice-président à la cohésion sociale et aux solidarités ;
M. Vaise, vice-président à la culture

Le président introduit le conseil Communautaire en rappelant que le premier point à l'ordre du jour découle du rapport du GREP (groupe de réflexion sur l'espace public). Ce rapport salue l'existence d'un référentiel d'aménagement très précis concernant les matériaux, le mobilier urbain et les règles d'implantation dans l'espace public métropolitain, mais déplore le faible renouvellement de ce référentiel au cours des vingt dernières années. Le rapport pointe par ailleurs un « manque de direction politique claire » et un « déficit d'idées » quant au rôle que doit jouer l'espace public en matière de cohésion sociale, déficit qui s'illustre, selon le Président, lors des concours d'aménagement d'espace public, par trop soumis aux propositions, « bonnes ou mauvaises », des équipes de conception. Pour le président, intégrer les compétences sociales d'un conseil général oblige la collectivité à se doter d'un projet de cohésion sociale et territoriale « fort » et « concret », qui puisse se traduire jusque dans la manière de produire et de gérer les espaces publics.

Le vice-président à l'aménagement rappelle que la plupart des exigences actuelles en matière d'espaces publics ont été définies au cours des années 1990, avec une idée forte : le droit à la même qualité d'espace public pour tous et partout, que l'on soit dans le centre de Lyon ou dans une ville de banlieue populaire.
Il reconnaît néanmoins que les principes guidant l'aménagement des espaces publics sont à « requestionner » à l'aune des évolutions récentes de la société. Il se déclare notamment convaincu que l'intégration des enjeux environnementaux peut contribuer à renouveler la pensée sur l'espace public.

Le vice-président à la cohésion sociale s'inscrit clairement dans cette philosophie d'intervention, mais regrette que l'enjeu environnemental tende à renforcer encore un peu plus les contraintes techniques dans la production de l'espace public, justifiant ainsi la faible concertations avec les usagers. Or, c'est bien selon lui dans l'espace public que s'expriment le plus fortement les conflits et les inégalités sociales entre les habitants de la métropole. En tant que chef de file de l'action sociale, la collectivité ne peut donc éluder ces questions lorsqu'elle entend produire un « référentiel » ou des cahiers des charges pour la conception d'espaces publics. La métropole doit pouvoir produire une définition de l'espace public qui intègre les questions de « liberté, de mixité et de vivre ensemble », qui acte des nouveaux modes de sociabilité « virtuels » ou « réels ».

Le vice-président à l'aménagement estime que le référentiel d'aménagement de l'espace public contribue à réaliser ces objectifs « sociaux » en leur donnant une déclinaison opérationnelle. D'ailleurs, au quotidien, la plupart des architectes ou paysagistes avec qui la collectivité travaille savent fort bien « habiller » leur projet de ces « nobles objectifs ». Pour lui, ce qui manque à la collectivité, c'est la capacité de « redonner du sens » à ces référentiels, qui seraient une traduction des ambitions qu'elle porte pour ce territoire.

Le vice-président à la cohésion sociale estime néanmoins que certains éclaircissements seraient nécessaires quant aux usages que l'on souhaite favoriser, ceux que l'on tolère et ceux que l'on veut clairement empêcher. Le risque est, le cas échant, de produire des espaces publics sans doute « beaux » et « durables », mais également « froids et sans vie », à l'encontre des objectifs d'animation et de cohésion que l'on s'est fixés. Il propose ainsi de réactiver les enquêtes sociologiques sacrifiées à la rigueur budgétaire, pour produire des espaces publics qui répondent vraiment aux attentes et aux demandes locales.

Le vice-président à l'aménagement reste assez sceptique quant à l'opportunité de systématiser ce type d'enquêtes et d'en faire des outils d'aide à la décision. On ne peut selon lui concevoir les espaces publics essentiellement à partir des « problèmes du quotidien » ou comme une réponse aux attentes des « habitants du quartier ». D'une part parce que ce sont toujours les mêmes personnes que l'on interroge dans ce type d'enquêtes, d'autre part parce que les élus ont le devoir d'anticiper ce que sera la société demain, avec d'un côté un mobilier urbain de plus en plus « intelligent » et de l'autre des individus de plus en plus « connectés à leur environnement ».

Le vice-président au développement économique plaide pour que ne soient pas oubliées les attentes des travailleurs, des entreprises et des touristes. Il estime que l'espace public métropolitain est celui qui contribue à définir l'image de marque d'une agglomération, celui qui la rend visible à l'extérieur et qui donne envie à l'entreprise ou au particulier de venir s'y installer. Cet espace doit aussi tirer parti des qualités qui font que l'on se souvient d'un territoire comme celui du Grand Lyon : les fleuves, les collines, les espaces verts, les rues de la vieille ville, etc. Pour lui, l'espace public métropolitain n'est donc pas forcément partout : c'est avant tout celui qui « fédère », celui où sont susceptibles de se « retrouver », au propre comme au figuré, les populations de toute l'agglomération.

Le président se déclare confiant sur le fait qu'il existe des espaces publics pour tous les types d'usagers, mais se demande s'il en existe un seul qui puisse répondre à toutes les attentes. Entre le résident qui aspire à la tranquillité et à la sécurité, les festifs et les touristes qui demandent de l'animation, de la mise en scène… et les sans domicile fixe qui cherchent un refuge dans l'espace public, il s'interroge sur les possibles contradictions entre ces différentes aspirations et sur la pertinence à toujours rechercher la « polyvalence » et la « mixité » des usages dans l'espace public.

Le vice-président à la cohésion sociale ne se déclare pas hermétique à la prospective ou aux enjeux de rayonnement de l'agglomération, mais rappelle que l'espace public traduit aussi l'attention qu'une collectivité porte au « vivre ensemble » et à la solidarité. L'espace public métropolitain ne doit donc pas seulement donner la même qualité d'aménagement à tous, mais également contribuer à réduire les inégalités, en faveur des quartiers et des populations les plus modestes. Il estime à ce titre fort dommageable qu'en dehors de quelques sites, le renouvellement urbain des quartiers dits « prioritaires » ait autant investi sur l'habitat et les équipements et aussi peu sur l'espace public, qui peut tout autant contribuer à créer du « vivre ensemble » et de la « mixité sociale ».

Le vice-président à l'aménagement estime que la politique d'espace public ne doit pas pour autant oublier les espaces périphériques de l'agglomération, qui abritent l'essentiel de la croissance démographique et ont vocation à s'intégrer progressivement au système de gouvernance métropolitain. Il constate que l'espace public de proximité y est, sauf exception, toujours réduit à sa plus simple expression, voire carrément absent.
Le président considère qu'il serait effectivement stérile d'opposer l'espace public du cœur de l'agglomération à celui de ses périphéries plus lointaines, même si l'on ne doit pas minorer la question du coût que représenterait l'aménagement d'espaces publics de qualité en zones peu denses. Pour lui, c'est avant

tout l'usage qui détermine le caractère métropolitain de l'espace public, lorsque celui-ci constitue un lieu « ressource » ou « repère » pour une large partie de la population. Et dans cet esprit, l'étroite rue Sainte-Catherine est tout autant un espace public métropolitain que le parc de Miribel-Jonage ou la Part-Dieu.

Le vice-président au développement économique souligne que « l'usage public » auquel il est fait allusion s'applique pour une large part à des espaces de statut privé ou gérés par des entreprises privées. Les centres commerciaux et les transports en commun sont des lieux de vie et de rencontres particulièrement riches, qui bousculent notre définition un peu datée d'un espace public gratuit et librement accessible.

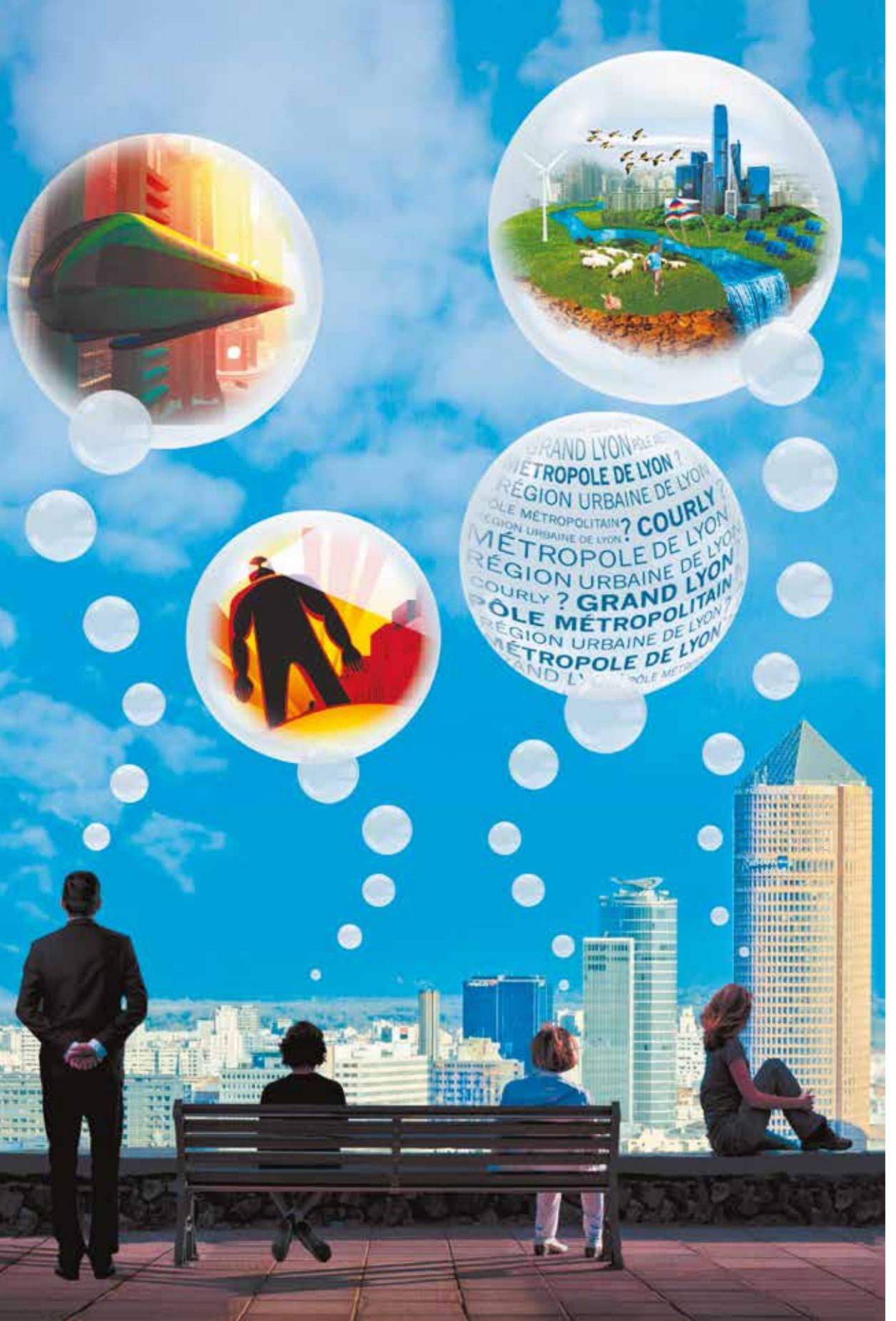
Le vice-président à la culture estime à ce propos qu'un nouveau « référentiel » devrait préciser la répartition souhaitable entre le public et le privé dans la production et l'animation de l'espace public. Il renvoie notamment à des métropoles régionales comme Nantes et Marseille, qui ont su réinventer leur espace public grâce à leurs politiques culturelles, mais évoque également l'ensemble des habitants, des artistes… qui peuvent avoir envie d'investir l'espace public pour lui donner un peu plus de convivialité ou simplement interpeller leurs concitoyens. Pour lui, la question que doit se poser la métropole est celle de savoir comment elle soutient, mobilise et canalise ces initiatives privées.

Le vice-président au développement économique invite à se départir d'une vision trop « statique » de l'espace public, quand la « mobilité » est devenue dans notre société une injonction et une valeur partagée. Pour lui, l'espace public métropolitain de demain doit aussi et surtout être pensé autour des flux et de la mobilité, en offrant des usages et des services complémentaires aux populations.

Le vice-président à l'aménagement ajoute que la beauté et l'originalité de l'espace public sont également des qualités à promouvoir à l'échelle métropolitaine. L'exercice est d'autant

plus difficile que les effets de mode se propagent rapidement. Et de déplorer que ce qui était original et de grande qualité à Lyon il y a vingt ans soit aujourd'hui décliné comme une « recette » dans la plupart des centres-villes. Or, c'est bien pour lui le rôle d'une métropole telle que celle de Lyon de savoir rester à la pointe de l'innovation en matière d'espace public, comme dans d'autres domaines. Aux communes qui la composent d'analyser et de répondre finement aux attentes et besoins des usagers dans les espaces publics du quotidien.

Le président conclut en estimant que le débat est loin d'être clos et appelle à la constitution d'un « manifeste métropolitain » de ce que doit être l'espace public de demain. D'autant que l'élection prochaine au suffrage universel de conseillers communautaires ayant compétence en matière d'aménagement, d'espace public et d'action sociale, ne permet plus de renvoyer aux seules communes les questions du vivre-ensemble dans l'espace public. Pour autant, la prise en charge des missions de gestion, sécurisation et animation de l'espace public génère un coût humain et financier qui contraint la métropole lyonnaise dans la réalisation de ses objectifs de cohésion sociale et territoriale, alors que l'État se désengage de plus en plus des territoires.


GRAND LYON
METROPOLE DE LYON
RÉGION URBAINE DE LYON
PÔLE MÉTROPOLITAIN ? COURLY ?
MÉTROPOLE DE LYON
RÉGION URBAINE DE LYON
COURLY ? GRAND LYON
PÔLE MÉTROPOLITAIN
RÉGION URBAINE DE LYON ?
MÉTROPOLE DE LYON

REPRÉSENTATIONS ET IMAGINAIRES

Les grandes métropoles ne font pas rêver l'écrasante majorité des Français. Certains dénoncent dans leur affirmation, une vision d'élites, loin des préoccupations et aspirations du reste de la société. Par contre, les « capitales régionales » rassurent et attirent. Au fond, l'idée communément répandue serait que vivre dans une « trop » grande ville implique un risque de perte pour l'individu : perte d'identité (exploitation, anonymat), d'ancrage social (précarité, solitude), d'espace et de temps (environnement subi et contraignant). « La ville à la campagne » ou « la ville à taille humaine », « la vie de quartier », autant de propos pour rassurer, attirer et conjurer nos peurs.

Le mot métropole ramène souvent à une vision moderne et hypertrophiée de l'urbain. Les tensions extrêmes de la Métropolis de Fritz Lang se prolongent jusqu'à aujourd'hui dans le cinéma, Magali Vagneur s'inquiète de leur effet sur nos représentations quotidiennes. Ludovic Vievard appuie le propos en rappelant la puissance de l'imaginaire et l'enjeu crucial pour la métropole de se mettre positivement en représentation. Mais les imaginaires ne sont pas tous négatifs, Claire Harpet rappelle l'exercice salutaire de l'utopie en période de bouleversement et voit dans les rêves actuels du développement durable la réponse aux dystopies modernes.

Quel récit produire et comment pour faire comprendre ce qui peut se jouer à Lyon et enterrer les vieilles lunes ? Le choc de représentation a commencé dès l'annonce du projet de fusion entre le Grand Lyon et le conseil général du Rhône. Stéphanie Pichon décrit une presse désarçonnée par l'émergence soudaine et atypique de la « métropole de Lyon ». Fanny Herbert, Charlotte Delommier et Yoann Ollivier imaginent tout à fait l'avènement d'une communication institutionnelle co-produite avec les citoyens. Sans se projeter aussi loin, Quentin Zaragori rappelle qu'une appartenance positive à la métropole pourrait d'ores et déjà s'appuyer sur les valeurs déjà présentes comme l'hospitalité, l'écoute, la coopération.

Pour dépasser les fantasmes, l'évidence rappelée ici est que la métropole de Lyon ne sera ni Gotham, ni la Florence des Médicis. Pour autant, elle ressemblera dans les esprits au reflet du miroir plus ou moins déformant de nos imaginaires.

LUDOVIC VIÉVARD
philosophe, docteur de l'Université Paris Sorbonne
co-fondateur de FRV 100, agence de sciences humaines appliquées

La métropole comme volonté et comme représentation

« Quoi qu'il en soit de l'imaginaire qu'il suscite et de la ville panique, nous vivons bien dans un monde de l'urbain généralisé, celui que symbolise la ville géante, la ville démesurée, la ville informe qui repousse simultanément les limites de l'urbain et de l'humain » Olivier Mongin, La condition urbaine, 2005.

En adoptant la dénomination de métropole, la collectivité territoriale issue de la fusion du Grand Lyon et d'une partie du département du Rhône pourra-t-elle échapper aux représentations négatives qui sont souvent attachées à ce terme ? Comment s'inscrire dans un imaginaire plus positif, davantage proche de celui véhiculé par celui de « cité » ? Peut-on échapper à des représentations pré-formatées et en produire de nouvelles ? Si oui, est-ce une affaire de communication ou faut-il compter sur des ressorts autrement plus puissants ? La métropole ne peut faire l'économie de penser les représentations qu'elle suscite et, si elle est dans l'impossibilité de les maîtriser totalement, sans doute peut-elle en produire qui soient de nature à rassembler, dès lors qu'elle incarnera, plus qu'une structure administrative, une volonté de tracer un dessein collectif.

Des représentations à la mise en représentations : quelle boite à outils ?

Linguiste, Patrick Charaudeau, explique : « L'imaginaire est un mode d'appréhension du monde qui naît dans la mécanique des représentations sociales, laquelle […] construit de la signification sur les objets du monde, les phénomènes qui s'y produisent, les êtres humains et leurs comportements, transformant la réalité en réel signifiant. Il résulte d'un processus de symbolisation du monde d'ordre affectivo-rationnel à travers l'intersubjectivité des relations humaines, et se dépose dans la mémoire collective ». De nature verbo-iconiques, à la fois collectives et individuelles, les représentations sont véhiculées par des supports aussi variés que la presse, la littérature, le cinéma, l'art, l'architecture, les manifestations publiques, la publicité, etc. Elles peuvent émaner de sources diverses ; journalistes, artistes, citoyens, institutions, etc. Certaines de ces représentations

relèvent d'actes volontaires par lesquels quelque chose est donné à voir ou à comprendre via un effet de mise en scène qui contribue à la construction d'une réalité signifiante pour la collectivité. Dans cet effet de mise en représentation, on réfère au sens théâtral du terme. Exemple. Les Vélo'v, qui portent les couleurs du Grand Lyon, instituent la collectivité qui a produit le dispositif comme un acteur engagé dans l'économie de la fonctionnalité, la promotion des déplacements doux et la création de services innovants. Ainsi est produit un effet de mise en représentation. L'objet lui-même devient un symbole approprié par les usagers — repris, détourné, mis en scène par certains artistes — et diffuse une image particulière de l'institution.

Métropole ou cité ?

Impuissance, monstruosité, oppression, d'un côté. Pouvoir, rayonnement, liberté, de l'autre. Impuissance de Monsieur K. qui ne parvient pas à se faire reconnaître des autorités administratives du ***Château*** de Kafka. Monstruosité technocratique de ***Brazil*** qui broie l'anomalie Sam Lowry. Oppression des travailleurs qui survivent dans la ville basse de ***Métropolis***. Les imaginaires dystopiques de la métropole sont nombreux avec, pour trait commun, la négation de l'individu par la technocratie. À l'opposé, la ville idéale est démocratique et reçoit la dénomination de cité. Liberté de la parole dans l'espace public, symbolisée par l'agora grecque. Puissance financière et rayonnement intellectuel des cités-États de la Renaissance. Il importe peu que certains de ces exemples soient tirés de l'histoire et que d'autres proviennent de récits de fiction. Dans l'imaginaire, les bas-fonds de ***Blade Runner*** ont la même réalité que les fastes de la Florence des Médicis. Il importe peu, également, que la légitimité de certaines de ces représentations ne soit pas si affermie. On se rappelle, par exemple, que le citoyen grec n'est ni femme, ni esclave, ni étranger. En matière d'imaginaire, c'est la puissance d'évocation d'une représentation qui domine. Car il est aussi possible de renverser le jeu de références. La cité devient alors le lieu de l'enfermement, le ghetto pauvre des barres délabrées de banlieue, quand la métropole incarne les grands pôles urbains capables de réorganiser l'espace européen… Comment s'inscrire dans un système de références particulier et, ainsi, informer le réel ?

Informer le réel pour se l'approprier

Informare, « représenter idéalement, former dans l'esprit » (TLFi). L'acte de cognition est un acte par lequel le donné brut qui nous parvient des sens (percepts) est organisé en un système d'associations et de renvois qui font sens. Ainsi un objet perçu est à la fois universalisé et particularisé. Universalisé parce qu'il est subsumé sous la forme épurée, abstraite et générale, du concept. Particularisé parce que le concept ne se représente qu'au travers des contenus particuliers qu'il peut prendre. Une ville n'est jamais un concept de ville, elle est cette ville et, comme telle, elle est pleine de références : clichés, images, sons, odeurs, sensations, un ensemble de données mentales, affectives et presque sensitives. New York n'est pas Venise, qui n'est pas Shanghai, qui n'est pas Kaboul, etc. La ville est un objet multiple et complexe, aux contours flous. Sa matérialité — sa géographie et sa forme urbaine palimpseste — en est un des aspects. La ville vécue, cette tonalité de l'expérience urbaine propre à chaque lieu, en est un autre. Les institutions de la ville, son exécutif - dont certains peuvent donner

lieu à des représentations très fortes, comme à Londres ou New York - en sont encore un autre. Quel contenu de sens donner à la métropole lyonnaise ?

Qu'écrire sur notre bulletin de naissance ?

Collectivité territoriale de plein exercice, la métropole lyonnaise est une entité nouvelle. La première du genre. Dans quelles représentations allons-nous puiser pour nous approprier cet objet inédit ? La métropole représentera-t-elle une avancée démocratique dans la mesure où son président sera élu au suffrage universel dès 2020 ? L'assemblée métropolitaine, dont les membres représenteront des habitants et non plus des communes, incarnera-t-elle également un surcroît de démocratie, ainsi que la suppression de l'un des niveaux du mille-feuille territorial ? À moins que, parce qu'elle agglomérera les compétences des deux anciennes entités, la métropole apparaisse comme un avatar de l'ogre technocratique que serait devenu la communauté urbaine. Alors lira-t-on, comme dans le ***Rue89 Lyon*** de mai 2013, le récit de « l'absorption du département du Rhône par le Grand Lyon » ? S'agira-t-il d'un « super Grand Lyon » confisquant à son profit le label de métropole qui désignait jusque-là une région urbaine et un bassin de vie débordant des frontières de l'agglomération ? Quels sont les signes envoyés par cette nouvelle institution et ceux reçus par les citoyens ? Comment se constitueront les représentations et selon quels « discours d'accompagnement » ? Autant de questions qui sont loin d'être neutres, dès lors que les représentations tiennent une place décisive dans l'appropriation de l'institution à naître.

« La métropole ne peut pas ignorer les représentations dans lesquelles elle va s'inscrire, cela avant même d'être organisée et installée. »

Les imaginaires contaminants

L'aventure des biotechnologies est intéressante pour comprendre l'enjeu attaché aux représentations. Détour. À partir du milieu des années 1970, la Commission européenne perçoit le potentiel d'innovation dont sont porteuses les biotechnologies. Si elle lance plusieurs programmes de soutien à la recherche, l'Europe reste en retard, notamment à cause de la défiance des opinions publiques. Sans « acceptabilité sociale », pas de développement scientifique et industriel des biotechnologies. Les OGM en particulier voient leurs représentations très dégradées, ce qui n'est pas sans lien avec des crises sanitaires à répétition et la place que celles-ci ont occupée dans l'espace public. L'Europe s'est donc efforcée de contrer ces représentations négatives par un effort de pédagogie. Mais le modèle du *public enlightenment* — selon lequel l'adhésion des citoyens à une technologie est proportionnelle au degré de connaissance qu'ils en ont — a ses limites. Une telle relation n'a rien de mécanique et la force des imaginaires ne se contrecarre pas qu'avec des discours. L'exemple du vaccin contre le virus de la grippe H5N1 en témoigne : une fois les représentations négatives installées dans le public, il est particulièrement difficile de les faire évoluer. Pour ne pas souffrir de difficultés similaires, la métropole ne peut pas ignorer les représentations dans lesquelles elle va s'inscrire, cela avant même d'être organisée et installée. Mais comment celles-ci prennent-elles corps ? Une des interrogations est donc de savoir quels sont les leviers et les canaux dont dispose l'institution pour se mettre en représentation.

L'action publique au filtre des représentations

La mécanique d'engendrements des imaginaires est complexe. Si les sciences humaines et sociales en proposent des descriptions fines, il serait vain de prétendre la maîtriser — ce qui est très certainement un bien, car la pluralité des représentations reflète la diversité des cultures et des références, tantôt individuelles tantôt collectives, dans lesquelles nous puisons. Dans ces conditions, de quelles marges dispose la métropole lyonnaise pour s'inscrire positivement dans les imaginaires ? Certainement, la pédagogie est essentielle : produire des contenus dans lesquels chacun peut puiser pour comprendre l'objet métropole. Mais l'exemple des biotechnologies montre que cela n'est pas suffisant. Il faut encore donner du sens à la métropole — qui pourra par exemple incarner une Europe des régions capable de proposer de nouveaux modèles de développement — et donner confiance en montrant comment s'actualise le projet commun dont elle est porteuse. Enfin, la métropole doit incarner ses valeurs dans des symboles. Plus ses symboles seront forts et identifiables, plus elle pourra les imposer contre ceux que d'autres voudraient lui associer.

CLAIRE HARPET
ethnologue, chaire industrielle « Rationalités, usages et imaginaires de l'eau », faculté de Philosophie, université Jean-Moulin Lyon 3

L'utopie, une composante créatrice et fondatrice de la ville

Notre urbanité est née d'une utopie, celle d'offrir un cadre bâti à une société en devenir (Platon, La République). Cet héritage antique de la cité idéale ponctue les grandes périodes historiques de nos civilisations. De Thomas More à Mao Tsé-toung, en passant par Campella, Fourier, Mercier et Cabet, la ville est tour à tour une île imaginaire où règnent l'égalité et la vertu, une cité du soleil ou une ville galerie plantée de jardins, une capitale aux lignes droites, larges et propres le long desquelles se dressent de grands ensembles d'habitat collectif, ou tout au contraire un espace concentrique irrigué de cours d'eau (Burnier, 2000). Les formes géométriques des cités idéales sont les traductions mathématiques des aspirations politiques de leur visionnaire. Certes, à chaque fois, l'histoire nous démontre que l'utopie fait place à la dystopie (mauvais lieu), processus récurrent que le genre littéraire qui porte le même nom dénonce fermement[1]. Mais plutôt que de cibler notre attention sur les constats d'échec des utopies, ne faut-il pas plutôt s'interroger sur ce que serait une société sans utopie ? À quel moment une utopie prend-elle effet ? Est-ce dans sa mise en œuvre, ou bien dans sa capacité, une fois formulée, à générer du créatif et du collectif ?

Les utopies surgissent dans les périodes de grandes mutations. La Renaissance sera l'époque des utopies modernes. La société des villes s'élabore au cours du XVI^e^ et jusqu'au XVIII^e^ siècle. L'architecture urbaine se déploie. Le XIX^e^ siècle verra l'avènement du capitalisme et le développement des utopies sociales. Avec le XX^e^ siècle, nous entrons dans une ère nouvelle, celle d'une prise de conscience à l'échelle mondiale de l'épuisement des ressources naturelles et de la fragilité de la biosphère. Jusque-là, l'homme n'avait eu de cesse de maîtriser une nature sauvage et dangereuse. Confronté à sa propre finitude, il ne s'engage plus dans une conquête, mais se consacre à l'*oikos* auquel il appartient. Dès lors, la cité idéale n'est plus enclose, elle s'ouvre et s'émancipe, en quête d'une autonomie tant énergétique, alimentaire, que sociale. L'utopie du développement durable est née !

Si le siècle des Lumières fut celui de la démocratisation du savoir et les XIX^e^ et XX^e^ siècles ceux de l'expansion et des réalisations technologiques, le XXI^e^ siècle rompt avec la minéralisation de nos espaces et se « biomimétise ». L'utopie urbaine contemporaine est elle-même en mutation : la ville lisse, hygiéniste et imperméable, rendue possible par la technique, réclame un retour au naturel et à la fluidité. La cité idéale prend des airs de ville végétale et intelligente. Ce qui hier était à la marge, chassé ou dissimulé est aujourd'hui porte drapeau d'une nouvelle urbanité. Les lieux déploient une logique des sens, où le social et le

1 Exemple de l'ouvrage de George Orwell intitulé « *1984* » paru en 1949

naturel construisent un paysage commun (Berque, 1997). Le rêve aménageur dessine des trames vertes et bleues, des îlots de jardins, des toits végétalisés. Alors que les utopies des siècles précédents faisaient radicalement fi de leur passé pour recomposer une cité vierge de tous les maux antérieurs, l'utopie moderne en marche pourrait bien amorcer une véritable « révolution architecturale » invoquant l'histoire des cités comme socle structurant, protecteur et durable dans l'équilibre des « écosystèmes » urbains.

Parallèlement, les aspirations de la cité de demain que produisent les imaginaires du XXIe siècle, sont d'autant plus fortes que les technologies pour les mettre en œuvre sont aujourd'hui bien éprouvées. Edouard Herriot écrivait à propos de l'utopie qu'elle était « une réalité en puissance ». Les limites de l'impossible sont constamment repoussées. Ce qui, il y a à peine un siècle, était encore de l'ordre du fantasme, est à présent conçu et démultiplié à grande échelle. Les outils de la communication virtuelle ont envahi nos espaces urbains et font de nos villes modernes des lieux d'hyper et de constante connectivité. La tentation est grande de se fier sans limites aux prouesses technologiques et de laisser Icare, symbole mythique de la démesure, se brûler les ailes…

« L'utopie urbaine contemporaine est elle-même en mutation : la ville lisse, hygiéniste et imperméable, rendue possible par la technique, réclame un retour au naturel et à la fluidité. »

Les procès contre les utopies sont nombreux. On les accuse tour à tour d'être mensongères, de n'être que leurre ou de servir une tyrannie. L'utopie à force d'échec, a mauvaise presse. Mais n'est-ce pas déjà lui attribuer une responsabilité qui déborde son cadre étymologique ? Une utopie n'est pas un programme, ni une démarche. C'est une idée, une image créative. Par définition, une utopie est de nulle part. Dès lors qu'elle se matérialise, elle cesse d'être. Elle n'existe précisément que parce qu'elle est inaccessible. Alors, à quoi bon invoquer les utopies créatives dans les démarches prospectives, si leur mise en œuvre ne peut jamais être fidèle au modèle imaginé ? Précisément parce que le lieu idéal porte les sociétés à la créativité. Henri Laborit nous rappelle que « ce n'est pas l'utopie qui est dangereuse, car elle est indispensable à l'évolution. C'est le dogmatisme, que certains utilisent pour maintenir leur pouvoir, leurs prérogatives et leur dominance » (Laborit, 1974).

Une ville ne se résume pas à des contraintes géométriques. Le pari utopiste des cités du XXIe siècle n'est-il pas de conjuguer le geste architectural - sans céder à la fascination de l'ordre et du tout technologique - à l'épaisseur historique et poétique d'un lieu (Bachelard, 1947 ; Wunenburger, 1989), conditions importantes sinon indispensables pour inscrire le projet politique urbain dans une perspective durable, soutenable et conviviale ?

Bibliographie

BURNIER (Michel-Antoine), *Les paradis terrestres, 25 siècles d'utopies de Platon à Biosphère 2,* Paris, Editions Florent Massot, 2000, 207 p.

WUNENBURGER (Jean-Jacques), *L'utopie ou la crise de l'imaginaire,* Jean-Pierre Delarge/Editions Universitaires, 1989, 254 p.

BACHELARD Gaston, *La terre et les rêveries de la volonté,* Paris, Librairie José Corti, 1947, 412 p.

CHALAS Yves (dir) (2004), *L'imaginaire, aménageur en mutation, Cadres et référents nouveaux de la pensée et de l'action urbanistiques, Contribution au débat,* L'harmattan, coll Librairie des Humanités, 2004, 342 p.

BERQUE (Augustin) et NYS (Philippe), *Logique du lieu et œuvre humaine,* Bruxelles, Ousia, 1997, 277 p.

LABORIT (Henri), *Éloge de la fuite,* Editions Robert Laffont, 1976.

ROSA (Hartmut), *Accélération, Une critique sociale du temps,* La Découverte, coll. « Théorie critique », 2010, 474 p.

STÉPHANIE PICHON
journaliste
Presse magazine, web, collectivités territoriales,
institutions culturelles

Revue de presse - DÉCEMBRE 2012 - NOVEMBRE 2013

Avant la métropole : naissance médiatique d'un objet territorial non identifié

L'apparition de la métropole de Lyon, née de la fusion du conseil général du Rhône et du Grand Lyon sur son territoire, lors d'une conférence de presse le 3 décembre 2012, fut brutale. Dans les éditions du 4 décembre, journaux nationaux, locaux, sites web, le vocabulaire ne laisse pas de doute sur l'effet de surprise : «big bang», «forcing», «révolution», «braquage institutionnel», «Yalta local» ...
De ce faire-part de naissance découlera une couverture médiatique méfiante, interrogative, admirative aussi parfois. À la fois est saisie l'urgence (avant le 1er janvier 2015), l'inconnu qui se profile, l'angoisse des agents et élus (surtout les maires), et le caractère novateur et historique de cette entité territoriale.
Ce qui nous intéresse ici avant tout, c'est de comprendre comment les médias se sont saisis de la question pour dessiner les contours d'un objet territorial encore non identifié. Comment s'instillent les pré-conceptions de la nouvelle métropole avant les présentations officielles et la naissance législative ?
De décembre 2012 à novembre 2013 , les articles oscillent entre une perception «macro», celle d'une loi de décentralisation nationale, qui rebat la carte du territoire à Lyon comme ailleurs, et une vision «micro», qui analyse cette entité comme bâtie par et pour Gérard Collomb et soulève des questionnements très pragmatiques sur la future vie des citoyens et élus lyonnais.
Réagissant à la mesure de ses moyens, la presse a tenté de trouver son espace de compréhension et agencé le puzzle d'un objet en devenir, et dans le même temps si près d'aboutir.

Acte 1 - l'annonce

Une naissance choc

Les premiers articles marquent l'étonnement, le choc d'une décision prise, dans le secret, par un duo (Gérard Collomb, président du Grand Lyon, Michel Mercier, président du conseil général du Rhône) qui n'a eu besoin de concerter personne. «Gérard Collomb s'octroie les pleins pouvoirs» lâche le site ***Lyon Info***, «Le maire PS de Lyon fait le forcing» enchaine ***Libération***. ***Le Monde*** est encore plus tranchant évoquant «Le " braquage " réussi de la communauté urbaine», quand ***Les Échos*** parlent d'un «big bang» et titrent «Gérard Collomb devance la réforme territoriale». Prise de court, la presse comprend aussi que Lyon se pose désormais pionnière, en avant-garde de la redistribution territoriale : ***Le Point*** souligne la «révolution» lyonnaise, qui «lance un nouveau mode de gouvernance des grandes villes». Ce choc de départ, beaucoup critiqué, commenté, peut être aussi être vu comme bénéfique dans l'ébullition médiatique qu'il a créée. La couverture aurait-elle été la même si la naissance de la métropole avait suivi le cours des débats parlementaires, dans des discussions qui n'auraient peut-être intéressé que la presse spécialisée? Cette pré-annonce surprise a en quelque sorte attisé l'envie de comprendre des journalistes.

Mariage ou scission?

La naissance de la future métropole est considérée tour à tour comme une «fusion» et «une scission», parfois au sein d'un même article.

La référence au «mariage», d'une «dot» ou d'une «corbeille de mariée» pour parler de la dotation financière, s'accompagne généralement d'une vision plutôt positive. Ainsi c'est le «consensus», «l'entente», «le couple», la négociation «à l'amiable» qui sont évoqués, laissant entendre que cette métropole est née de la conciliation et non dans le conflit. Pour ***Libération*** «les Lyonnais se sont comportés en élèves modèles, ayant livré aux parlementaires une métropole ficelée d'avance par un accord entre Gérard Collomb et Michel Mercier».

La presse rapporte aussi un projet qui apporte une vision mutualisée de l'action publique, un travail en commun comme le souligne ***La Gazette des Communes*** : «donc, oui à la coopération et à la mutualisation, mais en souplesse et sans tutelle masquée de la métropole».

En parallèle, le vocabulaire de la séparation véhicule l'idée d'une naissance faite dans la déchirure, et dans un rapport de forcé déséquilibré. «Scission», «dépouillement», «braquage», «forcing» : les réactions les plus négatives proviennent des politiques mêmes, à l'image de la conseillère régionale PCF Danielle Lebail qui évoque «une découpe d'un territoire à l'amiable entre deux seigneurs», dans ***Lyon Info***. «'' Deux patrons d'exécutif s'affranchissent du choix de ceux qui les ont faits rois et s'accordent pour un petit Yalta local '', s'agace l'UMP Philippe Cochet, député du Rhône», rapporte ***Le Monde***.

Ce déchirement territorial initial, opéré avec le département, gagnerait aussi la région et surtout les petites communes. «métropoles, amies ou ennemies des communes» titre ***La Gazette des Communes*** dans un dossier intitulé «Le Grand Lyon récupérera sur son territoire les prérogatives du département... et dépouillera peut-être aussi la région». Les nombreux articles rapportant les propos de Jean-Jack Queyranne, attisent l'idée d'une vision impérialiste du territoire, où la métropole de Lyon grignoterait petit à petit les prérogatives des autres, pour devenir superpuissance, un «supergrand Lyon» qui «aura les pleins pouvoirs sur ses terres», selon ***Les Échos***.

Une hyper-personnalisation

La couverture médiatique personnalise fortement cette nouvelle entité et dévoile les coulisses d'un montage express marqué par la volonté politique d'un seul homme : Gérard Collomb. La métropole de Lyon est présentée comme son œuvre bâtie «sur mesure», un «projet de loi Made in Lyon» souligne ***La Gazette des Communes***. Les articles évoquent bien sûr le timing électoral. «Si la loi (...) est adoptée, elle pourrait lui permettre de renforcer son bilan en vue des municipales du printemps 2014. Un timing parfait pour le stratège Collomb» estime ***Libération***.

Parfait pour Gérard Collomb, mais aussi pour Michel Mercier. La métropole née d'un accord entre

deux hommes de bords politiques différents, est rapportée comme une entente intéressée, voulue par calcul politicien. Le blogueur Emmanuel Saint-Bonnet sur ***Rue89*** titre « À Lyon une euro-métropole pour maintenir le statu-quo électoral ». En d'autres termes, la carte électorale ainsi re-dessinée convient aux deux hommes, comme le souligne Jean-Jack Queyranne, député PS et président de la région Rhône-Alpes cité dans ***Le Monde*** : « L'un va créer sa grosse métropole lyonnaise, dont il caresse le projet depuis des lustres, l'autre, avec un département amputé de l'électorat urbain majoritairement à gauche, sauve un conseil général pour l'UDI ».

Acte 2 / le débat parlementaire

Un besoin de concret

La bataille sur la loi de décentralisation à l'Assemblée et au Sénat, en première et deuxième lecture, sert de fil rouge à la presse pendant l'été et à l'automne. On entre alors dans le concret : le scrutin, la gouvernance, les finances, les rémunérations... Sans pour autant que tout soit éclairci. La métropole n'est plus seulement décrite comme un objet pionnier, révolutionnaire, qui va changer l'agglomération lyonnaise à long terme. Elle soulève mille et une interrogations sur son contenu et son fonctionnement, parce que cela concerne un avenir à très court terme. ***Rue 89*** dégaine avec sa « grande foire aux questions » : pompiers, économies réalisées, indemnité des élus, les finances, tout y passe. ***Lyon Capitale*** s'interroge de la même manière en juillet sur les questions « qui font encore débat » : le mode de scrutin, les polices territoriales, les équipements culturels, la répartition des dettes. Tout au long de l'été, les articles se multiplient sur le sort des agents, (***Potins d'Angèle*** et ***20 minutes***), leur transfert, leurs rémunérations, sur les indemnités des élus, sur le nombre de vice-présidents.

Un vocabulaire encore anxiogène

« Crainte », « inquiétude », « incertitude », « ambiguïté ». Ce vocabulaire jalonne des articles, qui évoquent la plupart du temps la métropole au conditionnel. La question des agents du conseil général du Rhône et celle des compétences des communes, sont les plus anxiogènes. « Les agents du département du Rhône sont inquiets et s'interrogent sur leur transfert, pour une partie d'entre eux sous la coupe du Grand Lyon » souligne ***Rue 89***. « Le flou persiste autour de la métropole lyonnaise », titre ***20 minutes*** en évoquant le transfert des agents. Cette angoisse gagne aussi les maires, avant tout furieux de ne pas avoir été consultés dans l'élaboration du projet. Les médias évoquent le groupe Synergies - qui regroupe les maires des petites communes du Grand Lyon - et son combat pour « une représentation de la proximité » garantie par « deux collèges d'élection au conseil métropolitain » (***Les Potins d'Angèle***). La question de la police municipale et métropolitaine cristallise aussi le débat puisque l'Assemblée Nationale tranche en faveur de « pouvoirs dévolus par la loi et non contestables », explique ***Lyon Capitale***. Mais le maire « conserve un pouvoir de police générale administrative ». Une double compétence, ajoute le mensuel, « qui ne va pas du tout dans le sens d'une clarification et d'un allègement des strates administratives ». Même interrogation de Jean-Paul Bret, maire de Villeurbanne dans ***Le Progrès***, pour qui l'apparition de la police métropolitaine « est un contre-exemple » de la simplification administrative et un « système dispendieux ».

La peur d'une vampirisation territoriale

Plus la date de création de la métropole se rapproche, plus les crispations locales se font ressentir. La plus médiatique étant le frottement métropole/région. « Aujourd'hui il [Jean-Jack Queyranne)] redoute de se faire tondre par Gérard Collomb » analyse ***Rue 89***, et de perdre « le pilotage des grands dossiers économiques ». Dans une interview à ***l'Express***, le président de la région Rhône-Alpes souffle sur les braises des relations communes-métropole : « Tous les maires ruraux que je rencontre s'interrogent : "Quelle est notre place ?" ». Il ajoute qu'ils s'inquiètent également de la création « de territoires de seconde zone », opposés à des métropoles qui « concentrent toutes les richesses sur elles ». Quand ***Le Progrès*** rapporte les propos de Gérard Collomb : « les métropoles n'ont pas vocation à se substituer à l'État mais ce dernier doit pouvoir s'appuyer sur elles », le journaliste précise en conclusion : « Il

n'utilise pas une seule fois le mot région». Le même journal souligne la nouveauté introduite par le Sénat en 2e lecture : «la possibilité pour la métropole de gérer une structure même si elle est située en dehors de son territoire».

De ce puzzle médiatique et législatif, surgit, un an après l'annonce, une représentation encore floue de la future métropole. Elle apparait tout d'abord comme un bébé désiré par ses deux parents (Gérard Collomb et Michel Mercier) mais conçu dans le dos de la communauté politique et citoyenne lyonnaise. Pour continuer à filer la métaphore, accouché un peu prématurément, l'enfant a intérêt à devenir adulte très vite, avant le 1er janvier 2015 ! De ce mariage/séparation entre métropole et département, résultent aussi des attentes et espoirs. La future métropole est perçue comme une entité territoriale pionnière. Devançant les autres, innovant dans la forme, cette nouvelle collectivité est porteuse d'optimisme (être positionnée pour l'avenir économique, européen) et joue les éclaireurs d'enjeux territoriaux nationaux. Elle est aussi, comme toute nouveauté, génératrice d'angoisses et de peurs. Celle de l'organisation interne (fusion des équipes, partage des compétences) étant la plus prégnante. Enfin, la métropole est porteuse du gène du vampire, prompte à aspirer les compétences des uns et des autres, en jouant cartes sur table avec le conseil général, mais en restant encore trop floue pour ce qui est de la région et des Communes. Une tectonique des plaques institutionnelle est en cours pour laisser apparaitre un nouvel élément, la métropole, qui devra trouver sa place, en évitant si possible le tsunami.

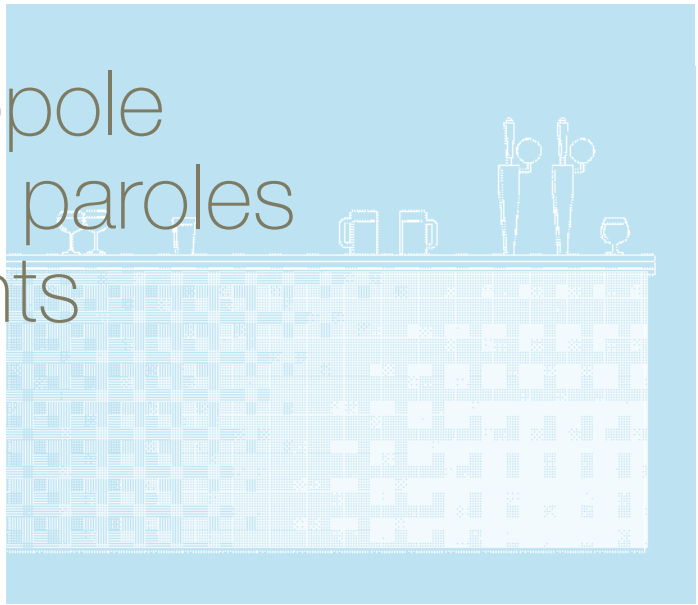
BRICE DURY
designer indépendant, dont la pratique place l'observation et la compréhension des usages au cœur des processus de conception et d'innovation

CHARLOTTE DELOMIER
designer indépendante, enseignante, développant une activité de recherche et d'innovation par le design

FANNY HERBERT
sociologue praticienne, spécialisée dans la conduite d'actions collectives créatives et pluridisciplinaires sur la co-conception d'espaces et de services publics

La métropole de Lyon, paroles d'habitants

(verbatim)



Bien qu'embryonnaire, le projet de métropole de Lyon a commencé à faire parler de lui dans les médias, filtrant ainsi des « hautes sphères » aux habitants de la future métropole. C'est un processus d'appropriation et de construction de représentations autour d'un nouvel objet que nous sommes allés observer, au plus près des usagers, en nous immisçant au cœur des discussions de comptoir dans divers bars de l'agglomération. À partir de quelques questions simples sur ce projet de métropole, sur le Grand Lyon ou sur le conseil général, nous avons recueilli de nombreux points de vue qui, s'ils n'ont pas vocation à « faire projet », mettent en avant des problématiques et questionnements qui sont autant de sujets de réflexion pour la métropole de demain. Que comprennent les habitants des différentes collectivités ? Qu'en connaissent-ils ? Qu'en attendent-ils ? La rencontre avec les « vrais gens » bouscule les a priori et nous éclaire sur les manières de construire les scénarios de la métropole de demain.

LE GRAND LYON

M. Optimiste : "Le Grand Lyon, je connais parce que je connais des sociétés Grand Lyon. Comme GDF Suez, ils travaillent pour le Grand Lyon je crois, les boîtes de sécurité comme Byblos pour la Fête des Lumières… Je connais parce que j'ai quelqu'un de la famille qui travaille pour eux."

M. Tuyaux : "Le Grand Lyon bien sûr ça me dit quelque chose : Lyon et ses banlieues, plus Villeurbanne."

M. Devaise : "Le Grand Lyon, c'est l'agglomération lyonnaise. C'est tous les investissements, les infrastructures qui sont en train de se développer, ils ont créé le pont, le musée des Confluences, tout ça… Les aménagements des berges sur le Rhône. Les villes à côté, les patelins, l'allongement du tramway, le tunnel de la Croix Rousse…"

M. Trentenaire : "Je pense que le Grand Lyon, c'est limite avec le territoire de Saint-Étienne."

M. Devaise : "Le Grand Lyon, ça me dit quelque chose parce que je reçois le magazine dans la boîte aux lettres."

M. Patronducafé : "C'est vrai qu'on connaît un peu parce qu'on lit les journaux, mais on n'y comprend rien. On ne sait pas qui fait quoi, je ne comprends pas qui commande qui…"

M. Transporteur : "Le Grand Lyon, je ne sais pas ce que c'est réellement."

M. Trentenaire : "Je trouve que maintenant le Grand Lyon est devenu un truc très présent en fait… alors qu'avant la Courly tu ne la voyais pas."

→ Pour ceux qui le connaissent, le Grand Lyon est associé à ses projets, aux entreprises qui travaillent pour lui (pourvoyeuses d'emploi).

→ Il est également mentionné à travers les affiches dans la ville, son magazine, son logo… Au point d'être parfois assimilé à un objet de comm'… dont on ne comprend pas bien les tenants et les aboutissants !

→ Le conseil général du Rhône, c'est le grand inconnu : on connaît son nom, on sait rarement ce qu'il fait. Un soupçon d'éducation par ci, un peu d'urbanisme par là, des subventions certainement… Mais pour la plupart, le conseil général est un objet dont on ne sait pas trop à quoi il sert…

LE CONSEIL GÉNÉRAL DU RHÔNE

Mme Devalence : "Le département il sert à subventionner, je pense, plein de choses."

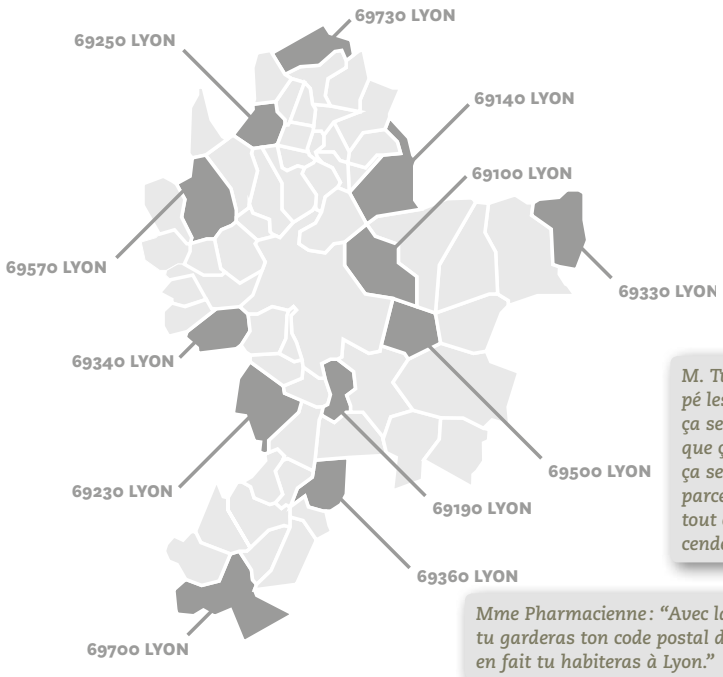
M. Jarrivesurlyon : "La maison du Rhône, j'en ai entendu parler ; c'est un ami il m'a conseillé d'aller là-bas, parce que ma femme est enceinte."

M. Optimiste : "Le département, ce qu'ils font, je n'en ai aucune idée."

M. Decaluire : "Le conseil général, c'est plus l'éducation, la justice et l'urbanisme."

M. Tuyaux : "Le département du Rhône, c'est un découpage administratif, mais par contre à quoi ça sert, ça…?!"

...LA MÉTROPOLE DE LYON



M. Tuyaux : "Quand on aura regroupé les deux institutions peut-être que ça sera plus simple. Et puis peut-être que ça sera plus long ! Peut-être que ça sera plus lourd ! Ça sera plus long parce qu'il faudra que ça remonte tout en haut, puis que ça redescende..."

Mme Pharmacienne : "Avec la métropole de Lyon, tu garderas ton code postal de Villeurbanne, mais en fait tu habiteras à Lyon."

Mme Jeuneprof : "Bron, ça serait un arrondissement."

Mme Jeuneprof : "C'est comme le Grand Lyon mais en plus grand."

→ La métropole, une grande inconnue elle aussi... La plupart de nos interlocuteurs n'en a jamais entendu parler.

→ Après explications, ils supposent qu'elle trouve ses raisons d'être tantôt dans la simplification, tantôt dans l'image du territoire, tantôt son organisation. Mais certains imaginent aussi qu'elle signifiera que l'on habitera à Lyon où que l'on soit...

M. Optimiste : "Si c'est un projet qu'ils ont pensé c'est que ça va être quelque chose de bien. Moi ça fait 10 ans que je suis en France et je le vois, quand ils font un projet ils le font pas comme ça sans réfléchir."

Mme Devalence : "C'est dommage parce que les différentes structures elles vont perdre leur identité."

Mme Jeuneprof : "Pourquoi ils veulent fusionner ?
— (M. Musicien) C'est une question pratique, je pense.
— (M. Trentenaire) Non, non, c'est une question d'ego. Ils veulent se la péter à la parisienne !
— (Mme Decaluire) Non, moi je ne pense pas, je pense que c'est géographique cette histoire-là."

M. Transporteur : "Peut-être que les gens vont s'y perdre aussi, peut-être que les personnes âgées vont moins se repérer sur le nouveau terme."

FUSION ET CONFUSIONS

→ La Ville de Lyon, le Grand Lyon, le département, la région, mais aussi le pôle métropolitain ou la Préfecture... Les confusions sont nombreuses entre les objets politiques! Et beaucoup d'habitants parlent encore de la Courly pour désigner le Grand Lyon... Avant de simplifier l'action publique, l'arrivée de la métropole va ajouter de la complexité!

→ Un mille-feuille bien peu compréhensible pour les habitants, qui mélangent institutions et personnalités et pour lesquels les compétences de chacun sont tout sauf claires.

M. Patronducafé: "Le département, c'est Queyranne, non? C'est pas ça?"

Mme Decaluire: "La métropole? Ah ben c'est le truc qui va rejoindre Sainté, non?"

M. Trentenaire: "Le Grand Lyon, maintenant, c'est une marque déposée... C'est Onlylyon".

Mme Retraitée: "Le ramassage des ordures, c'est la Mairie qui fait ça, non? C'est la ville de Lyon?..."

M. Tuyaux: "Les berges du Rhône c'est le Grand Lyon? Moi j'ai toujours pensé que c'était la mairie de Lyon qui s'occupait de ça, que c'était Gérard Collomb qui avait fait les Berges...

M. Tuyaux: "Je ne sais même pas qui est-ce qui gère le Grand Lyon, estce que c'est la mairie, la préfecture...?"

Mme Decaluire: "Moi je crois que la Courly s'arrête là où les bus s'arrêtent, les TCL. Et après il y a encore des villes qui sont dans un truc, c'est le Grand Lyon."

M. Tuyaux: "La métropole de Lyon, j'en ai entendu parler, dans les médias. Je comprenais pas trop pourquoi "métropole", parce que pour moi la métropole c'est la France par rapport à ses DOM-TOM et autres territoires, comme la Corse..."

LE POIDS DES MOTS

M. Trentenaire: "Le Grand Lyon, en fait, c'est Lyon qui veut faire en sorte que tout ce qui est autour dépende de Lyon, tandis que le truc de Courly, c'est les villes de la Courly qui fonctionnent entre elles pour aller avec Lyon. Là, le Grand Lyon, c'est l'inverse, c'est Lyon qui fait en sorte de développer le reste autour pour dire: Lyon est une plus grande ville."

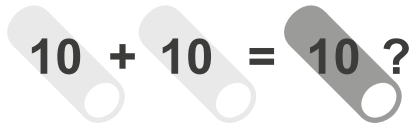
M. Musicien: "C'est un pléonasme pour moi, en fait. métropole... c'est une ville, c'est Lyon, quoi."

M. Transporteur: "Je travaille dans le transport, donc on utilise souvent le terme "Courly" pour désigner la périphérie de Lyon, la grande couronne lyonnaise..."

M. Tuyaux: "Pour moi la métropole c'est une grande ville, il y a des sites industriels... En France, on peut dire Lyon-Paris- Marseille et ça s'arrête là. Pour moi Lyon c'est égal à Métro¬pole, parce que c'est une grande ville."

→ Une métropole qui se fait pôle métropolitain, une métropole qui est "juste" une grande ville, une métropole synonyme de France Métropolitaine, une Courly synonyme de "couronne lyonnaise"... Dans la perspective d'une métropole en lien direct avec ses usagers, ces questions sémantiques interrogent la lisibilité du futur objet politique.

CUISINE INTERNE



M. Tuyaux: "C'est comme l'histoire de Pôle Emploi. Ils ont rassemblé Assedic et l'ANPE, pour faire un truc plus gros et ils n'ont rien fait de plus gros. Ils ont fait un tuyau du même diamètre pour deux institutions différentes. C'est plus long et ça ne marche pas du tout! Ils ont cru que 10 + 10 ça allait faire 20 et ils ont fait un gros tuyau de 10, avec deux petits tubes à l'intérieur. Et maintenant ils sont spécialisés en rien."

M. Decaluire: "Si, il y a des emplois qui sautent, j'ai entendu ça, par des gens qui travaillent pour l'un des deux, ils disaient que ça allait être le gros bazar parce qu'ils veulent faire une métropole à Lyon."

M. Optimiste: "Ça va servir pour l'investissement: on va dire par exemple 1000€, avant c'était 1000€ pour une commune, là c'est 1000€ pour plusieurs, ça va faire des économies."

M. Richentrepreneur: "Si on est un chef d'entreprise et qu'on réunit par exemple 3 entreprises qui n'ont pas forcément le même mode de fonctionnement, on sait très bien qu'on va cas¬ser de la vaisselle. Par contre, on sait que si c'est bien managé, par un bon gestionnaire, il y aura de la vaisselle cassée mais je pense qu'il aura la capacité de réduire ce fracas de vaisselle et que la région devienne opérante."

→ Avant les projets, la cui→sine interne... Comment va-t-on construire la métropole? Ne serait-elle qu'un prétexte pour faire des économies? Les emplois des deux collectivités seront-ils préservés?

→ À travers ces enjeux internes, c'est aussi le sens du projet qui est questionné: quel but et quel sens donner à cette "fusion"?

INVESTISSEMENTS ET SOLIDARITÉS

→ La métropole questionnée à travers les enjeux de solidarité! Justice, équité, ou comment passer de la solidarité territoriale à la solidarité envers les individus... À qui s'adressent les projets? Au-delà des projets urbains, quelle innovation sociale? Quelle cohérence dans les investissements?

M. Devaise: "Les travaux à Lyon c'est énorme, moi aussi je l'ai constaté. Il y a beaucoup d'investissements. Même ici à Vaise, la Saône, les quais de Saône, c'est beaucoup d'investissements!

M. Devaise: "À mon avis, il va y avoir des villes qui vont être avantagées. S'il y a une justice dans le partage des projets, à la rigueur d'accord."

M. Devalmy: "Il faut penser à ce qu'il se passe dans les cités. Les enfants des cités, les jeunes, il faut les enca¬drer. Parce que c'est ça l'avenir de la France, c'est les jeunes."

M. Devalmy: "Quand on voit la situation des gens et qu'on voit tous les travaux aux alentours... Avant de dépenser, est-ce qu'on a l'argent pour faire tout ça ou pas?"

M. Delyoneuvième: "D'après moi, tous ces projets c'est un peu exagéré quand même. Tout ça, c'est à la charge du peuple."

MAGALI VAGNEUR
journaliste

Le côté obscur de la métropole

La métropole du futur existe ! Au cinéma du moins, elle a été maintes fois montrée. Parmi ces apparitions, certaines sont particulièrement pessimistes. Elles permettent toutefois de découvrir de quoi sont faites les peurs de la grande ville.

Les mots ne sont pas neutres, neufs. Dans leur ombre sont tapies des images qui interfèrent avec le sens que l'on pense donner à ce mot. À quoi pense-t-on quand le mot métropole est prononcé ? Quelles sont les images qui l'accompagnent ? Tout particulièrement, quelles sont les images noires, celles qui vont générer un refus ou un rejet quasi épidermique d'un projet qui portera ce nom ? Quels sont les peurs et les fantasmes attachés à ce mot, et finalement, à ce qu'il désigne ?

Le cinéma, reflet de notre imaginaire collectif, qui s'en nourrit tout autant qu'il le nourrit, sera ici le medium qui nous permet de lire ces peurs et ces fantasmes. La métropole, cette ville-mère, y est montrée abondamment. ***Metropolis*** de Fritz Lang, ***Playtime*** de Jacques Tati, ***Blade Runner*** de Ridley Scott, ***Brazil*** de Terry Gilliam et ***Batman*** de Christopher Nolan : chacun de ces films propose une image fictionnelle de la métropole. C'est à travers ces œuvres que nous pourrons lire les images mauvaises, les peurs attachées à la métropole.

Dans ces films, la métropole est le lieu de l'action. Mais pas seulement. Elle y participe aussi, dans la mesure où les histoires racontées ne pourraient se tenir dans un autre contexte. La métropole, par ses caractéristiques propres, objectives ou fantasmées, joue un rôle dans le déroulement de l'histoire.

Le discours n'est pas documentaire mais imaginaire. Il n'entend pas montrer ce qui est, mais ce qui pourrait être. En ce sens, il est très intéressant, précisément parce qu'il décrit nos fantasmes, nos projections. Ainsi, que montre-t-il ? À quoi ressemblent ces villes imaginaires ? Comment fonctionnent-elles ? Comment y vit-on ? De ***Metropolis*** (1927) à ***Batman Begins*** (2005), quels sont les points communs de ces métropoles inventées ?

Beauté inaccessible, dangereuse ou décatie : portraits de la métropole imaginée

En matière d'apparence, les métropoles montrées dans ces cinq films sont de beaux endroits, ou tout du moins, comprennent de beaux endroits. Que ce soit ***Metropolis*** ou la cité de Tati, l'architecture de la ville est particulièrement soignée. Cette beauté sera ternie, selon les films, par différents facteurs.

Ségrégation sociale pour ***Metropolis***. C'est dans le film de Fritz Lang que l'idée d'une ville où règne la ségrégation sociale est le plus clairement montrée. Ici, la ville belle ne l'est que pour « ceux d'en haut ». C'est un enchevêtrement de gratte-ciels, différents mais harmonieux, irrigué par des tramways suspendus, des routes et des auto-ponts. En bas en revanche, la « cité des ouvriers », construite sous terre, est constituée d'immeubles tous semblables, sombres et lourds. Ceux d'en haut et ceux d'en bas jamais ne se mélangent, ni même ne se croisent.

« Vus du ciel, les immeubles paraissent beaux, ils sont bien éclairés. Depuis la rue, la ville paraît sombre et sale. »

Si le trait est moins appuyé, le même sentiment de ségrégation sociale parcourt le film ***Batman*** : la ville n'est séduisante que d'en haut. Vus du ciel, les immeubles paraissent beaux, ils sont bien éclairés. Depuis la rue, la ville paraît sombre et sale. Enfin, les lieux destinés aux riches - restaurants, hôtels, sièges d'entreprises - sont propres et brillants, alors que les équipements collectifs et les rues elles-mêmes sont mal entretenus, défectueux. ***Blade Runner*** et ***Brazil*** proposent également une lecture de cette ville aux deux visages : propre, luxueuse dans les endroits réservés aux riches et sale, voire dangereuse, dans les lieux publics. D'ailleurs, dans chacun de ces deux films, la voiture du héros est vandalisée ou dépouillée alors que ce dernier est en visite dans un quartier pauvre. Enfin, ces trois films montrent la ville quasi systématiquement de nuit, accentuant ainsi l'impression de noirceur et d'angoisse.

Pour ce qui concerne l'apparence de la ville, le film de Tati se distingue dans la mesure où l'architecture ne révèle ni ne conforte une quelconque ségrégation sociale. Dans ***Playtime***, les bâtiments, ou plutôt, le bâtiment, témoigne de la standardisation à l'œuvre dans la grande ville, telle que Tati l'a imaginée.

À divers moments du film, les personnages regardent des affiches publicitaires vantant différentes destinations touristiques. Toutes néanmoins montrent cette même tour, parallélépipède gris d'une vingtaine d'étages. La même précisément que celle où les personnages sont en train d'évoluer. Sur l'affiche, seuls changent le nom de la destination et quelques accessoires couleur locale. La démonstration est drôle, le message l'est moins : ici, l'identité et la culture locales sont réduites à des clichés, partout où vous irez, vous retrouverez ce même bâtiment. Lequel se révèle être une construction sinon hostile du moins inadaptée à l'homme, qui ne cesse de s'y perdre, quand il n'écume pas solitairement ses interminables couloirs.

L'architecture dans ***Playtime*** dénonce la standardisation, elle dit aussi la négation de l'homme dans son humanité, dans son rapport aux autres, dans ses liens d'amour. La joie, la spontanéité, la rencontre des hommes entre eux ne survient que lorsque des personnages tirent profit d'un accident et s'engouffrent au sens propre dans la faille : une partie de la salle d'un res-

taurant s'effondre, des personnages se glissent dans cet espace amoché, l'investissent et pour la première fois dans le film, on assiste à des scènes d'échange et de dialogue entre les personnages.

Le spectre de Babel

Chacun des films, à l'exception de ***Batman***, introduit une référence à Babel. Nommément dans ***Metropolis***, puisque Fredersen (le maître de la cité) habite le dernier étage d'une tour appelée « la nouvelle Babel ». Pour les autres, la citation est plus subtile et se décrypte dans le traitement de la langue, du langage. Chez Tati, les personnages parlent indifféremment français, allemand ou anglais. Aucun sous-titre ne vient jamais traduire les propos. À croire que le spectateur - en 1967 ! - parle couramment ces langues. Une autre explication consiste à considérer qu'il n'est pas nécessaire que ces propos soient traduits. Se comprendre est accessoire. D'une manière comparable, dans ***Blade Runner***, chacun parle sa propre langue, indiffèrent au fait que la personne en face puisse ne pas parler cette langue, voire ne pas la comprendre.

Brazil aborde la question de la langue d'une autre manière encore. La veille de Noël, un commando de sécurité du ministère de l'Information arrête Archibald Buttle lors d'un raid à son domicile. À l'issue d'un assaut d'une grande violence, Buttle est immobilisé dans une camisole de force. Placide, en costume de ville au milieu de la pièce fumante, l'officier du ministère de l'Information déclare alors :

« Je vous informe par la présente, en vertu des pouvoirs qui me sont confiés par l'article 476, que M. Buttle, Archibald, demeurant au 412 North Tower, Shangri La Towers, a été invité à aider le ministère de l'Information à certaines demandes et qu'il est tenu à certaines obligations financières tel que précisé par décret du Conseil RB-slash-CZ-slah-neuf-O-sept-slash-X. » s

Puis :

C'est votre reçu pour votre mari. Je vous remercie. (Il reprend son stylo.) Et voici mon reçu pour votre reçu. »

Les mots ici ne servent pas à dire, mais à travestir la réalité, nier la violence et l'inscrire dans un cadre policé, civilisé.

Dans ce contexte - lieux inappropriés, ségrégation, perte de l'identité et de la culture locale particulière, absence de langue commune - il semble difficile pour les hommes de former un tout, une société.

Quelles sociétés habitent les métropoles de ces films ? Quels systèmes de gouvernance les régissent ?

Dans ***Brazil***, le pouvoir est entre les mains de quelques privilégiés, soutenus par une bureaucratie toute-puissante, extraordinairement dénuée de sens moral et d'empathie. Ainsi, une secrétaire, dans son ennui routinier mais poli, retranscrit avec indifférence :

« qu'est ce que vous me mettez sur la tête ? AAAAAH, On mon Dieu, non, non, oooh, s'il vous plait… Je… stop… je ne peux pas supporter… AAAAAAHHHH……. OOOOHHHH, PITIÉ ».

Ceux qui détiennent le pouvoir, aussi bien oligarques que bureaucrates, ne semblent poursuivre d'autre ambition que de maintenir leur propre situation, voire l'améliorer encore.

On peut aussi noter que pour ***Metropolis***, ***Blade Runner*** et surtout ***Batman***, le pouvoir économique se confond avec le pouvoir politique. Le pouvoir d'acheter la cité se confond avec celui de la diriger ou l'administrer. Le trait est particulièrement marqué dans ***Batman*** où le pouvoir économique est entaché par la corruption. La ville est aux mains de Falcone, bandit mafieux qui a acheté les juges aussi bien que les policiers et obtient d'eux qu'ils ferment les yeux voire favorisent ses activités illicites. Dans sa lutte contre Falcone, Batman se heurte à Ras el Gul, le chef de la Ligue des Ombres.
Pour Ras el Gul :
« Comme Constantinople ou Rome en son temps, la ville a développé le terreau de la souffrance et de l'injustice. Elle ne peut être sauvée et doit être détruite ».
Il ajoute :
« J'ai découvert une nouvelle arme pour détruire la cité : l'économie ».
Batman s'oppose à la destruction de la ville, Gotham City, sans toutefois que dans le film ne soit dénoué l'amalgame entre corruption et économie.
Que ce soit dans ***Metropolis***, ***Blade Runner***, ***Brazil*** et ***Batman***, la métropole souffre d'une gouvernance qui laisse advenir ou favorise de criantes injustices. Dans ***Metropolis***, la ville va jusqu'à se nourrir de ses habitants : l'une des machines qui alimente la ville se transforme en monstre « Moloch » et engloutit les ouvriers qui sont chargés de la faire fonctionner.

L'autre, quel autre ?
L'étranger peut être un ami, ce sera alors un faux-ami. Ainsi, dans ***Playtime*** revient souvent une même situation, avec des personnages différents : une personne interpelle avec enthousiasme une personne qu'elle croit reconnaître. Le lien n'est jamais validé, les retrouvailles n'ont pas lieu parce que l'autre, pourtant identifié comme ami, ne reconnaît manifestement pas son interlocuteur. Il n'y a pas vraiment d'hostilité. Il n'y a pas non plus de chaleur, pas de partage ni d'échange. Les personnes semblent être comme les lieux : interchangeables, à quelques détails près.

Dans ces films, les hommes peinent à former un ensemble. L'autre est avant tout un étranger et l'étranger ici est tout sauf un ami que l'on ne connaît pas encore. Le principe est largement illustré dans ***Blade Runner*** et dans ***Brazil***. La suspicion tient une grande place dans les rapports entre les hommes. Dans ***Brazil***, des affiches officielles proclament :
« Méfiez-vous de ce paquet. Un œil de lynx peut sauver des vies » « Aidez le ministère de l'Information. AIDEZ VOUS, soyez en sécurité, soyez méfiants » « La suspicion nourrit la confiance » « Mellowfields, des camps de vacances haute sécurité, le luxe sans la peur, l'amusement sans la suspicion, relaxez-vous dans une atmosphère sans panique », « Qui pouvez-vous croire ? ».

Dans ***Blade Runner***, l'autre peut être un réplicant : les réplicants sont des êtres en tous points semblables à des humains, créés par des ingénieurs génétiques. Le statut d'humain ne leur est toutefois pas reconnu. Utilisés comme esclaves, certains d'entre eux se sont mutinés. En représailles, leur présence sur terre est déclarée illégale.

Des unités de police spéciales, les Blade Runners, sont chargées de traquer les réplicants clandestins et de les tuer. Voici donc une société qui ne reconnaît pas ses semblables, qu'elle a elle-même créés à des fins utilitaristes, avant de les déclarer dangereux et nuisibles. Qui plus est, certains réplicants ne se savent pas réplicants. Il est donc possible d'être coupable sans même le savoir. Coupable d'être.

Si l'on rassemble les fragments de métropole montrés par ces films, l'image composée se révèle tout à fait effrayante. Dans sa version noire, la métropole serait tour à tour, voire simultanément, un lieu où sévit la ségrégation sociale, où la standardisation entraîne la perte des cultures et des identités. La langue n'y serait pas un moyen de communiquer et de partager mais de tromper et travestir. On y trouverait un pouvoir confisqué par des élites corrompues, où un petit nombre s'accapare les richesses, délaissant voire maltraitant les plus faibles et les plus pauvres. De ces dysfonctionnements découlerait alors une impossibilité pour les hommes de faire société, d'être en lien les uns avec les autres.

Averti de l'existence de ces représentations négatives, le politique pourra proposer pour la ville des projets qui donnent naissance à d'autres réalités.

QUENTIN ZARAGORI
psychologue social
consultant, bureau d'études et de conseil Nova7

Vers une communauté métropolitaine

Pourquoi développer le sentiment d'appartenance à la métropole ?
La fusion entre le Grand Lyon et le conseil général constitue une occasion de développer sur le long terme un sentiment d'appartenance à la métropole, en tant que territoire. L'objectif in fine est de créer une communauté d'habitants qui se reconnaitraient en tant que métropolitains de Lyon.
Des études de psychologie ont montré que le sentiment d'appartenance augmente l'estime de soi, l'implication et l'ouverture au changement. Plus ce sentiment est fort, plus on accepte les normes et les règles du groupe. Cela accroit l'acceptabilité d'un projet et diminue les résistances au changement. Il semble donc important de développer le sentiment d'appartenance à la métropole, parce qu'il conditionnera l'adhésion des habitants à son action future en tant qu'institution.
Cependant l'émergence d'une communauté attachée à un territoire aussi vaste que la métropole est complexe. Hormis dans des régions comme la Bretagne, la Corse ou certains DOM/TOM qui ont historiquement une forte identité (langue spécifique, lutte pour l'indépendance…), les individus ne s'identifient pas spontanément à des départements et encore moins à des collectivités locales. À un étranger, on dira qu'on est Français. À un Français, on dira qu'on est Lyonnais mais probablement pas qu'on est Rhodanien, Rhônalpin ou Grand Lyonnais. Une étude de Nova7 en 2012 auprès des Grand Lyonnais montre que les individus s'identifient à leur commune mais très peu se définissent comme résidents du Grand Lyon. Les habitants se sentent davantage appartenir à leur commune parce qu'il s'agit de l'environnement direct dans lequel ils vivent quotidiennement, ils le connaissent et se le représentent donc facilement. Cela signifie que le sentiment d'appartenance d'une personne est plus fort envers des éléments de son quotidien.
Le territoire métropolitain ne remplit pas ces critères : il est vaste, peu d'individus sont confrontés à son ampleur tous les jours. Il n'est pas non plus évident de déterminer ses spécificités par rapport à d'autres territoires de taille équivalente.

L'enjeu pour développer le sentiment d'appartenance métropolitain est donc de rendre le territoire concret pour ses habitants et de faire en sorte qu'il leur paraisse plus proche de leur quotidien. Il faut notamment que la métropole se distingue d'autres territoires. Un des moyens pour y parvenir consiste à ce que le territoire se positionne fortement sur des valeurs. Si les habitants reconnaissent que ces valeurs sont particulièrement mises en avant dans la métropole, alors elle se démarquera. De plus, si les valeurs portées par le territoire sont en adéquation avec celles des citoyens, ces derniers s'identifieront plus facilement au territoire.
Positionner un territoire sur des valeurs doit se faire par deux étapes indissociables. Il faut dans un premier temps que ces valeurs soient portées par les élus et que l'on communique largement autour. Par la suite, il faut concrétiser le positionnement de la métropole par exemple en développant des services. De part le lieu où ils sont mis en place, leur organisation ou le personnel en contact, les services peuvent incarner une valeur. En outre un service peut demander une implication de l'usager. Or, si les habitants deviennent acteurs de la métropole, on renforce par la même occasion leur sentiment d'appartenance au territoire.

Comment développer un sentiment d'appartenance métropolitain ?
L'objectif de cette partie est de présenter trois valeurs sur lesquelles la métropole pourrait se positionner, ainsi que des idées de services pour les concrétiser. En plus d'être un moyen pour la métropole de se démarquer et de rassembler des individus, ces valeurs ont aussi une influence sur le développement du sentiment d'appartenance.
Des études ont montré que le sentiment d'appartenance d'une personne à une enseigne augmente si elle est bien accueillie et si elle constate que les autres le sont aussi. En transposant cette idée à un territoire, une première valeur se dessine pour la métropole : l'hospitalité. La métropole se veut accueillante, ouverte à tous. Elle facilite le transit et le séjour de personnes extérieures. Elle partage ses données et rend l'information accessible rapidement et simplement. Elle aide aussi bien ses habitants que les autres individus présents sur son territoire.
En termes de services, cela pourrait se concrétiser par la création d'espaces dédiés à l'accueil des personnes en transit dans l'agglomération et cherchant un lieu pour travailler ou se reposer. Il s'agirait de lieux communs à proximité des pôles de transport (gares, aéroport, arrêts importants TCL) dans lesquels un individu pourrait s'installer pour travailler ou se reposer quelques heures avant de repartir. D'une manière plus générale, il s'agit de permettre aux voyageurs qui passent par la métropole d'avoir un lieu « à eux », un pied-à-terre pendant leur transit.
L'hospitalité peut aussi s'envisager comme la capacité de la métropole à s'adapter à tous les types d'usages, notamment en matière de recherche d'information. Chaque individu s'informe via les canaux qu'il maîtrise le mieux ou qui lui paraissent les plus fournis. La métropole, dans le souci d'accompagner le plus grand nombre de personnes, se doit d'être présente sur un maximum de canaux de diffusion différents afin de pouvoir transmettre de l'information et répondre aux questions en s'accommodant des pratiques de chacun. Concrètement, en termes de services, il s'agirait par exemple d'étendre le service de *Lyon en Direct*[1] en donnant la possibilité aux individus de poser des questions via

1 *www.lyon.fr/page/plus-dinfos/lyon-en-direct.html*

d'autres moyens que le téléphone, le mail, le courrier ou les guichets de mairies. Le service pourrait être présent sur un grand nombre de réseaux sociaux, sans se limiter à Facebook ou Twitter, ou encore organiser des temps de présence dans la rue avec du personnel bien identifiable.
Un facteur fort du développement du sentiment d'appartenance chez un individu consiste à lui montrer qu'il est considéré. Il est fondamental qu'une personne s'estime prise en compte par l'institution qui gère le territoire si on souhaite qu'elle s'identifie à ce territoire. En termes de valeur, cela peut se transcrire par une métropole à l'écoute de ses habitants : elle intègre l'avis et les remarques des citoyens sur ses projets et réagit lorsqu'on lui signale un problème.
Pour développer des services qui véhiculent cette valeur, on peut prendre exemple sur le concept mis en place par la SNCF dans les gares d'Avignon et de Montparnasse. Des QR codes ainsi que des numéros SMS ont été installés à proximité du mobilier de la gare (poubelles, prises, escalators, toilettes…) pour que les usagers puissent signaler un dysfonctionnement, comme une panne ou une poubelle pleine. Une fois le problème signalé, un agent est envoyé au plus vite pour réparer l'équipement[2]. Un système équivalent est envisageable pour le mobilier urbain et la voierie dans la métropole : poubelles, feux piétons, bancs, bornes Vélo'v, lampadaires etc. L'intérêt consiste à impliquer les habitants dans la gestion des lieux publics. De plus, ce service leur donne la possibilité de signaler les désagréments qu'ils rencontrent au quotidien, tout en constatant que leur requête est prise en compte et traitée. Outre le sentiment d'être entendu qui en résulte, ce type de service conduit aussi à long terme à une sensibilisation et une responsabilisation des habitants vis-à-vis du mobilier urbain et du personnel nécessaire à son entretien.
Une autre idée de service pour valoriser une métropole à l'écoute de ses habitants consiste à permettre à ces derniers de donner leur avis sur les projets de l'agglomération. La société Technilum a par exemple intégré des QR codes aux lampadaires qu'elle produit. Ces tags renvoient à un site qui contient quelques projets de la collectivité locale et permet à chaque usager de donner son avis sur ceux-ci[3]. Pour aller plus loin, on peut imaginer que ces mêmes QR codes offrent à n'importe quel habitant la possibilité de faire une suggestion concernant l'aménagement ou le développement de son quartier puis de recevoir une réponse d'un spécialiste expliquant les points intéressants et les limites de son idée. Encore une fois, il s'agit de donner la parole à l'usager et de lui montrer que même si son avis ou son projet n'est pas appliqué, il a été entendu et la métropole lui a fait un retour sur sa proposition.

Une troisième valeur pour la métropole peut être la coopération. La collectivité territoriale facilite les liens entre ses habitants et favorise l'entraide et l'économie locales. Elle organise aussi la médiation entre différentes entités (écoles, centre de loisirs, MJC, entreprises, universités…) pour les amener à échanger et créer des partenariats. Générer de la cohésion entre les habitants ou entre des acteurs locaux renforce le développement d'une identité commune et permet potentiellement de cristalliser le sentiment d'appartenance au territoire métropolitain. Le Grand Lyon dispose déjà sur son territoire d'un certain nombre de supports favorisant les relations entre les habitants : ***covoiturage-grandlyon.com***, les différents espaces de *coworking*, La Fabrique d'Objets Libres… La métropole

2 Source : *http://www.01net.com/editorial/587397/la-sncf-teste-les-qr-codes-en-gare-davignon/*

3 source : *http://www.usinenouvelle.com/article/le-biterrois-technilum-integre-des-qr-codes-aux-lampadaires.N191845* et *http://mavilleetmoi.com/*

en héritera par la force des choses mais elle peut toutefois développer des services qui contribueront à renforcer cette logique de collaboration, comme créer une plateforme de *crowdfunding* locale. Faire financer son projet par ce moyen est une pratique qui se développe de plus en plus, puisqu'il devient difficile de débloquer des fonds par d'autres moyens. Un site de *crowdfunding* regroupant des idées imaginées par des métropolitains et financées par des entreprises ou d'autres habitants permettrait de valoriser la créativité sur le territoire et de consolider un sentiment de solidarité intra-métropolitain. Le site pourrait aussi n'enregistrer que les projets qui agissent directement sur la métropole : ouverture d'un magasin avec un nouveau concept, développement d'une application pour la métropole, construction et aménagement d'un jardin partagé… L'idée est de permettre à la collectivité locale de s'enrichir de nouveaux projets portés par les habitants eux-mêmes.

« Générer de la cohésion entre les habitants ou entre des acteurs locaux renforce le développement d'une identité commune et permet potentiellement de cristalliser le sentiment d'appartenance au territoire métropolitain. »

Les « maisons de la métropole », personnification de la collectivité locale

Les maisons du Rhône sont potentiellement des lieux qui permettront de cristalliser le sentiment d'appartenance au territoire métropolitain. En effet ces structures sont en mesure d'incarner les trois valeurs de la métropole développées précédemment et donc de créer des espaces proches des habitants qui s'intègrent à leur vie quotidienne. Or nous avons vu au début de cet article qu'un individu s'identifie et se sent plus facilement appartenir à quelque chose qu'il côtoie tous les jours.

Ces « maisons de la métropole » deviendraient dès lors un lieu d'accueil multifonction conservant les missions des maisons du Rhône (action sociale, santé, enfance, insertion, transports scolaires…) mais s'enrichissant d'autres services. Elles pourraient se jumeler avec les Point information Médiation Multi Service (PIMMS), voire intégrer du personnel de *Lyon en Direct* ou *du Guichet du Savoir*[4].

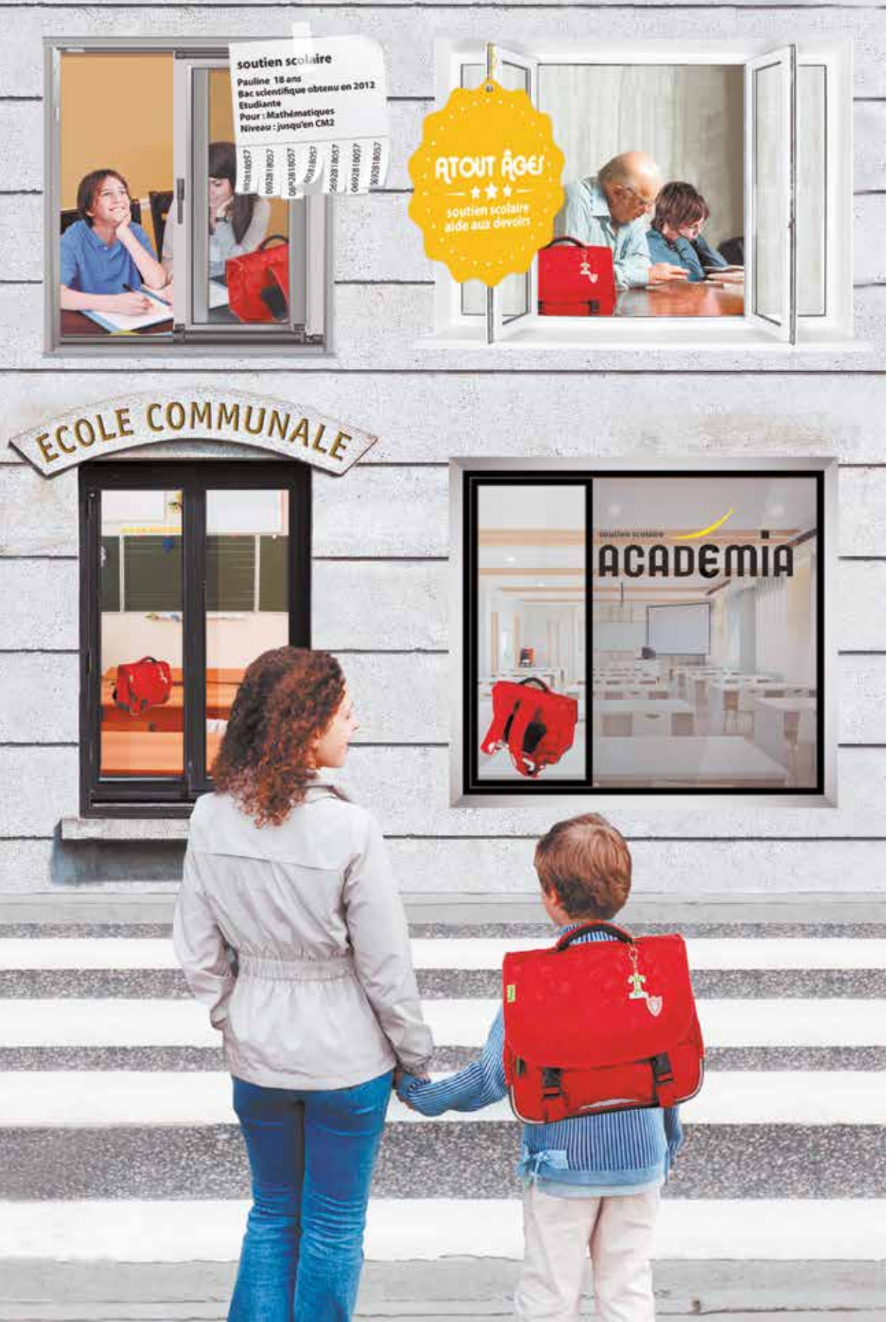
Des représentants de la métropole seraient aussi présents pour discuter des différents projets de la collectivité, écouter les remarques ou suggestions et répondre aux interrogations. Les opérateurs de services urbains (eau, transports en commun…) pourraient aussi placer des agents dans ces structures pour créer une relation de proximité avec les habitants et gérer en face à face certains problèmes. Enfin on peut imaginer qu'il y ait des places de parking minute dédiées au covoiturage devant les maisons de la métropole, avec un espace d'attente spécial à l'intérieur pour les covoitureurs.

En définitive, ces lieux sont en mesure de rendre la métropole plus proche de ses habitants. En les accompagnant au quotidien, ils ne sont plus une multitude d'anonymes mais une multitude d'individus uniques pour lesquels la métropole se rend disponible.

4 *www.guichetdusavoir.org/*

REVISITER LES GRANDS ENJEUX

REVISITER LES GRANDS ENJEUX


soutien scolaire
Pauline 18 ans
Bac scientifique obtenu en 2012
Etudiante
Pour : Mathématiques
Niveau : jusqu'en CM2
ATOUT ÂGES
soutien scolaire
aide aux devoirs
ECOLE COMMUNALE
soutien scolaire
ACADEMIA

COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

Dans un texte récent écrit pour M3, le sociologue François Dubet explique que pour les grandes institutions comme l'OCDE, la cohésion sociale ne relève plus seulement de l'adhésion aux mêmes valeurs mais, de plus en plus, d'une société confiante et active, qui permet l'adaptation et la mobilité de chacun. L'exclusion commence avec l'assignation à une place dont on ne peut s'émanciper et à laquelle on est ramené. De fait, les textes regroupés ici imaginent un modèle de cohésion sociale de la métropole reposant d'abord sur des agrégations d'individus intervenant au sein de collectifs actifs et décentralisés.

Victoire d'un empowerment citoyen efficient contre l'État providence devenu impotent ? Pas si simple : quatre fictions montrent la richesse mais aussi les risques d'une telle évolution. Catherine Forêt expose la tension entre une débrouille citoyenne pragmatique et les conditions de sa pérennité. Pour Daniel Kaplan, la frontière entre empowerment et exclusions territoriales pourrait être vite franchie. Dans un scénario proche, Catherine Panassier ajoute aux concurrences spatiales celles des revendications identitaires individuelles. Valérie Pugin imagine un retournement du discours politique affirmant la primauté de l'épanouissement de chaque individu singulier sur la solidarité redistributive entre catégories de populations.

Dans ce contexte de changement de paradigme, décrypter les ressorts concrets du faire société est central. Didier Vanoni montre les mécanismes qui permettent un « libres ensemble », par porosité entre espace public et sphères privées. Prolongation virtuelle : Margot Baldassi invite à analyser les mécanismes sociaux du côté des jeux vidéo massivement en ligne. Enfin, Pierre Grosdemouge interpelle nos capacités à articuler politiques publiques inclusives et solidarités communautaires, à partir de l'exemple des « trans ».

Donnons-nous les moyens d'appréhender les dynamiques sociales qui échappent aux indicateurs traditionnels, proposent Olivier Chavanon et Denis Laforgue. À cette condition, la métropole pourra agir sur la cohésion sociale en maillant solidarités « chaudes » (engagements entre individus) et solidarités « froides » (compensations institutionnelles).

DANIEL KAPLAN
délégué général de la Fondation
pour l'Internet Nouvelle Génération (FING)
membre du Conseil national du numérique

La controverse de l'*empowerment*

Pouvoir d'agir : qui, pourquoi, pour quoi faire ?



Depuis qu'elle habite Saint-Jean-Bonnefonds, Jeanne a paradoxalement retrouvé goût à son travail, alors même qu'en vivant au centre de Lyon elle pouvait s'y rendre en vélo. Elle n'y va désormais que deux à trois fois par semaine, selon la disponibilité des covoitureurs. Le reste du temps, elle travaille chez elle ou dans l'un des deux lieux partagés de la commune, l'un associatif et soutenu par la métropole, l'autre privé en bisbille permanente avec le précédent. De cette manière, elle peut plus facilement exercer les responsabilités qu'elle a acceptées localement : le jardin partagé et le dispositif « très grande dépendance ». Si Jeanne a déménagé, c'est en effet, aussi, pour se rapprocher de sa maman qui devient de moins en moins autonome.

Mais un événement vient de bouleverser son organisation : la décision du quartier Confluence d'instaurer un péage pour les véhicules « non résidents », en même temps qu'une taxe frappant les produits alimentaires « importés », c'est-à-dire produits à l'extérieur du quartier. Toute la métropole est choquée de cette sorte de sécession, venant qui plus est du quartier emblématique de l'entrée de Lyon dans le III^e^ Millénaire. Mais qu'y faire ? Plus grand-chose, tant l'autonomisation des quartiers (comme celle des rues, des pâtés de maison, des résidences et des immeubles) est avancée.

En créant la métropole lyonnaise en 2014, les élus ont dû traiter deux questions : comment répondre à la complexité croissante des défis urbains avec des moyens en baisse ? Comment créer un sentiment d'appartenance à la métropole sans casser les liens et les identités de proximité ? Leur réponse : accompagner la « métropolisation » d'un mouvement sans précédent de redistribution de l'information et du « pouvoir d'agir » (*empowerment*) au plus près du vécu des habitants.

Comptable surdiplômée d'une PME, Jeanne a épousé le mouvement avec enthousiasme. Elle ne compte plus les projets qu'elle a « crowdfundés[1] », ni les « cartofêtes » auxquelles elle a participé pour enrichir les cartes de l'accessibilité des lieux publics. Pour participer à la conception de la maison de retraite ouverte de Saint-Jean, elle a même appris la modélisation en 3D et imprimé des maquettes du futur bâtiment dans le FabLab[2] voisin. Tout en rognant sur les idées les plus coûteuses, les élus ont globalement suivi ce qui est sorti du travail collectif et le résultat est magnifique.

Les ressources numériques se prêtaient particulièrement bien au lien entre la petite et la grande échelle territoriale : la quasi-totalité des données et même des applications informatiques des collectivités locales se sont progressivement « ouvertes », de manière à permettre à d'autres d'en tirer parti pour créer de nouveaux services, de nouvelles représentations du territoire ou pour interroger les choix des élus. Moins numérique et plus local, des « espaces partagés » ont fleuri dans tout le territoire, ouverts à ceux qui veulent y travailler, monter une réunion ou un événement, tenir une permanence, assurer un service, etc.

Dès le départ, cependant, la mise en œuvre du choix des élus s'est avérée plus compliquée que prévu. La relocalisation de la

[1] Collecte participative de fonds au bénéfice d'un projet, généralement via le web.

[2] Un FabLab (contraction de l'anglais fabrication laboratory, pouvant se traduire par laboratoire de fabrication) désigne un lieu ouvert à tous où il est mis à disposition du public toutes sortes d'outils pour la conception et la réalisation d'objets, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur.

production d'énergie et de l'épuration d'eau n'a pu s'achever qu'après des années de recours de la part des grandes entreprises du secteur qui considéraient (à juste titre) cette décision comme un précédent. L'encouragement des pratiques de consommation et même de production « collaboratives » s'est heurtée à l'opposition parfois violente des taxis (contre le covoiturage), hôteliers (contre l'hébergement à domicile), restaurateurs, agriculteurs, etc. Jeanne garde encore le souvenir cuisant des dégâts causés à son modeste jardin partagé par les « faucheurs volontaires », maraîchers des environs en colère contre la concurrence des urbains.

Il a aussi fallu investir beaucoup de temps et même d'argent pour faire en sorte que les acteurs du territoire sachent que faire des ressources numériques (données ouvertes, plates-formes, interfaces de programmation…) mises à leur disposition. Les premières applications réellement utiles pour les citoyens provenaient en effet, soit de groupes militants (le plus souvent pour protester contre les actions des élus), soit de grands acteurs de l'internet (américains pour la plupart). Il a plusieurs fois fallu remotiver des élus qui se demandaient pourquoi faire tant d'efforts pour si peu de résultats positifs.

Petit à petit, cependant, le « pouvoir d'agir » s'est transformé en action. Un nombre croissant de décisions locales passe désormais par des processus participatifs dûment appuyés par des outils, des méthodes et des experts. La responsabilité du Système d'information géographique de la métropole est même officiellement partagée avec le service de cartographie coopérative Open Street Maps. Des missions de service public (aide sociale, emploi, interfaces de premier niveau avec les administrations…) sont « dévolues » à des associations locales – non sans débat quand, par exemple, certaines de ces associations ont une dimension ouvertement confessionnelle, mais que faire lorsqu'elles sont les dernières à agir dans certains quartiers ? Et quid lorsque ce sont des entreprises ou des médias qui se proposent comme interfaces des services publics, parfois en concurrence avec les guichets existants ?

Pour Jeanne, pragmatique revendiquée, ces débats appartiennent au passé : si ça marche c'est bien, si ça ne marche pas, il faut faire autrement. Et globalement, selon elle, ça marche. Pris en mains par les habitants, les programmes d'aide sociale ou d'accompagnement scolaire fonctionnent bien mieux qu'avant. Des véritables « écrivains publics » ont pris le relais des guichets des services publics qui ont progressivement disparu des quartiers, et les usagers ne s'en plaignent plus. La collecte sélective des déchets a vraiment commencé à fonctionner quand elle a été prise en charge par des groupes d'habitants, dont certains en font une ressource économique complémentaire – et pourquoi pas ?

Comme ceux de ses amis qui ont assumé plusieurs responsabilités collectives ces dernières années, Jeanne est cependant sensible à un autre problème : ce sont toujours les mêmes qui se bougent ! D'un côté, ils fatiguent. De l'autre, le reste de la population commence à les traiter comme il traite les « élites », c'est-à-dire avec réserve, voire méfiance, ce que Jeanne et les autres trouvent particulièrement injuste – et qui ajoute à leur fatigue. Avec le collège local et une association d'éducation populaire, elle réfléchit aux manières de faire émerger de nouvelles générations de citoyens actifs et d'inviter un plus grand nombre d'habitants à prendre des responsabilités, même toutes petites. Et si on habituait les enfants, puis les ados, à prendre en charge une partie du fonctionnement de leur établissement ? À se former les uns les autres dans certains domaines ? À gérer un espace collectif (le CDI, le gymnase...) ouvert aux habitants après le temps scolaire ? Et si on les invitait à responsabiliser leurs parents sur d'autres choses, le covoiturage vers les lycées éloignés, les sorties, les événements… ?

Avec un recul d'une dizaine d'années, l'*empowerment* a produit de beaux fruits mais certains d'entre eux, en revanche, ont un goût un peu amer. Les élus et les agents municipaux ont regagné des marges de manœuvre et peuvent se concentrer sur l'essentiel – mais l'essentiel, c'est quoi au juste ? Les quartiers, les gens, ont repris en mains une partie significative de leur production

d'énergie, de la gestion de leurs déchets, de l'assistance aux personnes âgées vivant à domicile… Ce faisant, chaque communauté s'est aussi un peu éloignée des autres.
La manière dont les quartiers populaires prennent leurs affaires en mains diffère de celle des quartiers aisés. Quelle différence entre une ville d'*empowerment* et la bonne vieille ghettoïsation qu'illustre jusqu'à l'absurde la recréation de l'octroi par les bobos du quartier Confluence ? Ceux qui accusent cette politique de masquer l'abandon des populations pauvres par les services publics ont-ils raison ? Faut-il plutôt se réjouir de l'émergence d'une nouvelle génération de *community organisers* et d'innovateurs sociaux tels que Jeanne, de l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services, ou encore du bilan écologique de la métropole qui enfonce celui des autres zones urbaines françaises ? Le bilan de la politique d'*empowerment* est, et restera longtemps, un beau sujet de controverse.

CATHERINE FORET
géographe-sociologue indépendante
co-fondatrice de l'agence de sciences humaines appliquées FRV100

FICTIF
CE TEXTE EST UNE ŒUVRE DE FICTION. TOUTE RESSEMBLANCE AVEC LE REEL EST FORTUITE.

La solidarité «par nous-mêmes», ou la métropole au défi des engagements citoyens

*Lyon, le 25 janvier 2017. Fatima a presque 40 ans, mais sa pétulance et son look «branché» ne laissent soupçonner ni son âge, ni les épreuves qu'elle a déjà traversées. Militante à ACLagalère, titulaire d'une licence en communication, elle vit depuis sa jeunesse à G…, commune du sud de la métropole lyonnaise où ses parents, algériens, s'étaient installés dans les années 1960. Elle a emménagé voilà 5 ans, avec sa fille, dans un petit appartement de l'OPAC du Rhône, dans la cité des Bleuets, après son divorce. Et depuis, elle est sur tous les fronts au sein de ce collectif créé en 2005, après les émeutes qui avaient embrasé les banlieues françaises - elle-même préfère parler de «*révolte sociale»

«Liberté, Égalité, Fraternité»

Avec d'autres femmes, presque toutes musulmanes et portant le foulard, elle a trouvé sa place au sein de ce qu'elle présente comme *«un mouvement apolitique de lutte contre les discriminations et de promotion de la citoyenneté»*, aux côtés des jeunes fondateurs du collectif ; des garçons et des filles qui ont aujourd'hui entre 20 et 30 ans, issus des diverses vagues migratoires qui ont contribué au peuplement de G.... Le collectif, qui s'est transformé en association en 2007 tout en adhérant au Mouvement national des chômeurs et précaires, met en avant sur son site internet la devise *Liberté, Egalité, Fraternité.* Il est pourtant critiqué par certains défenseurs de la laïcité républicaine, pour son caractère *«communautariste»* ou trop *«radical»*. Il faut dire que ces femmes et ces jeunes (les pères sont quasi absents de l'association) ont le verbe haut. Ils n'hésitent pas à interpeller la CAF ou la Préfecture ; à débouler sans prévenir à Pôle Emploi ou dans le bureau du maire ; à publier des tribunes dans la presse locale pour dénoncer *«l'injustice criante»* qui est faite aux habitants des quartiers populaires en matière d'accès à l'emploi, au logement ou au service public en général.

Soutenues pour certaines par leur mari, esseulées pour d'autres, Fatima et ses compagnes de galère dénoncent *«ceux qui utilisent la misère comme fonds de commerce : la misère, on la maintient, parce que ça crée de l'emploi !»*. Désabusées *(«Notre service public, en France, il est foutu !»)*, mais pas découragées, elles estiment qu'il *« n'y a plus rien à attendre de ceux qui nous gouvernent» ;* que leurs enfants n'ont aucune perspective d'avenir ; et que dans ces conditions, *«il faut agir, ne plus subir.»*

Faire par nous-mêmes

«À G…, il n'y a pas de cinéma, pas de piscine, pas de place pour nos enfants en crèche… ; la MJC est menacée de fermeture, et après 19h, il n'y a presque plus de bus pour Lyon. On est gouvernés par des gens qui ne savent pas ce qu'on vit…, alors qu'on les paye avec nos impôts !» «Mais aujourd'hui, les gens n'attendent plus de l'État, ils agissent !». On sent chez ces femmes et ces jeunes une énergie rageuse, une combativité et une confiance dans le groupe, qui les aident sans doute chacun à faire face à leur situation personnelle difficile. *«Comme on est livré à nous-mêmes, on fait par nous-mêmes». «À G… on n'a pas beaucoup de moyens, mais on a beaucoup d'idées ! Il y a beaucoup de précarité, mais il y a le cœur. Beaucoup de solidarité, beaucoup de bénévoles : c'est ce qui fait notre force.»*

Ainsi sont nés de nombreux projets *«citoyens et solidaires»* — ouverts, il faut le souligner, à des habitants des communes voisines, contactés par le biais des réseaux familiaux. Certains habitent le département du Rhône, d'autres celui de la Loire, et tous se heurtent aux mêmes problèmes de chômage, de racisme, de violence familiale ou d'échec scolaire de leurs enfants. *«On fait partir chaque année des familles défavorisées en vacances. Des parents en difficulté, des familles*

monoparentales… On loue un bus et on va leur faire découvrir la mer. On prépare ça toute l'année; on organise des ateliers de cuisine, des sorties pour les enfants, des activités avec les parents, pour que les familles sachent bien utiliser leurs vacances. On fait tout pour que les habitants sortent d'ici, voient d'autres cultures, des musées, des monuments, de beaux endroits de la France…»

«On a aussi fait le passeport citoyen, pour faire prendre conscience aux ados de la vie politique, du fait qu'il faut participer, soit en votant, soit autrement. L'idée, c'était de comprendre comment ce pays est géré. Pour aller voter, on doit comprendre. On a laissé les jeunes imaginer leur propre projet: ce sont eux qui font, ils sont auteurs et acteurs, comme ça, le projet devient leur bébé. Ils ont fait quasiment le tour du monde! Ils sont allés au siège de la région, dans les ministères, au Parlement européen, à la Cour internationale de justice à La Haye… L'an dernier, 12 jeunes sont partis à New York pour visiter l'ONU. Ils sont allés à la Banque mondiale, au FMI…».

Moustafa, 30 ans, célibataire, qui est commerçant et gagne plutôt bien sa vie, s'est investi pour sa part dans le soutien scolaire: *«Nous faisons de l'aide aux devoirs pour des enfants en voie de déscolarisation. Des étudiants viennent donner des cours aux enfants. Tous les dimanches, on organise des échanges parents/professeurs, autour d'un barbecue. Les familles font la cuisine, ça contribue à changer l'image de l'école. Moi, j'aide les enfants, je raconte des contes. Quand je vois les jeunes dans la rue, ensuite, je peux intervenir, je joue un peu un rôle de grand-frère. Je suis bien connu dans le secteur, j'ai créé la BAF, la Brigade Anti-Faim, je livre des sandwiches dans toutes les cités du coin. J'ai toujours été très social…»*

Et pour que les femmes qui ont des enfants puissent sortir de chez elles, participer aux réunions où l'on prépare toutes ces actions, aller aux cours d'alphabétisation, chez le médecin ou chercher du travail…, ACLagalère a imaginé *L'arbre à mamans: «Elles l'ont toutes sur leur frigo. Un gros arbre, avec une «mère supérieure» en haut et le nom de toutes les mamans sur les branches, avec leurs coordonnées. Si l'une part chercher du travail, elles s'appellent, et se confient leurs enfants les unes aux autres. Sans qu'aucun argent ne circule.»*

«…la misère, on la maintient, parce que ça crée de l'emploi!»

Le revenu «de solidarité active» comme levier

Avec quels moyens l'association met-elle en œuvre tous ces projets? Outre le troc, qui revient en force dans le contexte de paupérisation de nombre de familles, une bonne partie de cette activité solidaire repose sur le bénévolat. Fatima, l'avoue, elle a fait de son engagement dans l'association, et plus largement dans ses activités citoyennes, *«le sacerdoce de sa vie»*. Bénéficiaire du RSA, elle a choisi de ne pas travailler pendant quelques années, autrement dit de vivre de très peu, pour se consacrer à fond à l'association - en accord avec sa fille, précise-t-elle. Le temps dégagé par ce revenu «de solidarité active» sert de levier pour décrocher les financements nécessaires à l'action collective. Maîtrisant parfaitement les arcanes des demandes de subventions, Fatima va frapper à la porte des organisations caritatives (Fondation Abbé Pierre, Fondation de France…), monte des dossiers dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale métropolitain, plaide la cause de tel ou tel projet auprès des élus locaux. Et n'hésite pas à solliciter les entreprises du territoire pour qu'elles mettent la main à la poche: *«Il y a quand même des mécènes qui sont à l'écoute… À la tête des entreprises, il y a des hommes et des femmes sensibles»*.

C'est aussi le temps de son non travail qui lui permet d'être si présente sur le terrain. Car tous les membres de l'association le disent: *«Il faut être là tous les jours, en permanence; être disponible, écouter, parler…, sans vendre du rêve, et sans mentir. C'est la condition pour qu'il y ait de la confiance; entre nous et les jeunes, entre nous et les partenaires…»*. Du temps, il en faut aussi pour *«repérer les ressources dans la population»*, ainsi que pour *«comprendre les dossiers»* et devenir, comme Fatima une quasi-professionnelle de l'action sociale: *«On a appris en faisant. Tout l'administratif, la compta, décrocher des appels d'offres… Tout ça repose sur des bénévoles qui n'en sont plus vraiment.»* Et qui risquent eux-mêmes de s'oublier dans l'enthousiasme de leur cause. À l'issue de notre entretien, Fatima doit se rendre à la Préfecture pour s'occuper de son propre cas. Elle est menacée d'expulsion de son logement, pour retard de paiement de loyer. *«Le Préfet me connaît bien, sa secrétaire m'a dit que s'il avait vu mon nom dans la liste, il serait intervenu plus tôt. Il sait bien tout ce qu'on fait pour les autres… Mais je ne vais pas pouvoir continuer comme ça bien longtemps non plus. Il faudrait que je trouve un travail, qui me permette de poursuivre mes activités. Comment faire?»*

Militants pragmatiques

«Ce qui nous aiderait? Qu'on repense le statut des bénévoles. Pourquoi ne pas imaginer un revenu

minimum pour les volontaires de la solidarité, du genre de ce dont bénéficient les pompiers volontaires ? Avec des formations… Ça nous permettrait ensuite de trouver plus facilement du boulot. » La demande est forte, aussi, pour tout ce qui pourrait aider à faire bouger les jeunes et les familles, leur permettre de découvrir le monde, non pas dans une logique de consommation de loisirs, mais bien « *d'ouverture d'esprit* » et d'apprentissage de l'autonomie : « *Ça permet de faire tomber les a priori qu'on a sur les autres et que les autres ont sur nous.* » « *Quand on part à l'étranger, on se sent français, on devient un peu chauvins !* » « *À force de sortir, on s'aguerrit.* »

L'idée d'une aide à la mise en réseau, à la mutualisation des compétences « *avec d'autres groupes comme nous partout dans la région et en France* », est aussi avancée. Grâce aux outils numériques, « *une plate-forme commune* » pourrait être mise en place, qui permettrait aux collectifs d'ici et d'ailleurs de se connaître, de s'entraider, de « *faire entendre nos paroles, convaincre du bien fondé de nos actions, en dehors de nos quartiers.* »
Ce que l'on ne veut plus, surtout, c'est « *aller mendier* » auprès de l'administration et « *être coupés en morceaux* », renvoyés d'un guichet à un autre, d'un service à un autre, selon que l'on fait partie de la métropole de Lyon ou du département du Rhône, que l'on est logé par tel office HLM ou tel autre. (« *On ne rentre jamais dans les cases !* ») ; on ne veut plus non plus dépendre du bon vouloir du maire, être « *méprisé* » ou « *humilié* » par ceux à qui on va présenter ses projets ; et être mis en concurrence avec d'autres associations du territoire, qui elles aussi ont besoin d'argent. « *Il faut sortir de la logique des appels à projets. Ça manque de flexibilité. Il faudrait que nos projets soient examinés par une commission ouverte, sans préjugés de territoire, d'âge, de culture…* ».

« *Pourquoi ne pas imaginer un revenu minimum pour les volontaires de la solidarité* »

Et puisque dans ce pays, par tradition républicaine, la puissance publique préfère s'adresser aux individus plutôt que de prendre langue avec des collectifs de citoyens (toujours soupçonnés de défendre des intérêts trop « particuliers »), c'est vers le secteur privé que ces militants pragmatiques ont tendance à se tourner. Vers les fondations philanthropiques, le mécénat d'entreprise, les banques solidaires ou les organismes de micro-crédit. Au risque de ne plus bien savoir, finalement, à quoi sert l'impôt, censé financer la solidarité nationale et fonder le sentiment d'appartenance à un « monde commun » dont on se sentirait véritablement partie prenante.

Toutes les citations figurant dans ce texte ont été recueillies lors de Journées d'échanges organisées par la Fondation Abbé Pierre, entre groupes d'habitants de quartiers populaires issus de diverses villes françaises, en avril et juin 2013.

CATHERINE PANASSIER
consultante,
cabinet Trajectoires – Reflex, Lyon

FICTIF
CE TEXTE EST UNE ŒUVRE DE FICTION, TOUTE RESSEMBLANCE AVEC LE RÉEL EST FORTUITE.

Comment tout ça vavas'terminer ?

Quinze blessés en représailles d'une nouvelle opération de piratage

14 juillet 2019 : le conflit entre les vavas bleus et les vavas jaunes faisait une nouvelle fois la Une de la presse. À l'origine de ce nouveau conflit, le piratage par les vavas bleus de plusieurs réseaux sociaux des vavas jaunes. En représailles, ces derniers avaient investi la place de la liberté, un territoire exclusivement fréquenté par les vavas bleus. Cette intrusion s'était conclue par de violentes altercations et quinze blessés aux urgences de l'hôpital sud, l'hôpital des vavas jaunes. Malgré des incitations à la tolérance, des appels répétés à la nécessaire solidarité, des politiques conduites depuis des années pour faciliter la mixité et la cohésion sociale, les tensions ne cessaient de s'accroître et la société de se diviser sur la toile et dans la ville. La question n'était donc pas nouvelle, mais elle prenait des proportions qui dépassaient les pouvoirs publics. Les tensions entre les différents clans ou communautés de vavas s'étaient sournoisement et progressivement installées. On ne savait même plus nommer ces transformations, comme on l'avait fait auparavant avec la lutte des classes ou la revendication d'exister d'une jeunesse issue de l'immigration symbolisée par la marche de l'égalité de 1983, ou encore les émeutes urbaines des années 1990-2000.
Il ne s'agissait pas non plus de conflits liés à de l'emploi menacé, ni de prémices d'une révolution pour renverser un pouvoir oppresseur, à l'exemple des printemps arabes des années 2010. C'était sur une autre partition, qui cachait bien sa clé de lecture, que se jouait cette nouvelle crise sociale.

Spirale infernale

La progression du populisme et le vote en faveur de partis extrémistes attrayants par leurs discours simples dans un contexte complexe, étaient un signe tangible d'une perte de confiance envers les politiques et ceux qui les portaient. En fait, les tensions entre vavas provenaient d'une crise violente et pourtant annoncée. En effet, des signes et des alertes s'étaient répétés durant les dernières années. Des chercheurs, élus, militants, ou simples citoyens avaient tenté de faire entendre d'autres voix, des appels à la prudence, des appels à faire autrement société. Mais leurs messages s'étaient noyés dans un océan de mots et d'informations, dans un brouhaha infini où se perd la vérité, où l'immédiateté de l'actualité chasse celle de la veille, déjà périmée. Certains sentiments et comportements révélaient cependant qu'un malaise et qu'un mal-être s'installaient parmi la population et qu'ils n'auguraient rien de bon. L'avenir n'était plus synonyme de progrès, chacun s'arque boutait à défendre une place pour ne pas la perdre, pour ne pas être déclassé ; chacun espérait le mieux pour ses enfants en cristallisant ses espoirs sur l'école ; chacun voulait sauver sa peau et jalousait le voisin. Les pauvres ne suscitaient plus de compassion depuis longtemps, ni même de l'indifférence, mais un sentiment profond de rejet. Le chômeur était considéré comme un parasite, la personne handicapée comme une charge pour la société, et l'étranger comme un coût supplémentaire dans la dépense publique, financée trop chèrement par la population en regard de ce qu'elle pouvait en attendre pour elle-même. S'était diffusé le sentiment amer d'être abandonné et trahi alors qu'on avait joué le jeu, accepté des conditions de travail qui se durcissaient, participé à la redistribution des ressources ; alors qu'on avait cru au progrès, à la réussite éducative pour tous, à l'intégration, à l'égalité des chances ; alors que d'autres déjà très riches s'enrichissaient encore, alors que d'autres qui n'avaient pas joué le jeu semblaient mieux aidés. Une détestable sensation d'être dans un environnement injuste et impossible à maîtriser, ni même à comprendre ; un environnement changeant et fait d'injonctions contradictoires, où l'on subissait sans cesse de nouvelles lois, de

nouvelles exigences, de nouvelles normes. Bref, un contexte sans vision, ni repères ou sens, qui propulsait tout individu dans un abîme sans fond : un environnement particulièrement stressant.

Action publique en péril

Face à cette situation, l'action publique était hésitante, difficile à élaborer, à mettre en œuvre, à comprendre, et finalement peu efficace et méprisée. Elle révélait sa vulnérabilité face à des lames de fonds immaîtrisables ou non maîtrisées. Les présidents des métropoles se retrouvaient dans l'incapacité d'apporter des réponses à des questions qui dépassaient largement leur territoire ; une incapacité renforcée par une exceptionnelle raréfaction des moyens ; une situation qui conduisait les communes à se replier sur elles mêmes, niant ainsi les fabuleux progrès réalisés en matière d'intercommunalité au cours des années 2010. Chacun avait bien conscience que les outils de connaissance et de lecture de la ville, comme le modèle social élaboré au cours des trente glorieuses, étaient devenus obsolètes. Non seulement son financement par les cotisations sur le travail et par le prélèvement de l'impôt avait atteint des limites et ne couvrait plus les dépenses, mais il n'avait pas su non plus prendre en compte de nouveaux risques (dépendance, chômage longue durée...), ni s'adapter aux nouvelles réalités sociétales. Absorbé par la gestion de prestations compensatrices, il restait enfermé dans un fonctionnement qui privilégiait le curatif, sans en avoir vraiment les moyens, et sans engager de politiques préventives pourtant plus efficaces tant sur le plan social qu'économique. De même, les politiques urbaines, si elles s'étaient concrètement traduites par de meilleures conditions de mobilité et par une mixité fonctionnelle et résidentielle dans la ville, elles n'avaient pas suffit pour fabriquer du lien social. Le vivre ensemble ne se décrète pas.

La ville violentée

Premier réceptacle des tensions sociales, la ville s'était alors transformée sous la force de ces évolutions. On y avait vu s'édifier des barricades, pas entre forces de l'ordre et manifestants, plutôt comme des murs, des frontières, des protections, des

démarcations entre multiples groupes, clans ou communautés. L'espace public, les équipements culturels et sportifs, les écoles, et les évènements publics étaient investis par les uns ou par les autres avec une clé de répartition stricte, pourtant improvisée. Une forte appropriation par certains signifiait, de fait, une exclusion d'égale importance pour les autres. Cette situation de ville compartimentée avait été particulièrement difficile à accepter pour les politiques qui prônaient le vivre ensemble et la mixité, des notions qui renvoyaient à l'idée d'une ville régulatrice des liens sociaux. On était loin de cet idéal de la ville latine ou de celui de la ville apaisée. La ville connaissait une exaltation de ses tendances naturelles aux frottements et aux conflits, à la discrimination, au repli et à l'entre soi. Résolument, les vavas jaunes ne voulaient plus vivre avec les vavas bleus qui ne supportaient plus les vavas verts qui eux mêmes ne s'entendaient pas avec les vavas violets, en conflit avec les vavas rouges, quasi en guerre avec les vavas noirs. Les vavas revendiquaient le droit de vivre par catégorie, dans des bulles, pour recréer dans ce contexte ce qu'ils ne trouvaient plus ailleurs : un sentiment d'appartenance à une même communauté, un même territoire, de mêmes valeurs, de l'entraide, des responsabilités, de la considération, de la reconnaissance, une place, une utilité, un rôle, bref, une dignité.

Schizophrénie collective

Si dans un tel contexte, le problème de cohésion sociale pouvait apparaître comme majeur, c'était sans compter la gravité de ce qui se jouait au niveau des individus. En effet, un vava n'était jamais ou tout blanc ou tout noir, il changeait sans cesse, tel un caméléon en perpétuelle adaptation aux environnements dans lesquels il entre et sort. Jeune à une période il est naturellement vieux à une autre. Valide, il peut connaître un jour une situation de handicap. Salarié reconnu, il traverse aussi des périodes sans activité professionnelle. Piéton dans ses déplacements quotidiens, il peut devenir automobiliste le week end, etc. Par définition, un vava va et vient dans un incessant va-et-vient. Sa particularité est de s'épanouir dans des identités multiples et aléatoires. Mais,

quand ces identités s'entrechoquent trop brutalement au sein d'un même individu, les conséquences peuvent être lourdes pour ce dernier. De plus, ne bénéficiant plus des collectifs protecteurs qu'avaient connus leurs aînés (syndicats, éducation populaire, etc.), les vavas, sommés d'être pertinents et efficaces par eux eux-mêmes et dans toutes circonstances, étaient épuisés. Ils connaissaient la « fatigue d'être soi », une conséquence logique de l'exacerbation du culte de la performance. Ainsi et aux prises à de graves conflits internes, les vavas développaient d'inquiétants troubles, et l'on assistait à l'émergence d'une nouvelle forme de schizophrénie collective. À l'évidence, le malaise social avait de lourdes incidences sur la santé mentale des individus et sur la population toute entière.

La décision

Face à un tel chahut, les vavas élus et hauts cadres de l'administration en étaient venus à douter d'eux mêmes.
Ils n'arrivaient plus à se poser de bonnes questions, à tenter une réflexion prospective ; ils ne savaient plus qui étaient vraiment leurs concitoyens. Aussi, dans un dernier élan de responsabilité et de clairvoyance, ils décidèrent de « lâcher l'affaire », d'arrêter de faire semblant et de partir sur les chemins de la métropole, observer, rencontrer, écouter, humer, pour se nourrir et se régénérer ; de rencontrer des acteurs de la chose publique et des chercheurs pour échanger et réfléchir ; de s'isoler, pour s'affranchir de modèles obsolètes et entrevoir de nouveaux possibles...
Qu'allaient-ils découvrir ? Quel modèle sauraient-ils proposer ?
Bref, comment tout ça vavas'terminer ?

VALÉRIE PUGIN
consultante,
cabinet Trajectoires - Reflex, Lyon

FICTIF
CE TEXTE EST UNE ŒUVRE DE FICTION, TOUTE RESSEMBLANCE AVEC LE RÉEL EST FORTUITE

Quand la crise des vavas conduit à la ville inclusive...

Election difficile

14 juillet 2020 : voilà deux mois que la nouvelle assemblée de la métropole avait été élue. L'élection avait eu lieu dans un contexte particulièrement difficile. Les Lyonnais, comme d'ailleurs les habitants de l'ensemble des métropoles françaises, vivaient une crise douloureuse et profonde. Les personnalités politiques populistes et extrémistes rencontraient à la fois l'adhésion des personnes sensibles aux propositions simples et conservatrices, et celle des personnes déçues et en colère ; et elles étaient nombreuses. Néanmoins, c'était, une nouvelle fois, une équipe plutôt de la centralité qui avait été élue. Les élus devaient leur élection aussi bien à l'histoire lyonnaise qu'à la particularité de leur projet. En effet, Lyon était marquée par des courants républicains et par le catholicisme social qui ont en commun des valeurs de justice sociale et de solidarité. Elle avait ainsi tendance à réfuter des positions extrêmes comme l'individualisme, le libéralisme économique ou le collectivisme. Malgré le renouvellement de la population et le déploiement de la ville à la métropole, ce modérantisme lyonnais n'était probablement pas pour rien dans le choix des électeurs d'opter une nouvelle fois pour une équipe qui se démarquait des mouvements extrémistes. L'autre explication à l'élection de cette équipe tenait sans nul

doute à sa proposition politique, émanant d'une démarche particulière : avant de proposer un projet, l'équipe avait fait le choix de prendre du temps pour mieux observer la réalité, de partir à la rencontre des forces vives, de se délester de modèles de pensée devenus obsolètes, de réfléchir à de nouveaux possibles ; bref, de changer de logiciels...

Doute et convictions

S'ils étaient aux prises à de profonds doutes et en recherche de nouvelles voies, les membres de cette équipe partageaient cependant une conviction : celle qu'il était impératif de revisiter les valeurs qui les avaient toujours portés, de liberté et d'égalité, de fraternité et de solidarité, et de renouveler les modèles mis en place en leur nom. Le concept de société inclusive apparaissait comme une perspective de salut pour redonner du sens au mot « société » et bâtir un modèle plus en phase avec les réalités, plus juste et plus dynamique. Né à la fin des années 1990 dans les mouvements de défense des droits des personnes handicapées, ce concept n'était pas nouveau, mais il était resté dans le domaine du vocabulaire, distillant de nouvelles façons d'appréhender la question sociale sans que cela se traduise concrètement dans une transformation de la société. Or, l'équipe qui venait de remporter les élections souhaitait donner réellement corps et vie à ce nouveau paradigme.

Nouvelles lunettes, nouvelle lecture

Le principe de la ville inclusive était de reconnaître les individus dans toute leur diversité, de considérer chaque individu, quelque soit sa vulnérabilité : la société inclusive s'intéressait aux individus singuliers et réfutait les politiques catégorielles stigmatisantes et trop généralistes. Il ne s'agissait plus d'attribuer une compensation à des personnes reconnues en situation de handicap (précaires, personnes avec un handicap physique ou mental, etc.), mais de garantir à chaque individu la ou les capacités de développer ses propres réponses, de s'épanouir et de réaliser son projet de vie. Cette idée de mettre en capacité tout individu rejoignait le concept d'empowerment (pouvoir d'agir), issu des courants féministes des États-Unis et repris en

France par les acteurs de la politique de la ville au début des années 2010. Elle induisait une action publique qui mette à disposition de chacun les moyens d'être plus autonome, de bénéficier d'égales capacités à faire face aux risques et d'un égal accès aux biens communs ; une action publique qui module son fonctionnement pour s'accorder à la personne et à ses besoins, et non plus qui contraigne les personnes à rentrer dans des catégories ou des statuts dont il est difficile de s'extraire : la reconnaissance d'une société d'individus aux identités multiples. Cette proposition permettait de mieux appréhender les réalités sociales dans leur diversité et leur complexité, et les individus dans leur pluralité. Et, c'est probablement ce qui avait retenu l'attention des électeurs, suscité un certain intérêt, permis une (re)mobilisation.

L'inclusion : un investissement rentable

La société inclusive supposait de sortir d'un système qui exclue et compense pour aller vers une société qui garantisse en anticipant les risques. Au lieu de cautionner un système économique qui exclue du salariat et de la stabilité de l'emploi nombre de personnes à qui l'on octroie une compensation pour en limiter les effets, à l'exemple de l'allocation chômage ou du RSA, le principe était d'investir pour éviter l'exclusion. Ainsi, il s'agissait de proposer un projet plus rentable tant au niveau humain qu'économique, la réussite scolaire, l'emploi ou l'activité, la santé étant autant d'éléments producteurs de richesses qui, in fine, coûtent moins que l'échec, le chômage, la pauvreté ou la maladie.
En proposant un modèle de société qui apportait plus de garanties que de risques, la nouvelle équipe s'était montrée rassurante et avait su susciter un nouvel espoir.

Peace and love, c'est fini !

Aux grandes idées humanistes et aux utopies visionnaires des socialistes, succédait une lecture très pragmatique des réalités sociales, avec des concepts et un vocabulaire qui appartenaient plutôt au libéralisme. Au cœur de la pensée, la liberté individuelle. La ville inclusive semblait s'inscrire dans une évolution naturelle d'émancipation à l'œuvre depuis la fin des

années 1960, l'individu étant considéré dénoué de toute attache communautaire, religieuse, sociale et même familiale, et dans ses droits à l'autonomie. Des droits certes, mais conditionnés. Et c'est là aussi que le principe de société inclusive induisait un bouleversement important de la pensée, qui laissait entrevoir une société plus juste. Si chaque individu était considéré dans sa particularité, il l'était aussi dans sa responsabilité. Les notions de contrat, de réciprocité ou de contrepartie étaient fondamentales et le principe « donnant-donnant », essentiel. L'assistanat était totalement rejeté, question de dignité, chacun devant proportionnellement participer aux efforts collectifs, y compris les personnes bénéficiaires d'allocations. L'étudiant boursier devait s'engager à travailler, la personne sans emploi à rechercher du travail, et la personne ayant un handicap devait pouvoir travailler.
Il était impératif que les citoyens partagent le sentiment d'une égale attente de responsabilités pour éviter que les liens se délitent et que le sentiment d'appartenance à une communauté continue à se disloquer. « Peace and love » c'était fini et remplacé par : « tous pour soi, et des droits pour chacun ».

Même pas peur du changement

Ces profonds bouleversements auraient pu effrayer et renforcer encore la crainte d'un avenir incertain, largement partagée dans la population. Mais ce ne fut pas le cas, au contraire. Les modèles anciens ayant fait la preuve de leur limite, les grands idéaux n'étant plus mobilisateurs, la population adhérait aisément à un discours pragmatique. Les individus étant devenus si mobiles et volatiles qu'il était devenu impossible de poursuivre à l'infini des tentatives de catégorisation, la situation était si difficile qu'il était devenu insupportable d'admettre que certains ne participent pas à l'effort collectif, et les cadres collectifs devenus si vides (seulement 3,9% de salariés syndiqués en 2018) qu'il était impensable de continuer à les considérer comme représentatifs. L'affirmation des individualités ne devait pas être perçue comme synonyme de moins de socialité. Les bases d'un nouveau contrat social devaient être posées, et c'était ce que la nouvelle équipe entendait faire.

L'individu acteur

Dans cette nouvelle dynamique, le service public se devait d'évoluer principalement dans deux directions. La première était dans l'accompagnement des personnes, devenu individualisé et pensé dans une relation de coopération empathique, et l'autre, dans la coproduction du service public. En effet, l'individu acteur de son projet devenait aussi acteur du service public. De fait, tout devait être mis en œuvre pour susciter son esprit de contribution et pour faciliter son accomplissement. Les initiatives et les bonnes pratiques étaient encouragées et reconnues parce qu'une telle contribution à la chose publique des citoyens pouvait non seulement être un gage d'efficacité mais participait également à la responsabilisation des usagers.

La ville sensuelle

Au slogan des années 1960 – 1970 révélateur d'une aspiration à plus de liberté Sexe, drogue et rock'n'roll succédait dans les années 2000 et 2010 celui de Cinq fruits et légumes par jour, appelant à une vie plus saine dans une ville plus apaisée. L'aspiration à plus de nature en ville avait marqué le début des années 2000 et ne cessait de s'affirmer depuis. Elle signifiait aussi un recours aux sens, et la sensorialité était de plus en plus convoquée dans la fabrique de la ville. Déjà en 2010, l'architecte du pavillon France à l'Exposition universelle de Shanghai parlait de ville sensuelle. Depuis, chaque projet réservait une large place à la beauté et au respect des espaces, à l'accessibilité et à la rencontre, à l'émotion qui primait désormais sur la fonctionnalité et les techniques. Sans illusion, l'heure n'était plus à la recherche de sens, mais à l'exaltation des sens.
La nouvelle équipe entendait bien entretenir cette fibre sensible, comme une occasion de réécrire une vision humanisée de la ville et de la société.

PIERRE GROSDEMOUGE
sociologue
enseignant, universités de Lille 3 et Grenoble 2

La métropole, lieu d'articulation des dynamiques inclusives publiques et privées ?
L'exemple de la transidentité

La naissance de la métropole fournit l'occasion de renouveler l'approche des compétences héritées des collectivités territoriales. Ainsi, par exemple, la construction des politiques d'action sociale et d'intégration gagnera à se reformuler dans les termes d'une collectivité inclusive, mettant l'accent sur la prise en compte des dynamiques d'inclusion élaborées par les acteurs sociaux eux-mêmes.

Ceux qui subissent les mécaniques de l'exclusion en deviennent souvent de fins connaisseurs. Ils développent une expertise propre, fondée sur cette expérience négative mais aussi sur la pratique des outils d'inclusion qu'ils mettent en place. Des politiques publiques inclusives pourraient alors non seulement s'adresser à ces personnes, mais encore venir s'articuler au travail de terrain qu'elles ont mené à partir de leurs propres besoins et réflexions. Il s'agit de mieux inclure les personnes dans le processus même d'élaboration des décisions qui les concernent. Une telle posture permet, plus largement, d'ouvrir la ville aux interrogations et aux alternatives dont sont porteuses les minorités.

Si cette réflexion est susceptible de concerner diverses populations minorisées (handicap, migrants, grand âge…), on propose ici de l'étayer par l'exemple concret des personnes en situation de transidentité.

Les trans : une situation d'exclusion à la fois sociale et administrative.
L'expression transidentité désigne une palette de situations et de parcours d'individus adoptant - ponctuellement ou définitivement - des comportements

et des attributs sociaux de genre (masculin ou féminin) qui sont en contradiction avec leur sexe biologique. On estime généralement que cette situation concerne plusieurs dizaines de milliers de personnes en France aujourd'hui[1].

Le décalage entre sexe enregistré à l'état civil et mode de vie affirmé expose ces personnes à des formes de discriminations, allant de la moquerie aux violences les plus graves perpétrées par ceux qui rejettent cette transgression des représentations normatives de « l'essence », ou du « rôle traditionnel » des sexes. Mais au-delà de cette exclusion sociale, les trans se trouvent en porte-à-faux à chaque fois qu'il leur est nécessaire de justifier de leur identité, en tant qu'usager de services ou citoyen. Voter, retirer un colis postal, demander un crédit bancaire, ou subir un contrôle dans les transports en commun impliquent des justifications publiques humiliantes. Bien des trans évitent ces situations et, quoiqu'ayant famille et emploi, ont le sentiment de vivre dans une semi-clandestinité.

Les dynamiques inclusives privées

- associations

À cette expérience de l'exclusion, les trans opposent leur propre construction de dynamiques inclusives. Celles-ci se structurent autour d'un tissu associatif s'étoffant depuis les années 2000. La métropole lyonnaise héberge ainsi notamment « Chrysalide », une des principales associations trans françaises. Les objectifs de ces collectifs sont pluriels : l'assistance à ceux qui commencent à s'interroger sur leur identité de genre, mais aussi la réflexion et l'élaboration des problématiques propres à la transidentité, ainsi que la coordination des manières dont les trans peuvent intervenir dans l'espace public et politique pour y faire évoluer le droit et les représentations.

- sociabilité en ligne

Il faut signaler toute l'importance d'internet pour la communauté trans, comme pour d'autres groupes minoritaires : la possibilité d'échanger avec des personnes partageant des expériences de vie similaires, tout en pouvant conserver la protection de l'anonymat, a permis à de nombreuses personnes de sortir de l'isolement et du silence. Internet a donné la possibilité de mettre des mots sur des vécus et offre des ressources tant sociales que cognitives, facilitant la mise en œuvre d'un chantier identitaire. Pour la sociologue Elsa Comails[2], ce réseau de pairs en ligne limite drastiquement les processus de dé-socialisation et le risque suicidaire.

Au-delà de l'usage de grands sites de discussion tels Doctissimo.fr, associations et particuliers ont également construit leurs propres espaces de conversation en ligne, permettant de mettre en commun leurs problématiques juridiques, sanitaires, affectives. Ainsi, les informations concernant les traitement médicaux, ou encore la parentalité trans ne circulent pratiquement que sur le web. Internet permet l'élaboration collective d'une réflexivité et s'avère être un des principaux vecteur de l'apparition d'une «expertise trans[3]», alternative aux principales représentations médicales et juridiques. Les trans deviennent de plus en plus des « acteurs sujets de leur cause[4] », avertis de leurs droits et des soins qui leurs sont proposés.

1. Les statistiques sur la transidentité sont rares, mais on peut se référer par exemple au rapport d'évaluation de la Haute Autorité de Santé, *« Situation actuelle et perspectives d'évolution de la prise en charge médicale du transsexualisme en France »* de novembre 2009, disponible en ligne : *http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_894315/*

2. E. Comails, *« Une brève histoire du mouvement trans' »* in dir. par Karine Espineira, Maud-Yeuse Thomas et Arnaud Alessandrin, *La transyclopédie : tout savoir sur les transidentité,* éditions Des ailes sur un tracteur 2012.

3. T. Reucher *« Quand les trans deviennent experts »*, Multitudes 1/2005 (n° 20), p. 159-164.

4. A. Alessandrin, *« De la question 'transsexuelle' à la question trans / de la question transgenre a la question cisgenre »*, intervention au Colloque de l'Association Internationale des Sociologues de Langue Française, Rabat, juillet 2012.

- partenariats

Les collectifs trans développent différents partenariats, avec le milieu du travail social (le planning familial en Rhône-Alpes, par exemple), avec le milieu universitaire (organisation d'événements scientifiques), ou encore avec les acteurs de la santé (en région lyonnaise, c'est par exemple la collaboration au réseau pluridisciplinaire de médecins hospitaliers spécialisés du GRETIS[5]), avec certaines institutions (participation d'associations trans aux groupes de travail du ministère de la Santé en 2010).

- sensibilisation

Les trans prennent de plus en plus en main la production de l'information les concernant ainsi que le travail de sensibilisation aux spécificités de leurs situations. Le GEsT[6] mène un travail de sensibilisation en milieu scolaire et édite des plaquettes pédagogiques à destination du monde professionnel, des parents ou des intervenants sociaux. Plusieurs associations proposent des formes de débats publics et préparent collectivement leurs interventions dans les médias.

Le travail des associations trans n'est donc pas seulement à vocation interne (entraide) et n'est pas réductible à un militantisme oppositionnel. Au contraire, tout indique que ces collectifs adressent aux pouvoirs publics une proposition de dialogue.

« Les trans se trouvent en porte-à-faux à chaque fois qu'il leur est nécessaire de justifier de leur identité, en tant qu'usager de services ou citoyen. »

Dynamiques inclusives publiques ?

- une réponse encore lacunaire

Cette élaboration d'une position à la fois audible et crédible rencontre un écho modeste et variable auprès des interlocuteurs publics. Les rares actions mises en œuvre en France à l'échelle territoriale restent largement tributaires d'initiatives individuelles. À l'échelle nationale, la précédente majorité a abandonné la qualification psychiatrique de la prise en charge de la transidentité par l'assurance maladie, et mis en place un dialogue avec les associations. F. Hollande a fait des promesses spécifiques en direction des trans (simplification des démarches de changement d'état civil), qui restent à tenir. Le défenseur des droits a mis en place en 2012 un groupe de travail associant les collectifs trans à la redéfinition des catégories de leur protection juridique. Globalement, et comme l'écrit M. Iacub[7] : « Le dispositif actuel est le résultat d'un ensemble de procédures et de pratiques établies au coup par coup, ce qui explique en partie leur manque de cohérence et d'unité ». C'est au niveau européen que la question est envisagée avec le plus de constance et de visibilité, notamment à travers l'action du commissaire aux droits de l'Homme du conseil de l'Europe, M. Hammarberg qui a notoirement œuvré pour la reconnaissance des discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre[8].

- des politiques publiques excluantes

Ce retard des politiques publiques freine l'inclusion des trans, au point de faire « naître une insatisfaction de plus en plus vive, car [ce retard est perçu] comme la conséquence non de difficultés techniques, mais d'une position morale et politique à l'égard du transsexualisme[9] ». Certains trans dénoncent une administration « transphobe », tant les démarches administratives en viennent à constituer leur principale activité.

5. Groupe de Recherche, d'Étude et de Traitement des Troubles de l'Identité Sexuelle, fondé en 1982, regroupant des médecins des principaux hôpitaux lyonnais ainsi que des équipes de Marseille, Montpellier et Nice. *http://www.transsexualisme.info/v2/data/equipes/lyon.php* .

6. Groupe d'étude sur la Transidentité, *http://www.transidentite.fr/information.html*.

7. in *« Situation actuelle et perspectives d'évolution de la prise en charge médicale du transsexualisme en France »*, op. cit., p. 25.

8. Cf. notamment T. Hammarberg, *« Rapport sur la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre en Europe »*, Editions du Conseil de l'Europe 2011, 145 p., voir notamment les p. 31, p. 58, p. 129. Disponible en ligne : www.coe.int/t/Commissioner/Source/LGBT/LGBTStudy2011_fr.pdf

9. M. Iacub, op. cit.

Ces dysfonctionnements interrogent la prédominance du critère quantitatif dans le déclenchement d'une prise en charge spécifique. Les trans, comme d'autres groupes « trop minoritaires », passent à travers les mailles du filet et demeurent mécaniquement « invisibles » aux yeux des institutions[10]. Leur volonté de participation éclairée aux décisions qui les concernent questionne le travail social « à la française » sur l'actualité de ses principes fondateurs, le traitement « individualisant » ignorant ou concurrençant les formes de solidarités concrètes développées au sein des communautés d'appartenance[11].

« Le défi des politiques publiques, notamment locales, semble être de venir s'articuler aux formes de solidarités ad hoc plutôt que de s'y substituer »

À l'heure où s'imposent les réflexions sur la proximité, la collégialité, la contribution des citoyens voire l'horizon d'un service public participatif[12], le défi des politiques publiques, notamment locales, semble être de venir s'articuler aux formes de solidarités ad hoc plutôt que de s'y substituer. De ce point de vue, l'inclusion des trans dans la fabrication des politiques publiques, telle qu'elle émerge au niveau national et européen, doit également pouvoir prendre forme au niveau territorial et tout particulièrement métropolitain.

- défis d'une politique trans inclusive à l'échelle de la métropole.

La diversité actuelle du milieu trans et l'isolement d'une majorité de cette population invitent à travailler au sein d'un écosystème hétérogène, dépassant souvent les frontières territoriales, plutôt qu'avec un interlocuteur local unique et représentatif. Le poids des discriminations rend difficile la prise de parole d'une majorité de trans dans l'espace public et les formes de solidarités concrètes existantes se sont développées à distance voire en défense des politiques publiques.

En regard, les problèmes rencontrés par les trans sont amenés à traverser les compétences et les services de la métropole : les transports (suppression de la mention du genre sur les cartes d'abonnement), l'accès aux équipements sportifs et culturels, la santé (trans et médecins soulignent l'urgence d'un accompagnement social spécifique des parcours hospitaliers), la police (sensibilisation des agents contrôlant les identités)…

Cette politique devrait donc permettre de connecter le monde trans et les services de la métropole, de disposer d'outils agiles, adaptés et évolutifs, et proposer une variété de réponses.

S'appuyant sur le lien entre monde trans et internet, une plateforme de contribution en ligne serait par exemple un outil pertinent pour cette population. Elle permettrait de faire apparaître, de recenser et d'évaluer les questions et propositions des trans comme de ceux qui travaillent à leurs cotés (médecins, travailleurs sociaux, avocats…). Le succès d'une telle plateforme reste conditionné à de premiers effets rapides et concrets, donnant sens à l'implication de chacun. Sa réussite offrirait à la métropole les moyens d'une politique inclusive informée.

10. Sur cette question, voir S. Beaud, J. Confavreux, J. Lindgaard (dir.), *La France invisible,* La Découverte, coll. « La Découverte/Poche » 2008, 647 p.

11. Cette réflexion est développée par P. Nicolas-Lestrat *« Entre "travail du social" et "travail du commun", quelles continuités ? quelles ruptures ? »*, en ligne : *http://blog.le-commun.fr/?p=640*
Voir aussi R. Castel, *Les métamorphoses de la question sociale (Une chronique du salariat),* Fayard 1995, p. 394-395.

12. E. Lulin, *Service public "2.0", Institut de l'entreprise,* Institut de l'entreprise 2013, 62 p., p. 8 et sq.

OLIVIER CHAVANON
sociologue, enseignant-chercheur
université de Savoie, pôle enquête

DENIS LAFORGUE
sociologue, enseignant-chercheur
université de Savoie, pôle enquête

Faire de la métropole de Lyon une institution inclusive

L'apport d'un observatoire « désinstrumentalisé » de l'inclusion sociale et de la qualité de vie

Très prochainement, une nouvelle institution territoriale, la métropole de Lyon, va avoir pour mandat, sur son territoire, de prendre en charge tout un ensemble d'enjeux, relevant pour partie de ce qu'on appelle historiquement la « question sociale », mais qui se prolongent dans nos sociétés contemporaines autour des questions du « bien être individuel et collectif », de la « qualité de vie » ou encore de la « reconnaissance des personnes ». Autrement dit, cette institution va devoir élaborer des actions à destination :

- d'une part, d'individus qui sont, temporairement ou plus durablement, dans des situations de désaffiliation ou disons de fragilité
- et d'autre part, et plus largement, de tout citoyen ordinaire attendant des institutions publiques qu'elles étayent les différents attachements qui le constituent en partie : qu'il s'agisse de ses attachements à des proches, à des pratiques, à des identités, des valeurs, à des ressources, ou encore à des territoires, des lieux ou des espaces.

Cette institution, née de la fusion du conseil général et de la communauté urbaine sur le territoire de cette dernière, va donc devoir intervenir auprès d'individus dont les formes d'inclusion dans différents cercles sociaux (privé, familial, économique, professionnel, public – espace public, services publics…) sont considérées soit comme problématiques, soit comme devant être soutenues par les individus eux-mêmes ou par l'institution publique concernée. La métro-

pole de Lyon aura alors à élaborer une connaissance et des mesures d'action afin d'étayer les processus d'inclusion sociale tant d'« acteurs affaiblis » que de citoyens ordinaires : comment les accompagner dans la construction ou le maintien d'une « bonne distance » avec les différents cercles sociaux institués dans lesquels ils sont (ou souhaiteraient être) inclus ?

Peut-on « mesurer » l'inclusion sociale et la qualité de vie ? Intérêts et limites des indicateurs classiques.

Pour faire face à cet enjeu, cette institution reprendra très certainement à son compte un certain nombre d'indicateurs classiques de l'inclusion sociale (permettant de catégoriser ses publics-cibles) auxquels seront alors automatiquement associées des formes d'intervention publique auprès des dits publics. Ainsi, sur la question de l'inclusion sociale, des indicateurs, désormais institués (institutionnalisés?), sont d'emblée disponibles dans une « logique de gouvernance ». On peut ainsi distinguer parmi les indicateurs existants :

- des indicateurs relatifs à la subjectivité des individus et censés donner une mesure du degré d'inclusion sociale de ces derniers : cf. par exemple les enquêtes internationales portant sur le degré de confiance versus de défiance que les individus ont en autrui (leurs proches, leur voisin, un inconnu…) ou dans les institutions (publiques, économiques, politiques), etc...
- des indicateurs relatifs aux propriétés objectives des individus et censés, là encore, donner une mesure de leur degré d'inclusion sociale : indicateurs d'insertion économique, de pauvreté, d'isolement (vivre seul dans un logement, dans une famille monoparentale, etc.), ou encore taux de délinquance, de chômage, parmi la population d'un territoire circonscrit.

Ces types d'indicateurs (et la logique statistique et quantitative d'appréhension du social qui les sous-tend) font aujourd'hui pleinement partie des modes contemporains de gouvernement et d'administration des populations. Ils ont indéniablement un certain degré d'efficience pour les acteurs publics : ils permettent ainsi à ces derniers de dégager, autour d'une question politique (ici celle du degré d'inclusion / d'exclusion sur un territoire), des tendances lourdes et des différences saillantes au sein d'une population et d'un territoire de grande taille et définis comme des « états stables » (que l'on peut donc photographier) : par exemple repérer des « poches d'exclusion » sur un segment du territoire considéré ; ou encore cerner les besoins d'un grand nombre d'individus considérés comme identiques du point de vue d'une (et une seule) propriété de leur expérience sociale (par exemple les besoins en terme de liens sociaux, de lutte contre l'isolement, d'individus caractérisés par le fait d'être « au chômage » ou d'être des « personnes âgées dépendantes »). Ces indicateurs ont ainsi le grand avantage de produire des connaissances auxquelles les institutions publiques peuvent, dans les délais impartis par le temps (court) de l'action publique, associer des leviers d'action « massifiants » pour résoudre les problèmes sociaux identifiés ; autrement dit, des mesures qui peuvent s'appliquer à un grand nombre d'individus correspondants aux critères retenus (par exemple une aide financière ou humaine sous conditions).

Néanmoins, tout en reconnaissant l'intérêt pour les acteurs publics de ces indicateurs classiques, il faut insister sur le fait que le passage par ce type de

quantification (pour appréhender l'inclusion sociale) est loin de ne faire que produire une vision neutre et scientifique du phénomène considéré.
On peut d'abord questionner le consensus à partir duquel sont élaborés ces indicateurs, dès lors qu'ils établissent un diagnostic territorial précédant souvent tel ou tel projet. Dans nombre de cas, on constate en effet que ce travail est confié à des cabinets privés, lesquels s'appuient sur des chiffres préexistants qu'ils complètent le cas échéant par de l'analyse secondaire de données. Mais ces indicateurs traditionnels (dont la plupart sont inspirés de ceux utilisés par la Banque Mondiale, le FMI...) sont aujourd'hui critiqués (cf. le travail de la commission Stiglitz) au motif qu'ils ont un caractère très instrumental et qu'ils rendent assez mal compte des processus sociaux qu'ils ont pourtant vocation à saisir. Ainsi, taux de pauvreté, de chômage, de délinquance, etc. ne permettent pas en l'état actuel de se faire une idée juste des dynamiques d'inclusion/d'exclusion sociale à l'œuvre sur un territoire et surtout, de comprendre la façon dont ces dynamiques sont concrètement vécues par les intéressés.
Une autre question que pose l'usage standardisé de ces indicateurs tient à ce que la gouvernance prétend vivifier l'idéal démocratique en favorisant la participation des populations. Or, les chiffres (issus de ces indicateurs classiques) à l'origine de la décision politique ont pour principale caractéristique de relever en grande partie d'une logique top down plutôt que d'une logique bottom up. Pour dire les choses d'une autre manière, les populations sont en quelque sorte « parlées » par ces indicateurs sans qu'elles ne puissent intervenir, de quelque manière que ce soit, sur la manière dont elles sont catégorisées ou affublées de tel ou tel attribut censé valoir pour un « déterminant sociologique ». Là encore, en ce sens, on constate une très forte instrumentalisation des données visant à définir statistiquement QUI sont les habitants ; instrumentalisation dont, d'une certaine manière, les sondages constituent l'un des exemples les plus répandus dans le paysage quotidien des enquêtes quantitatives : chaque individu étant abusivement réduit sur un plan signalétique à des éléments extrêmement pauvres, comme c'est le cas avec l'usage systématique du niveau 1 de la nomenclature sur les catégories socioprofessionnelles établie par l'INSEE, base tout à fait discutable de l'élaboration des échantillons dits « représentatifs », qui fait tenir l'ensemble de la population dans 8 catégories.

« Ainsi, taux de pauvreté, de chômage, de délinquance, etc. ne permettent pas en l'état actuel de se faire une idée juste des dynamiques d'inclusion/d'exclusion. »

Comment explorer et étayer les formes sensibles et biographiques de l'inclusion sociale ? Vers un projet d'observatoire.

Partant de ce constat, il paraît donc intéressant de compléter ces indicateurs classiques pour explorer les formes sensibles et les dynamiques effectives d'inclusion sociale sur le territoire de la future métropole de Lyon. L'événement historique qu'est la fusion du conseil général du Rhône et du Grand Lyon sur le territoire considéré, peut être l'occasion pour la métropole de remettre à plat ses politiques sociales, en renouvelant en partie les modes d'appréhension et donc d'intervention auprès des populations. L'enjeu serait alors pour la métropole de s'auto-instituer comme une institution inclusive, i.e. comme une institution participant, accompagnant, régulant certaines des dynamiques d'inclusion sociale qui traversent et font son territoire.
Cela peut passer (entre autres) par l'élaboration de méthodologies venant compléter celles fondées sur les indicateurs traditionnellement mobilisés par les

structures publiques pour appréhender les phénomènes d'inclusion / exclusion / cohésion sociale ; l'invention (ou plutôt la co-élaboration avec les individus, les populations ou encore des groupes constitués / mobilisés) d'autres formats de connaissance permettra ainsi d'élaborer des modes de prise en charge alternatifs des individus désaffiliés (voire stigmatisés), mais aussi de soutenir, d'étayer des dynamiques d'inclusion sociale à l'œuvre sur son territoire, portées par des citoyens ordinaires, mais peu visibles dans/pour le champ politique.
De ce point de vue, la mise en place d'un observatoire de l'inclusion sociale serait pertinente. Il permettrait de doter l'action publique d'éléments fins relatifs aux modes de perception que les habitants se font de leur rapport à l'environnement. Il s'agirait donc de ne pas s'en tenir à quelques statistiques à la fois surplombantes et congrues, dont de surcroît les principes d'élaboration ne doivent rien au contexte local. Il s'agirait d'appréhender la perception de la qualité de vie, du sentiment d'appartenance à une communauté territoriale et les formes pratiques d'inclusion sociale, politique ou économique sans s'en tenir à une analyse secondaire des données locales disponibles.

Cet observatoire serait alors basé sur les principes suivants :

1° procéder systématiquement à des enquêtes in situ, selon des modes de découpage variés - territorial, enjeux éthiques, problèmes sociaux et politiques, mais aussi luttes pour la reconnaissance de citoyens ordinaires - sur la base de méthodologies innovantes (workflow, focus-groups).

2° développer des protocoles d'enquête envisageant une approche relationnelle et sensible de l'inclusion sociale : il s'agit d'appréhender les relations sociales significatives, quotidiennes et incarnées dans lesquelles un individu est encastré et qui contribuent aux modes d'inclusion, d'exclusion, mais aussi de distanciation (voulue) de chaque individu à l'égard de différentes sphères d'activité (économiques, mais aussi publiques, privées) autonomes les unes par rapport aux autres. Cette « cartographie » des relations sociales d'individus (envisagés dans leur singularité) peut s'opérer par des entretiens, mais on peut aussi envisager (en fonction des objectifs des commanditaires), un protocole d'enquête plus standardisé (questionnaires).

3° développer des protocoles quantitatifs incluant des variables indépendantes diachroniques - c'est-à-dire liées aux dimensions biographiques, de trajectoire des individus - pour mieux mettre au jour les dynamiques, les processus générateurs d'inclusion (ou de distanciation) sociale. En effet, dans la mesure où les formes et le degré d'inclusion sociale (dans un groupe, dans un espace) d'un individu sont indissociables de son ressenti, de sa perception, de sa sensibilité (c'est à dire qu'il se sent ou pas inclus dans tel ou tel groupe, lieu, relation…), il faut, pour rendre compte de cette inclusion, ré-inscrire le ressenti de l'individu dans son parcours biographique, sans s'en tenir aux propriétés objectives actuelles de l'individu (du type « a-t-il un emploi ? et si oui, lequel ? », « voit-il du monde au quotidien ? », etc).

Pour conclure, on peut affirmer que les connaissances produites par ce type d'observatoire de l'inclusion sociale n'ont pas vocation à se substituer à celles produites à partir des indicateurs classiques. Elles répondent, nous semble-t-il, plutôt à d'autres enjeux, tels que :

1) rendre visibles des dimensions de l'expérience sociale individuelle ou de la vie collective sur un territoire, difficilement appréhendées par les protocoles d'enquête habituels et qui pourtant participent des dynamiques d'inclusion ou d'exclusion sur le dit territoire. Ainsi, à côté des « grandes masses sociales » bien mises en évidence par les indicateurs traditionnels d'insertion / exclusion sociales, les techniques d'enquête envisagées dans le cadre de cet observatoire pourraient permettre de saisir des « phénomènes interstitiels », certes plus modestes (d'un point de vue quantitatif ou en terme de degré d'institutionnalisation), mais tout aussi essentiels au vivre-ensemble.

2) Cette nouvelle façon d'observer l'inclusion sociale pourrait déboucher sur de nouvelles modalités d'action publique en ce domaine ; à côté des indicateurs « institués » de l'inclusion (et de l'exclusion) sociale sur lesquels s'adossent tout un ensemble de prestations et d'allocations catégorielles (on y a droit si on est « chômeur », « une personne en situation de handicap », « une personne âgée dépendante », etc), pourraient se développer des formes innovantes d'accompagnement des individus désaffiliés : ce type d'accompagnement serait (co-) défini (avec chaque personne) de manière à davantage tenir compte à la fois du parcours de vie propre de cette dernière (évènements biographiques, épreuves, ruptures, bifurcations…) et à la fois des singularités de son réseau de relations sociales significatives (dans lesquelles est ancrée son identité), réseau de relations qu'il s'agirait dès lors de soutenir, d'étayer en reconnaissant ses dynamiques intrinsèques.

3) Par ailleurs, les connaissances produites par cet observatoire pourraient permettre d'outiller le dialogue entre citoyens ordinaires et acteurs publics sur cette question de la « ville inclusive ». Ces savoirs trouveraient en effet leur origine dans les paroles des individus (appréhendés dans leur diversité mais aussi dans leur pluralité intrinsèque) ; à ce titre, ces connaissances auraient pour vocation d'informer (de déranger, de bousculer) les schémas de pensée (malgré tout nécessaires) de l'institution (alimentés, eux, par les indicateurs classiques), mais aussi d'être discutées, problématisées (y compris en les confrontant aux connaissances statistiques), au sein d'arènes, d'espaces publics qui restent largement à inventer…

MARGOT BALDASSI
consultante chargée d'études prospectives,
cabinet [pop-up] urbain

Y a-t-il un espace public dans les jeux video ?

Le jeu vidéo, parce qu'il est probablement le plus contemporain des médias populaires, s'avère un miroir de choix pour comprendre les mutations de nos sociétés. Les questions spatiales et urbaines sont d'ailleurs au cœur d'une majorité de jeux, souvent pour faciliter l'immersion du joueur dans ces univers à la fois étranges et familiers. De là découle la proposition suivante : et si on observait nos villes à travers le prisme vidéoludique ?

Espèces d'espaces vidéoludiques

Pour mieux comprendre les interactions qui peuvent exister entre mondes vidéoludiques et territoires du quotidien, intéressons-nous à la question des espaces publics et de ses mutations contemporaines. La problématique tient en trois questions principales : quelles formes prennent les espaces publics dans les jeux vidéo ? Qu'est-ce que cela « raconte » de nos villes réelles ? Enfin, comment cela est-il susceptible d'influer sur la manière dont les joueurs perçoivent et pratiquent leur espace urbain ?

La troisième interrogation s'avère plus délicate à appréhender, compte-tenu de la rareté des études socio-psychologiques[1] sur le sujet. À l'inverse, de nombreux travaux issus des games studies[2] et des sciences de la ville permettent de répondre aux deux premières. Le présent texte en est une synthèse, certes non exhaustive mais couvrant un large éventail de la typologie de ces « espaces publics vidéoludiques ».

Nous avons ainsi choisi quatre archétypes de jeux qui tous décrivent et interrogent certains enjeux de l'espace public contemporain. Une manière de décrypter l'espace connu, à travers l'exploration de mondes parfois méconnus, et toujours révélateurs de réalités difficilement perceptibles. Le jeu vidéo vient ainsi rejoindre le cinéma, la littérature, la bande dessinée et tant d'autres avatars de la culture populaire comme un outil précieux pour comprendre les mutations en cours et à venir de nos territoires.

1 À mettre en lien avec : Hovig Ter Minassian et Samuel Rufat, *« Et si les jeux vidéo servaient à comprendre la géographie ? » http://cybergeo.revues.org/17502?lang=en*

2 Wikipedia, "Game studies" *http://en.wikipedia.org/wiki/Game_studies*

La place de village mythifiée, ou l'illusion d'urbanité

Le premier de nos archétypes s'incarne dans la figure de la « ville-étape », omniprésente dans les jeux de rôle et d'aventure[3] . Les escarmouches avec les ennemis se déroulant toujours hors des cités, celles-ci représentent pour le joueur une véritable terre d'asile. Ces villes prennent alors l'allure - stéréotypée - d'un village ancestral. On retrouvera donc l'inévitable agora / place de marché, où les joueurs trouveront diverses échoppes pour continuer l'aventure, mais aussi et surtout des personnages non jouables (PNJ) avec qui bavarder.

Si la plupart semblent là pour « faire le décor », d'autres s'avèrent au contraire plutôt prolixes : ils vous demanderont de leur rendre un service, ou partageront avec vous quelques informations pour la poursuite de votre expédition. Rares sont malheureusement les conversations vraiment sincères, le nombre de répliques de l'intelligence artificielle étant de facto limité. L'encyclopédie TV Tropes baptise d'ailleurs ces PNJ d'une formule toute trouvée : « *apathetic citizens* »[4] . Faut-il y voir le reflet de nos villes réelles, davantage peuplées de « citadins » trop passifs que de « citoyens » investis ?

On retrouve là le mythe urbain de la « place de village », particulièrement répandu à l'heure des métropoles globales[5] . Le jeu vidéo vient alors illustrer une perception contemporaine : le besoin de proximité, qui s'incarne dans la nostalgie du village perdu. Ces incarnations vidéoludiques manquent en réalité de substance : ce paradis social ne forme qu'une vaste toile de fond. Ces bourgs vidéoludiques ne mettent finalement en scène que les chimères d'une véritable consistance sociale urbaine - communément appelée « urbanité ».

Les mondes ouverts, ou la transgression controlée

D'autres jeux vidéo ont tenté de pallier ces limites. Les mondes ouverts, ou « open worlds », offrent par exemple l'illusion d'un monde infini à explorer. Mais personne n'est dupe : dans un jeu comme dans la réalité, ce n'est pas la taille d'une ville qui définit son potentiel exploratoire.

C'est le paradoxe qui caractérise les jeux open world : la ville s'avère si démesurée que les missions principales finissent par devenir secondaires. Dans Grand Theft Auto, jeu vidéo généralement classé comme action-aventure, certains joueurs préféreront ainsi flâner au volant d'une voiture volée en écoutant la radio locale, dans un hommage plus ou moins conscient à la dérive urbaine[6] - qui tend justement à disparaître de nos espaces publics réels, de plus en plus cloisonnés.

Mais la promesse d'un monde infini est parfois difficile à assumer. Les villes des jeux ouverts ne sont pas malléables, la plupart des décors ne pouvant être modifiés, au grand dam des joueurs les plus bricoleurs. Ce qui n'est pas sans rappeler nos espaces réels, dans lesquels la co-création urbanistique s'avère souvent une utopie difficilement accessible. Les game designers se révèlent pourtant de brillants urbanistes… quand il s'agit d'utiliser les morphologies de la ville pour canaliser les déplacements de joueur.

Le blog La Faute à la Manette[7] effectuait d'ailleurs un parallèle saisissant entre le micro-urbanisme dans le jeu No More Heroes[8], et les politiques de préven-

3 Philippe Gargov / La Gaîté Lyrique Magazine, *« La ville-étape ou la place de village mythifiée » http://www.pop-up-urbain.com/ville-et-jeux-video-4-la-ville-etape-ou-la-place-de-village-mythifiee-gaite-lyrique-magazine/*

4 TV Tropes, *Apathetic Citizens http://tvtropes.org/pmwiki/pmwiki.php/Main/ApatheticCitizens*

5 Cf. Saskia Sassen, *"The Global City"*

6 Nicolas Nova, *« Les villes de GTA : level design, mobilité et urbanisme » http://www.pop-up-urbain.com/urban-after-all-s01e14-les-villes-de-gta-level-design-mobilite-et-urbanisme/*

7 Game A / La faute à la manette, *« Urbanisme policé, en vert et contre tous » http://www.pop-up-urbain.com/lurbanisme-police-en-vert-et-contre-tous/*

8 Wikipedia, "No More Heroes" *http://fr.wikipedia.org/wiki/No_More_Heroes_(jeu_vid%C3%A9o)*

tion situationnelle dont sont aujourd'hui victimes nos espaces publics : « Ces jardinières infranchissables, ces chaises interdites [...] permettent de saisir les difficultés et les frustrations que rencontrent les SDF, avec ces bâtons qu'on leur met dans les rues. » Les liens entre villes et jeux vidéo sont décidément plus entrelacés qu'on ne le pense.

Le territoire bac à sable : la co-création comme urbanité

Une seule et unique œuvre vidéoludique a réussi le pari de l'honnêteté face à cette promesse de liberté : le jeu indépendant Minecraft, qui permet au joueur de modeler entièrement le monde dans lequel il évolue. Celui-ci se compose d'une infinité de blocs, que le joueur peut manier, détruire, déplacer, ou même fabriquer de façon artisanale. La capacité de « génération de mondes », qui plus est personnalisés, se rapproche ainsi de l'infini, ce qui vaut au jeu l'épithète de « bac à sable ».

De ce fait, Minecraft est peut-être le seul espace vidéoludique dans lequel « tout est permis ». Pratiqués en réseau, ces univers immenses sont de surcroît partagés avec d'autres joueurs. Les règles du jeu gagnent alors en intensité : se mettent en place certaines mécaniques d'entraide (pour la construction d'un bâtiment[9] d'ampleur, par exemple), de conflits (vandaliser la demeure d'un autre joueur), de discussions plus ou moins longues (les serveurs offrent l'accès à une plateforme de chat) ou autres rencontres fortuites.

Minecraft, et les autres jeux qui s'en sont inspirés, se font ainsi les miroirs de nos espaces publics contemporains. Par effet de contraste, leur degré d'ouverture met en exergue le caractère de plus en plus policé de nos villes. On a évoqué plus haut la prévention situationnelle ; on pourrait ajouter la privatisation croissante des espaces publics, qui doit alerter les prospectivistes que nous sommes. Les jeux bac à sable dévoilent de fait les perspectives d'une urbanité pleine et entière, démontrant que celle-ci ne peut exister qu'avec la participation collaborative de tous les joueurs à la co-construction de cette espace vécu.

L'espace multijoueur : la sociabilité comme réalité

Un espace partagé - qu'il soit réel ou virtuel - trouve en effet sa pleine texture dans sa capacité à créer du « social », une exigence que les intelligences artificielles ne sont pas encore prêtes de satisfaire.

Les MMO (Massively Multiplayer Online) ces jeux « massivement mutijoueurs » réunissant dans un même univers plusieurs centaines d'avatars, en ont parfaitement retenu les enseignements. Le système de jeu incitant à s'organiser collectivement - sous forme de « guildes », par exemple -, les MMO représentent un véritable topos de sociabilisation : leur pratique crée nécessairement des liens sociaux durables, notamment fondés sur la confiance et le partage d'une même cause. C'est peut-être ce qui explique qu'ils soient régulièrement cités dans les travaux urbains, et parmi les plus étudiés dans la sociologie vidéoludique.

Ceci comporte évidemment un certain nombre de revers. Ainsi, les espaces vidéoludiques des MMO recréent inévitablement l'ensemble des codes sociaux régissant nos espaces publics physiques, notamment la notion d'intimité et d'extimité, la problématique de l'anonymat, mais aussi de la convoitise ou le

9 Leah Gonzalez, Architecture *Competition held within a video game http://www.psfk.com/2013/07/video-game-architecture-competition.html*

rejet des profils jugés marginaux. À ce titre, ces jeux illustrent peut-être mieux que les autres la froide réalité de nos villes, que les penseurs urbains les plus enthousiastes tendent parfois involontairement à oublier.

En ce sens, il y aura beaucoup à apprendre sur la manière dont les joueurs interagissent dans les MMO, et peut-être envisager que certains préceptes nourrissent la conception des espaces de convivialité. La fabrique des « lieux » (et autres théories du « placemaking ») y gagnerait très certainement en substance comme en densité.

« Ces jeux illustrent peut-être mieux que les autres la froide réalité de nos villes, que les penseurs urbains les plus enthousiastes tendent parfois involontairement à oublier. »

Conclusions liminaires

À en juger par cet inventaire, les jeux vidéo s'avèrent plus qu'un simple miroir de nos espaces urbains : ils sont plutôt le microscope, le révélateur qui permet d'observer certaines urbanités méconnues, cachées ou silencieuses. Aux théoriciens, ensuite, de les décortiquer plus finement en séparant les réalités de leurs projections fantasmées.

On pourrait aussi voir dans ces conclusions liminaires un appel à la « ludification » de l'espace public. Ce n'est pas l'intention de ce papier, même si la question se pose nécessairement. Observer la ville à travers les jumelles du jeu amène forcément à s'interroger : que se passerait-il si nous appliquions dans les pratiques urbaines les mécanismes ludiques propres au jeu vidéo ? L'idée a le vent en poupe depuis quelques années, sans pour autant se concrétiser vraiment. Cette ébauche de portrait des « ludotopies » se veut première pierre à l'édifice, qui mériterait largement d'être prolongé.

DIDIER VANONI
sociologue, docteur en économie
directeur de FORS-Recherche sociale

Les espaces publics du « Libres ensemble » : l'exigence d'une conception renouvelée du rapport entre l'espace public et celui de la sphère domestique

Espace public et espace domestique : rapprocher ces deux termes et tenter d'établir un lien entre eux ne va pas de soi… Le hiatus est d'autant plus fort que l'on n'appréhende pas habituellement les deux objets dans *un rapport dynamique.*

La « mise à distances » est la manière traditionnelle de penser et concevoir l'espace public dans son rapport à l'habitat ; il est un « autre » espace, à coté et au-delà du logement. L'urbaniste et l'architecte conçoivent pour ce faire, des espaces de transition entre le dedans et le dehors, des dispositifs pour préserver l'intimité du regard qui vient du dehors. Les façades sur rue des pavillons et des maisons de ville dans les quartiers neufs, comme les rez-de-chaussée des immeubles, posent un problème récurrent aux aménageurs qui, au nom de l'« urbanité des lieux », tentent d'imposer des haies trop hautes, des claustrats et des canisses…

Pourtant, le logement, dans ses caractéristiques et ses usages, est aujourd'hui, contraint ; d'abord par son coût qui doit correspondre aux ressources des ménages ; ensuite par le modèle de la ville « durable », qui tend à substituer au modèle du périurbain des formes plus denses et un habitat plus compact. Ces deux logiques entraînent une limitation des surfaces du logement et incitent à examiner comment ce dernier peut se prolonger dans l'espace collectif ou public.

L'image de la «*prothèse*» peut permettre de faire comprendre quel type de lien et d'articulation pourraient permettre d'enrichir les fonctions du logement en lui trouvant des prolongements ou des substituts dans l'espace public. En effet, qu'est-ce qu'une prothèse si ce n'est un appareillage externe dont l'objectif est de se substituer à un membre ou toute autre partie manquante ou défaillante d'un corps ?

Si l'on admet la métaphore, quelles seraient les caractéristiques et fonctions affaiblies ou manquantes du logement qui pourraient nécessiter une ou des prothèses ? Trois réponses sont possibles :

- Il y a d'abord la surface globale du logement. Les enquêtes récentes sur les accédants à la propriété (IFOP 2011) indiquent qu'en général, l'acheteur a dû renoncer, en moyenne, à 12 m². Ces surfaces manquantes pénalisent deux fonctions perçues comme préjudiciables à un habitat satisfaisant : l'absence d'espace de jeux pour les enfants (ceux de la famille mais aussi leurs amis) et d'espace suffisant pour les réceptions et les réunions familiales ou amicales…
- Il y a ensuite l'absence ou le contingentement de l'espace récréatif et sécurisé que représente le « jardin » ou tout espace tels que terrasses ou balcons où peuvent s'exprimer une réponse au besoin d'ouverture sur l'extérieur et d'un contact avec la «nature» - une nature apprivoisée et appropriable… ;
- Il y a enfin les lieux de rencontres ou de simple co-présence avec le voisinage alors qu'une architecture trop rigoureuse dans sa gestion des flux, des vues, du bruit et des déperditions de chaleur, finit par produire un habitat très cloisonné et parfois hermétique… favorisant le sentiment d'isolement ;

Ces manques ou fonctions affaiblies trouvent aujourd'hui des substituts dans l'espace public :

- des parcs urbains, des squares sont partiellement et temporairement utilisés à des fins privées. Fêtes de familles, anniversaires d'enfants, piques-niques, fêtes entre voisins, etc. : tous ces événements « s'externalisent » dans l'espace public moyennant un marquage symbolique des lieux (banderoles, ballons et guirlandes accrochés aux arbres ou aux buissons, mobiliers de jardin, parasols, auvent,…) ;
- des trottoirs, des places, des « coins de rues », des voies piétonnes sont investis pour des rendez-vous festifs à vocation privée, soit pour un voisinage proche, soit par l'intermédiaire d'internet et des réseaux sociaux, pour des flashmobs ou des concerts impromptus[1] ;
- des pieds d'immeubles ou des passages piétonniers à vocation collectives/résidentielles deviennent des lieux de rassemblement et de jeux/loisirs pour une population de jeunes qui s'exercent/s'exhibent aux arts de la rue ou simplement qui recherchent des lieux qui leur permettent d'échapper à la vie familiale…

Tout l'enjeu de cette recension (sommaire) des pratiques de l'espace public, n'est pas d'en dénoncer les abus ou les dérives, mais bien de discerner ce qui relève d'une substitution d'usages et d'un transfert de fonctions, de la sphère domestique/privée vers l'espace public dans une acception banale et « dédramatisée ».

1 Les flashmobs - flash signifiant rapide, et mob, mobilisation - ont d'ailleurs commencé par des freeze party, qui étaient des événements rassemblant, un nombre de personnes important en un lieu donné, qui, au signal convenu, s'immobilisent pendant plusieurs minutes. Les freeze party ont par la suite connu des déclinaisons ludiques et plutôt musicales…

Pour opérer une distinction claire entre ces usages et tous ceux qui pourraient s'apparenter à une privatisation/confiscation d'un bien collectif par un groupe limité de personnes au détriment de tous les autres, nous pouvons introduire une notion qui peut servir d'analyseur : celle du «*libres ensemble*».

Cette notion empruntée au sociologue François de Singly[2] en ce qui concerne la vie familiale, peut, nous semble-t-il, être mobilisée pour traiter d'un rapport nouveau entre des usages privés et des espaces publics. Pourquoi ce rapprochement et comment peut-il féconder la réflexion sur la conception des espaces publics ?

Pour répondre, l'on peut reprendre l'analyse développée, cette fois, par Isaac Joseph dans son ouvrage « Le passant considérable »[3] qui affirmait que l'espace public se définissait par « un lieu où les identités se fondent et se brouillent » mais aussi un lieu où la liberté est affirmée autant que l'est le droit d'être négligé. Ces deux caractéristiques que d'aucuns appellent « jeu des convenances » ou « respect mutuel » signifient qu'il ne s'agit pas seulement de vivre ensemble mais de conserver une certaine liberté, ce faisant. La qualité d'un espace qui serait le support de cette coprésence pacifiée et libérée repose sur sa capacité à résoudre cette tension entre être soi-même et vivre avec les autres, entre l'individuel et le collectif.

« L'espace public du "libres ensemble" consiste en des propositions et des agencements qui permettent à des personnes en couple, en famille, en groupes, de vivre "un temps personnel" parallèlement à un "temps partagé". »

L'espace public du « libres ensemble » consiste en des propositions et des agencements qui permettent à des personnes en couple, en famille, en groupes, de vivre « un temps personnel » parallèlement à un « temps partagé ». Chacun, individus, groupes, se retrouvent ainsi à la fois « seul » et « avec ». Non pas en foule mais en situation de coprésence mobilisant des relations à dimensions variables, par exemple :

- un groupe d'enfants jouant ensemble sous la surveillance distante d'adultes qui partagent un moment de convivialité autour d'un verre (ce sont leurs parents, ils sont entre amis…) ;
- un groupe de jeunes adultes qui pratiquent des activités ludiques ou récréatives (tai-chi-chuan, jonglage/acrobatie, danse urbaine), à proximité les uns des autres, sous le regard de curieux ou de proches les accompagnant ;
- un groupe familial organisant un pique-nique à proximité d'un autre groupe familial sans que les adultes ne se côtoient, tandis que les enfants jouent ensemble ;
- des couples séparés qui s'échangent leurs enfants qu'ils ont en garde alternée ;
- des individus, seuls ou rassemblés, en petits groupes de deux ou trois personnes, qui profitent du Wifi et vaquent à leurs occupations en se connectant, de façon privée, à leurs réseaux d'amis ou en effectuant des tâches domestiques et/ou professionnelles (achats en ligne, recherches documentaires, rédactions diverses, etc).

Tout l'enjeu de ce type de comportements et d'usages de l'espace public est de lui conserver son caractère public tout en permettant des appropriations temporaires. La plupart des espaces publics n'ont pas été conçus spécifiquement pour cela. Si certains espaces se prêtent assez bien à ce double fonctionnement, d'autres, comme certains squares ou parcs, s'y prêtent peu.

2 François de Singly, (sous la direction), *Libres ensemble - L'individualisme dans la vie commune,* Armand Colin 2005

3 Isaac Joseph, *Le passant considérable,* Librairie des méridiens 1984

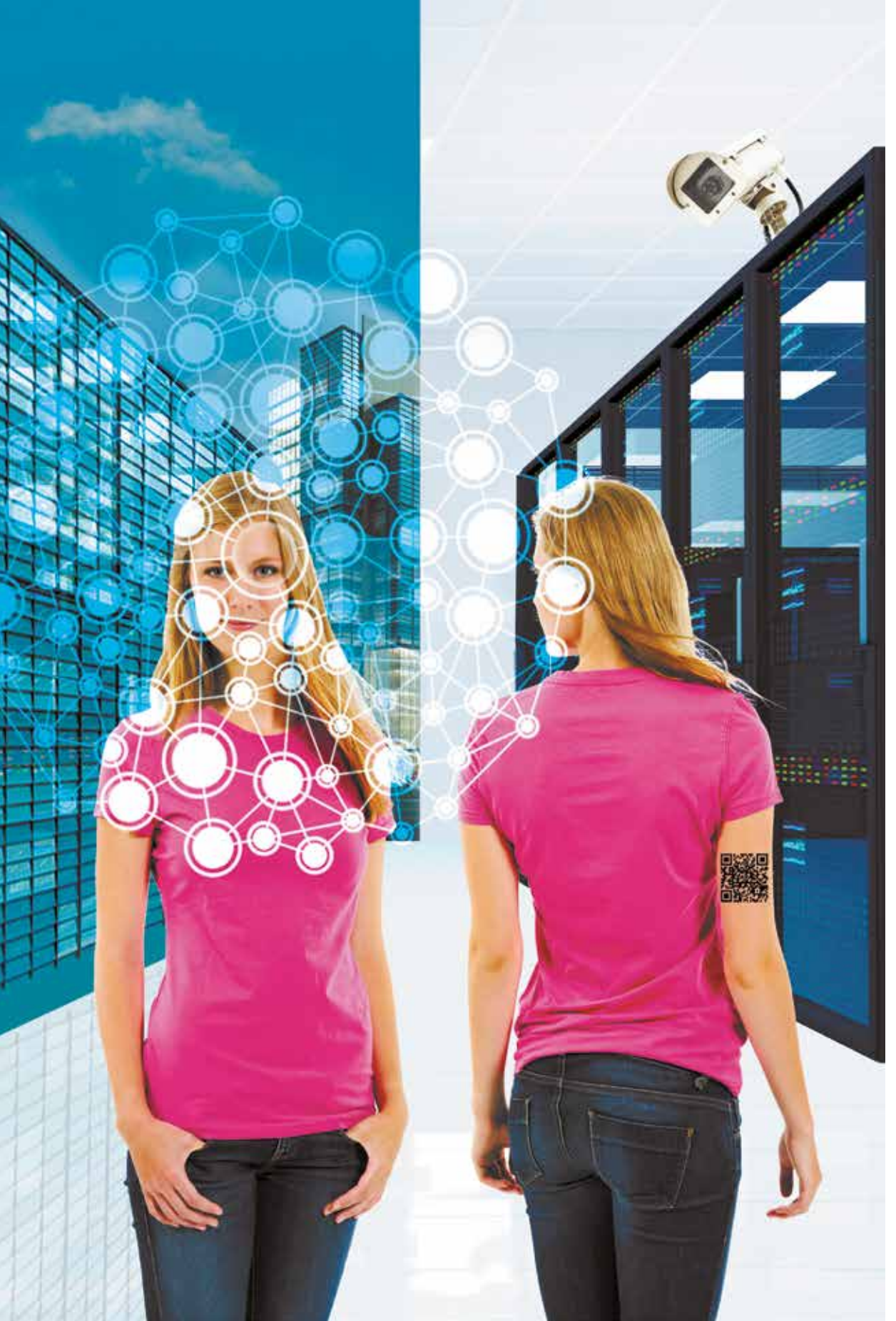
Une étude réalisée pour la ville de Paris sur les bons moments en famille à Paris[4], nous a permis de mettre au jour les différents agencements qui permettent d'être «Libres ensemble», voilà quelques unes de ces caractéristiques majeures :

- l'interaction porteuse de malaise doit pouvoir être prévenue et offrir la possibilité de refuser l'interaction (au sens de Goffman) : personne et aucun groupe ne s'imposent au groupe voisin et chacun peut s'abstraire de la sphère d'influence du groupe qui le prend à partie ou le gêne, par les regards, le jeu des conventions sociales ou tout autre artifice : la configuration des lieux et la manière dont se créent ou se mettent en place « les bonnes » distances sont alors tout à fait essentielles. Trop grand et sans obstacles visuels, ces lieux et leurs aménagements condamnent les groupes à attirer le regard et à générer une zone de neutralisation des interactions qui imposent des distances importantes entre les groupes ; trop exigus ils génèrent des proximités subies et nécessitent de mettre en œuvre des stratégies qui limitent les libertés (de se mouvoir, de se parler…) et les possibilités de s'abstraire…
- ils doivent posséder les caractéristiques d'un espace apprivoisé et sûr. Ils doivent permettre d'y avoir ses habitudes, ils doivent permettre des appropriations temporaires et réversibles… ils doivent être polyvalents et ils doivent être accessibles durant les temps de loisirs (week-end, soirées, jours fériés, …)
- ils doivent permettre des pratiques de nature très diverses et même permettre à des activités à vocation commerciales de se combiner avec des pratiques gratuites. Ainsi, des espaces de restauration ou des buvettes peuvent s'ajouter à la possibilité d'organiser des activités privées ;
- ils doivent être des lieux que l'on traverse, où l'on circule mais aussi où il est possible de s'arrêter et qu'il est possible d'investir très temporairement.

L'on ne doit pas s'y tromper, les *sociabilités nouvelles* liées aux modes de vie, aux modes d'habiter et à la manière dont les groupes sociaux se constituent et vivent des expériences en commun (familles/couples, groupes amical ou de voisins, communauté réelle ou virtuelle ou groupement d'intérêts…) réclament un nouveau partage des espaces publics et une nouvelle partition entre la sphère publique et privée : permettant plus d'ouverture mais aussi susceptible de fermeture partielle et temporaire, plus polyvalent mais aussi susceptible de recevoir des usages et des pratiques singulières, protecteur de l'anonymat mais pouvant être le support et le lieu de manifestations identitaires ou d'événements privés/familiaux.

Pour les concepteurs des espaces publics, différentes considérations imposent d'envisager ces derniers dans la dynamique de l'évolution de la sphère domestique (sa conception, son fonctionnement, son rapport à l'extérieur…), mais aussi dans celle des communautés virtuelles (cybersociété).

4 Cf. F. Brunet et P. Kertudo, *Adapter la ville aux modes de vie des familles contemporaines* in Recherche sociale, n° 205 (Janvier-février-mars 2013)



VILLE INTELLIGENTE

La ville intelligente, largement relayée depuis quelques années, porte la promesse d'une ville dont les flux sont mieux gérés et coordonnés, qui offre le service adapté à chaque situation particulière et permet d'optimiser sans cesse les réponses aux différents aléas. Une nappe d'informations connectées recouvre la ville, lie les gens entre eux et peu à peu comble les vides.

Au-delà du monitoring urbain, l'omniprésence des technologies intelligentes facilite les coopérations entre les personnes. Caroline Hamon nous plonge dans le futur et le quotidien extrêmement dense d'un « manager de ressources collaboratives, artisan numérique et agriKurbain ». La démultiplication des possibles grâce aux croisements des données publiques et personnelles offre des applications pratiques tout à fait positives pour les politiques publiques comme le montre Hubert Guillaud.

Certes, mais l'ère de la donnée à outrance ne mine-t-elle pas les ressorts des droits et libertés individuels ? Pour Fabien Girardin, l'information massivement disponible génère des appétits de contrôle : la société de la surveillance des réseaux par les autorités et de la sousveillance produite par les individus avec leurs interfaces mobiles, est déjà là. En réaction, Philippe Gargov décrit l'action d'un mouvement fictif « les acolytes anonymes », né de la culture libertaire et hacker des premiers hérauts du 2.0, chantres de la transparence et stars de YouTube. La prise du pouvoir d'arbitrage par les algorythmes et la ségrégation par la donnée constitue une autre menace pesant sur la ville intelligente. À moins, imagine Tommy Pouilly, que la métropole de Lyon joue pleinement un rôle politique et mette en place de nouvelles régulations.

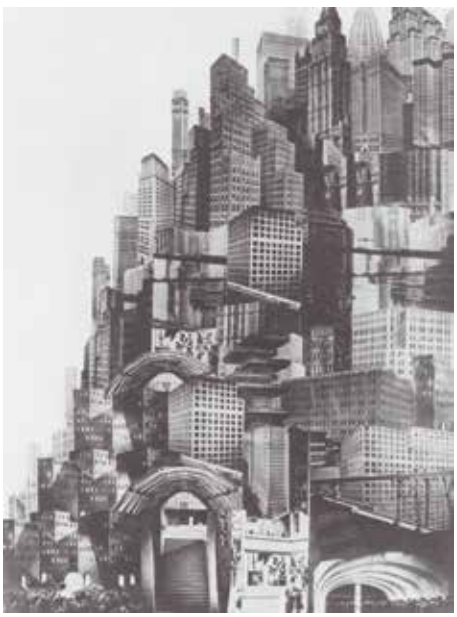
Smart technology ou pas, une gestion neutre et une régulation objective de la Cité n'existent pas. Ces outils puissants au service des politiques publiques marchent au « big data », concept récent (2004), qui s'inscrit dans les grands enjeux politiques du siècle. La métropole aura ainsi à prolonger la réflexion déjà engagée sur ces questions par le Grand Lyon.

TOMMY POUILLY
consultant à Spintank,
agence de relations publiques et communication web
rédacteur en chef : Île-de-France 2030,
Regards sur le numérique

FICTIF
CE TEXTE EST UNE ŒUVRE DE FICTION. TOUTE RESSEMBLANCE AVEC LE RÉEL EST FORTUITE

Lyon 2013 - 2018

Le jour où Internet a coupé la ville en deux



© DR

Affiche de *Métropolis*, de Fritz Lang (1927)

LYON, le 28 février 2018

À qui profite l'intelligence d'une ville ? C'est la question que soulève l'expérience de Lyon, la première « métropole intelligente ». Entre crise démocratique et renaissance, retour sur cinq ans de tâtonnements politiques.



© Jennifer Moo

You can't shut me up

2013-2015 : la première métropole intelligente

En investissant massivement dans les systèmes intelligents lors de sa constitution en métropole en 2013, Lyon s'est rapidement imposée sur le créneau de la « ville numérique » et en a fait un axe majeur de son développement. Dans la concurrence entre les grandes régions métropolitaines, émergence rimait alors avec singularité, et celle qui avait été capitale des Gaules espérait bien attirer ainsi les talents et les emplois de la nouvelle économie.

Tout le projet de métropole intelligente tenait dans un seul nom : *Point-Lyon*. C'était à la fois une plateforme d'applications, reliant le citadin aux services de sa ville, et un service d'adresses web géré par le territoire : un *.lyon* plus efficace que le *.fr* puisqu'il connectait les habitants aux institutions et aux commerces locaux.

Le dispositif offrait tout ce qu'il faut pour faciliter la vie des Lyonnais : des services de navigation qui gardent en mémoire vos trajets préférés, des interfaces pour signaler aux administrations concernées les problèmes observés dans la rue, du nid de poule au dépôt sauvage d'ordures. Un système de « points numériques » récompensait ceux qui agissent pour le bien commun, en triant bien leurs déchets, en faisant du sport pour réduire les dépenses publiques de santé ou en télé-travaillant deux jours par semaine pour réduire les congestions et moins polluer.

« Les nouvelles technologies offrent des réponses à tous les problèmes de la ville, se félicitait fin 2014 un élu de la métropole. En organisant les déplacements et les interactions, les systèmes automatisés réduisent les dilemmes, les cas de conscience et autres choix pénibles pour les usagers – et les risques de fraude pour la collectivité ! »

« Les nouvelles technologies offrent des réponses à tous les problèmes de la ville. »
Un élu de la métropole fin 2014.

Il faut dire qu'à ce moment, l'émergence de l'économie-Internet portait de grands espoirs : on croyait que la production de richesses dans un univers de réseaux décentralisait les pouvoirs et aplanissait les inégalités. Des intellectuels très médiatiques expliquaient que les technologies avaient des qualités intrinsèques et qu'on pouvait refaire le monde en fonction d'elles[1]. Les données à profusion permettaient d'arbitrer toutes les décisions,[2] tant les décideurs avaient foi en leur objectivité. À tel point que « la technologie a souvent remplacé la politique », regrette Anatole, un militant associatif lyonnais.

Si aujourd'hui, l'amertume est de mise, c'est que le nouvel ordre « post-idéologique » s'est avéré être un fantasme - à Lyon, du moins, la suite des événements a montré que la politique ne pouvait rester longtemps réduite à la réparation des nids-de-poule et à l'examen des demandes de brevet.

2015-2017 : l'Internet ubiquitaire divise la ville en deux

C'est en 2015 que les premiers effets de *Point-Lyon* sur la ville se sont fait sentir. À ce moment, la révolution « big data » a permis de personnaliser ce que chacun voyait sur le web : les publicités présentes, mais aussi l'ordre des résultats dans les moteurs de recherche, c'est-à-dire l'organisation de l'information était déterminée par les données personnelles de l'utilisateur : son âge, son sexe ou son historique de navigation. En fonction de leur niveau de vie et de leurs préférences de consommation, les gens n'accédaient donc plus au même Internet. Et c'est justement le moment où Internet est descendu des écrans pour envahir la ville : du mobilier urbain communiquant jusqu'aux voitures sans chauffeur, en passant par les smartphones, montres et lunettes intelligentes des citadins… c'est désormais toute la ville qui guidait l'itinéraire de chaque Lyonnais, et chacun de ses composants bruissait

des échanges de données qui leur permettaient de s'adapter aux besoins des habitants et de les « anticiper ». La plateforme et ses applications sont ainsi devenues le logiciel de la ville, maillant et imbriquant de plus en plus finement les couches physique et numérique. Habitudes de consommation, fréquentations et niveau de vie des gens déterminaient les lieux, les quartiers où les algorithmes les guidaient - mais aussi les zones à éviter. Et à ce rythme, peu à peu, les différentes populations de la métropole ont fini par ne plus se croiser du tout.

Ainsi guidés par les données, riches et pauvres ont commencé à voir un monde différent[3]. Pas que la ségrégation urbaine ne soit une innovation propre à l'ère des données, non ; disons plutôt que « l'intelligence » ambiante, à défaut d'avoir été pensée pour corriger ce dysfonctionnement de la ville, l'a profondément aggravé. Les commerces devaient désormais s'implanter dans des zones réputées sûres, proches des commodités de même standing pour être recommandés par les applications de guidage mobile. Édouard, un jeune cadre lyonnais qui s'est investi contre les récents développements de la plateforme *Point-Lyon*, témoigne :

« En accédant à cet Internet ultra-personnalisé, je retrouvais les membres de mon réseau, qui pensent comme moi, et des publicités pour des biens et services sélectionnés pour moi. En ligne comme dans la rue, j'en étais arrivé à me couper du monde réel dans toute sa diversité : étant identifié comme appartenant à la classe moyenne, plutôt aisé, je voyais sur mes écrans des offres de services bancaires qui ne s'affichaient pas sur ceux de mon voisin moins fortuné. J'avais mes réductions dans la boutique bio au coin de la rue, mes entrées dans les bars à cocktails un peu plus loin. Pas mon voisin : l'algorithme pensait qu'il était trop démuni pour s'y intéresser… ».

La pression foncière aidant, le quartier d'Édouard est devenu l'un de ces ghettos de riches soudainement apparus dans l'hypercentre de la métropole… quant à son fameux voisin, « il a dû déménager dans l'une de ces zones laissées à l'abandon, loin du Rhône et de la Saône ». Pourtant, il était possible de prévoir cette dérive. Déjà en 2013, la chercheuse Kate Crawford attirait l'attention sur le « *data redlining* » [4] - en référence au redlining, une discrimination pratiquée par certaines entreprises qui renoncent à investir dans des zones perçues comme trop pauvres pour offrir un bon retour sur investissement.



© Lange Page / Truthout

The internet Crowd

Un système féodal

Cette nouvelle donne socio-technique a donc eu des conséquences sur la forme de la ville mais aussi sur les relations de pouvoir en son sein, car les commerçants et restaurateurs lyonnais étaient devenus dépendants de la plateforme numérique pour se faire connaître. Cela n'aurait peut-être pas posé problème, si Point-Lyon avait su assurer une gestion équitable du droit de chaque commerce à être bien visible sur les guides numériques. Mais ce droit est rapidement devenu un privilège, vendu à prix d'or par une entreprise peu scrupuleuse au bénéfice de quelques-uns.

À ses débuts, la plateforme lyonnaise avait pourtant la gouvernance idéale : des prestataires nombreux et variés en assuraient la gestion et la maintenance tandis que la métropole s'affichait en maître d'ouvrage attentif. Mais de rachats en fusions des entreprises prestataires, *Point-Lyon* s'est vite trouvé soumis aux règles dictées par de nouveaux géants. De l'hébergement

à la confidentialité des données, les différentes conditions techniques de l'existence de la plateforme ont peu à peu échappé aux représentants de la métropole, au profit d'opérateurs privés qui contrôlaient déjà la quasi-totalité de la recherche en ligne, du web social et du e-commerce dans le monde entier.

Les économistes l'avaient pourtant montré : loin d'être « par nature » synonyme d'ouverture et d'égalitarisme, le monde numérique tolère très mal la concurrence en raison d'une loi qui lui est propre – l'effet de réseau. Dans ce secteur en effet, l'utilité d'un bien ou d'un service croît avec le nombre de ses utilisateurs. Dès lors, parvenir à ce que son produit soit adopté par une masse critique d'utilisateurs, y compris au mépris de la rentabilité immédiate permet à une entreprise d'acquérir une position dominante, voire quasi exclusive sur un marché. Résultat : *the winner takes it all* - le gagnant amasse la mise. En 2013, la richesse produite en ligne était déjà centralisée entre les mains de quelques géants du secteur, mais peu de voix s'élevaient pour en contester la légitimité[5].

Début 2015, les premiers abus de l'entreprise Intì ont commencé à faire dresser l'oreille de certains observateurs. L'alerte est venue de la startup qui avait lancé *Débug-Lyon,* une application permettant de prévenir la métropole des bugs constatés sur *Point-Lyon :* étrangement, l'application en question n'avait pas été référencée sur le moteur de recherche de la plateforme… de sorte qu'elle restait introuvable pour la plupart des Lyonnais[6]. Bien entendu, les soupçons des experts se sont portés sur *Intì*, l'opérateur majoritaire.

De leur côté, les commerçants et restaurateurs de la ville étaient devenus dépendants du géant de la ville numérique pour se faire connaître. À Lyon, ils étaient devenus en quelque sorte les « fournisseurs de commodités » d'*Intì,* obligés de se plier à ses conditions de visibilité sur les moteurs de recherche (une visibilité de plus en plus aléatoire sans passer par l'achat de publicités ultra-ciblées)[7].

« …leur utilisation de la plateforme leur garantissait d'être maintenus dans la civilisation… »

L'offre que proposait *Intì* aux commerçants lyonnais ressemblait, selon les mots de Jacques, restaurateur à la Part-Dieu, « au pacte qui unissait les seigneurs à leurs vassaux dans le système féodal : une protection en l'échange d'une allégeance ». En l'espèce, ***Intì*** garantissait aux commerçants une réduction du risque et de l'incertitude propres à leur activité, en leur adressant une clientèle ciblée, fidèle et prévisible. En échange, les commerçants devaient « se soumettre aux conditions de l'opérateur, ou disparaître » – car à Lyon, il n'y avait qu'une seule plateforme de ville intelligente.

Anatole rejoint bien l'analyse du restaurateur :

« Tant que les citoyens-consommateurs de Lyon étaient dépolitisés, ils étaient comme les paysans dans le système féodal : leur utilisation de la plateforme leur garantissait d'être maintenus dans la civilisation ; s'en couper revenait à se perdre dans des territoires barbares – d'abord en-dehors de leurs cercles d'amis, qui ne se coordonnaient plus que par les applications sociales de la plateforme ; et ensuite, potentiellement, dans ces quartiers aux confins de la métropole… où ne vivent plus que les exclus du système ».

Pourtant, les paysans du Moyen Âge étaient à la base du système alimentaire sur lequel reposait toute la société féodale. Et ces mêmes citoyens-consommateurs sont aujourd'hui les producteurs des données sur lesquelles repose toute la ville intelligente… car pour produire massivement des services personnalisés avec un maximum d'efficacité, les algorithmes doivent collecter chaque jour des millions d'informations produites par un très grand nombre de personnes. Conclusion d'Anatole : « Le modèle économique de ces entreprises repose sur le travail de millions de gens qui ne sont pas payés et ne savent même pas qu'ils sont utilisés ».

2017 : le renouveau ?

C'est la tempête de décembre dernier qui a déclenché la prise de conscience : les autorités se sont servi des nombreux appels des Lyonnais sur les réseaux sociaux pour allouer les ressources humanitaires ; ainsi les cadres hyperconnectés de la presqu'île ont été secourus avant des populations des quartiers oubliés par la nouvelle économie. Aux yeux de tous, cette opération a montré de façon flagrante les limites de l'analyse et de la prise de décision par les données[8], en même temps qu'elle révélait l'extrême précarité des personnes qui n'en génèrent pas – un facteur d'exclusion supplémentaire qui a mis le feu aux poudres.

Fin décembre 2017, Lyon a connu le sursaut dont a si abondamment parlé la presse ces derniers mois : le hacking de *Point-Lyon* par des activistes d'un nouveau genre, puis la démission des responsables politiques de la métropole et l'élection de nouveaux représentants ont ouvert une nouvelle voie à la ville intelligente. En assumant une maîtrise d'ouvrage attentive et volontaire, la collectivité a pu imposer à Intì, le prestataire, le respect des conditions de l'intérêt public à la base du projet de *Point-Lyon.*

Parallèlement, le politique a retrouvé sa voix avec la Taxe Intì, une licence globale payée par l'entreprise l'autorisant à exploiter les données personnelles des Lyonnais. Cette contribution, reversée équitablement entre tous les habitants - y compris ceux ayant refusé la collecte de leurs informations – se double de la possibilité pour les Lyonnais de gérer eux-mêmes, dans un espace personnel sur *Point-Lyon,* les données qu'ils acceptent de faire connaître sur eux dans le but d'améliorer les services à leur destination[9].

Ces deux dispositions - l'*opt-out*, ou possibilité de sortir du système, et la rétribution du consommateur à hauteur de sa contribution à la nouvelle chaîne de valeur - sans compter un panel d'autres mesures adoptées par la métropole, semblent avoir suffi à restaurer la confiance numérique et à sauver son modèle économique. À ces conditions en effet, rares sont les habitants qui ont refusé depuis d'être « mis en données » par les algorithmes de la ville intelligente. Comme le prévoyait Jaron Lanier dès 2013[10], la monétisation des données semble déjà, en ce début d'année 2018, être devenu un soutien économique puissant pour une classe moyenne qu'on croyait en perdition : « soupape de sécurité » contre la précarité, ce « revenu d'existence »[11] garanti sans contrepartie a donné à des milliers de jeunes Lyonnais les moyens de démarrer leur propre activité, participant au nouveau modèle économique par des projets de startups au service des citoyens.

Ces précautions suffiront-elles à assurer la pérennité de la première métropole intelligente française ? Difficile à dire à ce stade, et gageons qu'il en faudra beaucoup d'autres.



© Esten Hurtle

Justice's scales

Mais une chose est certaine : si dès 2013, les premiers donneurs d'alerte avaient su captiver juste assez l'opinion publique pour politiser la question des technologies dans la ville, ces cinq années d'errements auraient pu être évitées.

1 Une naïveté qu'un philosophe, Evgeny Morozov qualifiait dès 2013 d'Internet-centrisme – cf RSLNmag, « Internet va-t-il vraiment sauver le monde ? » (http://bit.ly/SmartLyon5)

2 Déjà en 2012, les prisons de quinze États américains s'en remettaient à un logiciel pour évaluer le risque de récidive… et ainsi décider si un détenu doit ou non être libéré. Le logiciel se fonde sur des données statistiques, au mépris des raisons et préjugés racistes qui expliquent parfois ces chiffres (RSLNmag, http://bit.ly/SmartLyon8).

3 « Demain, riches et pauvres pourraient voir un monde différent » *in RSLNmag* (http://bit.ly/SmartLyon10)

4 Ibid.

5 « Pas d'intellectuels critiques dans le numérique ». InternetActu, *le 16/09/2013* (http://bit.ly/SmartLyon6)

6 En avril 2013 déjà, on notait la décision d'Apple de supprimer de son App Store l'application de la startup française AppGratis, qui proposait de tester gratuitement des applications payantes et concurrençait donc la boutique d'applications de la firme. Outre que la décision constituait un déni du principe de neutralité du Net, divers observateurs avaient vu dans cet événement, survenu au moment de la transition vers l'Internet mobile, la menace d'un Internet privé fonctionnant au profit d'une poignée d'opérateurs et régi par les conditions générales d'utilisation de leurs services.

7 Une inféodation que connaissaient déjà les médias français vis-à-vis de Google en 2013, et à laquelle d'autres acteurs de la ville ont tenté d'échapper, comme la SNCF (cf Le Nouvel Economiste, *le 17/10/2013* - http://bit.ly/SmartLyon13*).*

8 Des chercheurs ayant prêté main-forte aux autorités au moment de l'ouragan Sandy en 2012 s'étaient déjà vu reprocher la même chose.

9 Une solution expérimentée dès 2013 par le courtier en données Axciom, cf. RSLNmag, « Données personnelles : à qui le pouvoir ? » (http://bit.ly/SmartLyon14)

10 « Jaron Lanier : Si la technologie concentre les richesses, elle va devenir l'ennemi de la démocratie ». Le Monde, *20/10/2013* (http://bit.ly/SmartLyon12)

11 « L'heure du revenu de base est-elle venue ? », *blog* Classe Eco *par Alexandre Delaigle, FranceTV Info, le 24/11/2013* (http://bit.ly/SmartLyon16)

HUBERT GUILLAUD
journaliste, rédacteur en chef d'InternetActu.net,
le média de la Fondation internet nouvelle génération (Fing)

Que fera l'acteur public des big data ?

Avec la réutilisation des données publiques (l'*open data*), l'acteur public a commencé à comprendre à quoi peuvent lui servir les données qu'il génère ou coproduit. Il se rend compte qu'elles ne sont pas si simples à fabriquer, à conserver, à gérer, à mettre à jour, à croiser... Mais qu'elles ont des applications immédiates, la plus utile étant celle relative à l'information sur les transports publics, permettant de démultiplier l'information de transport et d'améliorer la multimodalité – l'utilisation, au cours d'un même trajet, de plusieurs modes de transports.

L'open data entrouvre le nouveau champ de l'informatique à venir : celui des big data. L'ère des traitements de masse, en temps réel, capables d'influer et de transformer le monde automatiquement à mesure qu'il se calcule. Pourtant, il n'est pas si simple de passer des données ouvertes à l'analyse des grandes masses de données. Jusqu'à présent, l'open data promue par les acteurs publics est apparue comme une fin en soi, oubliant qu'elle n'est qu'une étape dans l'avènement du *e-government*, cette version moderne de l'administration électronique.

e-Government : nous avons besoin d'une feuille de route de l'action publique en matière d'administration électronique

Dans la plupart des pays développés qui ont initié une politique de réutilisation des données publiques, celle-ci s'est prolongée d'autres ambitions. La feuille de route vers le gouvernement numérique de l'administration américaine cristallise une vision de l'administration électronique dans laquelle l'*open data* n'est qu'une étape. La stratégie *eGov* n'est pas qu'un rétroplanning et va bien au-delà de la seule ouverture des données pour trouver des solutions pour optimiser le fonctionnement, les dépenses et les investissements des gouvernements via les big data et les web services. La feuille de route américaine propose une vision pour l'avenir de l'administration qui n'oublie pas non plus la participation et la coproduction des services publics avec les administrés.

Le projet britannique quant à lui, même s'il paraît plus modeste (alors qu'il est certainement bien plus ambitieux et tout aussi transformateur), propose surtout de transformer les services publics, par le développement de nouveaux types de services, *online* comme *offline*. Le lancement du nouveau site du gouvernement britannique Gov.uk n'est pas seulement techniquement réussi, il est surtout réussi pour la culture et la vision qu'il propose, à savoir ce que doivent devenir les services publics en ligne. Avec ce site ouvert, modulaire, doté de nombreuses API (Application Programming Interface) permettant à de nombreux services d'en intégrer les données et de communiquer facilement avec lui, l'objectif est de simplifier le web britannique.

« Nous ne voulons pas éduquer les gens sur la façon d'utiliser un service, mais éduquer le gouvernement sur la façon de servir les citoyens », expliquait Francis Maude l'initiateur de cette politique. Le gouvernement comme plateforme numérique n'est donc pas qu'une plateforme technique. C'est avant tout une ambition, une vision à la fois en terme d'architecture technique des services, mais également en terme de culture et de valeurs que porte le service public. La publication de données ouvertes et interopérables, de référentiels communs, ne suffira pas à construire les services publics de demain. Ceux-ci ont besoin, tout autant que les services publics en dur, d'une vision, d'une direction, de valeurs sur lesquelles se fonder. Les Britanniques et les Américains semblent plutôt clairs sur celles-ci : open source, ouverture, partage, interopérabilité, protection des données personnelles... Mais aussi, d'une manière plus pragmatique, efficacité, optimisation et réduction des déficits publics. Voilà de bonnes valeurs pour construire une ambition !

Demain, les tableaux de bord de l'action publique

Le but de la publication de données ouvertes n'est pas tant la transparence de l'action publique, que d'offrir de nouveaux outils de décision et d'action à l'acteur public. Des outils capables d'une « boucle de rétroaction » de l'action publique sur elle-même. Les chiffres et les données doivent permettre de mieux piloter, de mieux orienter l'action publique... Pour cela, il est nécessaire de passer du stade de leur seule publication, comme nous y invite l'open data, à l'étape suivante, celle de leur analyse et de leur croisement : le temps des big data. Or, dans le secteur public comme dans le secteur privé, les processus de prise de décision sont bien souvent en mauvais état. Malgré la multiplication des études, les décisions se construisent plus souvent sur des intuitions que sur la mesure des faits. À l'inverse, parfois, les données sont si nombreuses et contradictoires, que les acteurs publics n'ont pas toujours les compétences pour en tirer du sens et les rendre lisibles. Néanmoins, grandes entreprises et organisations publiques sont de plus en plus nombreuses à se doter de tableaux de bords et d'indicateurs pour évaluer leur action, leur impact, leur marché. Demain ce sont toutes les actions, toutes les politiques, toutes les stratégies qui seront monitorées par des indicateurs en temps réel.

« Malgré la multiplication des études, les décisions se construisent plus souvent sur des intuitions que sur la mesure des faits. »

Voici venu le temps des Geek Cities !

Depuis 2009, la ville de Baltimore a lancé un processus de « budgétisation de ses résultats ». À chaque ligne de budget ont été associées des priorités (comme d'avoir des écoles ou des rues plus sûres) et un système de contrôle et de mesure des résultats. Parmi les politiques mises en place, l'initiative Baltimore for Healthy Babies est née du constat que la ville avait l'un des taux de mortalité infantile le plus fort des États-Unis. En moins d'un an, la politique dédiée a commencé à porter ses fruits. Pour arriver à ce résultat, il a fallu à la fois mesurer les problèmes, définir des indicateurs de résultats et imaginer des comparatifs pour évaluer l'impact des politiques initiées.

Baltimore et quelques autres villes américaines sont ce qu'on commence à appeler des Geek Cities, des villes qui utilisent les big data pour incuber l'innovation, c'est-à-dire qui utilisent leurs données de manière très originale et pragmatique. *« Les Geek Cities font ce que nous pensons que chaque ville devrait faire : évaluer leurs programmes pour comprendre ce qui marche et ce qui ne marche pas, et allouer des fonds aux programmes et pratiques qui ont les impacts les plus positifs, évidents, pertinents. »*[1]

Alors que le modèle des *Smart Cities* (les villes intelligentes) proposait un modèle de ville contrôlé uniquement par l'acteur public et ses prestataires de service, la *Geek City* propose un modèle de ville qui utilise les technologies de l'information pour coproduire son futur avec les citoyens, améliorer les choix en les documentant par les données et les résultats de leurs analyses.

Les données pour changer les politiques publiques

L'analyse de données a pour but de transformer en profondeur l'efficacité de la politique publique. C'est ce qu'a montré le travail de Mike Flowers, responsable des données de la ville de New York, qui a révolutionné l'inspection des immeubles de la ville grâce à l'analyse de données, en ordonnant les 25 000 plaintes annuelles que recevaient les 200 inspecteurs du service, débordés. Son travail a consisté à organiser l'urgence en trouvant des corrélations pertinentes

1 Laura Lanzerotti, Jeff Bradach, Stephanie Sud and Henry Barmeier, *Geek Cities: How Smarter Use of Data and Evidence Can Improve Lives*, 2013

entre les innombrables réclamations que recevait ce service et les signalements de problèmes aux services d'urgence (le 911), permettant aux inspecteurs de se concentrer sur les problèmes les plus importants plutôt que d'être débordés par le flux des plaintes. À Chicago, la cellule big data a analysé les 3 millions de plaintes que recevaient les services de la ville sur leur numéro d'urgence pour développer un modèle de réaction proactif des services publics. Car l'absence de réaction dégrade la situation, comme le montre l'analyse justement : une lumière défaillante annonce la disparition des poubelles puis un vol. L'analyse a aussi montré que les actions de désherbage et d'élagage de la ville conduisent souvent quelques jours plus tard à des plaintes d'habitants pour inondation. À Boston, la ville a utilisé les big data (là encore les plaintes, les signalements de problèmes de bruits, non-paiement de la taxe d'habitation...) pour identifier les bâtiments qui risquent de se transformer en squat, afin d'avoir une action préventive envers leurs propriétaires avant que les immeubles ne se dégradent...
Le pilotage de l'action publique par les données ne pourra pas être une concession de service public, car nul n'imaginerait concéder à un acteur privé le pilotage de l'action publique. Il n'est donc pas étonnant de voir que l'essentiel des villes pionnières dans l'analyse de données se dote de services dédiés. Après avoir ouvert des structures consacrées à l'ouverture des données et leur réutilisation, beaucoup initient des cellules d'innovation et d'analyse des données. C'est le cas de New York notamment. Une récente rencontre sur le thème des arbres de la ville a servi à développer un index pour évaluer les risques relatifs à chaque bloc en cas de tempête (cette rencontre s'est tenue peu de temps après l'ouragan Sandy), et une argumentation pour remettre en question la politique préventive d'élagage (qui n'aurait aucun effet sur les incidents, notamment sur les branches ou arbres qui chutent et tombent), le tout en s'appuyant sur les données des services des parcs et jardins de la ville.
Ces exemples peuvent paraître anecdotiques, et pourtant, ils montrent que la mesure et son analyse permettent de transformer les politiques publiques. Les données permettent de répondre à un problème posé, pour autant qu'on utilise suffisamment de données pour cela. En utilisant par exemple le fichier national d'identification des carnivores domestiques, une ville pourrait suivre l'évolution de l'enregistrement des chiens pour pouvoir adapter la construction des parcs qui leur sont dédiés... Avec les horaires de bus, on peut certes développer des services d'information voyageurs, mais l'on peut aussi analyser la desserte de chaque quartier, et - potentiellement - proposer des améliorations au gestionnaire du réseau de transport. À partir des données de fréquentation des équipements publics, on peut imaginer optimiser les tarifs pour contribuer à mieux répartir la charge des visiteurs. Nous l'avons dit. Répétons-le : l'analyse des données - les big data -, a pour fonction de rétroagir sur l'action politique.

L'analyse des données ne dispense pas de l'imagination

En fait, bien souvent, l'analyse de données est utilisée pour résoudre un problème. L'ingérence des statisticiens montre que les experts d'un problème ne sont pas toujours les plus à même de trouver les meilleures solutions. Les solutions ne passent d'ailleurs pas toutes par les données, mais observer les problèmes sous cet angle permet aussi parfois de poser de bonnes questions et d'y apporter de bonnes réponses.

La ville de Stockholm a cherché un moyen pour faire progresser son taux de survie après un accident cardiaque, qui était assez bas. La solution trouvée n'a pas été d'améliorer les services d'urgence (trop couteux), mais de mettre en place un réseau de volontaires qui ont suivi une formation en réanimation cardio-respiratoire. Lorsqu'un habitant de Stockholm appelle le 112 pour signaler une urgence cardiaque, un SMS est envoyé à tous les membres du réseau se trouvant dans un rayon de 500 mètres de la victime du malaise pour lui porter secours et lui faire un massage cardiaque rapidement. Alors que les ambulances arrivent en 8 minutes en moyenne, les volontaires se sont montrés deux fois plus rapides. Grâce à ce système, la ville de Stockholm a fait progresser le taux de survie après un arrêt cardiaque de 3 % à 11 %... en 10 ans.

Dans cet exemple, l'analyse de données a permis d'identifier le problème et d'y apporter une solution adaptée en terme de moyens. Elle illustre une autre façon de piloter l'action publique avec les données, une voie qui ne renie pas la coproduction bien concrète du service public avec les habitants, au contraire. Alors que la *Smart City* se passait de l'avis des gens, la *Geek City* les invite à intervenir, à coproduire les données, leur analyse, les solutions. Malgré sa complexité apparente, la ville des données ne pourra pas se construire contre ses habitants, mais avec eux. L'analyse des données a pour but d'améliorer l'action politique en lui permettant d'être plus prospective et donc plus cohérente. Elle n'est pas magique. Elle ne dispensera pas de trouver des solutions créatives, diverses, ensemble. Les chiffres n'ont l'avantage que de toujours aider à poser de bonnes questions.

PHILIPPE GARGOV
géographe, spécialiste de la ville numérique
fondateur et directeur de l'agence de prospective
[pop-up] urbain

FICTIF
CE TEXTE EST UNE FICTION QUI PEUT CONTENIR DES ÉLÉMENTS FACTUELS, TOUTE RESSEMBLANCE AVEC LE RÉEL EST FORTUITE

Acolytes Anonymes

Accueil
Portails thématiques
Index alphabétique
Article au hasard
Contacter Wikipédia
Contribuer
Imprimer / exporter
Outils
Autres langues

Les Acolytes Anonymes, connus à l'international sous le sigle **ACOL** (Association Contre l'Observation Légalisée), est une association française de lutte contre la surveillance institutionnelle des espaces publics. Créé en 2014 par un groupe d'étudiants lyonnais, le mouvement est parfois considéré comme une déclinaison française des Anonymous, dont l'une des branches se serait progressivement radicalisée.[réf. nécessaire]

Acolytes Anonymes

Nom commun

L'expression « Acolytes Anonymes »



Sommaire [masquer]

1 Historique
2 Philosophie
3 Organisation
  5.1 Le réseau
  5.2 Les militants
  5.3 Les artistes
4 Organisation
  4.1 Les militants
  4.2 Le réseau
  4.3 Le budget
5 Actions
  5.1 Ateliers Incognithons
  5.2 Festival Anonym'art
  5.3 Colloque La rue nous appartient
6 Polémiques
  6.1. Scandale des Prismal Cities
  6.2. Lobbying contre LOPPSI 3
7 Notes
8 Sources

Historique [modifier | modifier le code]

Les Acolytes Anonymes a été fondée à Lyon en février 2014, suite au décès d'Edward Snowden à Moscou, considéré par beaucoup comme un assassinat politique. Dans un éditorial publié au lancement du site de l'association, les huit fondateurs dénoncent « un climat de surveillance généralisée qui n'a que trop duré : nous refusons de faire votre (re)connaissance ». L'association s'est fait connaître du grand public grâce à une série d'affiches mettant en scène leur slogan initial :

« Défendre l'anonymat de chacun dans l'espace public de tous ».

Le lancement des Acolytes Anonymes a rapidement rencontré un important succès populaire, notamment grâce au relais de personnalités médiatiques telles que Daniel Schneidermann, Guy Birembaum, Jean-Marc Manach ou encore Rémi Gaillard.

La première antenne des Acolytes Anonymes a été ouverte à Paris, à l'occasion du premier anniversaire de l'association. En mars 2015, à l'aide d'une campagne de crowdfunding, les Acolytes Anonymes lancent la première édition du Festival Anonym'art consacré aux « techniques de dissimulation » dans l'espace urbain. La même année, une antenne londonienne est fondée sous le nom ACOL LDN.

L'association a connu un certain pic de notoriété suite aux révélations du scandale Prismal Cities. À partir de cette date, les Acolytes Anonymes se retrouvent néanmoins sous le feu des projecteurs médiatiques, considérés par certains hommes politiques [réf. nécessaire] comme indirectement responsables de nombreux actes de vandalisme à l'égard d'équipements de technoprotection. L'association a toujours refusé de dénoncer les auteurs de ces actes.

Philosophie [modifier | modifier le code]

Selon les statuts de l'association, les Acolytes Anonymes ont vocation à « sensibiliser le grand public aux enjeux de la surveillance des citoyens dans l'espace public, et à démocratiser les moyens de la contourner légalement ».

Les Acolytes Anonymes se distinguent d'autres organisations telles que La Quadrature du Net ou la CNIL en défendant une vision « hybride » [pas clair] de l'espace public, c'est-à-dire à la fois physique et virtuel. Toutefois, la majorité de leurs actions reste focalisée sur les problématiques de l'espace public physique [réf. nécessaire].

La philosophie de l'association a été synthétisée par Emile Orge, délégué général de l'association de 2015 à 2017, en ouverture du Festival Anonym'art 2017 :

« Nous ferons n'importe quoi, pour rester n'importe qui. »

Cette phrase a suscité un certain nombre de réactions négatives au sein de la classe politique française, considérant qu'elle pouvait être considérée comme un appel à la désobéissance civile par les militants les plus radicaux. De fait, les nombreuses exactions à l'encontre de caméras et drones de surveillance, à l'automne 2018, ont été dénoncées par certains comme une conséquence indirecte de cette déclaration.

Organisation [modifier | modifier le code]

Le réseau [modifier | modifier le code]

Originellement ancrés à Lyon, les Acolytes Anonymes disposent d'antennes locales à Paris, Londres, Seattle, Amsterdam et Berlin (antennes classées par ordre de création). Celles-ci ne comptent toutefois qu'une vingtaine de membres actifs par antenne, contre près de 200 à Lyon.

Les militants [modifier | modifier le code]

En 2015, à l'occasion de son premier anniversaire, l'association a déclaré rassembler 463 membres enregistrés et plus de 3 600 soutiens « anonymes ». Elle refuse depuis de publier ses chiffres, en signe de protestation au vote de la loi n°2016-93 du 11 février 2016 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, dite LOPPSI 3.

Les artistes [modifier | modifier le code]

L'association travaille en lien étroit avec divers artistes internationaux, parfois interdits dans leurs propres pays. On compte notamment le chinois Liu Bolin[1], l'américain Adam Harvey[2], ou la néerlandaise Désirée Palmen[3].

Outre le Festival Anonym'art, ils sont régulièrement invités à participer à des ateliers de co-création ouverts au public, aboutissant à la conceptualisation de techniques dites « de dissimulation ». Ils disposent d'un statut de membre privilégié, et sont autorisés à prendre position au nom de l'association.

Actions [modifier | modifier le code]

Ateliers Incognithons [modifier | modifier le code]

Les Acolytes Anonymes ont développé un certain nombre de techniques et outils permettant aux citoyens qui le souhaitent de rester anonymes dans l'espace public, en contournant (parfois à la limite de la légalité, mais toujours sans vandalisme) les technologies de surveillance existantes : caméra, drones, thermocapteurs, puces RFID, cartes de transport, etc.

Ces techniques sont généralement développées et expérimentées au sein d'ateliers animés par les différentes antennes de l'association : les « Incognithons », inspirés par le modèle des hackathons, réunissant des citoyens, artistes ou hackers locaux. Elles sont ensuite publiées sur le site des Acolytes Anonymes (rubrique « Faites-le vous-mêmes »).

Festival Anonym'art [modifier | modifier le code]

Les Acolytes Anonymes organisent depuis 2015 le Festival Anonym'art, destiné à présenter au grand public les réflexions d'artistes portant sur la question de l'anonymat dans l'espace public.

La première édition s'est tenue à Lyon, et était consacrée au camouflage urbain. L'artiste chinois Liu Bolin y a notamment présenté une nouvelle version de sa performance « Hiding in the city ». Le festival est depuis reconduit chaque année, et rencontre un succès populaire incontestable.

Le festival a grandement popularisé les techniques de dissimulation de l'association, en particulier l'utilisation de maquillage permettant de brouiller la reconnaissance faciale des caméras urbaines, inspiré par le concept CV Dazzle[4] inventé par Adam Harvey. Celle-ci est devenu une mode dans de nombreux lycées français, le plus souvent par pur effet stylistique et sans véritables velléités militantes. Le sociologue Michel Maffesoli a baptisé « facialistas » les pratiquants de ces grimages, souvent condamnés à des amendes en vertu des lois LOPPSI 2 et 3.

Colloque La rue nous appartient [modifier | modifier le code]

En marge de la troisième édition du Festival Anonym'art, les Acolytes Anonymes ont organisé en 2017 un colloque réunissant artistes, citoyens, intellectuels et entrepreneurs, autour de la « redéfinition de l'espace public, à l'heure où les frontières se brouillent sous la pression conjointe des technologies numériques, des gouvernances en mutation et de multiples conjonctures sociétales dont nous ne mesurons pas encore les effets » (Déclaration d'ouverture du chercheur Nicolas Nouveau, invité d'honneur du colloque.)

Polémiques [modifier | modifier le code]

Affaire des Prismal Cities [modifier | modifier le code]

L'association s'est fait connaître à l'international en révélant le scandale des « Prismal Cities », après avoir rendu public un document témoignant d'une entente entre multinationales, métropoles et agences de renseignement françaises et européennes.

Il a notamment été démontré que de nombreux capteurs installés dans le cadre des programmes de villes intelligentes (ex. le « Boulevard Connecté » à Nice[5], ou « Issy Grid » à Issy-les-Moulineaux[6]) avaient en réalité vocation à mesurer les pratiques individuelles des passants, pour être ensuite revendues sous forme de méta-données personnelles [pas clair] à des entreprises locales ou internationales (commerces de proximité, banques, compagnies d'assurances, agences de publicité).

Des fuites ultérieures ont révélé que ces données avaient aussi été transmises aux collectivités et institutions européennes. La Préfecture des Alpes-Maritimes a par exemple admis un usage de ces données « à des fins purement utilitaires, sans intrusion dans la vie privée des citoyens n'ayant rien à se reprocher ». Cette déclaration a provoqué l'indignation de nombreuses associations, dont les Acolytes Anonymes.

Cette affaire a largement contribué à installer un climat de défiance à l'égard des institutions publiques françaises et européennes, fragilisant de nombreux élus locaux. Dans un sondage Ipsos-Le Progrès réalisé en octobre 2018, 73 % des Français se sont déclarés « hostiles à la surveillance de l'espace public », 52 % d'entre eux affirmant être « prêts à désobéir » pour préserver leur anonymat dans l'espace public, et 16 % à « user de la violence à l'égard des technologies de surveillance ». Selon un communiqué des Acolytes Anonymes publié à l'époque, ce sondage témoignait « de l'urgence à repenser la protection que notre société souhaite accorder à l'espace public hybride. »

Lobbying contre LOPPSI 3 [modifier | modifier le code]

À l'instar de nombreuses autres associations, les Acolytes Anonymes se sont élevés contre le vote de la troisième loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI 3), finalement promulguée en février 2016. Officiellement, cette loi a été proposée afin de réduire les délais d'intervention policière grâce aux outils de géolocalisation utilisés par les individus.

Parmi les sujets de débat, les Acolytes Anonymes ont souligné les « risques de dérive qu'implique cette obligation d'identificabilité citoyenne, qui nous renvoient aux heures les plus sombres de la plus mauvaise science-fiction ». Les Acolytes Anonymes ont notamment rappelé que les dispositions de la LOPPSI 2, mais aussi de la loi n° 2010-1192 du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public, limitaient déjà considérablement le droit à l'anonymat dans l'espace public.

Pour rappel, l'identificabilité citoyenne, communément appelée délit de faciale, stipule que « tout individu se déplaçant dans l'espace public se doit d'être en permanence identifiable par les outils de techno-protection existants. À cette fin, chaque citoyen français se verra remis un bracelet RFID lui permettant d'être en permanence en géo-contact avec les autorités responsables de sa propre sécurité. Tout contrevenant se verra condamné à deux mois de prison avec sursis, et devra payer la somme de 2 750 euros d'amende. »

En juin 2016, les Acolytes Anonymes ont déposé un recours contre cette loi devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme, faisant valoir « le droit inaliénable des individus à vivre heureux en vivant cachés ».

Notes [modifier | modifier le code]

1. ☐ http://www.liubolinart.com/
2. ☐ http://ahprojects.com/projects/stealth-wear
3. ☐ http://www.desireepalmen.nl/
4. ☐ http://cvdazzle.com/
5. ☐ http://www.ville-nice.fr/Actualites/Le-premier-boulevard-connecte
6. ☐ http://www.issy.com/grands-projets/innovation-issygrid

FABIEN GIRARDIN
chercheur et ingénieur en informatique
co-fondateur du Near Future Laboratory

La sousveillance dans la ville numérique

Il est 9h20 en ce matin glacial du 15 février 2013 dans l'Oural russe. Les habitants de la ville de Tcheliabinsk sont sur le chemin du travail lorsque soudainement une déflagration lumineuse apparait dans le ciel bleu immaculé. En quelques secondes, les automobilistes voient une longue trainée blanche surgir et traverser leur champ de vision, avant de disparaître de l'horizon. Événement extrêmement rare, un météore de 10 000 tonnes vient de se désintégrer à environ 20 kilomètres d'altitude créant une onde de choc qui a fait tomber un mur et le toit d'une usine, détruit des milliers de vitres de la région et blessé près d'un millier de personnes.

Plus surprenant encore, la trajectoire du bolide a été filmée sur tous les angles imaginables par une douzaine d'individus. Quelques minutes après le choc, les images circulent déjà de manière virale sur le web avant d'être reprises par les médias. Rapidement, le météore a un visage, et le monde découvre l'usage massif des *dashcams*[1], ces caméras installées dans les véhicules des particuliers pour enregistrer ce que le conducteur voit.

Dans la Russie de 2013, beaucoup de propriétaires de véhicule circulent avec un cet « œil enregistreur », non pas pour capturer des météores, mais pour deux raisons bien précises. Il s'agit d'une part de se protéger des actes de fraude à l'assurance en gardant des preuves des personnes se jetant sous les roues des véhicules afin de réclamer de l'argent. Mais c'est aussi pour se prémunir d'une police corrompue dans une société où la justice préfère des images aux dépositions monnayables de témoins d'accidents de la circulation. Cette pratique est également favorisée par l'offre à bas prix de caméras et de cartes mémoires, ainsi que par une législation reconnue comme laxiste.

Au-delà des images spectaculaires de Tcheliabinsk, le contenu produit par des centaines de milliers de dashcams s'est transformé en un phénomène sur le web. Le site de partage YouTube avec ses milliers de vidéos d'accidents de circulation, d'escroquerie à l'assurance et, de manière plus légère, de rencontres fortuites avec des célébrités est devenu une plateforme sans frontières de sousveillance.

L'avènement de la sousveillance

Ce terme, proposé il y a maintenant quelques années par Steve Mann, chercheur à l'université de Toronto, désigne l'enregistrement d'une activité du point de vue d'une personne qui y est impliquée, souvent réalisé par un appareil enregistreur portable de type caméra. Et ce, par opposition avec la surveillance, qui

1 Mot-valise formé du préfixe "*dash-*" pour "*dashboard*" (tableau de bord) et du suffixe "*cam*" pour "*camera*".

suppose une infrastructure fixe. Comme ce fut le cas pour la météorite à Tcheliabinsk, la sousveillance implique souvent une communauté qui « enregistre » depuis sa perspective, sans nécessairement faire de calcul politique particulier. Même si la définition de ce terme a pris tout son sens avec l'explosion de la photographie sur mobile, on retrouve les germes d'une telle pratique depuis les années 1920. À cette époque déjà, un appareil appelé chronotachygraphe, ou plus communément « mouchard », était installé sur les camions pour enregistrer leur vitesse, leur temps de conduite et le repos des conducteurs. L'objectif était de vérifier que le comportement de ceux-ci était en adéquation avec les normes légales. Aujourd'hui, relié de manière sécurisée au capteur de mouvement des véhicules, le chronotachygraphe électronique enregistre les données relatives à l'utilisation du véhicule pendant des mois. Dernièrement, une offre commerciale de mouchards est apparue et devient même un argument marketing différenciant dans les offres. En effet, des compagnies d'assurance offrent l'installation d'un gadget sans fil connecté au diagnostic présent dans tous les véhicules. Celui-ci sert à étudier le comportement de l'automobiliste. Les volontaires acceptant la présence de ce système de sousveillance collectant des paramètres tels que la distance parcourue, la vitesse ou la durée de trajet, peuvent recevoir une remise sur leurs primes en échange de leur « bon comportement » au volant. Cette utilisation de mouchards par des autorités ou par des entreprises est dénommée sousveillance verticale. D'autres pratiques de sousveillance se sont développées dans nos villes connectées et numériques. Comme nous l'avons vu, l'intention des propriétaires des dashcams à Tcheliabinsk est de se protéger des abus, escroqueries et de l'opacité de l'administration en appliquant la pratique d' « alibi sousveillance » par la capture de manière continue des preuves de leur bon comportement. Dans un autre contexte, Hasan Elahi, professeur de l'université du Maryland applique la même pratique dans sa vie quotidienne. Possédant le même nom qu'un terroriste recherché aux États-Unis, il a récemment été détenu dans un aéroport. Une manière pour lui de se prémunir d'une telle situation a ensuite consisté à partager publiquement toutes sortes de données : ses mouvements à travers le géopositionement de son téléphone, ses paiements par cartes de crédit et autres traces numériques. Ceci afin de documenter ses activités et échapper aux procédures policières.

Une surveillance inversée

Même si le cas d'Elahi est exceptionnel, la télévision et la fiction se sont emparées du phénomène. Dans la série d'anticipation Black Mirror, Liam Foxwell est un jeune avocat branché. Comme beaucoup de monde, il a une puce implantée derrière l'oreille qui lui permet de « stocker » ses souvenirs. Cette mémoire est consultable quand bon lui semble et partageable entre amis ou avec les autorités de surveillance. Par exemple, le passage de la sécurité dans un aéroport implique le partage de sa mémoire pour vérifier de manière immédiate que Liam n'est pas entré en contact avec des terroristes fichés.

La sousveillance est également appliquée comme une forme de « surveillance inversée » : la technologie de capture de comportement braque les projecteurs sur les autorités en permettant de surveiller les surveillants. En particulier, durant des émeutes intervenues en Pologne en 2011, les manifestants ont utilisé des drones pour filmer les violences policières. Certains observateurs proposent

ainsi que la sousveillance de « Little Sister » permet de réduire ou même d'éliminer la surveillance de « Big Brother ». On parle aussi d'une théorie décrite comme l' « Equiveillance ». En se basant sur l'accès équilibré des technologies de capture de comportement, les individus et communautés diverses peuvent produire leurs propres arguments et observations. Dans ce cadre, les crimes par exemple seraient résolus à partir des observations des individus au lieu de l'accès aux infrastructures de surveillance.

« Certains observateurs proposent ainsi que la sousveillance de "Little Sister" permet de réduire ou même d'éliminer la surveillance de "Big Brother". »

La sousveillance à venir

Dans un futur proche, nous pourrons avoir accès à une panoplie de « prothèses cybernétiques » qui augmentent nos capacités à se souvenir. Par exemple les *Google Glasses* (lunettes de Google) sont équipées d'une caméra intégrée, d'un micro, d'un pavé tactile sur l'une des branches, de mini-écrans et d'un accès à internet par Wi-Fi ou Bluetooth. Ceux-ci permettent d'enregistrer ses activités et d'accéder à la plupart des fonctionnalités proposées par Google.

Ceci étant, les grandes entreprises n'ont pas le monopole de l'innovation de la sousveillance. Sur la plateforme de financement collaboratif Kickstarter, on trouve notamment des propositions telles que Memoto. Il s'agit d'une mini caméra portable autour du cou et permettant de « capturer sa vie ». Auparavant réservées à une minorité, les technologies de prises de vue, telles que les drones sont aussi de plus en plus accessibles hors de la communauté des passionnés démocratisant ainsi la sousveillance autonome et légère.

Nous l'avons compris, dans la ville numérique, il devient difficile de savoir que l'on est observé, par qui et comment. Du fait du manque de transparence de la part des services qui les conçoivent, la rétro-ingénierie semble l'une des rares armes pour se protéger contre les technologies de sousveillance et les systèmes techniques opaques. Traduction littérale de l'anglais « reverse engineering », ce terme désigne l'activité qui consiste à étudier un objet pour en déterminer le fonctionnement interne ou la méthode de fabrication. C'est l'activité à laquelle s'adonnent certains citoyens « lanceurs d'alerte ». Citons par exemple ce hacker new-yorkais qui s'est intéressé aux services de badges sans contact utilisés dans les péages électroniques urbains. En analysant le système, celui-ci a démontré que ces « e-ZPass », n'étaient pas uniquement lus aux barrières de péage, mais qu'ils aidaient aussi l'autorité de transport à mieux connaître l'état du trafic.

La protection de notre individualité semble ainsi devenir un savant mélange d'autocensure sur l'usage de certains services, de vigilance continuelle basée sur la retro-ingénierie et d'utilisation de technologie de capture pour accumuler des alibis. On peut néanmoins se demander si de tels moyens sont envisageables sans pour autant se mettre en marge de la société.

Pour autant, certaines pistes de réponse correspondent à l'évolution des normes sociales. Par exemple, soulignons qu'il est plus facile de demander au propriétaire de *Google Glasses* l'arrêt du système que de faire de même avec une caméra de surveillance installée en hauteur sur un poteau. D'autres pistes portent également sur le terrain légal. L'Autriche, par exemple, a interdit l'usage de dashcams. L'établissement de bonnes pratiques de sousveillance et la mise à jour d'un cadre juridique qui ne soit pas uniquement centré sur l'interdiction des technologies semble déjà nécessaire.

CAROLINE HAMON
consultante éditoriale

FICTIF
CE TEXTE EST UNE ŒUVRE DE FICTION. TOUTE RESSEMBLANCE AVEC LE RÉEL EST FORTUITE

Tranche de vie dans la métropole de Lyon en 2050

Lyon, été 2049. La Part-Dieu est devenu un quartier d'affaire de renommée internationale. Sur fond de gratte-ciels, de jardins suspendus et de routes équipées de capteurs, la journée de travail d'Arthur Milot commence. Ou plutôt, la triple journée. Arthur est manager de ressources collaboratives pour la métropole de Lyon mais aussi artisan numérique et agriKurbain à ses heures…

8 h 30. « Oh, non, c'est pas vrai ! ». Au volant de sa voiture électrique, Arthur Milot, 33 ans et déjà dégarni, soupire. Le voyant violet clignote. « L'autoguidage parking » est en panne. Il va devoir se débrouiller tout seul pour se garer. C'est toujours sur lui que ça tombe ! Ah, ces voitures autopartagées…
En cette chaude matinée de juillet, Arthur se rend au Zenwork. Un espace de co-working situé au 3e étage de la tour Two-Lyon, qui domine la gare internationale Part-Dieu. Cela le change du télétravail. Voilà peu, notre homme a décroché une mission à temps partiel comme manager des ressources collaboratives à la métropole de Lyon. Désormais, il consacre la moitié de son temps de travail à identifier les ressources publiques non-utilisées à l'échelle du territoire (salariés inoccupés, locaux vacants, parkings et machines disponibles, trésorerie dormante…) et à mettre en place des contrats de trocs entre les communes et une

poignée d'entreprises partenaires. La chasse au gaspillage est une nécessité en ces temps de pénurie et Arthur se sent très investi. Le reste du temps, notre homme exerce deux autres activités qui lui tiennent à cœur : d'un côté, la fabrication numérique (comme auto-entrepreneur), de l'autre, le maraîchage dans un potager communautaire (au titre de « citoyen engagé »). Arthur est un pluriactif. En quête de sens et d'indépendance, il alterne les missions chez l'employeur avec des jobs moins rémunérés mais qui lui plaisent et il jongle avec les statuts.

9 h 00. Coup de chance, Arthur trouve une place au pied du gratte-ciel Two-Lyon. Il franchit une haie de poussettes, dans un concert de cris d'enfants. Au rez-de-chaussée, une crèche accueille les bébés des TBF, travailleurs sans bureau fixe. Au premier étage, une salle de sport commune permet de se détendre. L'énergie musculaire des joggers est récupérée sur les tapis roulants pour alimenter une partie du bâtiment en électricité. Arthur n'y a encore jamais mis les pieds, faute de temps. Le 2e étage accueille un atelier de recyclage et d'impression 3D. Les bureaux du Zenwork et la cuisine-bar se trouvent juste au-dessus. Arthur salue la douzaine d'amis déjà présents. Responsable-drôneur de pizza, expert en nano-ingrédients, créateur de jeux video pour seniors… ici, les profils sont variés, ce qui plaît à notre ami. Il y aurait bien emmené Guillaume, son truculent collaborateur de la métropole. Mais, à bientôt 70 ans et proche de la retraite, Guillaume a ses petites habitudes. Il aime retrouver tous les jours son bureau, ses collègues… L'ancienne génération.
Autour du café matinal au Zenwork, la discussion est animée. Au cœur des débats : l'arrestation d'un avocat lyonnais réputé, pour maltraitance sur robot de compagnie. Depuis deux jours, la ville ne parle que de cela. Mais Arthur a du travail. D'ici vendredi, il doit boucler son plan prévisionnel de partage de ressources du territoire pour le dernier trimestre 2049. Il se connecte à la plate-forme d'échange de la métropole et à l'agenda partagé des 58 communes et 10 entreprises partenaires.

12 h 00. Arthur émerge de ses tableaux de bord. Il a une folle envie de grillons poêlés. Direction La Fourmiz, au 50e étage. Les

portes de l'ascenseur s'ouvrent sur une terrasse ombragée et des pins parasols. Ce bar spécialisé dans les insectes est l'un des lieux les plus en vogues du moment. Et encore ignoré des milliers de touristes et hommes d'affaires étrangers qui arpentent le quartier, devenu depuis les années 20, un hub métropolitain qui rivalise avec Milan ou Barcelone. À peine Arthur s'est-il assis, qu'un servobot le repère et s'enquiert de sa commande. Les grillons sont exquis, parfumés à la citronnelle et à la coriandre. Guillaume ne sait pas ce qu'il rate, mais les petites bêtes, il n'a jamais pu s'y mettre. Un hamac se libère. Une aubaine à l'heure de la sieste. Arthur débranche ses « infolunes », ses lunettes à réalité augmentée.

12 h 45. Des moustiques vindicatifs sortent notre homme de sa torpeur. Avec le développement des immeubles végétalisés, les insectes sont devenus légion l'été. Avant sa réunion hebdomadaire de 15 h à la métropole, Arthur a le temps d'aller faire un saut au potager communautaire, situé sur le toit-terrasse d'Incity, une tour voisine. Arrivé dans le hall de verre et d'acier, il croise une poule échappée de la ferme. Sur le toit, à plus de 200 m de haut, il est saisi par la vue : une forêt de gratte-ciels s'étend avec ses jardins suspendus, sur fond de chaîne des Alpes. Entre deux rendez-vous, Arthur enfile bottes et tablier et vient ici cultiver sa parcelle. Il distribue la plus grosse partie de sa production - tomates, laitues, pommes de terre - à l'association des sans-abris de l'arrondissement. Pour son engagement public, notre philanthrope bénéficie d'une réduction de sa taxe d'habitant. Avec ses voisins agrikurbains, le troc fonctionne bien. Arthur apprécie particulièrement le miel de Tom. L'absence de pesticides et la variété des fleurs aux alentours en font un nectar très recherché.

14 h 30. Cap sur la métropole de Lyon pour un debrief d'équipe. Arthur enfourche un vélo'v. Sur son tee-shirt connecté, une flèche indique qu'il va tourner à droite. Mais le voilà coincé dans un embouteillage de vélos ! Il serait temps que la ville triple les voies pour deux roues rue Paul-Bert. La circulation devient infernale aux heures de pointe. Brusquement, un camion rouge le double. Alertés par l'un des 100 millions de capteurs

électroniques répartis dans les rues, les pompiers ont repéré un départ de feu. Bloqué dans un méli-mélo de vélos, en pleine fournaise, Arthur sent son crâne rôtir sous le soleil. Il fait bien 42°. Quelle bêtise d'avoir oublié sa casquette thermoréglée ! À sa hauteur, il remarque un panneau routier vandalisé. Rageur, Arthur clique sur ses infolunes. Et envoie la photo du graffiti, en temps réel, au service voirie. D'ici une semaine, l'application Alerte-ta-Ville devrait l'informer que le problème est réglé.

14 h 45. Trempé de sueur, Arthur passe une tête dans le bureau de Guillaume. « Ne pas déranger, sieste ». Depuis cinq ans, le règlement intérieur a changé. Pour s'adapter aux épisodes caniculaires, le rythme méditerranéen a été adopté l'été : démarrage à 7h30, sieste autorisée, voire, encouragée pour les seniors entre 13h et 15h. Pour le coup, Guillaume ne s'est pas fait prier pour adopter les nouveaux usages en vigueur.

15 h. La réunion Ressources collaboratives démarre. L'ambiance est tendue. Les représentants du personnel sont sur les dents. Les transferts d'agents entre communes se sont multipliés ces temps derniers et certains vivent mal cette situation. L'accueil en entreprise privée reste difficile, il subsiste un décalage de culture. Certains doutent même de la pertinence de cette expérimentation. Le personnel réclame plus de pédagogie et de formation. Un ancien propose de reprendre les sessions « Diffuser l'esprit du territoire », mises en place aux débuts de la métropole. Un autre, d'organiser un barbecue géant entre « agents partagés », « agents communaux » et « agents Métro ».

17 h 15. Fin de réunion. Le principe d'une campagne « Quel que soit l'employeur, tous territoriaux ! » est acté.

17 h 30. Lessivé, le manager retourne en vélo'v, à la tour Two-Lyon. Direction l'atelier de fabrication. Une nouvelle journée de travail commence pour notre homme multi-casquette, cette fois, comme artisan numérique. Un créneau jusqu'à 20 h 30 lui est réservé sur l'une des trois imprimantes 3D du Fablab. Bricoleur né, Arthur s'est

spécialisé dans la réparation de produits usagés. Embouts d'aspirateur à changer, assiettes cassées à reproduire, lampe vintage à dupliquer… Il a une dizaine de commandes sur le feu. Son coup de soleil le brûle. Sa tempe tambourine. Qu'importe, Arthur se connecte à ses plans numériques. Et fait tourner la machine.

20 h 15. Il reste 15 minutes à Arthur pour fabriquer le petit cœur rouge et or qu'il a lui-même imaginé. Ce pendentif, c'est pour Chocoline, son amoureuse. Ils se sont rencontrés par avatars interposés dans un club de salsa, sur Roucool'land.fr. Pour fêter leur « un an », il l'emmène ce soir au concert holographique de Bob Marley. Elle va adorer, c'est dans la nouvelle palmeraie du quartier.


Alliance
LE PANIER DE IUPI
PARTI POUR LA RESILIENCE
AMAP
POTAGERS COLLECTIFS
NOMBRE OBSERVÉ DANS LA MÉTROPOLE
MISE EN RÉSEAU
NOUVEAU MODÈLE

TRANSITION / RÉSILIENCE

La métropole n'est pas une île ou une enclave autonome. Culturellement et économiquement reliée à d'autres territoires, des plus proches aux plus lointains, elle l'est aussi écologiquement avec l'ensemble de la planète. À son niveau, elle a contribué à l'avènement de l'anthropocène, cette nouvelle ère géologique de la planète, dont Natacha Gondran et Aurélien Boutaud rappellent l'implacable mécanique, en même temps que la nécessité d'inventer dès lors les réponses politiques aux défis posés.

Dans un autre texte, Aurélien Boutaud propose un futur optimiste dans lequel aurait eu lieu une inversion des logiques, les approches productivistes disparaissant au profit des secteurs bio, des filières courtes et des systèmes coopératifs. Scénario illusoire ? Si les initiatives citoyennes en matière d'alimentation urbaine restent anecdotiques, Marine Albarede montre tout l'intérêt pour les pouvoirs publics de les suivre pour envisager une transposition de ces pratiques à une plus grande échelle. Peut-être faut-il voir dans les stratégies alimentaires de villes comme Londres ou Toronto une amorce de retournement des pratiques.

Cependant, les changements de logiques peuvent être confrontés à des blocages, lorsqu'il s'agit de revenir sur des enjeux symboliques et sensoriels. Perrine Vincent prend l'exemple du compostage autonome, à contre-courant des représentations sociales de la propreté. Pour Philippe Jury, le frein vient des visions modernes et fonctionnalistes de la ville, il prône au contraire des approches globales, plus systémiques et fonctionnelles, que la métropole avec plus de compétences, pourra développer.

Plus sceptique, Emile Hooge, se posant en disciple de Nassim Nicholas Taleb, préfère un certain foisonnement et désordre tout relatifs : aux solutions trop intégratrices, laissons au contraire de la liberté pour faire émerger de l'imprévu, de belles opportunités.

Entre inquiétude sur les tendances engagées et confiance dans les capacités d'inventer un autre devenir, la métropole aura à accueillir pour tous les révolutions écologiques.

AURÉLIEN BOUTAUD
consultant, chercheur indépendant
spécialisé dans la mise en œuvre et l'évaluation des politiques liées
à l'environnement, au développement soutenable et à la transition écologique

Comment l'économie est devenue écologique

Un récit de science(sociale)-fiction



Mon petit fils me prend pour un vieux chnoc. Mais comment lui en vouloir ? Après tout, nous sommes en 2050 et je m'apprête à fêter mes soixante-quinze printemps. Autant dire qu'il a raison, le gamin : je ne suis plus de la première jeunesse ! Mais n'empêche qu'il commence à m'agacer. Depuis qu'il s'est mis à étudier l'histoire contemporaine du début du 21e siècle, il n'arrête pas de me harceler. Il faut dire que la moitié du manuel scolaire est consacrée aux catastrophes écologiques. Alors bien sûr, me voilà sur le banc des accusés. Et tandis qu'il s'installe dans mon sofa, je sens que c'est à nouveau l'heure du réquisitoire. Je vais en prendre pour mon grade. « Nan mais sérieux, papi, me dit-il en souriant. Sérieux : vous avez failli faire péter la planète, là, avec votre délire ! »

Que voulez-vous que je réponde à une chose pareille, moi ? Ce n'est tout de même pas de ma faute. « Bon, je lui dis en m'asseyant face à lui, bien décidé à lui expliquer ma version des faits. Alors, écoute-moi bien, mon petit : c'est vrai que ça a failli très mal tourner. Mais tout ça, tu vois, c'est à cause du productivisme…

- Du quoi ? me demande-t-il, les yeux écarquillés.
- Du pro-duc-ti-visme !
- Mais c'est quoi ce truc, papi ?
- Eh bien, c'est le modèle économique qui prédominait au 20e siècle, vois-tu. »
Il fronce les sourcils. « Tu veux dire : à l'époque des esclaves, c'est ça ?
- Mais non, lui dis-je, un brin agacé. Pas les esclaves ! Les *salariés* ! »
Tandis que je lui sers un verre de jus de pomme, il se met à m'expliquer la différence entre esclaves et salariés, telle qu'il l'a apprise à l'école. « Ah oui, me dit-il, les esclaves c'est quand les travailleurs étaient la propriété des entreprises, c'est ça ? Et les salariés, c'est quand les travailleurs étaient en location…
- Oui, je marmonne. Si tu veux… Enfin bon, peu importe. Tu vois, dans ce système, la plupart des gens devaient gagner de l'argent pour vivre, et travailler pour gagner de l'argent. Ils louaient donc leur force de travail aux entreprises qui possédaient les outils de production. Et comme ces entreprises étaient en compétition les unes contre les autres, elles essayaient sans cesse d'augmenter la productivité du travail – c'est à dire la quantité de richesse produite par travailleur. Elles le faisaient grâce aux progrès techniques, grâce à la mécanisation, grâce à la rationalisation des tâches de production... Tu comprends ?
- Oui, me dit-il. Mais c'est plutôt cool, ça, papi : grâce aux machines, les gens avaient moins besoin de travailler, alors !
- Ah mais non ! Je m'exclame. Non, justement ! Avec ce système, au lieu de se libérer du travail, on s'est mis à produire plus. Il fallait donc consommer davantage également. On a alors inventé la publicité et le marketing, afin que les gens aient envie de consommer toutes ces choses dont ils n'avaient pas besoin mais que les entreprises s'étaient mises à produire en trop. C'est ce qu'on a appelé la *société de consommation*.
- Naaaaan, glapit-il en secouant la tête. Nan, mais papi, j'hallucine… C'est débile ton truc ! »
Que lui dire ? Je hausse les épaules, je soupire. « Moui, je finis par admettre. Evidemment… aujourd'hui, cela paraît dingue. Mais à l'époque, tout le monde disait qu'il fallait de la croissance

– c'est à dire produire et consommer toujours plus. Parce que, évidemment, sans cela, à cause des gains de productivité, il y avait moins de travail. Alors les gens étaient licenciés. C'était le drame : les travailleurs n'avaient plus de quoi vivre, tu comprends ? Et comme tout le monde avait peur qu'il n'y ait plus de travail, il fallait donc produire et consommer toujours davantage, à tout prix, tout le temps, *ad vitam æternam*.
- Mais c'est ouf, papi !
- Comme tu dis. Et bien entendu, le fait de produire et consommer toujours plus ne pouvait mener qu'à la destruction de la planète : utiliser plus de ressources, épuiser les énergies fossiles, émettre sans cesse davantage de gaz à effet de serre… Et tiens-toi bien : à l'époque, les économistes prétendaient qu'une croissance infinie était possible dans un monde aux ressources finies !
- Ha ha ha ! se bidonne-t-il.
- Tu peux seulement te marrer ! je grogne. Mais en attendant, on se contentait de repousser le problème : il fallait d'abord relancer la croissance, on s'occuperait de l'environnement ensuite. Et c'est comme ça qu'on a bien failli faire péter la planète, comme tu dis. »
À présent, il me fixe droit dans les yeux. Il n'a pas l'air de me croire. Je le lis dans son regard : il se demande si nous avons réellement pu être aussi stupides. À cet instant, j'ai un peu honte, je l'avoue. Honte d'avoir appartenu à cette génération. Alors je me reprends. Je lui raconte comment nous avons su renverser la machine. « Au début du siècle, je lui explique, certains ont commencé à s'organiser autrement. Par exemple, on a vu se développer des centaines de coopératives, ce qui permettait aux salariés de devenir propriétaires de leurs outils de production. Souvent, il a fallu mobiliser des formes d'investissements alternatifs, comme le *crowdfunding* ou le microcrédit municipal. À Lyon, à cette époque, des étudiants ont par exemple créé Alterconso, la première *méta-AMAP,* tu sais…
- Ben oui, bien sûr.
- Oui. Aujourd'hui, cela semble évident. Mais à l'époque la plupart des gens faisaient leurs courses dans des supermarchés où

ils achetaient des produits issus de l'agriculture pétrochimique qui venaient parfois de l'autre bout du monde. Alors quand ces coopératives locales se sont créées, c'était très nouveau. On pouvait obtenir chaque semaine un panier de produits issus de l'agriculture biologique de proximité, fournis par plusieurs types de producteurs, et sans aucun intermédiaire ! C'était le tout début des circuits courts !
- Mais papi, me dit-il, c'est quoi l'agriculture biologique ? »
Sur le coup, sa question me désarçonne. Et pourtant, c'est évident : il est tout simplement trop jeune pour avoir connu cela. Alors je lui explique qu'à l'époque, les paysans qui produisaient normalement pouvaient apposer sur leurs produits un label qui les différenciait des autres : le label *agriculture biologique*. Mais il n'a pas l'air de comprendre ce que je lui raconte. « Bon, je lui dis, je sais que c'est difficile à imaginer. Aujourd'hui, les seuls produits étiquetés sont ceux de l'agriculture pétrochimique…
- L'étiquette APC ? me demande-t-il. L'étiquette rouge avec une tête de mort ?
- Oui, c'est ça. Mais à l'époque, l'agriculture normale, c'était l'agriculture pétrochimique…
- Naaaaaan ! »
Il n'en revient pas, le pauvre garçon. Il faut le comprendre, c'est à peine imaginable comme situation. « Et pourtant ! lui dis-je en soupirant, je t'assure que c'est vrai ! Mais revenons-en à notre exemple : tu vois, ces coopératives locales n'avaient plus besoin de rentrer dans une logique de croissance. Une fois qu'elles avaient trouvé leur équilibre, elles se contentaient de parrainer une autre coopérative. Cet essaimage a permis de sortir de la logique de concentration et de compétition dans laquelle s'était enfermé le productivisme. C'est alors que les collectivités locales se sont investies dans la démarche, parce qu'elles ont compris qu'elles avaient intérêt à favoriser ces processus de relocalisation de la production. Elles ont aussi développé des monnaies locales afin d'encourager ces échanges…
- Mais du coup, papi, c'était vachement plus facile de s'occuper d'environnement dans cette économie locale, non ?
- Exactement ! La pollution ne pouvait plus être délocalisée :

il fallait donc s'en occuper, produire proprement ! C'est à partir de là qu'on a vu se développer de véritables écosystèmes industriels, dans lesquels les ressources locales étaient optimisées entre producteurs. Plus question de gaspillage ! Recyclage à tous les étages ! À l'époque, on parlait d'économie circulaire ou d'écologie industrielle. C'était vraiment très nouveau !
- Mais alors, dis-moi : l'autoproduction, l'économie collaborative… ça date de quand ?
- Eh bien, à peu près de la même époque. On a d'abord vu se développer des ateliers associatifs, des jardins partagés, des *fablabs*, des bricothèques, enfin bref : tout plein d'endroits où on pouvait concevoir, fabriquer, personnaliser ou réparer des produits. Comme il y avait de plus en plus de personnes sans emploi, le secteur est devenu plus important. Et très vite, les gens se sont mis à échanger sur Internet les plans des produits qu'ils avaient conçus : c'est comme ça qu'est née l'économie libre. Parce qu'avant cela, figure-toi que les produits étaient protégés par des droits industriels : c'est à dire que les plans appartenaient aux entreprises privées. Et pour en vendre toujours plus, ces entreprises avaient inventé plein d'astuces afin que leurs objets deviennent obsolètes le plus vite possible. Par exemple, si tu cassais une pièce en plastique particulièrement fragile de ton téléphone, tu étais quasiment obligé d'en racheter un entier : soit la pièce de rechange était introuvable, soit la main d'œuvre te coûtait plus cher que le prix du neuf – car à l'époque, tout était fabriqué dans des pays pauvres et pollués à l'autre bout de la planète !
- Mais c'est dingue ! s'exclame-t-il. Enfin, papi, si mon téléphone est cassé, je vais chercher sur Internet le code source de la pièce défaillante et je l'envoie par e-mail à l'imprimerie 3D municipale. Une heure plus tard, la pièce est prête ! Je vais alors la chercher, je prends au passage les outils dont j'ai besoin à la bricothèque de quartier, et hop : c'est réparé…
- Oui ! je lui dis en riant. Je sais bien. Et si jamais tu n'y arrives pas, tu peux te rendre à l'atelier associatif informatique, où quelqu'un t'explique comment faire…
- Ben oui ! »

Il me sourit, puis se lève. « Bon, lâche-t-il en secouant la tête de dépit. Écoute, papi, c'est pas tout, mais il faut que je m'en aille. J'ai loué une i-pedal-car avec un copain.
- Ah ! je lui dis. Vous allez à la campagne ? C'est bien. Mais alors attends, tiens, il faut que je t'explique comment est apparue l'économie de fonctionnalité… Tu sais que les gens étaient propriétaires de leur voiture, avant ça ?
- Bon, écoute, papi, tu me raconteras ça la prochaine fois, hein ?
- Attends… T'imagines même pas : il y avait des bagnoles partout en ville, c'était l'horreur, un bruit terrible, du bitume… les gamins ne pouvaient même pas jouer dans les rues…
- Bon allez…
- Et puis tu sais…
- Salut papi !
- Attends ! »
Et voilà, ça y est. Il m'a laissé tomber. Il s'en va. Et tandis que je le regarde s'éloigner à travers la vitre du salon, un doute m'envahit : que doit-il penser de moi, à présent ? Avec mes histoires de productivisme, de croissance économique et de société de consommation… sûr que je suis encore passé pour un vieux schnock !

NATACHA GONDRAN
enseignante-chercheur à l'institut Fayol de l'École nationale supérieure des Mines de Saint-Etienne. membre de l'UMR 5600 Environnement, Ville, Société

AURÉLIEN BOUTAUD
consultant, chercheur indépendant spécialisé dans la mise en œuvre et l'évaluation des politiques liées à l'environnement, au développement soutenable et à la transition écologique

Bienvenue dans l'Anthropocène ?
L'humanité confrontée aux limites de la biosphère

Pour la première fois dans l'histoire de notre planète, une espèce est aujourd'hui devenue à elle seule le principal moteur de modification de la biosphère. Cette espèce, c'est évidemment *homo sapiens*. Depuis la révolution industrielle, l'homme moderne a en effet profondément modifié les conditions qui avaient permis à l'écosystème de la terre de se maintenir dans un état stable durant les 10 000 dernières années - période que les géologues appellent l'Holocène, et qui a notamment vu la naissance de l'agriculture. Pour de nombreux scientifiques, il est aujourd'hui clair que les effets de l'activité humaine sur la nature sont devenus si importants qu'ils nous font entrer dans une nouvelle ère géologique : ce que le climatologue et prix Nobel de chimie Paul Crutzen propose d'appeler l'Anthropocène (Crutzen, 2002).

Des limites écologiques planétaires à ne pas dépasser

Ces changements écologiques d'ampleur planétaire posent toutefois de nombreuses questions auxquelles les scientifiques ont parfois du mal à répondre. Parmi ces questions, les plus préoccupantes touchent à l'incertitude et à l'irréversibilité de certains impacts de l'activité humaine sur la biosphère. Ainsi, depuis quelques années, plusieurs articles publiés dans des revues aussi prestigieuses que *Nature*, et cosignés par plusieurs dizaines de scientifiques de renom, alertent sur les risques d'un effondrement global de la biosphère du fait d'un dépassement de certains seuils écologiques planétaires.

Pour Johan Rockström et ses collègues (2009), par exemple, il est clair que certains sous-systèmes biophysiques présentent des limites qui ne devraient pas être dépassées, sous peine de voir notre vaisseau planétaire dériver vers des conditions potentiellement désastreuses pour la vie humaine. Ces auteurs pensent qu'il devient urgent de préserver un espace de fonctionnement sécurisé *(safe operating space)* pour l'humanité, afin d'assurer le maintien de l'équilibre des processus et sous-systèmes biophysiques planétaires.

Le climat… mais pas seulement

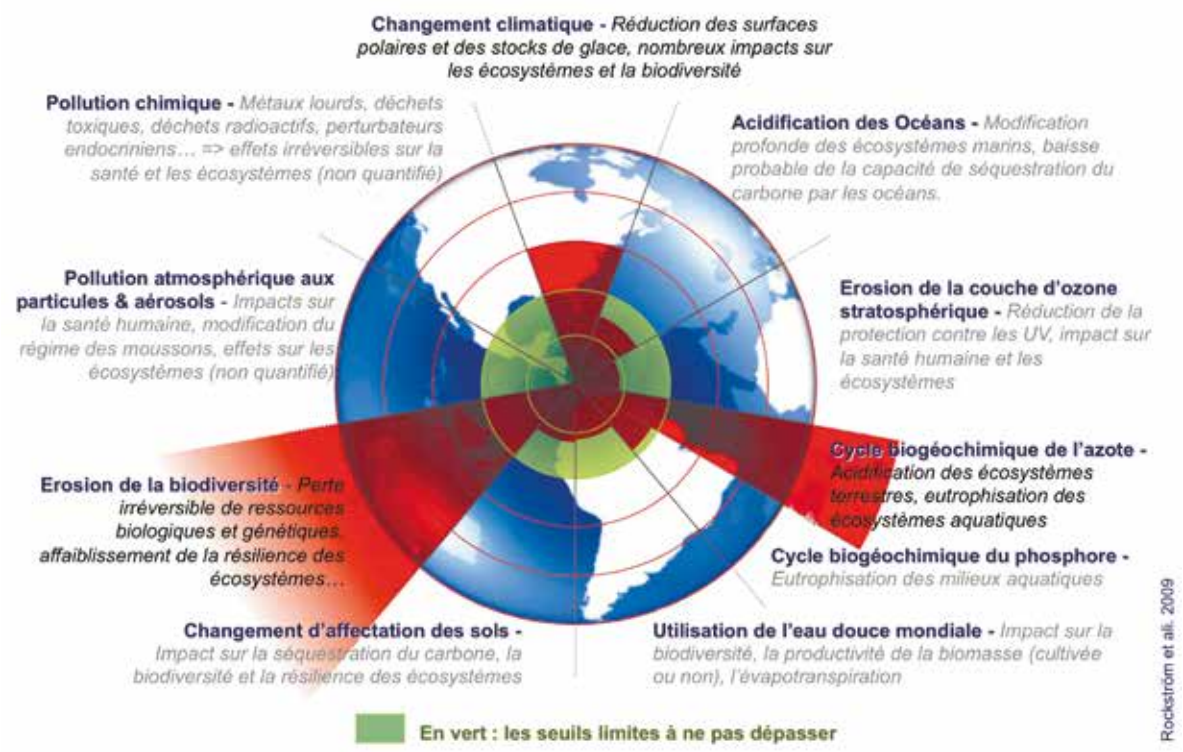
Pour le grand public, l'idée d'un bouleversement écologique planétaire se limite bien souvent à la question du changement climatique, dont les médias se font régulièrement l'écho. Pourtant, bien au-delà du seul climat, plusieurs autres équilibres écologiques majeurs présentent des seuils qui, pour certains d'entre eux, seraient sur le point d'être dépassés. De nombreux sous-systèmes biophysiques réagissent en effet de façon non-linéaire, souvent brutale, et sont particulièrement sensibles lorsque l'on s'approche de niveaux seuils pour certains paramètres. Les conséquences risquent alors d'être irréversibles et pourraient, dans certains cas, conduire à des changements environnementaux démesurés.

Même si tous les processus ou sous-systèmes naturels ne font pas l'objet de seuils clairement établis, les actions humaines qui dégradent leur résilience augmentent le risque que ces seuils soient dépassés dans d'autres domaines. Par exemple, la dégradation de la qualité des sols et des masses d'eau peut rendre les systèmes plus sensibles aux changements climatiques. Johan Rockström et ses collègues ont ainsi défini neuf processus pour lesquels des limites planétaires à ne pas dépasser peuvent être définies : le changement climatique, le taux de perte en biodiversité (terrestre et marine), l'interférence entre les cycles de l'azote et du phosphore, l'appauvrissement de la couche d'ozone, l'acidification des océans, l'utilisation planétaire d'eau douce, le changement d'affectation des sols, la charge en aérosols atmosphériques et la pollution chimique. Ces neuf limites sont représentées sur le graphique ci-après et précisées dans le tableau 1.

Plusieurs limites planétaires déjà dépassées, d'autres sur le point de l'être

L'analyse de Rockström et ses collègues (2009) montre que les limites de la planète sont déjà dépassées pour trois grands domaines : le changement climatique, le taux de disparition de la biodiversité et les interactions avec le cycle de l'azote. On s'approche également dangereusement des limites en ce qui concerne l'utilisation d'eau douce, les interactions avec le cycle du phosphore, le changement d'affectation des terres et l'acidification des océans. Ces dépassements ne pourront pas se prolonger indéfiniment sans éroder significativement la résilience des principaux composants qui garantissent le fonctionnement actuel du système terre. Ces différentes limites sont de surcroît intimement liées les unes aux autres. Par exemple, transgresser les limites d'acidification des océans ainsi que celles des cycles de l'azote et du phosphore limitera,

Figure 1.
Au-delà des limites (Rockström et coll. 2009).
La zone verte représente l'espace de fonctionnement sécurisé pour les neufs thèmes définis.
Avec l'autorisation de Macmillan Publishers Ltd: Nature, "Approaching a State Shift in Earth/'s Biosphere", copyright 2012.



à terme, la capacité des océans à absorber le carbone atmosphérique. Le changement d'affectation des terres contribue au changement climatique, mais il réduit également la résilience des systèmes locaux face aux changements globaux. Et ainsi de suite.

Agir au plus vite pour éviter l'effondrement

La probabilité d'un effondrement planétaire futur est donc forte, même s'il y a encore beaucoup d'incertitudes quant à son caractère inévitable et à son échéance. Les ressources biologiques dont nous dépendons subissent des transformations rapides et imprévisibles à l'horizon de quelques générations humaines. Les principaux facteurs à l'origine de ces impacts planétaires sont la croissance de la population mondiale, et surtout celle de la consommation des ressources qui y est associée, la transformation et la fragmentation des

Tableau 1. Les limites de la planète (traduit de Rockström et coll. 2009)

Processus du système terre	Paramètres	Limites proposées	État actuel 2009	Valeur pré-industrielle
Changement climatique	Concentration en CO_2 (ppm en volume)	350	387	280
	Modification du forçage radiatif (en W/m^2)	1	1,5	0
Erosion de la biodiversité	Taux d'extinction (nombre d'espèces disparues par million d'espèces par an)	10	> 100	0,1 - 1
Cycle de l'azote (lié au cycle du phosphore)	Montant de N2 enlevé de l'atmosphère pour une utilisation anthropique (millions de tonnes par an)	35	121	0
Cycle du Phosphore (lié au cycle de l'azote)	Quantité de P rejetée dans les océans (millions de tonnes par an)	11	8,5 – 9,5	-1
Appauvrissement de la couche d'ozone	Concentration d'ozone (en Dobson)	276	283	290
Acidification des océans	État de saturation moyenne globale en aragonite des eaux marines de surface	2,75	2,90	3,44
Utilisation planétaire d'eau douce	Consommation d'eau douce par les humains (km^3 par an)	4000	2600	425
Changement d'affectation des sols	Pourcentage de surface de la terre convertie en sols cultivables	15	11,7	faible
Pollution aux aérosols atmosphériques	Concentration en particules totales	À définir		
Pollution chimique	Quantités émises ou concentrations moyennes mondiales en polluants organiques persistants, plastiques, perturbateurs endocriniens, métaux lourds et déchets nucléaires ou leurs effets sur les écosystèmes et le fonctionnement du système Terre	À définir		

habitats naturels des animaux, la production et la consommation d'énergie et le changement climatique. Anticiper ces risques, à l'échelle planétaire et locale, est devenu crucial pour assurer l'avenir des écosystèmes ainsi que des sociétés humaines qui en dépendent. Cette anticipation nécessite non seulement des travaux scientifiques, mais aussi la volonté de la société de prendre en compte ces risques d'instabilité biologique afin d'établir des stratégies visant à conforter la pérennité du bien-être humain. (Barnosky et coll., 2012)

Au niveau de la société, le consensus semble être acquis à la cause des chercheurs : éviter les risques d'effondrement nécessite de limiter conjointement la croissance de la population mondiale et l'utilisation de ressources par personne. Il faudrait pour cela améliorer l'efficacité énergétique, accroître rapidement la part d'énergie non fossile dans les consommations énergétiques mondiales,

améliorer l'efficacité de la production et de la distribution alimentaire et préserver davantage de réserves naturelles de biodiversités et de services écosystémiques plutôt que de défricher de nouveaux espaces ou puiser dans les espèces sauvages. Anthony Barnosky et ses collègues le disent sans détour : « ces tâches sont énormes, mais elles sont vitales si le but de la science et de la société est d'amener la biosphère vers des conditions souhaitables plutôt que vers des conditions qui nous menacent à notre insu. » (Barnosky et coll., 2012)

Vers une politique de l'Anthropocène ?

Ces constats sont corroborés par le dernier rapport Global Environment Outlook (GEO-5), produit au cours d'un processus de plus de trois ans et impliquant plus de 600 experts du monde entier (UNEP, 2012). Pour le GEO-5, un monde durable doit viser simultanément des objectifs de bien-être humain et de durabilité écologique aux niveaux planétaire, régional et local. Sa vision repose sur l'hypothèse que, d'ici 2050, tous les hommes pourront avoir accès à de la nourriture, de l'eau potable, des installations sanitaires et des sources modernes d'énergie, tout en respectant les limites écologiques planétaires. Pour y parvenir, l'UNEP appelle à des mesures structurelles et une action politique forte visant à modifier les modes de production et de consommation. Ces changements doivent non seulement reposer sur des mesures technologiques, financières et de gouvernance, mais doivent également orienter les modes de vie et les mentalités vers une plus large prise en compte des valeurs de durabilité et d'équité. L'UNEP précise que des transformations aussi complexes nécessiteront un fort niveau de consensus et de coordination entre les divers acteurs sociaux, ainsi qu'une forte gouvernance et détermination politiques (UNEP, 2012). Reste à savoir si ces dernières sauront être à la hauteur des enjeux, puisqu'il s'agit ni plus ni moins d'inventer une politique de l'Anthropocène.

A.D. Barnosky, E.A. Hadly, E., A., J. Bascompte, E. Berlow, J. Brown, M. Fortelius, W. Getz, J. Harte, A. Hastings, P. Marquet, N. Martinez, A. Mooers, P. Roopnarine, G. Vermeij, J. Williams, R. Gillespie, J. Kitzes, C. Marshall, N. Matzke, D.Mindell, E. Revilla, & A. Smith, 2012, *"Approaching a State Shift in Earth's Biosphere"*, Nature, vol. 486, no. 7401, pp. 52-58.

P.J. Crutzen, 2002. *"Geology of mankind: the Anthropocene"*, Nature, n°415, p. 23

J. Rockström, W. Steffen, K. Noone, Å. Persson, F.S. Chapin, E.F. Lambin, T.M. Lenton, M. Scheffer, C. Folke, H.J. Schellnhuber, B. Nykvist, C.A.d. Wit, T. Hughes, S.v.d. Leeuw, H. Rodhe, S. Sörlin, P.K. Snyder, R. Costanza, U. Svedin, M. Falkenmark, L. Karlberg, R.W. Corell, V.J. Fabry, J. Hansen, B. Walker, D. Liverman, K. Richardson, P. Crutzen & J.A. Foley, 2009, *"A safe operating space for humanity"*, Nature, vol. 461, no. 7263, pp. 472-475.

UNEP - United Nations Environment Programme, 2012. GEO 5 *Global Environment Outlook - Environment for the future we want*. UNEP, Nairobi.

PERRINE VINCENT
ingénieure, urbaniste, chercheuse
membre de FRV100, agence de sciences humaines appliquées

Tensions entre développement durable et ville fonctionnelle : l'exemple du compostage autonome

Depuis plus de vingt ans, les politiques publiques s'attèlent à améliorer la gestion et le traitement des ordures ménagères, ainsi qu'à réduire la quantité de celles dites résiduelles. Des efforts conséquents ont été fournis pour promouvoir le tri du verre et des déchets recyclables, et pour développer des filières de valorisation. Concernant les matières organiques, les initiatives sont récentes et semblent surtout émaner d'associations. Par exemple, celles que les Compostiers à Lyon mènent depuis 2009, avec des projets de composteurs collectifs. Leurs actions font écho aux politiques publiques puisqu'ils ont été associés au Grand Lyon pour mener une opération pilote visant à équiper des ménages volontaires de « lombricomposteurs ».

Mais à ce jour, les politiques publiques en matière de compostage sont timides : les acteurs publics concernés s'en tiennent souvent à publier des guides de compostage visant à aider les citoyens à composter. Certains soutiennent des initiatives citoyennes en distribuant des composteurs individuels, ou mènent des expérimentations de compostage collectif aux pieds d'immeubles aux habitants volontaires.

Ces politiques sont hésitantes, alors que le compostage autonome promet des avantages économiques et environnementaux en accord avec les préceptes du développement durable. Selon une expérimentation portée par l'ADEME, un équipement de 50 % des ménages engendre une réduction du poids des poubelles de 32 %[1]. La généralisation du compostage autonome, y compris en

1 ADEME, MEDAD, *Compostage domestique, une idée fertile pour des déchets utiles,* ADEME éditions, Paris 2007, 6p.

milieu urbain, où vit plus de 75 % de la population française, permettrait ainsi une réduction significative des quantités de déchets transportés et traités, et donc une baisse significative des coûts associés.
Malgré ces perspectives, la généralisation du compostage autonome n'a pas (encore ?) lieu, en particulier en milieu urbain. Pourquoi est-elle si difficile à mettre en place ? Cet article propose de soulever les enjeux d'une généralisation du compostage autonome en milieu urbain et présente deux hypothèses : 1/ le compostage urbain autonome serait à contre-courant des trois idées fortes qui orientent le développement des villes européennes depuis un siècle et demi – l'hygiénisme, le centralisme et le technicisme ; 2/ sa généralisation s'en trouverait freinée, malgré la forte influence des préceptes du développement durable sur les réflexions et les actions des acteurs publics.

Enjeux techniques, politiques et organisationnels

D'un point de vue technique, le compostage autonome se situe aux antipodes des dispositifs urbains actuels, tels que ceux d'approvisionnement en eau potable ou d'assainissement des eaux usées. Tandis que le compostage autonome ne mobilise que quelques objets techniques rudimentaires, peu coûteux en investissement (des planches assemblées par des clous, vis, écrous… et une pelle), les dispositifs urbains conventionnels se caractérisent par des infrastructures lourdes : réseaux techniques, stations de traitement mobilisant des énergies conséquentes. De plus, ces dispositifs nécessitent l'intervention continue d'organisations aux compétences techniques poussées alors que le compostage autonome requiert peu de technicité : nul besoin d'ingénieurs, ni d'ordinateurs de contrôle du procédé de dégradation organique.
Le compostage autonome est donc simple au niveau matériel et fonctionnel, et pourtant, cette caractéristique ne joue pas en faveur de sa généralisation. En fait, cette simplicité serait contraire aux principes de centralisation et de maîtrise technique sur lesquels les acteurs des dispositifs urbains – privés et publics – s'accordent, et ce depuis un siècle et demi.
Tout d'abord, les acteurs privés actuels de la gestion des déchets – de grands groupes – auraient peu d'intérêt, en tout cas à court terme, à développer cette filière. Le compostage semble en effet peu compatible avec une centralisation à l'échelle métropolitaine. Les acteurs privés préfèrent des installations centralisées, bien délimitées spatialement et permettant des économies d'échelle, plutôt que des dispositifs diffus dans l'espace urbain, peu maîtrisables au niveau du foncier et des usages. En outre, les contraintes et risques induits par la présence des matières organiques dans les ordures ménagères résiduelles sont déjà pris en compte pour le fonctionnement des installations existantes, que ce soit des incinérateurs ou des installations de stockage. Aussi, les coûts de traitement de ces matières organiques sont déjà intégrés, pour l'investissement comme pour le fonctionnement. Compte tenu de la durée de vie de ces types d'installations – de l'ordre de plusieurs décennies – l'abandon du traitement des matières organiques dans les installations existantes correspondrait à un investissement perdu.
De plus, le compostage autonome nécessite des savoir-faire élaborés : comment interpréter le degré de décomposition du compost, son humidité, son acidité, son odeur, la présence de tel ou tel insecte ? Comment assurer une aération

adéquate et un bon équilibre entre déchets secs et humides, déchets grossiers et déchets fins ? Ces connaissances et savoir-faire, que les associations ad hoc ont acquis par l'expérience et le tâtonnement, peuvent s'apparenter à une « expertise d'usage ». Or, si au niveau associatif, ces composteurs peuvent fonctionner correctement grâce à un apprentissage adéquat et à une motivation certaine des adhérents, il semble plus ardu d'impliquer l'ensemble des citadins. En effet, bien que les usages appropriés au compostage puissent être appris par tout un chacun, il est toutefois nécessaire que la personne soit intéressée par cet apprentissage et motivée pour le mettre en pratique.

Finalement, cette faible technicité suppose, par rapport aux autres dispositifs urbains, un transfert de responsabilités des organisations professionnelles vers les usagers. Or les acteurs publics semblent peu enclins à opérer ce transfert : chargés de l'organisation des activités urbaines, ils sont réticents à l'idée que le fonctionnement d'un dispositif urbain puisse dépendre en grande partie des usages, lesquels sont difficilement maîtrisables du fait de la diversité des utilisateurs, de leurs intentions et de leurs savoir-faire.

Pour leur part, les citoyens sont habitués à considérer que les dispositifs urbains fonctionnent sans qu'ils n'aient à s'en préoccuper. Aussi seraient-ils, pour la plupart, peu disposés à prendre de telles responsabilités. Les dispositifs de gestion des déchets font toutefois exception puisque les citoyens sont déjà sollicités pour le tri sélectif. Pour autant, cette hypothèse est confortée puisque les résistances des ménages au tri sont nombreuses et persistantes. En outre, les difficultés des ménages trieurs sont significatives, notamment du fait du peu d'espace disponible pour accueillir trois réceptacles dans les cuisines[2]. Aussi, il est à prévoir qu'un réceptacle supplémentaire pour isoler les matières organiques serait difficilement acceptable pour le plus grand nombre.

« Il est devenu inconvenant dans notre société que l'espace urbain soit occupé par des objets qui perturbent les sens. La présence de « déchets », visibles et surtout potentiellement odorants, est tout simplement inadmissible. »

Enjeux spatiaux, sensoriels et symboliques

Par ailleurs, le compostage en milieu urbain pose évidemment la question de la disponibilité d'espace : les jardins privatifs sont rares et les espaces verts disponibles ont souvent des affectations d'usages peu compatibles avec la présence d'un composteur. Certains acteurs publics ont tenté de promouvoir des composteurs individuels dans les cuisines des logements, mais, sans surprise, cet appel à la bonne volonté des citoyens est le plus souvent resté lettre morte, les plus militants d'entre eux préférant s'organiser pour des projets collectifs de composteurs en extérieur.

De plus, cette question spatiale ne se limite pas à la disponibilité de quelques mètres carrés pour entreposer un composteur : elle soulève des enjeux sensoriels et symboliques et met à l'épreuve les représentations sociales de propreté. Pour l'anthropologue Mary Douglas[3], la notion de « saleté » renvoie en effet à la présence d'objets en un lieu inapproprié, comme « quelque chose qui n'est pas à sa place ». En l'occurrence, dans l'espace domestique et plus particulièrement dans les cuisines, l'idée de conserver plusieurs jours des matières organiques dans un réceptacle dédié semble difficilement acceptable : leur concentration et leur isolement des autres ordures ménagères feraient ressortir leur caractère souillé et odorant. De plus, il est devenu inconvenant dans notre société que l'espace urbain soit occupé par des objets qui perturbent les sens. La présence de « déchets », visibles et surtout potentiellement odorants, est tout simplement

2 J.M. Deleuil, *« Trier les déchets, de l'injonction à la participation », Questions de communication,* n°6, Presses Universitaires de Nancy, Nancy 2004, pp.179-201

3 M. Douglas, *De la souillure. Essai sur les notions de pollution et de tabou,* 1re éd. 1966, Éd. La Découverte et Syros, Paris, 2001, 205 p.

inadmissible, de sorte que l'idée de compostage urbain heurte les sensibilités de la plupart des citoyens, et freine les élus, soucieux de l'opinion de l'électorat. Pour aller plus loin, cette intolérance à ce qui est désagréable aux sens s'inscrit dans l'histoire des villes européennes depuis la révolution industrielle, marquées par l'hygiénisme. Le sort des excréments humains en milieu urbain dans les années 1870 est exemplaire[4]. Jusqu'alors, les excréments sont entreposés dans des fosses d'aisances, collectés, transportés, épandus, transformés en « poudrette », vendus et réutilisés comme engrais pour l'agriculture périurbaine. Mais cet usage devient alors l'objet de conflits virulents entre vidangeurs et hygiénistes : tandis que les premiers entendent défendre leur activité, les seconds la jugent insalubre et promeuvent le « tout-à-l'égout ». La victoire finale des hygiénistes avec la généralisation des réseaux d'assainissement met fin à ce cycle des matières organiques, qui, de ressources économiques, sont passées au statut de « déchets ». L'essor de ces réseaux souterrains rejoint au final une tendance à l'esthétisation et à une aseptisation olfactive de la ville.

En conclusion, la généralisation du compostage autonome irait à contre-courant des changements urbains depuis la révolution industrielle et pourrait constituer un challenge pour la métropole. À l'opposé, il est possible d'envisager un dispositif de compostage centralisé avec une collecte généralisée des déchets organiques. Cette option, certes plus conforme aux habitudes des acteurs impliqués et des citoyens, ferait perdre l'intérêt d'une technique simple et impliquerait des coûts importants qui se répercuteraient inévitablement sur les ménages. Elle ferait surtout perdre de vue les idées prometteuses de cycle des matières organiques à une échelle locale et de resserrement des liens entre urbain et périurbain. Si les freins évoqués dans cet article s'avéraient trop importants, il serait souhaitable de réfléchir à des voies alternatives, intermédiaires entre compostage autonome et compostage centralisé.

4 S. Barles, *« Experts contre experts : les champs d'épandage de la ville de Paris dans les années 1870 » in Histoire urbaine,* n°14, vol.3, 2005, pp. 65-80.

PHILIPPE JURY
responsable propective au Centre international de recherche et d'innovation pour le développement durable (CIRIDD)

La ville sera servicielle. Fonctionnelle, ne pourrait-elle pas aussi être résiliente et durable ?

Au moment où le concept de ville servicielle émerge (Marzloff, 2011), il importe de replacer cette tendance dans une perspective de transition économique et écologique et de réinterroger les liens et les différences entre service et fonctionnalité.

De la ville moderne fonctionnaliste à la ville durable et résiliente

Commençons par un paradoxe. En matière d'urbanisme, la notion de ville fonctionnelle pourrait faire penser à la ville moderne, théorisée en 1933 sous la forme de la charte d'Athènes lors du Congrès international d'architecture moderne, réuni justement sur le thème de « La ville fonctionnelle ». Or la notion de ville durable s'est bâtie sur le constat que cette ville moderne était en grande partie insoutenable (Boutaud & Jury, 2013) La charte d'Aalborg a d'ailleurs pris en 1994 le contre-pied quasi-systématique de la charte d'Athènes (Emelianoff, 2010).

Plus fonctionnaliste que fonctionnelle, l'approche de la ville moderne a cherché la rationalité et l'efficacité en organisant la ville en zones séparées et spécialisées selon une des quatre fonctions clefs (Le Corbusier, 1943) et *in fine,* elle a failli à apporter les fonctions pouvant satisfaire les besoins élémentaires de ses habitants.

À la lumière de travaux sur la résilience des systèmes écologiques récemment étendus aux systèmes humains (Lietaer, 2008), on comprend qu'une telle approche ne pouvait que dégrader la résilience de la ville et, par la suite, organiser son insoutenabilité. Introduire une nouvelle approche fonctionnelle dans une

perspective de transition (Boutaud, Jury et Al, 2012) suppose de rééquilibrer les facteurs de résilience (Hopkins, 2010) en :
- augmentant la diversité des éléments qui composent le système,
- favorisant la modularité, c'est-à-dire en morcelant le système global en de plus petites entités autonomes,
- favorisant les rétroactions directes (et donc les circuits courts).

La mixité fonctionnelle, élément central de la ville durable, en tension avec la logique de métropole dans une économie globalisée

L'un des principes de constitution de la ville durable est la mixité fonctionnelle, qui désigne le fait de disposer, à courtes distances, de l'ensemble des fonctions nécessaires à la vie en ville : logement, activité, commerces, équipements administratifs, culturels, de mobilité, de loisirs...

En pratique, la recherche de la mixité fonctionnelle pose des questions de mise en œuvre en fonction du projet et de son échelle. Jusqu'où doit être recherchée la mixité fonctionnelle ? Quelles sont les fonctions à associer et à quelle échelle cet objectif doit-il être recherché : celle du quartier ? de l'îlot ? des bâtiments ? Cette question essentielle est rarement posée explicitement et tenter d'y répondre relève encore d'un exercice de recherche (PUCA, 2011).

Par ailleurs, la dynamique de transformation des villes en métropoles dans une économie globale conduit à une concentration des activités économiques compétitives et innovantes dans des districts ou des clusters spécialisés et risque d'accentuer les disparités sociales, au sein même des espaces de la métropole (Buisson, Mignot, 2005). Cette spécialisation socio-économique, souvent soutenue par les politiques publiques, s'inscrit en tension avec l'impératif de mixité fonctionnelle. (Scott, 2008).

La mixité sociale, comme dépassement de la simple durabilité écologique

Les objectifs d'attractivité des entreprises et de visibilité des avantages concurrentiels de certaines zones méritent d'être mieux articulés avec les objectifs de lutte contre les phénomènes de ségrégation urbaine, de gentrification, de périurbanisation et de relégation des cités d'habitat social (Donzelot, 2004). Mixité fonctionnelle doit rimer avec mixité sociale : la création d'écoquartiers, souvent sur des friches industrielles, conduit trop souvent à leur gentrification. Une analyse de la population des écoquartiers montre que celle-ci est majoritairement composée de classes moyennes supérieures (Guyonnet, 2007). Pour la métropole, cela pose, là encore, la question de savoir à quelle échelle intra métropolitaine on organise la mixité sociale : en effet, ces écoquartiers retiennent en ville, à proximité de quartiers plus sociaux, des populations qui habituellement résident dans un périurbain protégé.

Pour Emelianoff (2007), « L'absence de mixité sociale réduit le développement durable à une durabilité écologique ». Et cette durabilité écologique reste limitée puisque les comportements et les niveaux de vie des habitants, peu ou prou inchangés, contredisent les performances techniques environnementales obtenues dans le domaine de l'habitat. La question des usages est prédominante.

Les limites d'une approche industrielle des services

L'omniprésence des services dans la ville de demain ne fait guère de doute,

mais la logique de création et de production de ces services pose question. Pour certains, « Le service désormais se pense dans sa dimension "industrielle" » et les évolutions servicielles « sont drainées par l'ambition - explicite ou sous-jacente - de "maîtrises des usages". » (Marzloff, 2011), Dans cette approche industrielle des services, il y a un risque de passer :

- d'une « maîtrise d'usage », vue comme une volonté des habitants, citoyens, usagers de se situer au cœur du processus d'élaboration d'un projet urbain aux côtés du maître d'ouvrage, qui commande l'ouvrage, et du maître d'œuvre, qui met en oeuvre la commande,
- à une « maîtrise des usages », vue comme une logique de contrôle et de productivité de la fabrique de la ville afin d'arriver à une « maîtrise d'usage des ressources naturelles, des infrastructures, du système de mobilité dont on améliore les productivités, dont on contrôle des mobilités physiques qui confinent à l'inflation, dont on recouvre la maîtrise du temps, etc. » (Marzloff, 2011),

Travailler à rendre les services urbains plus efficients et plus économes pour répondre à des situations ou des besoins complexes fait sens, mais « les qualités uniques d'une ville, ou les problèmes les plus lourds qu'elle rencontre, sont pour la plupart d'un autre ordre : la cohésion sociale et le rapport entre les communautés, la souffrance sociale, le prix du foncier et la ghettoïsation, la sécurité, la désaffection démocratique, la vie culturelle, le maintien des commerces dans les quartiers… » (Kaplan 2012).

À coté d'un modèle industriel de performance des services, il y a un modèle systémique et fonctionnel des services (Du Tertre, 2009).

Pour une nouvelle approche systémique et fonctionnelle

Renouveler l'approche fonctionnelle de la ville consiste à intégrer les usages en partant d'une fonctionnalité. Par exemple, il ne s'agit plus de réfléchir en termes d'habitat, mais à partir de l'action d'habiter. Cela suppose de prendre en compte l'impact des fonctionnalités de la ville sur les enjeux de soutenabilité et de résilience. « Ainsi, habiter, travailler, accéder aux services de proximité, se soigner, etc., exigent d'être appréhendés dans leurs articulations. Cette perspective, représentant une forme de saut systémique, implique de conjuguer quatre types de préoccupations dans la construction de solutions en faveur de la ville durable et des modes de vie urbains durables » (Du Tertre, Lipovac, Vuidel, 2012) :

- prendre en compte les usagers et leurs pratiques pour concevoir des réponses adaptées,
- articuler entre elles les fonctions de la ville,
- intégrer les différentes échelles spatiales de réponse,
- s'inscrire dans le temps long tout en articulant les différentes dimensions temporelles de la vie quotidienne.

Cette approche implique de penser plus largement l'offre dans une logique de « solution globale » non seulement en lien avec l'usage attendu, mais également à travers les externalités qui vont pouvoir être prises en compte grâce au « saut systémique » effectué. L'économie de fonctionnalité, pensée ainsi comme modèle économique territorial plutôt que réduite à un simple modèle d'affaire, repose sur l'offre intégrée de biens et de services dont les usages se présentent comme des solutions adaptées à l'évolution des modes de vie des ménages

et aux attentes des entreprises. La dynamique d'intégration des biens et des services, sous forme de solution, peut être pensée et orientée dans une perspective de réduction des inégalités sociales et de prise en charge des enjeux environnementaux auparavant délaissés. (Club économie de la fonctionnalité & développement durable, 2011).
Ce modèle conduit à renouveler les liens qu'entretiennent les acteurs économiques et sociaux avec les territoires locaux, la proximité étant une ressource. L'innovation sociale et l'innovation d'usage deviennent des champs primordiaux pour rééquilibrer le primat accordé à l'innovation technologique. Dans cette perspective, les logiques de filière se trouvent alors dépassées par des logiques de sphères d'activités et d'actions, d'emblée transversales. Il s'agit alors de développer des « milieux innovateurs fonctionnels » centrés sur les enjeux sociaux de la métropole.

La métropolisation institutionnelle du Grand Lyon offre un cadre nouveau qui pourrait permettre l'émergence de tels « milieux innovateurs fonctionnels » et une prise en compte renouvelée des usages et des dimensions sociales urbains.

Bibliographie

BOUTAUD, JURY et Al, 2012 *« La transition, entre théorie et pratique du transition management aux initiatives de transition – résilience » http://www.millenaire3.com/La-transition-entre-theorie-et-pratique-du-tran.122+M5e6bdcb22ef.0.html*

BOUTAUD, JURY et Al, 2013 - D*éveloppement durable, économie verte, résilience : Quelles continuités, quelles ruptures, quelles conséquences pour les villes ? http://www.millenaire3.com/uploads/tx_ressm3/Developpement_durable_economie_verte_resilience_2013.pdf*

BUISSON, MIGNOT, 2005 - *Concentration économique et ségrégation spatiale,* de Boeck, coll. Economie Société région. *http://www.cairn.info/concentration-economique-et-segregation-spatiale--9782804148775.htm*

Club EF & DD, 2011 - *Compte Rendu des séances du club sur le thème "Villes Durables et Modèles Economiques" http://www.club-economie-fonctionnalite.fr/app/download/5482450663/Club+Economie+de+la+Fonctionnalit%C3%A9+et+d%C3%A9veloppement+12+JANVIER+ET+6+JUILLET+2011+Pour+Diffusion.pdf?t=1328955345*

DONZELOT, 2004 - *La ville à trois vitesses : gentrification, relégation, périurbanisation, Esprit,* n°3-4, Mars-avril 2004 *http://www.esprit.presse.fr/archive/review/article.php?code=7903*

DU TERTRE, 2009 - *« Modèle industriel » et « modèle serviciel » de performance*

DU TERTRE, LIPOVAC, VUIDEL, 2012 *« Villes durables : Vers de nouveaux modèles économiques d'entreprises ? »* publié dans revue *« Economie et politique »*

EMELIANOFF, 2007 - *Les quartiers durables en Europe : un tournant urbanistique ? Urbia,* (4), 11–31 *http://www.unil.ch/webdav/site/ouvdd/shared/URBIA/Urbia_no4.pdf*

EMELIANOFF, 2010 - *De la Charte d'Athènes à la Charte d'Aalborg : un renversement de perspectives http://www.citego.info/?De-la-Charte-d-Athenes-a-la-Charte*

HOPKINS, 2010
résumé ainsi par Pablo Servigne (2011) dans Boutaud, Jury et al. Avril 2012

KAPLAN, 2012 *« Internet peut-il casser des briques ? »* Ouvrage collectif du Forum d'Action Modernités. *http://blogs.lesechos.fr/internetactu-net/les-impasses-de-la-ville-intelligente-a11885.html*

LE CORBUSIER, 1943 - *La charte d'Athènes*
Edition Paris, Minuit, 1957, Réed. 1971 page 99 :
« Les clefs de l'urbanisme sont dans les quatre fonctions : habiter, travailler, se recréer (dans les heures libres), circuler. »

« Les plans détermineront la structure de chacun des secteurs attribués aux quatre fonctions clefs et ils fixeront leurs emplacement respectifs dans l'ensemble »

LIETAER et coll., 2008
« En général la résilience d'un système est améliorée par une plus grande diversité et par un plus grand nombre de connections parce que plus de canaux alternatifs sont disponibles en cas de problème ou de changement. L'efficacité, d'autre part, augmente par la rationalisation, ce qui généralement se traduit par une réduction de la diversité et de la connectivité. »

MARZLOFF, 2011 - *Pourquoi la ville sera servicielle ? Texte écrit pour le Grand Lyon (DPDP) http://www.mille-naire3.com/Bruno-MARZLOFF-Pourquoi-la-ville-sera-serviciell.122+M5c68b7daea8.0.html*

PUCA, 2011 - *Mixité fonctionnelle versus zoning : de nouveaux enjeux ? Appel à proposition de recherche Plan Urbanisme Construction Architecture http://rp.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca/consultations/Ao_Mixite_jun2011.pdf*

SCOTT, 2008 - *"Inside the city: on urbanization, public policy and planning", Urban Studies vol.45 n°4, pp.755-772 http://usj.sagepub.com/content/45/4/755.abstract*

EMILE HOOGE
consultant,
bureau d'études et de conseil Nova7



Les bienfaits du désordre et de l'incertitude : vers une métropole antifragile ?

La scène se passe en mai 2020 et seul ce futur est réel. Toute ressemblance avec des personnes ou des événements ayant existé avant cette date est purement fortuite.

Peut-on vraiment profiter du désordre et de l'incertitude ?

Adèle vient d'être promue directrice du développement urbain et elle se rappelle avec émotion l'année où elle a été embauchée pour conduire un projet de rénovation de la place des Terreaux. C'était en 2015, la métropole venait d'être créée. Dans sa fiche de poste figurait une clause plutôt atypique qui l'avait immédiatement séduite : elle pouvait consacrer 10 % de son temps de travail à des projets personnels de son choix, en lien avec la ville et ses habitants ! À côté de son projet d'aménagement, on lui donnait en quelque sorte « carte blanche » pour expérimenter des idées originales, inventer de nouvelles manières de travailler avec les habitants et former des partenariats inhabituels. Ce qui lui plaisait particulièrement, c'est que sur ces initiatives-là, elle aurait le droit de se tromper. Ainsi, pendant quatre ans, Adèle s'est impliquée dans une multitude de petits projets sympathiques et originaux

mais, avec du recul, elle se rend compte que le plus important c'est la nouvelle attitude qu'elle a développé face à l'avenir. C'est justement pour cela que le directeur général des services de la métropole lui a demandé d'organiser une séance de travail en comité de direction. Face à un contexte de plus en plus incertain, face à des crises sociales, environnementales et économiques de plus en plus brutales, il sait que la tentation est grande de tomber dans le solutionnisme technologique, l'illusion du contrôle ou la rationalisation extrême. Il voudrait donc profiter du regard neuf de sa nouvelle directrice pour essayer de penser différemment leur rapport au futur, leur démarche d'innovation, leur manière de gérer les projets. Adèle a relevé le défi et choisit de commencer ce séminaire qui lui a été confié en racontant à ses collègues une histoire qu'ils connaissent déjà, mais qu'elle veut éclairer sous un nouvel angle :

« Il y a quatre ans, j'ai été sollicitée par un petit groupe d'habitants du quartier de Vaise, où j'habite. Ils voulaient que nous organisions ensemble des séances de « bricolages urbains » dans l'espace public. C'est ainsi que nous nous sommes retrouvés tous les jeudis pour fabriquer toutes sortes de petits mobiliers urbains ludiques, pratiques ou juste décoratifs, en utilisant des matériaux de récupération. Cela dérangeait un peu car nous touchions aux limites des règles d'occupation de l'espace public et de sécurité. En outre, certains voisins qui n'étaient pas impliqués dans la démarche ont commencé à protester. C'est pourquoi, après deux années d'ateliers, mes collègues de la voirie ainsi que des élus ont demandé que tout cela reprenne un aspect plus policé. J'étais un peu déçue du manque de soutien et de reconnaissance et j'avais peur de perdre la spontanéité de nos ateliers si nos activités étaient trop encadrées. J'ai donc pensé arrêter ce projet.

Et c'est là qu'un événement, dont vous vous souvenez certainement tous, est survenu : la grande crue de la Saône de février 2018 qui a submergé une partie de la ville et notamment mon quartier de Vaise. Personne n'avait prévu ni sa survenue aussi brutale ni surtout son ampleur. Malgré le plan de prévention des risques d'inondation, malgré les efforts conjoints des services de la sécurité civile, des pompiers, des services de la métropole et de l'armée, la zone est restée sous un mètre d'eau pendant plus de quatre semaines ! Bien sûr,

nous étions tous sur le pont et, en réaction à cette catastrophe, les habitants, les commerçants et les entreprises du quartier se sont beaucoup mobilisés dans un bel élan de solidarité avec ceux qui étaient les plus touchés. Mais certains sont allés bien plus loin… En effet, plusieurs mois de bricolages urbains avaient permis aux habitants de développer des savoir-faire, des idées créatives et un certain esprit d'initiative. Alors, en moins de 5 jours, le quartier s'est trouvé quadrillé de passerelles piétonnes improvisées, des embarcations hétéroclites ont commencé à circuler sur les rues transformées en canaux, et des appontements fabriqués avec des matériaux récupérés ont même été décorés pour donner au quartier sinistré un air presque festif… Vous connaissez la suite. Ces initiatives spontanées ont attiré le regard des médias, qui ont à leur tour suscité l'engouement d'une multitude de créatifs, designers, architectes et bricoleurs de tout le pays. Certains sont même venus de Berlin, Barcelone ou Genève pour nous prêter main forte et exprimer leurs talents. Pas mal de touristes ont eu envie de faire le détour pour voir ce qui se passait ici et nous avons eu des retombées presses exceptionnelles. Malgré le désastre matériel, le quartier n'avait jamais autant bouillonné de vie et d'énergie, il n'avait jamais attiré tant d'attention et de visiteurs. Et finalement, Vaise s'est non seulement relevé face à un coup dur, mais a su en profiter pour devenir plus fort et plus vivant, entraînant l'ensemble de la métropole lyonnaise dans son sillage. Ainsi, c'est grâce à des expérimentations anodines de bricolage urbain que Lyon a su tirer profit d'une grosse catastrophe pour devenir un pôle leader en Europe sur l'aménagement créatif et durable de l'espace public et pour créer l'écosystème d'acteurs très dynamique que vous connaissez, avec des designers, des architectes, des fabricants de mobilier urbain, des artistes ainsi que des grands opérateurs de service urbain qui travaillent aujourd'hui ensemble.

C'est comme ça que je crois qu'on doit construire la ville de demain, sans chercher à tout prévoir et planifier. C'est l'état d'esprit que je veux insuffler au développement urbain mais nous pourrions réfléchir ensemble à la manière de l'appliquer aussi au développement économique, à l'action sociale, à la propreté, à la culture... »

Quelle stratégie pour une métropole antifragile?

Cette expérience illustre bien ce que Nassim Nicholas Taleb appelle l'antifragilité. Un système antifragile est l'exact contraire d'un système fragile. Plutôt que de rompre sous l'effet d'une crise, il se bonifie et tire bénéfice du désordre et des aléas, comme l'Hydre de Lerne dont les têtes se multiplient à mesure qu'elles sont coupées. C'est d'ailleurs le propre de beaucoup de systèmes vivants qu'Adèle trouve plus intéressants que les systèmes robustes qui restent indifférents aux chocs (jusqu'à un certain point). Même les systèmes résilients ont un potentiel de transformation moins riche à ses yeux : ils ploient sous l'effet du stress avant de retrouver, pour l'essentiel, leur état initial, comme le Phœnix qui renaît de ses cendres. L'antifragile, lui, devient meilleur !

En fait, Adèle est partisante d'une stratégie bi-modale qui consisterait à garantir avec solidité les fonctions vitales de la ville, tout en se donnant les moyens de saisir les opportunités qui surgissent de l'imprévu. Plutôt que de s'évertuer à prévoir l'imprévisible, à tout contrôler et tout optimiser, elle préconise de s'organiser pour être antifragile, autour de quatre principes structurants :

> **1. Décentraliser -** Une métropole organisée de manière décentralisée réagirait mieux aux crises. Une partie qui rompt n'affecterait pas automatiquement l'ensemble, mais surtout chaque partie peut observer et apprendre de ce que font les autres pour s'adapter rapidement aux évolutions du contexte. Bien sûr une organisation centralisée fait des économies d'échelle et son fonctionnent est vraiment plus efficace, en temps normal… Mais la normalité d'aujourd'hui est pleine d'incertitudes et de volatilité !

Adèle propose d'identifier les politiques qui peuvent être déployées de manière décentralisée et celles pour lesquelles l'efficacité de la centralisation primera. Elle suggère notamment de travailler sur le cas des Maisons de la métropole (les anciennes

Maisons du Rhône) qui ont été bien développées ces dernières années pour répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire, avec des processus uniformisés, un centre d'appel mutualisé… Que se passerait-il si ces Maisons étaient gérées de manière décentralisée ? Si elles étaient dotées d'une certaine autonomie et pouvaient adapter leurs services, s'impliquer dans la vie de leur territoire de proximité, lancer des projets spécifiques… ?

2. Organiser la redondance dans le système - À première vue, la redondance, c'est du gaspillage de temps, de moyens ou d'espace. Pourtant, une métropole peut se prémunir contre les risques en stockant des ressources ou en dupliquant certaines fonctions, au cas où elles feraient défaut. Mais l'on peut même aller plus loin que cette attitude défensive, en utilisant des capacités excédentaires pour saisir des opportunités qui se présenteraient et tirer bénéfice d'une période de turbulence.

Adèle explique qu'en période de restrictions budgétaires, il ne sera pas facile de convaincre les élus que certaines dépenses, en apparence inutiles, constituent en fait un pari sur des opportunités futures qu'on ne peut pas prévoir ! Pourtant, il suffirait de s'inspirer du fonctionnement de la nature pour comprendre l'intérêt d'une telle stratégie. Le corps humain a bien deux reins, dont l'un ne sert pas à grand-chose… Pourtant, si l'un tombe malade on doit parfois la vie à cette redondance. Et lorsque quelqu'un a besoin d'une transplantation, le fait d'avoir un organe à donner constitue une opportunité salvatrice. Concrètement, pour la métropole, l'enjeu de l'alimentation en eau constitue un bon exemple de redondance à cultiver : ne devrait-on pas investir davantage sur les champs de captage de secours qui ont tendance à être négligés par temps de restrictions budgétaires ? On pourrait imaginer de mieux les entretenir voire de les alimenter en eau, par anticipation, au cas où…

3. Ne pas essayer de supprimer les aléas - Une métropole qui s'organise pour se protéger contre tous les risques, en lissant au maximum toutes les variations de son environnement, se fragilise (car elle manque d'agilité pour réagir) et stagne (car elle ne laisse plus jouer la sérendipité ou la surprise de découvrir ce que l'on ne cherchait pas). Cette attitude précautionneuse se double souvent d'une volonté de tout mesurer, de collecter toujours plus de données, pour savoir et pour anticiper. Pourtant, on apprend toujours beaucoup plus d'un contact direct avec le réel que de n'importe quel tableau de chiffres.

Jusqu'à présent, la métropole a plutôt privilégié la logique d'optimisation dans son développement comme en témoigne le déploiement des technologies de la « ville intelligente » pour gérer la ville : smart grids, prédiction de trafic routier, surveillance… Dans un environnement soumis à de faibles variations cela fonctionne très bien, mais face à un choc brutal, on risque d'être démuni, sans pouvoir rebondir. Sans rejeter tout ce qui se fait, Adèle propose de raviver le fameux « génie technique » lyonnais pour ne pas se laisser imposer des modèles clés-en-main venant de l'extérieur. Elle voudrait qu'on se remette à bricoler des solutions astucieuses localement et surtout à pratiquer une démarche d'essai-erreur pour apprendre et progresser. Les Fablabs qui se sont développés depuis quelques années dans la métropole constituent un excellent point de départ pour faire vivre cet état d'esprit. Ces lieux collaboratifs dédiés à la fabrication numérique et au prototypage ont émergé dans le monde associatif et se sont rapidement diffusés aux entreprises et écoles du territoire. L'enjeu est de les mettre en réseau et de les ouvrir encore davantage au public (en particulier aux ingénieurs et urbanistes de la métropole !) pour susciter des rencontres improbables et remettre un peu de « bazar » et d'aléas dans des projets parfois trop lisses.

4. Prendre des options - Disposer d'une option c'est se donner le temps de voir : si la situation se déploie favorablement on a le droit d'en profiter, sinon on peut se désengager sans rien perdre car on n'a pas d'obligation. Notre vie quotidienne est remplie d'options : location avec option d'achat, pré-réservation d'un spectacle, produits dérivés financiers, stock-options… Mais les meilleures options, les plus antifragiles, sont celles qui ne coûtent rien, qu'il est facile d'abandonner, et qui offrent les plus grandes opportunités de gains. Concrètement, cela veut dire qu'une métropole antifragile n'a pas besoin de chercher à prévoir l'avenir, elle a juste besoin de prendre les bonnes options et de se mettre en position de profiter des aléas ou de se désengager le cas échéant.

D'une certaine manière, la métropole de Lyon joue déjà la carte de l'optionalité. Adèle donne quelques exemples : la métropole est locataire d'un certain nombre de bâtiments qu'elle occupe, elle limite la durée de conventions des délégations de services publics, et elle a même fait le pari de soutenir différents systèmes d'autopartage en parallèle, au cas où... Pourtant, Adèle pense qu'il faudrait aller bien plus loin, car les meilleures options sont souvent dans les marges du système, à la limite des compétences de la collectivité. C'est là que le coût d'entrée est le plus faible, que les conséquences d'un échec sont les plus modestes et peut-être même que les bénéfices peuvent être les plus importants ! C'est donc là qu'il faut expérimenter de nouvelles idées, faire des paris au cas où, quitte à abandonner le projet si cela ne prend pas... Ainsi, ne pourrait-on pas essayer d'inventer un insecte-cyborg qui serve de mini-drone, à partir de nos savoir-faire en biotechnologies et en robotique ? À l'heure des dispositifs de surveillance ultra-centralisés qui dominent le monde c'est peut-être une option astucieuse sur laquelle il faut prendre position. Face à la crise de l'industrie automobile, nous pourrions soutenir la collaboration entre le pôle de compétitivité LUTB Tansport & Mobility Systems et le nouveau FabLab associatif La Fabrique

d'Autos Libres pour développer des camions open source et fournir la direction de la propreté de la métropole. Enfin, pour être moins dépendant du système financier spéculatif contrôlé par des banques privées, pourquoi ne pas favoriser la création de monnaies locales alternatives ?

Avec éthique et rationalité…

Afin de rassurer ses interlocuteurs un peu déstabilisés par ses propositions enthousiastes, Adèle tient à insister sur le fait que la stratégie antifragile qu'elle propose s'appuie sur des bases éthiques et rationnelles.

D'abord, elle veut bien sûr éviter que certains individus de ne profitent du système au détriment des autres. C'est ce qui arrive quand les risques sont mutualisés alors que les profits sont privatisés. C'est pour ces raisons éthiques que la ville doit réguler son fonctionnement, comme le monde économique essaye de réguler l'attribution de « parachutes dorés » aux dirigeants d'entreprises… Adèle pense qu'il faudrait trouver le moyen d'exiger que tous les acteurs qui influencent l'avenir de la ville (élus, chefs de projets, conseillers et consultants, etc.) assument pleinement, dans leurs conséquences positives ou négatives, la responsabilité de leurs actions. Pour autant, la ville a aussi besoin d'entrepreneurs qui prennent des risques et Adèle aimerait donc que les « héros qui ont échoué » aient le droit à une seconde chance, ne serait-ce que parce que l'on a collectivement appris de leurs erreurs…

Enfin, si les principes qu'elle propose bousculent un peu la culture professionnelle de la métropole, Adèle est loin de prôner la prise de risque irrationnelle ! Pour elle, ce n'est pas irrationnel d'expérimenter et d'explorer de nouvelles voies. Dans un environnement volatil et désordonné, c'est peut-être même ce qu'il y a de plus rationnel à faire, pour se donner les moyens de saisir des opportunités imprévues. Et là encore, la ville a besoin d'entrepreneurs, ces « flâneurs rationnels » qui ont soif de hasard et de rencontres fortuites mais qui s'engagent et prennent à chaque pas une décision rationnelle pour ajuster leur chemin ou leur emploi du temps en fonction des nouvelles informations qu'ils reçoivent.

MARINE ALBARÈDE
chef de projet – ville, usages et data -, urbaniste
membre de la Fondation internet nouvelle génération (Fing)

Nourrir la ville : l'alimentation, une politique publique ?

Aujourd'hui, plus de la moitié de la population mondiale est urbaine ; en 2050, selon les prévisions de la Food and Agriculture Organization des Nations Unies, cette proportion atteindra 80 %. Certes, l'on parvient aujourd'hui à nourrir « quantitativement » la ville, mais les défis liés à l'alimentation de cette population ne font que croître, surtout celui de réussir à la nourrir d'une manière plus efficace et plus qualitative.

Jusqu'à récemment, l'alimentation n'était que peu considérée comme un enjeu de planification urbaine par les collectivités. Mais les choses changent. Pour faire face à l'ampleur et à la transversalité des défis qu'elles rencontrent, des métropoles comme Londres ou Toronto lancent des stratégies alimentaires à l'échelle de leur territoire (1), avec une conviction : elles ne peuvent être seules face à l'ampleur des défis qui se présentent, et doivent s'intéresser à toutes les initiatives et acteurs engagés sur le territoire. Autrement dit, les enjeux de l'alimentation urbaine, à savoir la proximité, la qualité et la lutte contre les gaspillages ne pourront être relevés que de manière innovante et collaborative.

Le numérique, un levier pour nourrir la ville ?

La prise de conscience de ces enjeux a surtout été le fait d'initiatives citoyennes, distribuées, voire entrepreneuriales. Des initiatives trop souvent isolées, qui peinent à changer d'échelle et à s'adresser aux populations les plus défavorisées. Citons le mouvement « Slow food », celui des Amaps (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne), des villes comestibles qui, toutes, valorisent une consommation alternative ou encore les initiatives de redistribution alimentaires de produits proches de la date de péremption et de revalorisation des déchets qui mêlent pédagogie active et sociabilité festive à l'image des « Faites de la Soupe ».

Face à ces défis, le numérique propose des pistes intéressantes. En facilitant la mise en réseau des acteurs et leur coordination, il stimule l'émergence de projets collectifs. L'économie collaborative renouvelle ainsi des pratiques existantes, en proposant des plateformes, à l'image de La Ruche qui dit Oui ! (2) qui facilitent la rencontre directe entre producteurs et consommateurs, grâce à des outils plus adaptés aux modes de coordination actuels ; parallèlement, bien souvent, les Amaps traditionnelles peinent à informer le public de leur existence et à coordonner leurs livraisons, faute d'outils adéquats. L'outillage technologique ne règle pas tous les problèmes, au contraire. Il en renforce certains comme la sélectivité sociale, la lisibilité et la communication sur le fonctionnement des projets… Mais il permet aux initiatives de proximité de mieux essaimer sur le territoire.

La co-construction de l'alimentation de demain

Nombre d'initiatives citoyennes en matière d'alimentation reposent sur la « consommation collaborative », à l'image de Super Marmite (3) où des particuliers proposent à la vente une part des plats qu'ils mitonnent. Initiatives d'achats groupés, de vente de produits issus de son jardin, invitation à manger chez ses voisins ou avec des inconnus, trocs et location d'objets… (4) : autant d'initiatives individuelles relayées par des actions collectives. Aux groupements d'achats citoyens succèdent les supermarchés coopératifs, tenus par des citoyens bénévoles qui s'organisent pour gérer les stocks et le lieu, à l'image du People's Supermarket de Londres ou de La Louve qui projette d'ouvrir prochainement à Paris (5). Des projets autour du gaspillage, du traitement des déchets, de l'agriculture urbaine tentent aussi de s'organiser en ligne en cherchant leurs premiers financements sur des plateformes participatives…

D'autres initiatives voient le jour en tirant parti du potentiel de redistribution de l'information du numérique. À l'heure où l'accessibilité à l'information sur les produits alimentaires demeure réduite, Open Food Facts (6) propose de collecter de façon collaborative et de rendre accessibles des informations factuelles (ingrédients, données nutritionnelles, provenance). Le but est de déchiffrer les ingrédients pour que les gens puissent être mieux informés sur ce qu'ils mangent, tout en encourageant l'industrie à faire des produits de meilleure qualité.

Difficile pour autant de voir une tendance dans ces initiatives. À l'échelle urbaine, ces mouvements restent anecdotiques ; ils touchent une poignée de consommateurs, certes impliqués et prosélytes, mais qui demeurent largement minoritaires. Ils souffrent de leur isolement, de la difficulté à réunir énergies comme moyens, à mobiliser, à trouver des soutiens, des relais… Face à une offre industrielle très organisée, très distribuée et relayée, les alternatives peinent à exister et à se développer.

Favoriser l'alimentation locale « de masse »

Les politiques publiques ont un rôle à jouer afin de permettre à ces initiatives citoyennes d'émerger, de se pérenniser et de cohabiter sur le territoire, à des échelles différentes. Cela passera par le repérage, l'outillage et l'accompagnement des citadins (consommateurs et producteurs) pour qu'ils s'organisent localement. Dans les quelques initiatives existantes, on voit bien que l'organisation publique joue un rôle central : de l'ouverture de terrains privés pour la création de jardins partagés, du soutien aux collectifs ou aux fédérations d'acheteurs à la préemption de terrain… les capacités d'action collectives sont très souvent tributaires de la volonté et de l'aide qu'apportera l'acteur public.

Pour la métropole, « veiller » sur ces initiatives est l'occasion d'être à leur écoute, de mieux répondre à leurs besoins : apport de soutiens complémentaires à certains projets, proposition de lieux éphémères où les producteurs peuvent venir à la rencontre des consommateurs, accompagnement sur la viabilité socio-économique des modèles…

Cela lui permet aussi d'affiner son rôle de stratège du territoire en s'assurant de la cohérence et du maillage des projets. Elle est en mesure de participer au développement de plateformes communes permettant une meilleure coordination des acteurs et activités, afin de faciliter l'organisation de ces nouvelles chaînes de distribution : optimisation de la logistique, aide à la mise en place de banques de semences communautaires, diversification des cultures…

De la micro-expérimentation à la macro-transformation : comment changer d'échelle ?

Au lieu de supposer que la meilleure des solutions sera déterminée, prescrite, conduite ou agrégée depuis le centre, les décideurs devraient créer plus de possibilités pour que les communautés développent et trouvent leurs propres solutions, estime le Nesta, l'agence de l'innovation britannique dans son rapport sur le « localisme de masse » (8), qui s'intéresse à la montée en charge des projets locaux. Diminuer la bureaucratie et le contrôle ne suffit pas pour permettre à l'innovation locale de s'épanouir. Le localisme de masse dépend d'un autre mode d'accompagnement : offrir le bon type d'opportunité, de conseil, de soutien à des communautés d'origines diverses permet de les faire participer plus activement à des projets locaux qui répondent à une question sociale. Les gens ont plus tendance à s'impliquer si les projets sont véritablement locaux plutôt que nationaux. Pour changer d'échelle, conclut le Nesta, il faut générer beaucoup plus d'actions locales et de manière systématique. Les décideurs doivent apprendre à « penser local » afin de créer les conditions du changement pour qu'il se produise sur une échelle mondiale ou nationale. Ce qui nécessite une élaboration des politiques bien différente, avec un plus grand partage des responsabilités locales et nationales, en apportant des solutions aux problèmes, fabriquées avec les citoyens. « En d'autres termes, le localisme n'est pas une solution pour construire de meilleurs programmes nationaux, mais est la manière d'atteindre des objectifs nationaux sur le terrain ». Là où auparavant des solutions locales faisaient face à leurs limites dans leur capacité à étendre et partager leur expérience à l'échelle nationale, les outils numériques (entre autres) permettent de mobiliser plus avant et faire en sorte que les approches locales aient un plus grand impact et soient plus largement disponibles et reproductibles. « Ce sont les gens qui sont appelés à faire la puissance des services publics », conclut le rapport. Pas l'inverse. Pour changer d'échelle, il faut donner la main aux communautés, aux rares gens qui font, les aider à avancer.

C'est tout l'enjeu par exemple de l'ambitieux projet Nourrir Milan, visant à protéger la ceinture verte du sud de Milan pour favoriser l'agriculture et le tourisme de proximité (7), préserver à la fois la nature et le cadre de vie.

Quelle politique publique pour l'industrie alimentaire ?

Sur un autre plan, les dispositifs industriels alimentaires eux-mêmes sont amenés à se reconfigurer, pour répondre à la demande et à de nouvelles pratiques, en s'inspirant des innovations sociales ou environnementales. La grande distribution elle-même semble s'intéresser à ces nouveaux modes de consommation, de peur qu'ils lui échappent. À son tour, elle invite des producteurs locaux sur ses étals, sur la base de conditions plus équitables. Elle ouvre ses parkings à des marchés locaux, organise des points relais et ouvre parfois ses plateformes en ligne à des petits producteurs…

Incitée à réduire ses déchets, soucieuse de son image, la grande distribution évolue. Les produits jugés « impropres » à la consommation voire les aliments en cours de péremption sont désormais systématiquement revendus ou offerts à des initiatives citoyennes ou entrepreneuriales qui en organisent la redistribution à des personnes dans le besoin. Demain, elle ira jusqu'à proposer d'organiser en ligne et en magasin la vente en petite quantité de plats « faits maison » par des habitants du territoire.

Sommée par des enjeux de santé publique, l'industrie alimentaire évolue également en amont de la distribution. Invitée à tracer les produits qu'elle achète, elle contribue elle-même à mettre à jour l'information sur ses produits, leur provenance, leur composition.

La métropole doit saisir l'opportunité d'intensifier ses relations avec ces acteurs industriels, en les incitant à mettre leurs capacités excédentaires (espaces, outils, véhicules) à disposition des petites initiatives de proximité. Elle les invite à réduire leurs déchets, sur le modèle de FoodSave (9), l'initiative londonienne soutenant les commerces qui s'engagent dans la diminution du gaspillage

alimentaire. Mais plus que la bonne volonté, on voit bien qu'ici, le levier est avant tout réglementaire. L'industrie se transforme avant tout par la contrainte : contraintes liées aux enjeux de santé publique, à la réduction des déchets, etc.

Vers une gouvernance alimentaire

La troisième grande transformation de l'alimentation urbaine est plus politique. Les métropoles sont amenées à construire une gouvernance alimentaire afin de faire émerger des réponses globales, durables et cohérentes. Dans ce cadre, il faut imaginer mettre en place des dispositifs de gestion, mais également de réflexion et d'innovation autour de l'alimentation urbaine, afin de permettre la rencontre entre les acteurs du territoire provenant de différents secteurs (acteurs économiques, de la logistique, de la santé, de l'action sociale, de l'aménagement urbain) et de différentes échelles. Les défis auxquels cette nouvelle gouvernance alimentaire devra faire face sont vastes, puisqu'elle s'intéresse à l'articulation entre l'urbain et les espaces agricoles proches : aménagement, diversification des formes alimentaires de proximité, sensibilisation à l'alimentation de qualité, articulation des petites initiatives entre elles et avec les grands acteurs alimentaires existants...

L'alimentation urbaine est l'une des thématiques que la métropole de demain ne peut ignorer, car elle est porteuse d'enjeux territoriaux forts. Elle est le point d'appui à la construction d'une ville plus durable et plus résiliente. Tout l'enjeu est de passer d'une multitude d'initiatives disséminées, qui dialoguent peu et passent parfois « sous le radar » des grands acteurs urbains, à une véritable articulation des acteurs et initiatives sur le territoire.

Cela passera nécessairement par une évolution des métiers, une reconfiguration des chaînes et processus d'innovation des différents acteurs de l'alimentation urbaine. Le rôle des politiques publiques sera central : soutien aux initiatives, outillage des acteurs, réglementation pour inciter aux comportements vertueux, facilitation et encouragement des initiatives pour les démultiplier. Le plus dur reste de faire redescendre les incitations publiques jusque vers l'individu... Comment faire en sorte de mieux récupérer de la nourriture chez les particuliers, d'aider les consommateurs à recourir à la production locale, contraindre les distributeurs à se fournir à proximité… La métropole lyonnaise est historiquement un territoire riche en initiatives citadines autour de l'alimentation ; saura-t-elle se saisir du sujet pour mener à bien un tel projet de territoire ?

Références

1 Voir le *London Food Board : http://www.london.gov.uk/priorities/business-economy/working-in-partnership/london-food-board* et celui de Toronto : *http://www1.toronto.ca/wps/portal/contentonly?vgnextoid=75ab044e17e32410VgnVCM10000071d60f89RCRD*

2 *http://www.laruchequiditoui.fr*

3 *http://www.super-marmite.com*

4 Pour s'inspirer voir la liste des 100 sites de la consommation collaborative : *http://consocollaborative.com/1704-100-sites-de-consommation-collaborative.html*

5 *http://www.thepeoplessupermarket.org et http://www.cooplalouve.fr*

6 *http://fr.openfoodfacts.org*

7 Voir *Nourrir Milan*, in *"Voyage dans l'innovation sociale scandinave (3/3) : de la micro-expérimentation à la macro-transformation"*, InternetActu.net, 23/06/2010 : "*http://www.internetactu.net/2010/06/23/voyage-dans-linnovation-sociale-scandinave-33-de-la-micro-experimentation-a-la-macro-transformation/*

8 Voir : *http://www.nesta.org.uk/library/documents/MassLocalism_Feb2010.pdf*

9 *http://www.london.gov.uk/priorities/environment/putting-waste-good-use/foodsave*

ADAPTER LES MODES DE FAIRE


IN-
OFF
NOVA-
TIONS

INNOVATION / PROSPECTIVE

La course à l'innovation est lancée : panacée à toutes les crises, l'innovation est sur toutes les lèvres, qu'elle soit économique, technologique, sociale, culturelle, d'usage ou tout à la fois. Chaque jour doit apporter son lot de nouveauté et d'amélioration. La métropole en tant que territoire et en tant qu'institution, doit se démarquer, se vivre et se montrer comme un lieu où se construit le futur.

Dans la vie d'une enfant lyonnaise, les innovations locales ne se voient pas, ne sont pas lisibles, explique Isabelle Rougé. Pourtant, elles sont bien présentes au quotidien et sont le fruit de réflexions scientifiques, du simple bon sens ou de la copie parfois.

L'important est de permettre, montrer, révéler. Face à la diversité des chemins qui amènent à l'innovation, Caroline Januel appelle à une approche large, prenant autant en compte la créativité des dynamiques sociales que les résultats probants. De même, le récit de Nicolas Nova invite à laisser de la place aux marginaux, aux biohackers géniaux matinés d'artistes qui choquent les gens, boostent la recherche et intéressent finalement les grandes entreprises.

Attention cependant : l'invention ne fait pas innovation sans acceptabilité sociale ! François Mayssal explique ainsi l'élargissement actuel du champ de l'expérimentation, qui répond au besoin de tester tout autant qu'il ménage une échappatoire face aux citadins en cas de rejet d'une politique publique. Pour qu'elle se place dans une posture proactive, Matthieu Boury invite la métropole à conceptualiser et renforcer les rôles qu'elle aura à tenir selon les différents modèles d'expérimentation qu'elle accueille. Conceptualiser et renforcer de nouveaux rôles pour accueillir la créativité et donner à voir l'innovation : pourquoi ne pas en faire autant dans les politiques publiques, à commencer par la culture ? Interviewées par Anne-Caroline Jambaud, trois personnalités pensent que là aussi, la métropole permettra d'innover.

Pour remettre un peu d'ordre dans ce foisonnement de savoirs, Marie-Pierre Escudié rappelle l'actualité de la prospective telle qu'envisagée par Gaston Berger, en prenant comme exemple le travail conduit sur le biopole de Gerland : au temps court de la communication et de la concurrence, ajoutons le temps long de la pensée comme un outil politique au service de la construction des futurs possibles. Peut-on donner un autre conseil ?

FRANÇOIS MAYSSAL
consultant,
cabinet Quam Conseil

Expérimentation : bande-annonce ou premier film ?

Le mot « expérimentation » s'associe plutôt spontanément à l'univers des laboratoires et des salles blanches, avec des microscopes et des prototypes biscornus, hérissés de fils, capteurs, cornues, derrière lesquels apparaissent çà et là quelques silhouettes en blouse blanche.
Mais, au cours des dernières années, ce mot a pris un sens beaucoup plus extensif : il n'est plus confiné aux services recherche et développement et déborde largement sur la sphère publique, notamment dans les collectivités territoriales. Par ailleurs, alors que la notion d'expérimentation était plutôt reliée à l'amont de l'innovation (par exemple pour valider la faisabilité d'un principe technique), elle s'élargit aujourd'hui vers l'aval du processus d'innovation (par exemple pour vérifier une acceptabilité sociale).

Deux exemples peuvent illustrer cet élargissement :

Extrait du site du Grand Lyon (mars 2013) *Grand Lyon métropole intelligente : Navia, expérimentation du robot navette urbain à Lyon en mars 2013.*
Première mondiale à Lyon : le robot navette urbain Navia a circulé pour la 1re fois en conditions urbaines réelles, du 13 au 17 mars 2013, dans le cadre de la démarche ville intelligente du Grand Lyon. La démonstration s'inscrivait à la fois dans l'événement Lyon City Design 2013 et dans la perspective du salon Innorobo 2013.

Extrait du site « Doctissimo » (octobre 2013) *Salles de shoot à Paris : le Conseil d'État demande une loi préalable.*
Alors que le gouvernement avait donné son feu vert à l'expérimentation d'une «salle de shoot» à la ville de Paris, le Conseil d'État recommande d'inscrire le dispositif dans la loi, jugeant qu'une telle initiative ne serait pas conforme avec

la loi de 1970 sur les stupéfiants. Un avis qui devrait reporter l'ouverture d'un tel lieu après les municipales.
…/…En février 2013, le Gouvernement donnait son feu vert à la ville de Paris, pour expérimenter la première salle de consommation à moindre risque (plus souvent appelée «salle de shoot»), soit plus de deux ans après que le Conseil de Paris se fut prononcé favorablement. Ce projet d'expérimentation a pour but de faire la preuve de sa faisabilité avant que soit envisagé son élargissement à l'ensemble du territoire.

Par plusieurs aspects, ces deux expérimentations diffèrent : la première innovation est plutôt de nature technologique et touche au domaine de l'innovation produit. La seconde est plus organisationnelle : ce n'est pas la technologie qui est convoquée ici mais un nouveau choix d'organisation pour traiter un problème, le caractère innovant ne se situant d'ailleurs pas dans la solution (des « salles de shoot » existent en Allemagne et en Suisse) mais dans sa transposition à la France.

Cependant, ces 2 exemples ont au moins deux points communs : la confrontation au monde réel et une indication sur la direction prise par notre futur. Et ils portent ensemble des questions relatives au rôle et à l'utilité de l'expérimentation :

- sa représentativité : quels enseignements réels apportent le déplacement lent d'un véhicule sur le tronçon droit d'une grande artère piétonne, dans une agglomération qui, par ailleurs, possède 2 500 km de voies de toutes natures ? Quel était le statut réel de ce véhicule : était-il en véritable autonomie ou sous surveillance de plusieurs techniciens prêts à intervenir ?
- son effet de télescopage :
  - entre le présent et le futur : l'expérimentation envisage-t-elle un futur proche, ou un futur possible ?
  - entre le test et la généralisation : la « salle de shoot » est-elle une voie, parmi d'autres, de maîtrise de la toxicomanie, ou l'élément central d'une politique ?
- son usage en matière de communication : le premier exemple tire l'expérimentation du côté positif de la communication, en valorisant le caractère innovant du territoire. Dans le second cas, on peut se demander si le terme « expérimentation » n'a pas été mis en avant pour rassurer (« C'est juste un essai ») ou pour préparer un repli sans avoir à se déjuger (« C'était une expérimentation et elle n'a pas été concluante. »).

« On peut se demander si le terme "expérimentation" n'a pas été mis en avant pour rassurer ("C'est juste un essai") ou pour préparer un repli sans avoir à se déjuger. »

Face à ces questions très larges, quelques éléments de réponses, partiels, peuvent être tirés de chantiers auxquels Quam a participé.
Tout d'abord, la maîtrise de la représentativité apparaît bien comme un enjeu fort, notamment sur les projets à fort contenu technique. Nous travaillons pour un fabricant de compteurs d'eau qui développe de nouvelles générations de compteurs communicants dans la mouvance actuelle des « smart cities » et nous avons été très étonnés de voir que ses champs d'expérimentation ne se situaient pas à proximité de ses unités européennes, mais dans des villes d'Asie ou au Kazakhstan. Plusieurs raisons à cela : pour tester valablement des protocoles de communication, il faut avoir accès à toutes les configurations (immeubles de grande hauteur, pavillonnaire, résidentiel, industriel…), être exposé à un maximum de types de perturbations électromagnétiques et être capable de se

placer très vite à la maille 10 000 compteurs plutôt que 1 000. Or, l'accès à ces contextes et échelles d'expérimentation est beaucoup plus simple dans des métropoles en forte croissance et moins contraintes par les réglementations ; par ailleurs, ces nouvelles métropoles sont aussi les premières clientes de tels réseaux communicants qu'elles déploient à partir de zéro et non dans les complications d'un remplacement progressif. Être une terre d'expérimentation ne se décrète pas seulement, et il convient de porter attention à la représentativité des sites comme aux facilités offertes pour le déploiement. Dans le cas contraire, le risque serait alors que le territoire attire des expérimentations plus limitées et moins ambitieuses, pour lesquelles le territoire est d'abord une vitrine, et non un lieu de changement profond.

Dans un registre différent, nous avons aussi participé à des expérimentations de nature organisationnelle. L'une d'elles portait sur l'évolution du désherbage par les services propreté d'une communauté urbaine. Du fait de l'arrêt de l'usage des pesticides, le désherbage était réalisé par plusieurs méthodes alternatives (thermique, mécanique et manuelle) qui consomment davantage de main d'œuvre et sont plus pénibles. Pour réduire cette pénibilité et réaffecter du temps à d'autres activités de propreté, il a été décidé de répartir le désherbage entre les habitants et les services. L'expérimentation mise sur pied avait pour objet principal d'évaluer la réduction de pénibilité obtenue mais, in fine, son évaluation s'est faite surtout autour de la question de l'acceptation du principe par les habitants… qui a quasiment occulté l'aspect premier. Cet exemple pointe, à notre sens, l'importance de la rigueur expérimentale : observation, hypothèse, expérimentation, résultats, interprétation… Une expérimentation possède un ou plusieurs objets et elle est bâtie pour enrichir les connaissances sur ces objets. Bien sûr, on doit être ouvert et apprendre des effets ou interactions imprévues, mais l'expérimentation ne doit pas perdre le lien avec l'objectif initial. Le risque serait alors de recueillir un matériau à commenter et non une matière à analyser. L'expérimentation est faite pour montrer, donner envie mais elle est aussi faite pour préparer l'opérationnalité de la diffusion de l'innovation. De ce point de vue, l'expérimentation aboutie - notamment lorsqu'elle intervient dans la sphère publique, c'est-à-dire au contact des habitants - est celle qui combine pédagogie et démonstration avec une logique structurée de collecte des données utiles au déploiement futur !

L'expérimentation ne peut être seulement une « bande-annonce » de l'innovation, une sorte de préfiguration condensée du meilleur à venir. Fondamentalement, elle n'est pas faite pour réussir mais pour apprendre ; de ce point de vue, elle est indissociable de la possibilité d'un échec et des maladresses de l'apprentissage. C'est un premier film, pas un clip dont on a sur-sécurisé la communication.

MATTHIEU BOURY
consultant,
bureau d'études et de conseil Nova7

Vers une place renouvelée du citadin dans les démarches d'expérimentation urbaine ?

Portées par des consortiums public/privé, les expérimentations se multiplient sur le territoire du Grand Lyon autour des thématiques liées à la « ville intelligente » : Lyon Smart Community pour faire de Confluence un quartier exemplaire en matière d'efficience énergétique, Smart Electric Lyon afin de faire émerger des services de pilotage et de réduction de la consommation électrique en lien avec 25 000 testeurs Grand Lyonnais (foyers et professionnels), Lyon Urban Data pour développer une plate-forme collaborative de création de nouveaux services au cœur du quartier Part-Dieu, etc.

Trois modèles semblent guider ces démarches :

- le « démonstrateur technologique » qui vise à faire la preuve, à l'échelle d'un quartier, de la robustesse de solutions destinées à optimiser le fonctionnement urbain à partir des données produites par les différents acteurs de la ville,
- la « plate-forme de services » dont le but est de favoriser la diffusion de nouveaux services permettant de rendre la ville plus agréable et plus simple à vivre,
- le « consortium d'innovation » consistant à rassembler plusieurs institutions publiques et privées, autour d'un projet précis, dans le but de développer des modèles d'affaires combinant avec succès leurs offres de services respectives.

Autour de quels objectifs communs ces modèles favorisent-ils la rencontre entre les stratégies des opérateurs privés et les politiques locales d'innovation urbaine ? Quels défis ces modèles induisent-ils pour la collectivité dans son rapport au citadin ?

En prenant appui sur une étude des stratégies marketing des opérateurs de services urbains réalisée en 2012[1] et sur les enseignements tirés du projet Lyon

1 Cette étude menée dans le cadre du réseau de veille de la DPDP a donné lieu à la publication d'un article dans la revue M3 : Le marketing des opérateurs privés de services urbains (2012)

http://www.millenaire3.com/fileadmin/user_upload/textes/Boury-Chabanel-_M3_n_3.pdf

Smart Community, nous tenterons d'apporter des éléments de réponse à ces questions et de faire apparaître quelques pistes qui pourraient accompagner le Grand Lyon dans la construction d'une « métropole Intelligente » posant les bases d'un rapport renouvelé au citadin.

Trois terrains de convergence entre acteurs publics et opérateurs privés

« Le défi majeur pour la collectivité est de parvenir à faire glisser le citadin de la posture de "consommateur" à celle "d'usager responsable". »

Les groupes mondiaux de TIC, non positionnés jusqu'ici sur le marché de la « fabrique urbaine » (IBM, Cap Gemini…), et les équipementiers qui restaient placés dans une posture de fournisseurs et de sous-traitants (Siemens, Philips…), disputent désormais la place de chef d'orchestre de l'innovation aux grands groupes historiques de services urbains (Suez Environnement, Orange…). L'expérimentation de solutions urbaines in situ occupe une place importante dans leurs stratégies, celle-ci permettant notamment aux « nouveaux entrants » de nouer des relations avec les écosystèmes territoriaux (commanditaires publics, tissu industriel et associatif, usagers…) et aux « entreprises en place » de conforter leurs positions sur les territoires. Ces démarches d'expérimentation, portées par des opérateurs privés, convergent avec les politiques locales d'innovation urbaine lorsque des objectifs communs peuvent être identifiés. L'exemple du projet Lyon Smart Community permet de faire apparaître trois modèles d'expérimentation autour desquels acteurs publics et partenaires privés peuvent ainsi se retrouver.

À travers **le modèle du « démonstrateur technologique »**, la ville est considérée comme un système de flux à optimiser. La résolution des grands problèmes urbains (congestion routière, déperditions d'énergie, etc.) doit prendre appui sur l'exploitation des big data, qualificatif employé pour désigner la profusion de données produites par les différents acteurs de la ville notamment (collectivités, opérateurs de services, usagers, etc.). Il s'agit alors pour les opérateurs privés de faire la preuve in situ de la robustesse et de l'intérêt de leurs solutions, en prenant appui sur ces données. Le partenariat Lyon Smart Community, initié en 2010 entre le Grand Lyon et le NEDO[2], vise à faire de Confluence un quartier exemplaire en Europe en matière d'efficience énergétique. Ce partenariat s'inscrit dans ce modèle par son ambition de mettre en place, entre autres dispositifs, un système d'analyse et de pilotage des données énergétiques du quartier. Cet exemple illustre ainsi la zone de convergence qu'offre le modèle du « démonstrateur technologique » aux opérateurs privés et aux acteurs publics : celle d'un projet permettant de faire connaître et de mettre en scène des solutions technologiques, tout en renforçant le rayonnement du territoire.

Le modèle de la « plate-forme de services » perçoit la ville comme un lieu favorable à la conception, au test et au déploiement de nouveaux services (centrale de mobilité, service de paiement sans contact, etc.). Dans le cadre du projet Lyon Smart Community, cette logique est venue s'imbriquer dans celle du « démonstrateur technologique » à travers deux actions : la coproduction par le Grand Lyon, le NEDO et son partenaire Toshiba d'idées de services d'information et d'animation autour du thème de l'énergie ; le test de ces idées dans le cadre de réunions de groupe menées avec des habitants du Grand Lyon. Deux objectifs ont alors permis de rassembler les différents partenaires autour

2 Le NEDO est une agence japonaise de soutien à l'innovation http://www.nedo.go.jp/english/

d'une même démarche : diffuser des services permettant de rendre la ville plus agréable et plus simple à vivre, du point de vue du Grand Lyon ; construire un portefeuille de services pouvant être déployés sur d'autres territoires, pour Toshiba et le NEDO.

Le modèle du « consortium d'innovation » voit la ville comme un lieu susceptible de rassembler plusieurs institutions (grands groupes de services, start-up, instituts de recherche, collectivités, etc.) autour de partenariats d'expérimentation urbaine. Lors du projet Lyon Smart Community, cette logique a été amorcée grâce au rôle d'« ensemblier » joué par le Grand Lyon. Ce travail de mise en réseau et d'animation a en effet contribué à ce que des entreprises et organismes présents localement puissent s'intégrer dans le consortium : Grand Lyon Habitat pour l'éco-rénovation d'un ensemble de logements intégrant un système de suivi énergétique, Bouygues Immobilier pour la réalisation d'un ensemble de bâtiments à énergie positive, etc. Au-delà des objectifs propres à chaque intervenant, une perspective a certainement conduit ces différents acteurs à se réunir autour d'un même projet : celle de développer des modèles d'affaires combinant avec succès leurs offres de services respectives et d'ouvrir ainsi des opportunités de nouveaux partenariats, au sein de l'agglomération lyonnaise et en-dehors.

Ces trois modèles - démonstrateur technologique, plate-forme de services et consortium d'innovation - permettent de faire converger acteurs publics et opérateurs privés autour d'objectifs communs. Chaque modèle induit également des enjeux d'action publique en lien avec la vision particulière qu'il porte de la place du citadin dans l'expérimentation urbaine.

Trois défis à relever par la collectivité dans son rapport au citadin

Dans le modèle du « démonstrateur technologique », le citadin occupe une place de « capteur » laissant des traces lors de ses usages : données transmises par les badges de transport en commun, relevés de consommation électrique récoltés par les compteurs Linky, etc. Des algorithmes et tableaux de bord se chargent alors d'analyser et d'agréger ces données en temps réel dans le but d'optimiser les décisions collectives et individuelles. Cette spécificité introduit un défi majeur : celui **d'écouter et de prendre en compte les exigences citoyennes.** L'étude menée auprès d'habitants du Grand Lyon dans le cadre du projet Lyon Smart Community a en effet montré que cette place conférée aux citadins entraînait des inquiétudes de leur part face à l'utilisation qui sera faite de leurs données personnelles : intrusions possibles dans leur vie privée, risques de dévalorisation et de stigmatisation (pour les habitants d'une « passoire énergétique » par exemple, dans l'hypothèse où leurs données de consommation d'énergie seraient rendues publiques). Le rôle dont peut se saisir ici la collectivité est ainsi de faire émerger de nouvelles scènes de dialogue, afin de permettre la formulation et la structuration d'exigences citoyennes en matière de protection des données personnelles, et de garantir ensuite le respect des principes adoptés.

Le modèle de la « plate-forme de services » considère le citadin comme un « consommateur avisé ». Il s'agit de recueillir ses préférences face à des propositions de services afin de sélectionner ceux qui devront être déployés en priorité et d'identifier les adaptations à apporter. Le défi majeur pour la collectivité est

de parvenir à faire glisser le citadin de la posture de « consommateur » à celle d'« usager responsable ». Dans le but de rendre la vie en ville plus pratique et plus agréable mais également d'**encourager l'adoption de comportements plus responsables**, la collectivité peut alors jouer un rôle majeur dans la mise en place et l'animation d'une fonction de laboratoire prospectif des usages. Aux côtés des activités de prototypage et de test de services, réalisées en lien avec ses partenaires privés, la collectivité pourrait favoriser dans cette optique l'intégration de deux compétences clés dans les projets d'expérimentation : la prospective des usages afin d'identifier les tendances émergentes sur lesquelles prendre appui pour diffuser des pratiques plus responsables, la psychologie sociale pour comprendre plus finement et mieux prendre appui sur les dynamiques d'engagement et de changement de comportement.

Le modèle du « consortium d'innovation » permet de générer un input technologique (apporté par exemple par Toshiba dans le projet étudié) et financier (50 millions d'euros investis par le NEDO). Il présente toutefois un risque majeur : celui de laisser le citadin dans une posture de « spectateur dubitatif ». L'étude menée auprès d'habitants du Grand Lyon révèle en effet deux types d'interrogations : une incompréhension tout d'abord quant à la gouvernance du projet (comment les partenaires stratégiques sont-ils choisis par le Grand Lyon ? Quelles sont les motivations et rôles de chacun ?), le sentiment ensuite de ne pouvoir y prendre part (crainte de ne pas disposer des compétences nécessaires pour dialoguer avec les acteurs impliqués notamment). L'enjeu à portée de la collectivité est donc ici de **favoriser le développement d'un incubateur d'innovations sociales** qui viendrait s'intégrer dans l'écosystème d'expérimentation urbaine, aux côtés des consortiums industriels et plateformes destinées aux start-up (Lyon Urban Data par exemple). Cet incubateur aurait pour vocation de transformer les ressources des citadins (expertises d'usage, équipements partagés, etc.) en inputs supplémentaires du projet d'expérimentation et de diversifier les modalités possibles d'engagement citoyen. Trois rôles pourraient être joués par la collectivité dans le but de susciter l'implication, dans la durée, d'un cercle large de citadins : donner du sens et valoriser les projets collaboratifs, améliorer la lisibilité des dispositifs d'expérimentation urbaine, développer les capacités des citadins à dialoguer avec les acteurs institutionnels impliqués.

Quelles perspectives pour la future métropole de Lyon ?

L'exemple du projet Lyon Smart Community montre qu'il est possible de combiner progressivement trois modèles de mobilisation des opérateurs privés dans le cadre d'un même projet d'expérimentation urbaine. Cet exemple met également en évidence, pour chacun de ces modèles, le rôle que la future métropole de Lyon pourrait jouer afin de favoriser l'adhésion et la participation des citadins à un tel projet. Le tableau suivant résume ces éléments, valables pour un projet d'expérimentation délimité par un site ou une population pilote.

Quels nouveaux défis se présenteraient si l'on s'intéressait à l'expérimentation urbaine en se plaçant cette fois-ci non plus à l'échelle d'un site pilote mais à celle de l'ensemble du territoire de la future métropole de Lyon ? Un enjeu qui émergerait rapidement serait celui de la capitalisation des connaissances et

	Démonstrateur technologique	Plate-forme de services	Consortium d'innovation
Objectifs communs aux acteurs publics et privés	Rayonnement du territoire et de l'offre de services	Diffusion de services pour une ville « agile » et « facile »	Développement de modèles d'affaires
Principes fédérateurs	Marketing territorial	Prototypage/test de services	Mise en réseau et animation
Défis concernant le rapport au citadin	Prise en compte des exigences citoyennes	Combinaison valeur d'usage et responsabilisation	Mobilisation large et pérenne des citadins
Rôles à endosser pour relever ces défis	Dialogue public et protection des données personnelles	Prospective des usages et accompagnement du changement	Médiation et incubation d'innovations sociales

savoir-faire entre les différents projets d'expérimentation menés sur le territoire de la métropole. Cet enjeu met ainsi l'accent sur la nécessité de lier les expérimentations menées avec des partenaires privés et les activités de R & D réalisées par les services techniques de la collectivité. Un autre enjeu à traiter serait celui de la diffusion des innovations expérimentées du site pilote vers le reste du territoire. Cet autre enjeu pointe alors l'importance de définir un cadre juridique permettant de sécuriser le passage de l'expérimentation à la mise en œuvre à plus grande échelle (via des mécanismes de commande publique permettant de lier expérimentation préalable et achat public[3] par exemple).

Mais des problématiques de capitalisation et de diffusion se poseraient aussi à une échelle encore plus large : comment organiser par exemple les apprentissages réciproques entre le démonstrateur TRANSFORM du quartier Part-Dieu et les expérimentations menées par les villes partenaires de ce projet de recherche européen ? Comment permettre la diffusion de services expérimentés au sein de la métropole de Lyon vers les autres agglomérations du G4[4] ?

Les enjeux politiques traversant ces questionnements pourraient ainsi être formulés de la manière suivante : comment transformer la politique locale d'innovation urbaine en levier de cohésion des territoires et populations composant la métropole de Lyon ? Comment intégrer dans la gouvernance de la « métropole Intelligente » des territoires et acteurs situés en-dehors de son périmètre institutionnel afin d'élargir progressivement son périmètre d'influence ?

3 Voir les réflexions en cours sur l'introduction dans le cadre législatif de « partenariats d'innovation » : http://blog.grandesvilles.org/3998/innovation/vers-une-reforme-du-code-des-marches-pour-favoriser-linnovation-et-les-smart-cities/

4 Le Pôle métropolitain du G4 rassemble depuis 2012 le Grand Lyon, Saint-Etienne métropole, Vienn'Agglo et la communauté d'agglomération Porte de l'Isère autour de quatre thèmes de travail : le développement économique, la culture, les déplacements et l'aménagement du territoire. http://www.poles-metropolitains.fr/presentation-des-poles/item/2-p%C3%B4le-m%C3%A9tropolitain-du-g4

NICOLAS NOVA
co-fondateur du Near Future Laboratory
Auteur, professeur à la Haute-Ecole d'Art et de Design (Genève)

FICTIF
CE TEXTE EST UNE ŒUVRE DE FICTION, TOUTE RESSEMBLANCE AVEC LE REEL EST FORTUITE

LE PROGRÈS
www.leprogres.fr SAMEDI 17 JUIN 2017

Pratiques marginales, innovation masquée

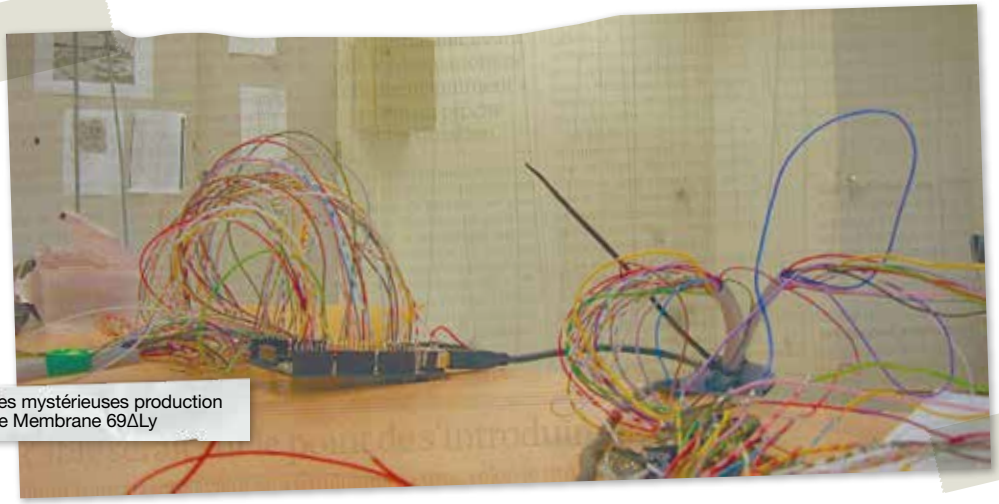
Hackerspace, « R & D hors-les-murs », « artivistes »... plusieurs des courants actuels proviennent des marges. Artistes, bricoleurs et collectifs créatifs forment la cheville ouvrière des dynamiques d'innovation des vingt dernières années, dans des domaines à la lisière du système plus classique de recherche et développement. Si ces initiatives sont discrètes, plusieurs lieux de la métropole de Lyon en sont de bons exemples.

Bricolage biotech

En ce lundi d'octobre, dans les locaux de Membrane 69ΔLy, le faible bruit de soufflerie se mêle au doux ronronnement d'imprimantes 3D nouvelle génération. L'enchevêtrement de câbles, les clignotements de LEDs et la multitude de flacons aux contenus colorés renvoient quant à eux à une version moderne de «L'Enfer» de Dante. Malgré l'allure de capharnaüm donnée par cet assemblage de machines au look futuriste posées sur un mobilier improbable, et placées sous des posters avertissant de leur dangerosité, c'est *« un chaos où chaque chose est sa place »* qui s'offre à nous. C'est d'ailleurs ainsi que Kalle Jacobsen, notre contact local, décrit les lieux à votre correspondant.



Après les imprimantes 3D, les bioréacteurs



Les mystérieuses production de Membrane 69ΔLy

Membrane 69ΔLy est un biohackerspace situé à Gerland, né il y a cinq ans, lorsque deux start-up de l'immeuble ont fait faillite et que le bâtiment est resté en jachère du fait d'un propriétaire aux abonnés absents. Les collaborateurs se sont alors regroupés autour de Kalle, un géant danois resté à Lyon, après un séjour de post-doctorat qui lui a appris à apprécier les avantages de la capitale des Gaules. À côté de son travail de jour au CNRS, le chercheur scandinave a agrégé autour de lui un aréopage d'explorateurs et de laborantins amateurs intéressés par des *« investigations hors-institution sur des sujets que nos pairs regardent de haut »*, comme il le décrit lui-même. Après plusieurs mois à passer d'un local associatif à un autre, tous aussi inadaptés, l'équipe a squatté le dernier étage d'un bâtiment de Gerland, non loin des entreprises bio-pharmas plus officielles. Et là, surprise, le propriétaire étant introuvable, et leur activité particulièrement discrète, personne n'est venu leur chercher des noises. C'est ainsi qu'une dizaine de permanents et quatre stagiaires se relaient dans cet étrange mariage entre informatique, chimie et biologie.

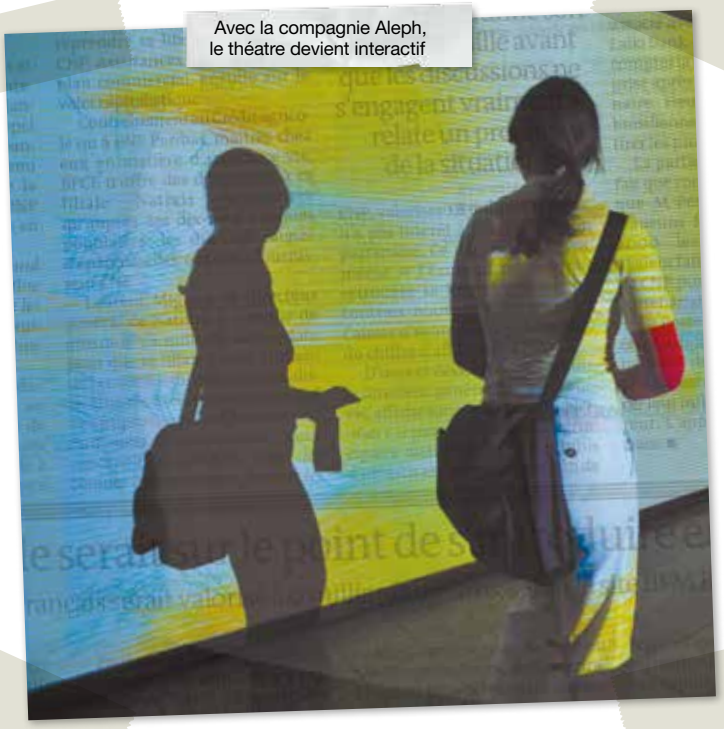
Comme le dit Kalle, *« avec le temps, les sujets de prédilection du groupe se sont élargis »*. En ce moment, l'équipe a laissé de côté la synthèse de protéines exotiques pour s'intéresser aux prothèses bio-inspirées ou à la transformation de champignons kombucha en une sorte de cuir synthétique. Ce dernier exemple, aussi mystérieux qu'il soit aux yeux de votre corespondant, a récemment suscité l'intérêt d'un groupe pétrochimique indonésien, forçant Membrane 69ΔLy à se constituer en structure légale, intégrant du coup un spécialiste

« La plupart ne sont que des groupes éphémères, souvent portés par une ou deux personnalités fortes. Mais la tendance pourrait bien s'exacerber. »

de la propriété intellectuelle… tout en restant dans leur squat. Depuis l'annonce dans la presse internationale de ce mariage de la carpe et du lapin, plusieurs multinationales biotech lyonnaises se sont réveillées, sentant passer une occasion en or, et défilent maintenant dans le local improbable à deux pas de chez elles.

Du théâtre aux neurosciences

Dans la métropole de Lyon, à l'heure actuelle, ce type de dynamique collective n'est pas anecdotique. Dans un tout autre domaine, l'expérience de la compagnie Aleph, une troupe de théâtre basée à Vaulx-en-Velin, produit des effets similaires. Attirés de longue date par les problématiques de sciences cognitives et de la neurochirurgie, les metteurs en scène de l'équipe ont décidé de faire jouer des patients ayant reçu des implants neuronaux intracérébraux. Leur idée de départ, qu'ils souhaitaient explorer à travers la performance scénique, consiste à tester différentes manières de récupérer, en temps-réel, un enregistrement de l'activité cérébrale de ces personnes, et créer une sorte d'extension du corps de ceux-ci, à base de représentations graphiques projetées au-dessus de chacun des acteurs. Avec des résultats probants, étant donné l'engouement pour la pièce dans les dernières semaines (voir notre édition du 10 juin).



Avec la compagnie Aleph, le théatre devient interactif

Plus intéressant encore, la complexité technique de la performance artistique a poussé la troupe à monter un partenariat avec l'équipe UMR 5229 de l'institut des Sciences cognitives. Aujourd'hui, le projet, dans sa troisième année, a grandement dépassé l'intention de départ. En effet, à l'expérimentation artistique ont succédé des expériences plus scientifiques, remettant en question des découvertes antérieures des neurologues. Dans cette configuration, comme s'en amuse un des acteurs, *« on ne sait plus trop si ce sont les subsides de recherche européenne qui financent une pièce de théâtre, ou une performance artistique qui vient convaincre les financeurs ! »* Une approche qui n'est pas sans rappeler celle du collectif artistique anglais Blast Theory, pionnier des applications géolocalisées au début des années 2000.

De l'art à l'activisme, il n'y a qu'un pas, il se nomme « artivisme ». L'association Planète Sciences Rhône-Alpes, située sur le territoire de Vaulx-en-Velin s'est d'ailleurs saisie de ces questions, à l'instar de la compagnie Aleph. En juin dernier, un débat sur les enjeux éthiques d'un tel sujet a été organisé, faisant ressortir les craintes des habitants.

« Inventer demain »

La liste d'initiatives du même genre pourrait continuer. Du côté de Francheville, c'est Morphea, une association proposant de bricoler des exosquelettes produits sur imprimante 3D qui défraye la chronique. Et la Mémo, médiathèque d'Oullins, fait régulièrement parler d'elle pour ses infographies réalisées le mercredi après-midi dans un partenariat avec une équipe de programmeurs de l'INSA. Tous ces collectifs ont un point commun : ils produisent de l'innovation ; mais ils le font en dehors des sentiers battus, hors du cadre de R&D standard des industriels.

À Manchester, cette dynamique a été identifiée depuis longtemps. John Marshall, du City Council mancunien nous décrit comment la municipalité repère ces initiatives et les fédère. Mise en relation avec des évènements culturels locaux pour valoriser les créations, conseils juridiques à la pérennisation des structures, aide à la réalisation de projets en lien avec des institutions locales sont des façons récurrentes d'opérer. Et pour la métropole du nord de l'Angleterre, le retour sur investissement est apparu progressivement : effervescence urbaine, culturelle et scientifique avec le festival Futur Everything, apparition d'un écosystème de PME coopératives autour des Fablabs locaux, et même, récemment, l'ouverture d'une banque spécialisée dans le financement de projets innovants de ce type.

Dans la métropole lyonnaise, ces collectifs ne voient pas encore si grand. La plupart ne sont que des groupes éphémères, souvent portés par une ou deux personnalités fortes. Mais la tendance déjà implantée ailleurs en Europe pourrait bien s'exacerber. Pour les politiques, ces structures parfois informelles posent de multiples questions : ces pratiques innovantes peuvent-elles gagner du terrain ? Peut-on les faire changer d'échelle sans tomber dans la récupération ? Peuvent-elles influencer la métropole en cours d'avènement ? Gageons que ces questions seront abordées dans les prochains mois. ■ N.N.

ANNE-CAROLINE JAMBAUD
journaliste

Face à face
Faut-il reformater le logiciel culturel ?

La métropolisation, c'est l'opportunité, pour Lyon, de repenser des politiques culturelles territoriales à bout de souffle. Faut-il simplement réorienter et élargir le champ des politiques culturelles ou se poser en rupture et « reformater le logiciel culturel » ? Le débat fait apparaître des lignes de tension très fortes entre l'institution et l'émergence, la « ville créative » et les droits culturels, l'imposition d'un modèle préétabli et l'écoute démocratique. Entre développement économique, cohésion sociale et manifestation de la liberté, quel peut-être le cap politique d'une grande métropole culturelle ?

Questions à Vincent Carry, Philippe Laurent et contrepoint de Patrick Bazin.

« Décloisonner la culture et mettre en place des incubateurs »



© Tim Douet

Entretien avec Vincent Carry, directeur d'Arty Farty et du festival Nuits sonores, conseiller artistique à la Gaîté Lyrique.

Qu'est-ce qui peut permettre, selon vous, de propulser Lyon au rang de grande métropole culturelle européenne ?

Les métropoles culturelles de demain seront jugées sur leur capacité à décloisonner la culture, à fonctionner en faisceau, avec l'économie, le savoir, l'innovation, etc., et à mettre en place des incubateurs. Si Lyon réussit cette mutation, elle sera en capacité d'être une grande métropole culturelle.

À l'avenir, la culture sera fortement décloisonnée. Son découpage en différents champs disciplinaires distincts ne sera plus tenable. Mais la culture elle-même, en tant que silo vertical, va éclater. Elle a déjà de plus en plus de rapports avec les médias, l'économie, l'innovation. Tout cela va muer et faire apparaître de nouvelles porosités. Mon pronostic, c'est que la culture va contaminer les autres champs, selon le même processus que l'environnement via le développement durable. Le fait culturel sera plus en faisceau, avec des questionnements économiques, sociaux, éducatifs, de santé, etc.

La notion d'incubation, au sens où on l'entend pour l'entreprise, va prendre beaucoup plus d'importance dans les arts et la culture. Elle va devenir une valeur première, porteuse d'une plus value potentielle sociale, économique, accompagnée d'un rayonnement considérable. L'incubation et l'émergence créative sont totalement interconnectées.

Lyon présente encore un profil culturel très institutionnel, assez cloisonné et peu attentif à l'émergence. Pour procéder à cette mutation, faut-il « reformater le logiciel culturel » - thème du prochain European Lab des Nuits sonores -, ce qui suppose une posture de rupture ?

C'est une posture de rupture parce que la médiation, sur ce sujet, ne passe pas. Mais il ne s'agit pas de dézinguer le schéma institutionnel, plutôt de rééquilibrer entre une vision patrimoniale de la culture et une vision prospective d'essaimage.

Depuis 20 ans, j'entends les élus dire : « on ne peut pas faire du saupoudrage ». Or, justement, si ! J'aime bien l'idée d'essaimage : on prend un territoire et on balance une volée de graines. Alors, oui toutes ne pousseront pas, c'est sûr, mais si on ne jette pas de graines et si on ne fait qu'arroser des institutions, il ne poussera jamais rien ! Plutôt que de concentrer les moyens sur des grosses institutions, il faut faire plus de paris, plus petits, sur plus de gens. Ce qui n'exclut pas de maintenir le patrimoine, l'art lyrique, le théâtre, la musique classique, etc.

Comment faire quand la culture absorbe déjà, à Lyon par exemple, près de 20 % du budget de la ville ?

Les moyens pour la culture en France sont considérables. Il faut rediscuter de leur répartition, mettre moins sur l'institutionnel et plus sur l'émergence. Il faut exiger de l'institution qu'elle fasse mieux avec moins. En gros, il faudrait réduire les financements à portée institutionnelle de 10 à 15 %. On dégagerait ainsi des marges de manœuvre considérables. Ce n'est pas seulement pour favoriser l'émergence, c'est aussi pour rendre possible une politique culturelle. Car le problème des élus en charge de la culture, c'est que les marges de manœuvre sont nulles. 97 % des moyens sont fléchés vers les institutions avec des reconductions tacites ad vitam aeternam.

La culture est de plus en plus perçue sous le prisme économique. N'est-ce pas prendre le risque de minimiser l'enjeu de développement humain et de cohésion sociale ?

La culture est une économie qui crée des emplois, génère des spectacles, de la consommation, etc. L'étude de France Créative démontre que les industries créatives en France pèsent désormais plus lourd que les industries automobiles. Mais le développement économique ne peut pas être la seule fin. L'enjeu premier est de réduire les fractures générationnelles, territoriales et sociales.

En quoi la métropolisation de Lyon peut-elle être une chance pour la culture ?

La métropole de Lyon a la bonne taille. Elle est clairement la métropole d'équilibre sur un très vaste territoire. La taille, la gouvernance, l'intelligence de l'agglomération permettent que le décloisonnement entre la culture, l'économie, le corps social se fasse bien.

C'est une agglomération où le dialogue est fort entre les acteurs, où les volontés peuvent converger vers un intérêt commun. C'est un territoire hyper réactif.

En 2014 s'ouvre une nouvelle mandature locale ; le programme européen Europe Creative est dans le même timing. Cette phase de 6 ans qui s'ouvre doit être l'occasion d'une remise à plat. Il me semble que tout le monde est prêt. Il y a une sorte d'intuition collective qu'on ne peut plus être dans la reconduction permanente des schémas institutionnels. Il faut redéfinir la compétence des uns et des autres ; c'est précisément un enjeu que la métropole peut clarifier.

« La politique culturelle a privilégié l'offre et négligé l'écoute »



© DR

Entretien avec Philippe Laurent, maire de Sceaux, président de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC).

En janvier 2015, une nouvelle collectivité verra le jour : la métropole de Lyon. Que peut apporter, inventer, une dynamique culturelle métropolitaine ?

Les métropoles présenteront l'avantage de la cohérence, de la mutualisation des charges de centralité et d'un accroissement des moyens. Mais leur capacité d'inventivité culturelle sera liée à la façon dont elles éviteront les écueils inhérents à la concentration de l'autorité politique et financière qu'elles représenteront d'une part vis-à-vis de l'État et, d'autre part vis-à-vis des communes.

Vis-à-vis de la nation, leur autonomie comporte le risque majeur d'entrer dans le jeu de la compétition entre territoires disposant d'une certaine puissance. Ceci peut les incliner à aborder les enjeux culturels par la recherche d'attractivité et de retombées économiques. Ce sera alors une politique culturelle pensée comme celle d'une principauté. Or la culture n'est plus le « fait du prince », mais le fait du citoyen : une personne qui, par la culture, articule ses aspirations individuelles à un partage de l'imaginaire à une échelle nationale, européenne et mondiale. Ce que le fait métropolitain peut apporter, c'est – à l'inverse de la tentation autarcique - un rapport de dialogue et d'échanges plus sereins et plus ouverts sur le pays et sur le monde.

Vis-à-vis des communes, les écueils sont autres. Soit la métropole étouffe les dynamismes culturels de proximité, soit, consciente qu'ils doivent être respectés, elle bride sa propre ambition culturelle. La métropole doit donc identifier de nouveaux enjeux culturels qui n'entrent pas en concurrence directe avec les volontés politiques communales. Cela suppose un élargissement du champ des politiques culturelles vers une politique du symbolique.

Par exemple, la maîtrise des langues de chacun, constitue une condition de base de l'émancipation citoyenne et de l'affirmation de ses droits culturels. Ou encore une réelle prise en compte de la diversité culturelle.

Pour la FNCC, quel doit être le cap d'une politique culturelle territoriale à l'avenir ?

La culture et les arts ne sont ni une activité ni un secteur de l'action publique parmi d'autres mais à la fois l'outil et la manifestation de la liberté. Il s'agit donc d'une réalité humaine globale et d'une dimension transversale de l'action politique.

Plus qu'un « cap », il s'agit d'une attitude d'écoute. Ce n'est pas à une élite « cultivée » de distribuer d'en haut la valeur culturelle ; chacun de nous est un être de culture dont les choix, la sensibilité et les pratiques nourrissent l'imaginaire partagé.

Certains appellent à remettre à plat une politique qui a trop longtemps privilégié un schéma institutionnel au détriment de l'émergence. Mais comment « reformater le logiciel culturel » sans « écraser des fichiers », autrement dit supprimer des institutions pour retrouver des marges de manœuvre financières ?

Un logiciel est un outil. Une politique culturelle, c'est autre chose. C'est un esprit procédant d'un engagement envers la société : pour la FNCC, il s'agit de la mise en œuvre des conditions d'effectuation des droits culturels des personnes. C'est aussi une réalité : les équipements d'une part, les pratiques et les attentes de l'autre. Les artistes doivent pouvoir travailler, vivre de leur art et le faire vivre. Et les personnes doivent pouvoir vivre et faire vivre leurs capacités expressives.
Une institution comme un théâtre n'a pas lieu d'être « écrasée » par autre chose. On ne gomme pas un

théâtre pour lui substituer des perspectives de soutien au théâtre en amateur. Car sans théâtre, il n'y aurait pas de pratique en amateur.

Mener une politique culturelle c'est donc respecter l'histoire tout en travaillant pour que le présent soit porteur d'avenir.
La période précédente était placée sous le signe de la démocratisation culturelle. De fait, en maillant le territoire d'équipements, elle a privilégié l'offre et négligé l'écoute. Un autre mouvement, complémentaire, doit être initié aujourd'hui, plus attentif aux personnes mais non moins respectueux des artistes et de leurs conditions de travail.
Ceux qui veulent «reformater le logiciel culturel» ont une approche incompatible avec la nôtre. Une approche qui considère la culture et les arts comme des outils pour autre chose, et qui donc en favorisent ce qu'on appelle les finalités externes. En temps de crise : la création de richesses et d'emplois. Mais on n'a pas construit les cathédrales pour attirer les touristes…

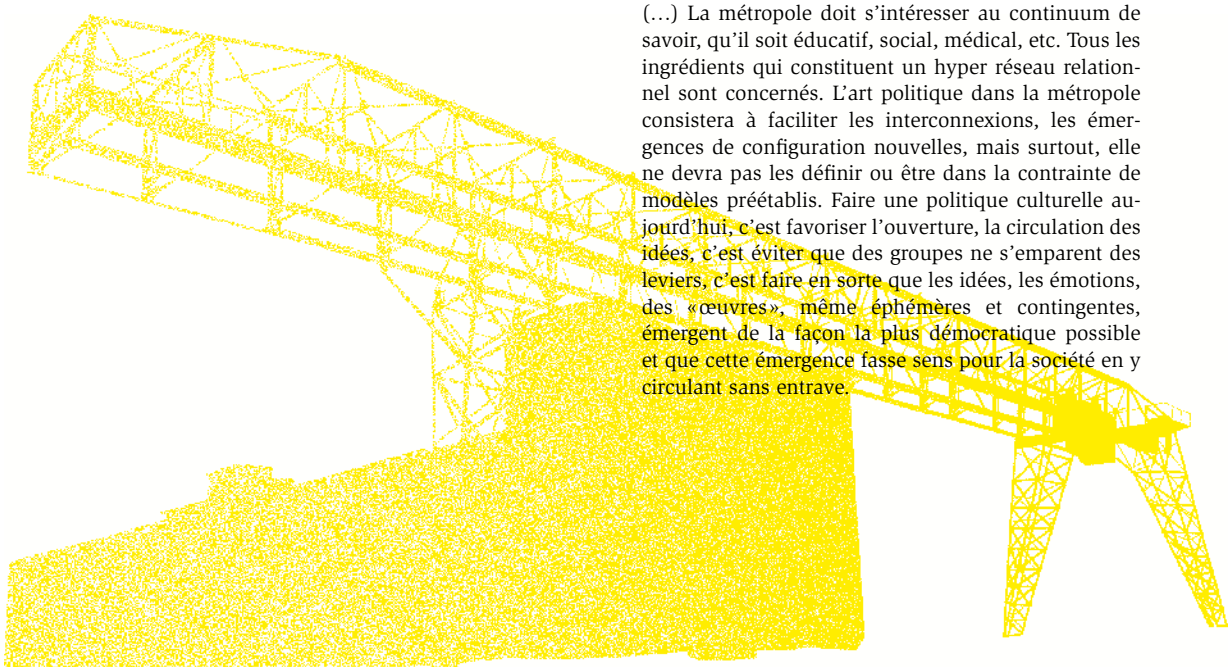


Contrepoint
Patrick Bazin, ancien directeur de la bibliothèque municipale de Lyon et de la bibliothèque publique d'information de Beaubourg à Paris.

«La métropole doit s'intéresser au continuum de savoir»

Une métropole a une masse critique qui permet à ce phénomène quasi mental, le fait culturel, de se précipiter au sens chimique. La région ne peut pas être le champ d'un précipité chimique. Elle n'est pas un creuset ; elle n'est jamais qu'un territoire. Or les phénomènes cognitifs ne sont pas territoriaux. Pour moi, intuitivement, la métropole est en 3D et la région en 2D. La métropole a un degré de complexité plus important ; elle est un concentré de manipulations, d'échanges, de symboles.

(…) La métropole doit s'intéresser au continuum de savoir, qu'il soit éducatif, social, médical, etc. Tous les ingrédients qui constituent un hyper réseau relationnel sont concernés. L'art politique dans la métropole consistera à faciliter les interconnexions, les émergences de configuration nouvelles, mais surtout, elle ne devra pas les définir ou être dans la contrainte de modèles préétablis. Faire une politique culturelle aujourd'hui, c'est favoriser l'ouverture, la circulation des idées, c'est éviter que des groupes ne s'emparent des leviers, c'est faire en sorte que les idées, les émotions, des «œuvres», même éphémères et contingentes, émergent de la façon la plus démocratique possible et que cette émergence fasse sens pour la société en y circulant sans entrave.



MARIE-PIERRE ESCUDIÉ
ingénieure d'études au sein du Centre diversité et réussite à l'Institut national des sciences appliquées (Insa) de Lyon
membre de FRV100, agence de sciences humaines appliquées

Prospective et politique : de la construction au choix

Mise en perspective des visions du biopôle de Gerland

Au cours des années 1950, l'intérêt de Gaston Berger pour la prospective se développe au moyen de la réflexion sur les liens entre philosophie et politique. Cette approche a pour objectif de nourrir l'action humaine par la pensée, c'est-à-dire d'examiner ce qui est mis en œuvre de façon pratique dans une perspective d'efficacité, en envisageant un temps long. Les fondements d'une telle démarche ne s'effectuent pas en dehors, ni même seulement en amont de la politique mais portent en eux-mêmes cette dimension. C'est cette dimension « en actes » de la prospective sur laquelle il faut insister pour comprendre l'intérêt et l'originalité de la démarche. Gaston Berger pensait ce mouvement nécessaire face à une progression de l'administration technique de la vie publique, Cette posture audacieuse face à l'action nous invite aujourd'hui à éclairer un exercice de prospective appliquée au quartier de Gerland à Lyon. Afin de saisir ce qui se construit dans l'affirmation d'un projet urbain et économique centré sur le Biopôle de Gerland, il est pertinent de solliciter le principal fondateur de la prospective, selon qui il faisait toujours sens de mettre au jour les implications politiques, au-delà des choix techniques.

Dans le milieu des années 1950, la prospective naît au sein d'une tension philosophique sur la question de l'avenir, dans un contexte où l'homme a été déjugé et où il doit faire face à la reconstruction de la société. Cependant, la nécessité de se projeter dans un avenir proche et lointain pour les décideurs engage une action au cœur de laquelle la notion de prévisibilité se trouve ébranlée, parce qu'il devient de plus en plus difficile d'anticiper les conséquences lointaines.

À partir de cette période, le rapport au temps évolue, de même que le rapport à l'espace. Les liens entre prospective et territoire se transforment progressi-

vement sous l'effet de la métropolisation, l'urbanisation, des évolutions de la gouvernance. Dans l'action publique, à cette époque et aujourd'hui, persiste la tendance à vouloir plus de prévision. Pourtant, celle-ci reste en proie à une forme de contingence dans la conduite d'une politique, déclenchée par une opportunité au départ ou remise en cause par des résultats incertains à l'arrivée. Gaston Berger souligne tout l'intérêt de quantifier ces transformations mais aussi d'en apprécier qualitativement les implications politiques, économiques, sociales, culturelles et environnementales pour les sociétés. Cette double dimension méthodologique entraîne des façons d'appréhender la réalité territoriale, qui s'appuient sur les valeurs et les représentations autochtones. Dans cette perspective, le problème de la portée politique que l'on entend donner à la prospective dans la décision publique est alors posé.

Théoriquement, Gaston Berger construit les études prospectives en s'appuyant sur les sciences humaines et sociales, lesquelles disent ce qui est. Il pense « éthiquement » qu'en réalisant les potentialités des temps à venir, l'action est à la hauteur de la pensée. Ainsi, favoriser une action particulière implique pour Gaston Berger de se nourrir de sciences humaines intentionnelles. Ces dernières ont vocation à retrouver les intentions fondamentales qui donnent un sens aux événements, à saisir l'effort fondamental qui guide les entreprises humaines. C'est dans cette perspective que la prospective se propose de mettre en œuvre un savoir sur la Cité, non seulement utile pour la décision publique mais aussi en tant que savoir politique.

L'apport de ces sciences se situe dans la construction d'un sens profondément politique, où la prospective parvient à dire d'une époque ce qu'elle veut. « C'est un projet qu'on forme pour l'avenir, car là des possibilités sont ouvertes », explique Berger dans son article « L'attitude prospective » en 1958. La contribution de la prospective aux institutions politiques s'opère en fonction d'une posture performative. Cela revient à aller plus loin que de dire que la prospective est une préparation à l'action, elle est en définitive de l'action.

La valorisation de la dimension politique de la prospective chez Gaston Berger rappelle que la prospective appliquée vise à dégager le sens et les représentations des hommes sur un territoire. En faisant naître les futurs possibles, elle donne à voir des liens étroits entre savoir et politique. Il convient d'identifier ces dimensions de façon concrète en examinant ce qu'elles nous disent de leurs discours et de leurs pratiques. Cette réflexivité en actes a tout intérêt à traverser les études de prospective, à l'exemple de sa mise en évidence dans le cas suivant.

Au cours de l'année 2013, une réflexion sur la construction d'un projet prospectif autour du quartier Gerland, fondé sur la relation aux sciences du vivant a, entre autres, abouti à la rédaction de « 7 visions pour le Biopôle de Gerland », proposant chacune un positionnement pour le quartier. Ce travail s'inscrit dans une perspective « prospectiviste » qu'il convient d'analyser au regard de ce que Gaston Berger avait, en son temps, envisagé au sein de la pensée en action.

Dans un premier temps, cette étude du Biopôle met en évidence qu'il faut partir de la synthèse des connaissances actuelles sur le quartier Gerland pour élaborer un projet futur mettant en perspective les valeurs liées à l'interaction entre Gerland et le Biopôle. Selon le rapport final des « 7 visions pour le biopôle

de Gerland », daté de mai 2013, « Si certaines de ces visions peuvent se combiner, chacune repose sur une dimension prépondérante et affirme un positionnement fort. Toutes sont légitimes dans la mesure où elles s'ancrent dans des « potentialités » du Biopôle de Gerland, que celles-ci renvoient à l'histoire locale, à des acteurs présents sur le territoire ou encore à un positionnement déjà en germe dans le Biopôle ». La construction de chaque scénario s'élabore donc en fonction d'un cadre orienté, structuré et pertinent, relié à l'histoire et à la géographie du quartier. Chaque vision ouvre les possibles sans forcément décrire un contenu politique, mais porte en elle un projet que l'on peut clairement identifier. La première d'entre elles, intitulée « Immunité sans frontières », contient un projet social : celui de réduire les inégalités entre les populations, entre les pays et entre les hommes et les animaux. Elle propose d'inscrire le quartier Gerland comme le territoire de la lutte contre les maladies infectieuses. Cette vision s'appuie sur l'héritage de Mérieux notamment et de son aura positive. La deuxième vision, « métropole de santé », construit une politique publique de la santé dans laquelle s'étend une vision plus large pour la Cité. Gerland est au cœur de cette métropole de santé où interagissent des acteurs de toutes sortes : ceux de la santé, ceux de la ville, ceux des sciences dites dures ou des sciences humaines et sociales et des habitants et des usagers. « Innovation raisonnée » élabore les conditions d'un projet sociétal où la science est responsable des savoirs qu'elle produit. Les démarches d'innovation mettent en lien l'économie de la santé et les besoins sociaux. La quatrième, nommée « Bioagora », développe des aspects éthique et politique d'un même projet, permettant ainsi d'instituer une démocratie de la science et de la technique. Quant à « Biotechnopôle » et « Fabrique de l'homme augmenté », elles se concentrent sur des dimensions scientifiques et techniques : d'un côté le projet cartésien de « se rendre comme maîtres et possesseurs de la nature », de l'autre l'amélioration de l'homme promise par l'exercice de la puissance technique. La septième et dernière vision est un « biohub » dans lequel se développe un plan écologique et industriel, qui a vocation à favoriser l'innovation.

Le spectre large des projets rattachés à ce quartier témoigne de la démarche prospective qui relie les sciences humaines à l'imagination. Chacun interprète les faits selon des perspectives mises en évidence par Gaston Berger (voir loin, large et en profondeur ; prendre des risques ; penser à l'homme). Au travers des sept visions, s'expriment différentes façons de « penser à l'homme ». Par exemple, « Bioagora » pense un projet éthique où l'on replace l'homme dans un processus démocratique de la science. Le projet « Fabrique de l'homme augmenté » propose quant à lui une amélioration des capacités humaines, débordant les frontières du transhumanisme. Ce n'est pas le même « homme » que ces visions érigent, car l'on constate que le plan des valeurs dépasse le plan scientifique. En définitive, il est nécessaire de s'appuyer sur la pluralité des visions pour saisir ce qu'il y a de politique dans la prospective. En effet, la confrontation appelle les valeurs et les représentations des acteurs impliqués, mais, au-delà, le fait de les engendrer est politique. La dernière étape de la prospective doit déboucher sur un choix, c'est-à-dire une politique décisionnelle. Cependant, il convient de prendre la mesure de la dimension politique de la prospective tout au long du processus où elle demande aux sciences de ne pas seulement traiter des faits mais aussi traiter des valeurs.

ISABELLE ROUGÉ
consultante,
cabinet Quam Conseil

Habite-t-on une métropole innovante ?

Oublions un instant tout ce qui peut être lu ou entendu sur la métropole innovante. Ne nous soucions pas des communiqués de presse, des journaux spécialisés, des sites Internet, des colloques. Allons dans la rue, au travail, à l'école : qu'est ce qui peut faire dire à un habitant ou un visiteur de la métropole de Lyon, qu'il habite ou visite une ville innovante ? De même, ne nous focalisons pas ici sur une définition savante de l'innovation : tout ce qui est nouveau et différent peut être considéré comme innovant, y compris toutes les améliorations qui relèvent davantage de l'innovation d'usage, mais qui « facilitent » la vie de tous les jours. ***Suivons pour ce petit voyage, le blog de la maman d'Emma (8 ans) : habite-elle une métropole innovante ?***

Jeudi 10 octobre

Comme tous les matins, Emma s'est levée et s'est préparée à aller à l'école, mais aujourd'hui, la journée a commencé bien plus tranquillement pour moi : pas de détour pour la déposer à l'école, pas d'inquiétude à avoir et cela d'un clic sur le blog pédibus. Un vrai bénéfice ce pédibus, j'ai lu sur le site Consoglobe.com que les Européens consacrent 42 minutes par jour au transport en voiture, pour conduire leurs enfants à l'école. Et pourtant, en moyenne, le trajet du domicile à l'école est inférieur à un kilomètre !
Je crois que c'est sur le Grand Lyon que les pédibus sont les plus répandus en France, peut-être le « Vélobus » sera-t-il plus adapté aux distances de certaines communes de notre future métropole ? En tout cas, les Lyonnais ont adopté le vélo, depuis longtemps, enfin, le Vélo'v plus exactement… Depuis que le concept a essaimé dans toute la France, j'avais presque oublié que Lyon en a été le précurseur en 2005 !
Je me demande si le Vélo'v n'a pas été le point zéro de l'économie de partage (à sa suite se sont engouffrés les Autolib' puis les BlueLy…) ? Ou peut-être le premier outil d'une « mise en condition physique du Lyonnais » dont un des symboles est la course de Vélo'v ? Va-t-il arriver à « grignoter » la place de la voiture en ville comme à Nantes, qui vient d'innover avec son centre-ville dédié au piéton et au cycliste ?

C'est dur d'être innovant ! Quand j'avais l'âge d'Emma, j'étais fière de montrer à mes amis parisiens (oui, ceux qui arrivaient dans ce beau TGV orange qui était un peu notre exclusivité) notre métro « libre », sans portillons. Sur ce point, c'est fini, mais on a quand même gardé le premier métro sans conducteur où on peut aller à l'avant scruter la lumière de la prochaine station.



Pédibus, agglomération lyonnaise

Samedi 12 octobre

Emma adore faire du vélo, nous sommes allées pédaler sur les berges depuis le parc de la Tête d'Or jusqu'à Gerland ! Une innovation incroyable ces berges ! Peut-être pas pour les Lisbonnais ou les Londoniens, qui ont reconquis leurs fleuves avant nous, mais pour les Lyonnais, c'en est une ! Il n'y a qu'à voir le monde qui s'y précipite au moindre rayon de soleil… j'ai même pu faire mon marché au passage. Un marché l'après-midi, c'est bien pensé : une manière nouvelle de joindre l'utile à l'agréable, et je me suis laissé dire que nous avions même été innovants en matière de nettoiement des berges, mais ça, il n'y a que les professionnels qui le savent…

Une fois à Gerland, Emma m'a surprise avec ses questions : « c'est quoi tous ces bâtiments qui entourent la Halle Tony Garnier où j'ai été voir M ? ». C'est vrai que Gerland est à lui tout seul un concentré d'innovations, mais je me demande combien de Grand Lyonnais sauraient citer une de ces innovations ? En rentrant à la maison, je lui ai parlé de Sanofi Pasteur, du P4, et j'ai même cherché dans l'armoire à pharmacie des produits fabriqués à Lyon pour les lui montrer : de l'Oscillococcinum, un vieux tube d'Aspirine du Rhône. Il vaudrait mieux sensibiliser les enfants à l'école, je suis sûre que ça donnerait du sens à leur perception de la métropole.
Et pour continuer sur les innovations locales, je lui ai montré notre friteuse Actifry : « celle dont Oprah Winfrey a fait la pub. Une lointaine descendante des inventions d'un Monsieur qui s'appelait Léo Trouilhet et qui, dans les années vingt, a mis de l'électricité dans tout ce qu'il a pu : fer à repasser, sèche-cheveux. Il a créé la marque Calor qui fait partie à présent du groupe Seb… Les usines Calor étaient proches de la place Ambroise Courtois, là où ton école t'a emmenée visiter la maison des Frères Lumière ». Eh oui, l'innovation est bizarre : on peut être des génies, avoir rendu possible la Dolce Vita et 2001 l'Odyssée de l'Espace, et se faire bâtir une maison dans le style de celle de la famille Addams !

« C'est quoi tous ces bâtiments qui entourent la Halle Tony Garnier où j'ai été voir M ? ». le quartier de Gerland vu par Emma

Mercredi 16 octobre

Cette fois nous avons mis le cap sur la Confluence ; une nouvelle invitation à se promener au bord de l'eau, et de beaux bâtiments à découvrir : Emma a beaucoup aimé l'immeuble le « cube Orange ». L'innovation architecturale a toujours été une tradition ici, jusque dans l'habitat social : après les gratte-ciel de Villeurbanne, les barres Zumbrunnen, la Cité des États-Unis… les logements de la Confluence font déjà parler d'eux, et pas uniquement d'un point de vue architectural d'ailleurs. J'ai lu dans la presse que le site de la Confluence a été identifié comme le



Le Cube orange, Lyon Confluence

terrain d'expérimentation européen idéal pour la mise en œuvre d'un démonstrateur « smart community ». Je ne suis pas sûre qu'Emma mesure encore qu'une « simple petite boîte verte » (le compteur Linky) puisse être une pièce essentielle de la maîtrise de l'énergie. La Confluence préfigurerait-elle la ville de demain ? Il faut bien reconnaître que nous n'arrivons pas encore à la cheville des grandes villes asiatiques en matière de services offerts aux citoyens : la maman de la copine d'Emma, qui a vécu en Asie, me disait qu'à Tokyo les fumeurs partagent leur passion sous des petits abris avec cendriers, en pied d'immeubles, et qu'à Taïwan, les toilettes publiques omniprésentes et accessibles sont un standard, on peut même y changer un bébé !
C'est anecdotique, bien sûr, mais pour cette maman comme pour beaucoup de gens, une métropole innovante est forcément une ville hyperconnectée, où l'accès à l'information est fluide en tout point du territoire, comme à Hong Kong, et une ville physiquement connectée, où l'on passe avec une simplicité déconcertante de l'aéroport au métro, du métro au ferry, du ferry aux liaisons piétonnes ou au tram…
Emma était bluffée quand sa copine lui a dit qu'elle pourrait utiliser le métro de Taïpei sans parler le chinois : « tu as un plan interactif où il suffit d'appuyer sur ta destination en anglais ».
Emma m'a demandé le soir même si j'avais envie d'aller vivre en Asie, je lui ai répondu qu'il y avait aussi des domaines où nous étions plus innovants et depuis bien longtemps : « la maman de ta copine t'a raconté que tous les soirs, Hong Kong crée l'événement à 20 heures et que des milliers de personnes viennent contempler les illuminations de l'île de Hong Kong depuis les berges de Kowloon… mais elle ne savait pas que notre fête des Lumières est plus ancienne, toujours renouvelée et attire ici des millions de visiteurs. Nous allons même partager ce savoir-faire jusqu'à Canton, en Chine ! ». On pourrait appeler ça de l'innovation durable et, au-delà du spectacle, c'est toute la population qui peut participer ou s'engager à chacun des événements artistiques majeurs : la Biennale de la danse, les Nuits sonores, jusque sous le péristyle de l'Opéra, le partage est toujours là, ça aussi c'est une réelle innovation.

Samedi 19 octobre

Emma a eu de la fièvre hier soir. Cette poussée de fièvre soudaine m'a inquiétée, et j'ai contacté la maison médicale de garde pour m'y rendre le soir même ; ailleurs, et peut-être même encore dans certaines communes de la métropole, il aurait fallu courir aux urgences… C'est vrai que Lyon a toujours su innover dans le domaine de la santé. Claude Bernard, Antonin Poncet, Léon Bérard, Mérieux, Aguettant… Tous ces grands noms sont indissociables de Lyon depuis bien longtemps ; évidemment, pour Emma, ce sont d'abord des plaques de rue mais la première greffe de main par le Professeur Dubernard a eu lieu il n'y a pas si longtemps, et c'est ici que naîtront les innovations qui préserveront Emma des infections comme celles de la grippe aviaire et des inquiétantes mutations génétiques de son virus…
Rien de grave, Emma pourra aller au parc demain comme prévu avec sa grand-mère. Pendant ce temps, j'irai à la déchetterie (une déchetterie ouverte le dimanche matin, c'est assez exceptionnel !), et je pourrai explorer tous ces nouveaux services en ligne dont m'a parlé mon frère : rendez-vous avec la mairie pour renouveler les passeports, covoiturage pour aller au travail mais aussi pour sortir. Peut-être qu'il y a déjà des « carpool lanes » en projet comme sur le Bay Bridge de San Francisco, puisque nous avons déjà des parcs relais ? Cela doit donner des ailes au covoiturage ces voies réservées, les bouchons doivent être vite oubliés…

Transports, mobilité, grands événements, santé, image et cinéma, smart city, tout cela concerne directement Emma, mais sans pour autant être forcément lisible : comment imaginer par exemple que la métropole soit si innovante et si volontaire dans le domaine des transports quand Emma voit autant de voitures immobilisées dans les embouteillages ? À ses cousins qui habitent Nantes ou Strasbourg, Emma va raconter le vélo sur les Berges, le métro qui arrive maintenant chez elle à Oullins, la foule aux Terreaux le 8 décembre ; elle ne se soucie pas de savoir ce qui est innovant et distinctif. Peut-être cette course à la différence par l'innovation est-elle avant tout une affaire de « grands » ?

CAROLINE JANUEL
consultante indépendante

Innovation, entre discours et pratiques

«À une époque marquée par une restriction des dépenses publiques, des changements démographiques importants et un renforcement de la concurrence mondiale, la compétitivité de l'Europe, notre capacité à créer des millions de nouveaux emplois pour remplacer ceux que la crise a détruits et, d'une manière générale, notre niveau de vie futur dépendent de notre aptitude à encourager l'innovation dans les produits, les services, les processus commerciaux et sociaux et les modèles (...) L'innovation est également le meilleur moyen dont nous disposions pour résoudre les principaux problèmes auxquels notre société est confrontée et qui, chaque jour, se posent de manière plus aiguë, qu'il s'agisse du changement climatique, de la pénurie d'énergie et de la raréfaction des ressources, de la santé ou du vieillissement de la population». L'Union européenne a fait de l'innovation l'un des moteurs de sa stratégie de croissance dite «Europe 2020»[1] . Une stratégie que chaque État membre se doit de décliner afin de contribuer au succès commun. Bien d'autres exemples auraient pu être choisis tant l'innovation nourrit actuellement des espoirs de sortie de crise, de rétablissement de la croissance et de compétitivité… Elle apparaît comme la réponse à tous les maux contemporains.

Le propos ici n'est pas de discuter la pertinence de cet impératif d'innovation, mais de souligner qu'il entretient des discours dominants contribuant à figer les représentations de l'innovation : *«la recherche est la source de toute innovation», «l'innovation repose sur une technologie nouvelle», «l'innovation est forcément source d'amélioration»,* etc. Or, la réalité contemporaine de l'innovation apparaît beaucoup plus large et variée : ce que vivent les entreprises, mais aussi les autres opérateurs de l'innovation (chercheurs, collectivités, usagers, associations…). Partager une approche renouvelée de l'innovation, poursuivre l'évolution des

1 Stratégie ayant succédé à la Stratégie de Lisbonne de 2000, révisée en 2005, où l'innovation était également centrale.

politiques en conséquence, agir sur les bons leviers pour qu'elle tienne ses promesses, voici d'excellentes raisons de revisiter la vision traditionnelle de l'innovation…

L'innovation, bien plus qu'une affaire de recherche

Le rôle de la production des connaissances dans l'innovation est reconnu depuis longtemps. De fait, les activités de recherche publique et privée accroissent les connaissances et créent des inventions dont plusieurs deviendront des innovations en rencontrant le marché et des usages. Ce modèle linéaire et hiérarchique de l'innovation développé à partir des années 1950[2], très critiqué, fait encore figure de modèle dominant dans les discours comme dans les politiques publiques françaises. Celles-ci appréhendent principalement l'innovation par la recherche publique et privée et la dimension technologique et utilisent comme indicateurs de l'innovation, le nombre de brevets et les dépenses de R & D.

De nombreuses études enrichissent pourtant la compréhension du processus d'innovation. Tout en reconnaissant le rôle essentiel de la recherche, le modèle de Kline et Rosenberg[3] montre l'importance du processus de conception, c'est-à-dire de toutes les étapes allant de l'identification d'un besoin à la description complète d'une solution en réponse à ce besoin. Au cœur de ce processus de conception, la dimension créative joue un rôle central[4], une dimension encore rarement reconnue comme une alliée de la science. Le design est encore sous-exploité en France[5] alors qu'il s'attache à mieux comprendre les usages et à les prendre en compte dans le développement des innovations.

Bien d'autres facteurs sont déterminants dans le processus de l'innovation[6]. L'expérience des pôles de compétitivité et les études sur les milieux innovateurs montrent bien que la co-présence d'acteurs et de ressources ne suffit pas à alimenter la dynamique d'innovation, les ressorts se trouvent aussi dans la qualité des relations, l'efficacité des collaborations, les capacités à trouver les ressources manquantes…

On peut encore citer le rôle des imaginaires[7] liés aux sciences et techniques qui jouent considérablement sur l'accueil d'une invention (ex. les imaginaires liés aux nanotechnologies) et infusent également dans le monde de la recherche (ex. un programme[8] de l'Agence spatiale européenne a étudié des œuvres de science-fiction afin d'y chercher des « amorces d'innovation » et d'inspirer ses ingénieurs).

De nombreuses formes d'innovations contemporaines indiquent que les chemins de l'innovation sont multiples. L'innovation ascendante, ou l'innovation par l'usage, en est certainement le meilleur exemple. Ces appellations ont le mérite d'élargir le regard sur le rôle des usagers, un rôle moins marginal qu'il n'y paraît. Ces innovations sont parfois modestes (et ce n'est pas un défaut !) : il peut s'agir aussi bien d'adaptation d'articles de sport et de personnalisation d'outils de bricolage que de créations plus complexes. Et la question des interactions entre ces formes d'innovations et le marché reste posée. Certaines innovations sont à l'origine de création d'entreprises (comme le célèbre aspirateur sans sac que James Dyson se résolut finalement à produire lui-même après des années de refus des entreprises déjà sur le marché), d'autres sont rapidement saisies par les industriels du secteur (comme cela fut le cas pour les cales à pied bricolées par les surfeurs hawaïens en 1978, permettant ainsi à des utilisateurs moins aguerris de goûter aux plaisirs de la glisse), d'autres

2 *Voir une description de ce modèle dans* « L'innovation, un processus à décrypter » *(2007) Marianne Chouteau et Ludovic Viévard,* www.millenaire3.com/uploads/tx_ressm3/Innovation.pdf

3 *Ibid*

4 *FOREST (Joëlle),* « La production de connaissances à l'ère des pôles de compétitivité » *Innovations, 2010/2 n° 32, p. 129-146,* www.cairn.info/revue-innovations-2010-2-page-129.htm

5 *CADIX (Alain) avec le concours du Collège des designers,* « Pour une politique nationale du design » *(rapport destiné au ministre du redressement productif et au ministre de la culture et de la communication), 2013,* www.alliance-francaise-des-designers.org/media/24752/Pour-une-politique-nationale-de-design.pdf

6 *CREVOISIER Olivier (2003) Interview réalisé par Boris Chabanel,* www.millenaire3.com/Olivier-CREVOISIER-Les-nouvelles-logiques-territo.122+M5be744bb5f2.0.html

7 *VIEVARD Ludovic,* « Dix imaginaires des sciences et techniques », *2012,* www.millenaire3.com/DIX-imaginaires-des-sciences-et-des-techniques.122+M502a683e0b5.0.html

8 Innovative Technologies from Science Fiction for Space Applications, www.itsf.org/

inspirent des recherches, d'autres encore restent plus confidentielles. Mais ces formes d'innovation ont toujours le mérite de révéler l'existence de besoins, de mettre au jour des solutions potentiellement commercialisables, et rappellent aussi que l'innovation peut naître d'une création ingénieuse, du goût pour le faire soi-même, de l'insolite…

L'innovation reste avant tout perçue comme technologique, et pourtant…

Cette représentation trouve son origine dans les années 1960[9] en raison notamment de la diffusion de la science dans l'industrie, de la montée en puissance des activités de R & D et de la manière dont les États ont appréhendé l'innovation technologique comme instrument politique et économique. Mais la réalité est plus complexe : l'innovation est affaire de technologie mais pas seulement. Il peut s'agir aussi d'innovations marketing (nouveaux produits, nouveaux services, nouveaux designs, nouveaux modes de vente…) et d'innovations organisationnelles, visant des améliorations significatives de l'activité (gestion des connaissances, méthode de travail…). L'innovation non technologique s'affirme progressivement dans les discours et les orientations politiques, mais pas encore à la hauteur de son potentiel semble-t-il. En France, 23 % des entreprises déclarent réaliser des innovations non technologiques, contre 47 % en Allemagne et 51 % dans la zone OCDE[10].

« En France, 23 % des entreprises déclarent réaliser des innovations non technologiques, contre 47% en Allemagne et 51 % dans la zone OCDE. »

Comment expliquer un tel décalage ? Ces innovations sont moins visibles car souvent immatérielles. Cette grande famille recouvre des innovations venant se combiner à des solutions technologiques, comme le service d'auto-partage BlueLy du groupe Bolloré pour le Grand Lyon. Mais elle compte aussi des innovations n'intégrant pas de technologie, comme par exemple les innovations commerciales d'Ikea, qui proposa le premier la vente de meubles en kit dans des paquets plats emportés immédiatement par le client, le « coin des enfants », un système de covoiturage pour certains magasins, ou des transporteurs comme FedEx qui assurent la livraison rapide de courrier grâce à une organisation logistique très efficace et non grâce à une technologie révolutionnaire. Ces innovations non technologiques sont difficilement objectivables car elles ne sont pas forcément le fruit d'activités de R & D, ne font pas l'objet de dépôts de brevets, et leurs bénéfices peuvent aussi être intangibles (amélioration de l'image de marque de l'organisation, de la qualité de partenariats…). Elles semblent aussi avoir moins de capacités à mobiliser les financements publics, sans doute par autocensure des innovateurs et méconnaissance des aides mais aussi parce que les outils de soutien à l'innovation en France sont encore fortement orientés sur des projets à base technologique plutôt que sur des projets d'innovation sociétaux ou d'organisation, tels que des modes de garde d'enfants, des services favorisant l'accessibilité des personnes handicapées, etc.

La métropole de Lyon, une opportunité de renouveler la vision de l'innovation

Face à la multiplicité des chemins d'innovation, la question du rôle de l'action publique se pose : comment stimuler la capacité d'innovation d'un territoire ? Aux côtés de l'aide à la recherche publique et privée, à l'entrepreunariat, aux pôles de compétitivité, comment mieux agir sur les autres facettes de l'innovation, et notamment la créativité, la qualité des coopérations et les innovations

9 GODIN Benoît, « Innovation et science : quand la science n'a rien à voir avec l'innovation, et vice-versa », *conférence du 19 octobre 2012 à l'Insa de Lyon*

10 OCDE, « Science, technologie et industrie : perspectives de l'OCDE » *(2008)*

émanant d'autres contributeurs que les acteurs traditionnels de l'innovation ? Par exemple, pour poursuivre l'énorme travail engagé sur les filières prioritaires aux fortes dimensions technologiques, telles que les sciences de la vie et les cleantech, on peut accompagner l'évolution actuelle de ces filières vers une logique d'écosystème (de l'infectiologie à la santé au sens large) ouvrant plus largement le champ aux innovations sociales et organisationnelles. D'autres chemins encore : se concentrer sur les technologies diffusantes (comme les technologies numériques ou les biotechnologies pouvant bénéficier à de nombreuses entreprises du territoire et se combiner à des innovations de toute nature), sur les innovations des acteurs de l'économie sociale et solidaire largement représentés sur le territoire, sur l'innovation « frugale » privilégiant des solutions abordables et durables, etc.

S'ils se positionnent exclusivement comme « maître d'ouvrage », le Grand Lyon et demain la métropole ne pourront relever tous les défis esquissés ci-dessus. Il paraît déraisonnable de ne pas anticiper les modes d'action publique à privilégier, les champs à investir et de ne pas réunir au préalable les bons critères de choix.

À l'heure de la création de la métropole de Lyon et de la réunion de nombreuses compétences sociales, urbaines et économiques, comment ne pas saisir l'opportunité de traduire dans les politiques publiques une vision plus large de l'innovation ? Utiliser ces compétences complémentaires afin de poursuivre l'évolution de la collectivité vers une meilleure prise en compte de la dynamique d'innovation ?



RELATION AUX HABITANTS

Le discours général en faveur de la décentralisation métropolitaine repose sur la proximité entre des résidents actifs, innovants, et des pouvoirs publics qui doivent accompagner leurs dynamiques. Par exemple, la nuit devenant une extension de la vie urbaine aussi complexe que la vie diurne, partagée par un nombre croissant de publics, avec leurs propres rythmes, Benjamin Badia appelle à en tirer les conséquences pour la conception des aménagements.

Au « faire pour » les habitants se confond un « faire avec », tant la distance semble se réduire entre ceux qui offrent et ceux qui demandent, tant les interconnexions se complexifient. Julien Casals envisage ainsi une façon plus globale pour la métropole d'appréhender les seniors, à la fois destinataires de la solidarité institutionnelle, prescripteurs d'offres et ressources du territoire. Charlotte Delomier, Adèle Seyrig, Grégoire Alix-tabeling et Yoan Ollivier conçoivent un avenir où la communication de la métropole serait co-produite avec les habitants, et où vivre en ville revient à vivre sa ville en composant soi-même ses « solutions », en s'inscrivant dans un éventail toujours plus large d'initiatives. La vie dans la métropole se construit avec, par et entre les habitants grâce à leur ingéniosité et leur mobilisation.

Dès lors, le développement en cours des initiatives sociales citoyennes remet en cause le duopole des pouvoirs publics et du marché et Thomas Brugnot invite la métropole à réfléchir sur ce phénomène : mouvements contestataires ou réelles opportunités civiques et économiques ?

Cependant, la vie urbaine n'est pas faite que d'usages et de besoins, elle se construit aussi de sentiments, d'affects, d'appartenances, qui se portent sur des quartiers, des objets (logements, rues, commerces), des ambiances, dont on ne peut jamais être certain qu'ils soient vraiment là pour tous et chacun. En se baladant d'est en ouest, Cléo Schweyer montre la diversité de ces archipels physiques et humains mouvants, dans lesquels naviguent autant d'individus. Dans ce télescopage d'appropriations différentes voire concurrentes, Marianne Chouteau donne à son tour au musée des Confluences un rôle majeur de repère et de lieu de partage.

Au final, la métropole draine un important potentiel de contradictions que les citoyens doivent pouvoir saisir. Ce « tous acteurs impliqués » nécessite une réflexion éthique et, pour Léo Coutellec, il est nécessaire que la métropole démocratique ouvre des espaces de pensée critique et réflexive à ses habitants.

En posant la relation de la métropole aux habitants sous le signe du partage des responsabilités jusque dans l'éthique, les textes rassemblés ici appuient par contraste le besoin d'un pouvoir public fort, non pour faire, mais pour permettre.

THOMAS BRUGNOT
coordinateur-animateur de Formation et Action Citoyennes,
association lyonnaise d'éducation populaire
membre de FRV100, agence de sciences humaines appliquées

Initiatives citoyennes et gestion urbaine et sociale des territoires : vers un nouveau référentiel politique local ?

Dans l'édition du 21 octobre 2010, le journal Le Monde consacre un article à une commune du Grand Londres, Lambeth : « À Lambeth, on passe au coopératif. Steve Reed, le leader labour de la commune (...) souhaite que les résidents de Lambeth, tout comme ceux qui y travaillent, prennent en main des missions jusque-là assurées par la mairie. Il en est sûr : ils sauront mieux que des services administratifs définir les besoins de la collectivité et ils seront plus efficaces parce que plus concernés. »

Dans un contexte de réduction des dépenses publiques, et sur fond de financiarisation de l'économie, des maires, à l'instar de celui de Lambeth, peuvent être tentés de remettre en question le financement de services publics de proximité. Ils peuvent souhaiter laisser plus de place aux initiatives citoyennes dans la gestion de ces services, dans l'activation de liens de solidarité ou encore dans l'animation sociale et culturelle de la cité et des territoires. La création de la métropole de Lyon offre la perspective de la promotion d'un référentiel politique local intégrant la capacité des citoyens à s'auto-organiser et à participer à la gestion urbaine et sociale de territoires.

Érosion des droits sociaux et nouvelles solidarités

La construction théorique des fondements de la protection sociale, incarnés par le Régime général de Sécurité sociale de 1945, remonte à Léon Bourgeois et Émile Durkheim. Chez Durkheim, la société moderne se constitue sur le recul des solidarités villageoises et communautaires au profit de formes de solidarité désencastrées et abstraites. Selon Pierre Rosanvallon, cette abstraction des fondements de la solidarité, si elle est source d'efficacité économique et sociale dans un contexte historique donné, finit par entrer en crise dans les années soixante-dix, un excès d'abstraction comportant un risque de perte de sens et de dissolution des liens de solidarité[1]. Cette crise se conjugue avec les effets des politiques néolibérales, qui font évoluer les politiques sociales des États et de l'ensemble des collectivités publiques en introduisant le principe de la conditionnalité des aides[2], ainsi qu'avec l'effritement des droits sociaux attachés au salariat[3]. Ce contexte, s'il recèle un risque important d'accroissement des inégalités territoriales et de recul de la protection sociale, offre néanmoins l'opportunité d'une redéfinition des fondements des politiques sociales par les collectivités publiques.

L'érosion de certains droits sociaux peut conduire à la résurgence de formes locales et plus ou moins illégales de solidarité. Dans les années soixante-dix et quatre-vingt, les centres de chômeurs ont incarné des lieux de contestation et de solidarité en Angleterre. Si le mouvement s'est épuisé dans sa résistance aux gouvernements conservateurs et néo-travailistes, certains survivent aujourd'hui de façon plus ou moins institutionnalisée[4]. En Italie, un centre social et culturel milanais autogéré, situé dans le quartier de la Bovisa[5], développe une programmation culturelle particulièrement riche en fonctionnant essentiellement avec du travail non déclaré et une caisse de solidarité destinée à couvrir les frais ordinaires de santé de ses membres. Ce centre est ainsi à la fois le lieu d'une vie sociale et culturelle particulièrement dynamique, et le siège de formes défensives de solidarité. En France, les systèmes d'échange locaux et les expériences de monnaies locales incarnent également des formes de solidarité qui se situent à la lisière de la légalité (risques d'illégalité par rapport au droit de la concurrence, au droit du travail, etc.) et se développent sur fond de précarité économique.

La participation citoyenne à la gestion urbaine et sociale des territoires

Lorsque des actions citoyennes se développent en occupant illégalement l'espace public ou des biens immobiliers, elles interrogent indirectement la gestion urbaine des collectivités publiques. Dans un contexte de renchérissement de l'immobilier, le coût de l'accès aux biens immobiliers et fonciers devient prohibitif pour les associations et pour nombre de citoyens qui cherchent à se loger. Si elles peuvent être traitées sous l'angle strict de la légalité et de la sécurité des biens et des personnes, les expériences de squats associatifs et collectifs, qu'ils aient une fonction culturelle ou une fonction d'habitat, questionnent également la gestion urbaine en ce qu'ils peuvent être le lieu d'une vie sociale très riche, voire le siège de liens de solidarité. Les collectivités, qui ont des difficultés à résorber la crise du logement en s'appuyant sur les logiques de marché, peuvent aussi être tentées de prêter un œil aux expériences de rénovation du bâti urbain qui prennent appui sur la participation et les initiatives des habitants[6].

1 ROSANVALLON (Pierre), La crise de l'État-Providence, *Ed. du Seuil, Paris, 1984.*

2 Principe découlant des concepts d'activation des dépenses sociales et d'État social actif théorisés par Anthony Giddens, mis en oeuvre par le gouvernement néo-travailliste à partir de 1997 et repris à son compte par l'Union européenne dans le cadre de la stratégie de Lisbonne.

3 CASTEL (Robert), Métamorphose de la question sociale, *Gallimard, Paris, 1999.*

4 http://www.labournet.net/ukunion/0902/uwc1.html.

5 Un collectif de militants associatifs lyonnais a effectué un voyage d'études à Milan en mars 2010 en partenariat avec ce centre social.

6 Cf. le mouvement des autorecuperi, squats rénovés dans des quartiers en ruine en Italie, sur fond d'une situation de grande précarité sociale où de nombreuses personnes se retrouvent sans logement, ainsi que les différentes formes d'habitat participatif en France et dans d'autres pays européens. En France, l'association des Compagnons Bâtisseurs développe des actions de rénovation de logements impliquant la participation d'habitants.

La gestion sociale de l'espace urbain constitue également une dimension où les initiatives citoyennes peuvent interroger l'action des collectivités publiques en la complétant ou en la concurrençant. Des citoyens sans situation professionnelle stable peuvent par exemple accéder à un statut informel de médiateur social de quartier. Ce type de phénomène, qui souffre d'une certaine invisibilité sociale en France, renvoie à la tradition de l'action communautaire aux États-Unis.[7] Cela renvoie aussi aux phénomènes de gestion sécuritaire des quartiers par des associations d'habitants, qui peuvent dans certains cas accompagner, voire incarner une gestion sociale et participative de l'espace public en lien avec une police de proximité elle-même soumise à l'évaluation des habitants. Un colloque organisé à Lyon en septembre 2009 a clairement établi un lien entre toutes ces formes d'action citoyenne et les fondements initiaux de la politique de la ville qui, de 1977 à 1983, posait l'ambition de faire une large place à la participation citoyenne dans la gestion urbaine. À l'époque, cette politique de la ville devait préfigurer une nouvelle forme de politique publique, fondée sur un rééquilibrage des rapports entre l'État et la société, au profit de cette dernière.[8]

« Comment reconnaître socialement, voire économiquement, le travail effectué par les bénévoles ? »

Quelle reconnaissance par les pouvoirs publics ?

Toutes ces initiatives citoyennes contestent aux pouvoirs publics et au marché leur monopole de la définition des activités socialement utiles et posent accessoirement la question de leur reconnaissance symbolique, voire de leur valorisation économique. Dans de nombreux domaines de la gestion de la cité, cette contestation peut devenir très sérieuse. Ainsi, dans le domaine de l'environnement, la gestion du tri des déchets et le développement de composts urbains n'impliquent-ils pas une grande capacité des citoyens à s'auto-organiser, à définir et faire respecter des règles ? Comment reconnaître socialement, voire économiquement, le travail effectué par les bénévoles qui s'investissent dans la gestion d'équipements de proximité, se muent en animateurs de quartiers, prennent en charge la gestion d'un compost urbain, gèrent des systèmes d'échanges locaux, animent et assurent la programmation de lieux culturels alternatifs, etc. ? Une telle reconnaissance ne traduirait-elle pas une application maximale du principe de subsidiarité qui figure au titre des principes juridiques fondamentaux de l'Union européenne ?

La création future de la métropole de Lyon offre la perspective de la fusion d'une collectivité dotée de compétences dans le domaine social et d'une collectivité qui développe une politique en matière de démocratie participative. Les questionnements posés ci-dessus mèlent précisément ces deux champs. Les initiatives citoyennes et les solidarités locales, si elles ne sont pas mythifiées ni essentialisées, peuvent contribuer à définir un référentiel politique local qui croise les catégories théoriques de l'action sociale et de la participation citoyenne. Si l'État n'est pas allé au bout de ses ambitions avec la politique de la ville dans les années quatre-vingt, on peut se demander si l'un des enjeux pour la métropole de Lyon en la matière n'est pas de mettre à profit la capacité de ces initiatives citoyennes à créer du sens au plus près des territoires et des lieux de vie, en reconnaissant que cette construction de sens peut être source d'efficacité économique… et de réduction des dépenses publiques, comme le suggère l'exemple provocateur de Lambeth.

7 ALINSKY (Saül), Manuel de l'Animateur social, Ed. du Seuil, Paris, 1976.

8 http://www.rhone-alpesolidaires.org/agenda/colloque-la-politique-de-la-ville-30-ans-et-apres-lyon. Nous n'avons pas connaissance de la parution des actes de ce colloque.

LÉO COUTELLEC
chercheur et enseignant en histoire et philosophie des sciences
et des techniques, université Jean Moulin Lyon 3
membre de FRV100, agence de sciences humaines appliquées

L'hypothèse d'une éthique impliquée comme expérimentalisme démocratique

Requalifier la place et le rôle de l'éthique : au-delà de l'*éthique confinée* et de l'*éthique embarquée*, une *éthique impliquée*

La distinction entendue entre l'éthique et la morale ne doit pas nous faire perdre de vue la diversité des interprétations du rôle et du statut de l'éthique. Dégagée de sa dimension morale, l'*éthique est comme nue*, prise dans un réseau d'instrumentalisations. Alors l'éthique accompagne, l'éthique justifie, l'éthique sert d'alibi, l'éthique fait vendre, l'éthique qualifie, l'éthique commente des contenus. Afin de libérer l'éthique de ces processus de subordination, d'aucuns cherchent son autonomie en lui attribuant un rôle de questionnement, l'amenant ainsi vers une posture plus critique et réflexive. C'est la voie que nous prendrons dans cet essai.

Mais cela suffit-il à donner à l'éthique un corps, une robustesse, une pertinence ? L'éthique comme entreprise de questionnement agit-elle seulement sur les *contenus* ou tout autant sur les contenants, à savoir sur les cadres de pensée et normes du débat implicitement imposés (hypothèses d'arrière-plan, valeurs implicites, *a priori* de pensée, régime de pensée dominant) ? L'analyse de l'évolution de l'éthique durant ces trente dernières années, marquée par le fort développement des *éthiques appliquées*[1], nous permet d'identifier la tendance selon laquelle la plupart des réflexions d'éthiques contemporaines s'inscrivent dans un accompagnement ou un commentaire sur les contenus et rarement sur les cadres de pensée. Bien que les éthiques appliquées à un domaine particulier (l'animal, l'entreprise, l'environnement, la finance, la recherche), soient des vecteurs importants de rigueur méthodologique et de questionnement axiologique, nous postulons qu'elles n'épuisent pas la *surface d'affectation de l'éthique* comprise comme espace de pensée critique et réflexive.

Un deuxième problème se pose lorsqu'il s'agit de penser la place et le rôle de l'éthique, celui de la dimension démocratique des dispositifs qui la soutiennent. À ce propos, nous pouvons faire deux remarques. Premièrement, nous constatons

que la quasi-totalité des discussions mettant en jeu l'éthique se passent en *milieu confiné* au sein de comités *ad hoc*, souvent institutionnalisés. De fait, la mise en débat public des questionnements éthiques[2] est extrêmement rare et les cadres de pensée et d'action pour y parvenir quasi inexistants. Il est assez clair que le fonctionnement des comités d'éthique *ad hoc* est peu perméable à la délibération publique. Deuxièmement, nous identifions qu'un certain nombre d'*a priori* sont constitutifs des dispositifs et des processus de délibération publique, lorsqu'ils existent, sans qu'à aucun moment cela ne puisse être discuté. Ainsi, la démocratie s'opère sous capsule, dans un espace contraint[3]. Parmi ces *a priori,* nous retrouvons par exemple la croyance dans la résilience illimitée de la nature, la capacité absolue de l'économie à capturer toutes les dimensions de la vie humaine (ce qui s'appelle habituellement l'*économisme*), le postulat de l'inégalité dans les dispositifs de transmission des connaissances ou encore la propension au *systémisme* qui cherche à tout faire correspondre sans ombres et sans écarts.

Alors que la non-neutralité des dispositifs (notamment de délibération publique mais aussi d'évaluation) est bien documentée[4], tout comme leur caractère performatif, il semblerait pertinent d'inventer des *lieux de mise en questionnement radicale* (dans le sens de ce qui est à la racine des problèmes). L'enjeu est de créer des espaces et des temps qui offrent une possibilité de se questionner, de s'exprimer et d'agir non plus seulement à l'intérieur de *cadres-non-pensés* mais aussi et tout autant *sur* ces cadres. Alors l'éthique se donne la possibilité de sortir de l'étau qui la contraint entre *éthique confinée* et *éthique embarquée.* Cette éthique, nous la qualifions d'*éthique impliquée.*

Penser une éthique impliquée comme forme d'expérimentalisme démocratique

Le déplacement à opérer du regard éthique – *des contenus aux contenants*[5] – place celle-ci dans une position inconfortable. L'éthique impliquée *dans* et *avec* un paysage[6] n'a pas vocation à accueillir le compromis ou à accompagner un processus de consensus mais plutôt à traiter démocratiquement le conflit, à clarifier les contradictions et à identifier les tensions. Et c'est dans cette perspective que nous proposons qu'elle prenne la forme d'un nouvel *expérimentalisme démocratique,* concept à même de relever le triple défi que nous venons d'exposer : dé-confiner, désenclaver, réimpliquer l'éthique.

Sans se perdre dans les débats contemporains en philosophie politique, il nous faut cependant clarifier ce concept d'expérimentalisme démocratique[7]. Le terme « expérimentalisme » est à comprendre, dans notre propos, comme alternative à l'institutionnalisation de l'éthique, il est à comprendre au pluriel comme pratiques expérimentales à formes multiples et non instituées. Et le qualificatif « démocratique » vient ici appuyer une conception de l'éthique sous-entendue par deux postulats : celui de l'in-appropriation par principe de l'éthique (il n'y a pas de spécialistes de l'éthique, parfois appelés « éthiciens », qui puissent confisquer ou piloter la réflexion) et, son corollaire, le postulat de l'égalité des intelligences[8].

Ainsi compris, l'expérimentalisme démocratique peut soutenir une démarche d'éthique impliquée avec un enjeu de coconstruction dans un même mouvement du cadre et du contenu de la réflexion à mener. Le questionnement éthique

devient un processus d'expérimentation collective ouvert et sans conditions, et dont les contours ne sont fixés que par le travail des protagonistes eux-mêmes. Dépourvu de principe substantiel, le seul principe procédural qu'une telle démarche devrait respecter, pour ne pas se confondre avec une forme générique de débat politique, est celui de la valuation, propre à la réflexion éthique. La valuation est une pratique concrète qui vise à accorder plus ou moins d'importance à une chose, mobilisant pour ce faire valeurs (en tant que fait) et appréciations évaluatives (en tant que jugement)[9].

L'éthique impliquée comme expérimentalisme démocratique peut ainsi se définir : pratique expérimentale et collective de mise en débat démocratique de questionnements éthiques qui vise à mettre en tension valeurs et finalités associées à une problématique particulière, en veillant à agir aussi bien sur le cadre de pensée de cette problématique que sur son contenu. Cette définition est à considérer comme une hypothèse de travail qu'il convient de confronter à la réalité concrète de sa mise en situation.

« L'éthique impliquée dans et avec un paysage n'a pas vocation à accueillir le compromis ou à accompagner un processus de consensus mais plutôt à traiter démocratiquement le conflit, à clarifier les contradictions et à identifier les tensions. »

Contribution de l'éthique impliquée à une « ville éthique »

La métropole de Lyon présente toutes les caractéristiques d'un territoire à questionner d'un point de vue éthique. Son important développement économique, scientifique et technologique draine des contradictions, des conflits et des tensions que chaque citoyen est en mesure de saisir afin d'en identifier les valeurs et les finalités. C'est le pari de la mise en situation concrète d'une éthique impliquée comme expérimentalisme démocratique. Il ne s'agit pas tant de mettre en place un dispositif de plus mais plutôt de penser des espaces et des temps de *mise en présence*[10] autour d'un thème donné (suffisamment large pour ne pas induire une orientation particulière).

En cohérence avec notre conception de l'expérimentalisme démocratique, ces mises en présence n'auraient pas de cadre prédéfini, mais nécessiteraient une forme d'animation minimale pour susciter la participation et veiller au respect de l'égalité démocratique, et de quelques conditions matérielles[11]. Les impliqués décideraient eux-mêmes de la forme, du contenu et de la temporalité, ne s'interdisant aucune question, aucun détour, aucune digression. Chaque personne impliquée serait mise en position de chercheur-acteur, dans une démarche d'enquête, sans pression sur la production. Le lien à l'action et à la décision serait à penser dans chaque expérimentation par les impliqués eux-mêmes.

Ainsi comprise, l'éthique tient un rôle nouveau. Elle n'est plus ce qui qualifie, ce qui accompagne, ce qui justifie. Elle est le point de rassemblement au sein d'un espace-temps partagé. L'éthique n'est plus spectatrice, elle est impliquée, elle s'incarne, elle se pense elle-même. Le pari d'une telle démarche ? Que valeurs et finalités retrouvent une place centrale pour redonner un sens à l'agir collectif au sein d'un espace public réapproprié.

Références

1 Une partie de cette analyse se trouve dans : COUTELLEC (Léo) *De la démocratie dans les sciences. Épistémologie, éthique et pluralisme,* éditions Matériologiques, 2013

2 Ce n'est que très récemment que le Comité consultatif national d'éthique a engagé des démarches pour ouvrir à la société les questionnements éthiques qui le mobilisent. *A contrario,* le travail de certains espaces éthiques régionaux, à

l'instar de l'Espace Éthique Île de France, marque une réelle volonté d'ouverture à la société.

3 Ce qui explique certainement le sabotage par certaines franges de la société civile des débats organisés autour des nanotechnologies par la Commission nationale du débat public ou encore, dans une moindre mesure, celui sur la biologie de synthèse organisé par l'Observatoire de la biologie de synthèse.

4 À titre d'exemple, voir : *La Folie d'évaluation. Les nouvelles fabriques de la servitude,* ouvrage collectif dirigé par ABEL-HAUSER (Alain), GORI (Roland) et SAURET (Marie-Jean) avec la collaboration de DEL VOLGO (Marie-José) et MALEVAL,(Jean-Claude), Fayard/Mille et une nuits, 2011

5 Ce déplacement ne veut pas dire que l'éthique ne s'intéresse plus aux contenus mais que contenus et contenants sont dans une tension telle que l'analyse serait biaisée si l'éthique se concentrait d'abord et uniquement sur les contenus. Avant d'évaluer des contenus, il convient de *valuer* les cadres soutenant ces contenus. Ainsi, cette éthique s'inscrit dans le sillon de la pensée de J. Dewey pour qui il y a détermination réciproque des moyens et des fins.

6 Nous entendons ici la notion de « paysage » au sens de M. Benasayag dans *Connaître est agir : Paysages et situations* (La Découverte, 2006, en collaboration avec Angélique del Rey), à savoir ce lieu d'où l'on agit : *« Le paysage est la possibilité de penser, de percevoir et d'agir, depuis une « focale » plus concrète, plus réelle, qui ne soit pas perdue dans le « zoom » de la vie individuelle, toujours prise comme une feuille dans la tempête du quotidien, ni non plus dans les grandes, abstraites et inabordables considérations trop générales qui n'arrivent pas à devenir monde ».*

7 Le concept d'expérimentalisme démocratique est habituellement utilisé comme une alternative en matière de gouvernance valorisant le pluralisme, la décentralisation et les expérimentations locales tout en conservant un rôle important pour les collectivités publiques régionales ou nationales dans la mise en cohérence, la ré-actualisation normative, le partage des expériences et la création de conditions favorables à l'expérimentation. En décalage avec le modèle représentatif et délibératif, les promoteurs de l'expérimentalisme démocratique, inspirés notamment de la pensée de J. Dewey, insistent sur les mécanismes d'engagement et les apprentissages nécessaires pour une appropriation démocratique. *« L'expérimentalisme démocratique vise à définir un système de collaboration où les personnes apprennent mutuellement des succès et des échecs de chaque participant de telle sorte qu'il soit capable de réduire la vulnérabilité engendrée par la recherche décentralisée de solutions ».* Voir dans le contexte des États-Unis : SABEL (C.) et DORF (M.) A Constitution of Democratic Experimentalism, Columbia Law Review, 1998.

8 À ce propos, voir : RANCIERE (J.), *Le maître ignorant. Cinq leçons sur l'émancipation intellectuelle,* Fayard, 1987

9 Voir : DEWEY, (J.), *La formation des valeurs,* Les empêcheurs de tourner en rond, 2012.

10 Le concept de « mise en présence » est utilisé dans le cadre de l'éthno-psychiatrie, notamment au sein de la clinique de la multiplicité, pour qualifier un moment de passage entre mondes qui ne se contente pas d'une traduction (souvent impossible). Ce concept est en lien avec celui d'« intime collectif » également développé par cette équipe pour traiter des situations d'interculturalité. Voir : HOUNKPATIN (Lucien), WEXLER-CZITROM (Henny), PEREZ (Avner), COURBIN (Lauriane). « Vers un nouveau paradigme : la clinique de la multipicité et la fabrique de "l'intime collectif" » Dans : Guerraoui (Zohra) et Pirlot (Gérard), (Dir.), Comprendre et traiter les situations inter-culturelles, de Boeck, 2011.

11 C'est ici tout l'intérêt de l'expérimentalisme démocratique qui vise à une inter-fécondation entre apprentissage de réseau (ou citoyen) et apprentissage institutionnel. Certaines conditions doivent être remplies au niveau institutionnel pour soutenir des « cultures intermédiaires d'action collective ». Selon Marc Maesschalck, *« ces conditions sont généralement manquées lorsqu'elles sont purement et simplement confondues avec les dispositifs supposés inciter la participation. Pour rendre appropriable un processus d'action collective, il est nécessaire qu'une communauté d'action collective ou d'enquête conjointe puisse se construire. »* (Voir : Quelles philosophies des normes aujourd'hui ? Gouvernance et apprentissage social, Les Carnets du Centre de Philosophie du Droit, n°138, 2008, p.11). On pense donc plutôt ici à une orientation du type budget participatif où la collectivité pourrait consacrer une partie de son budget à l'appui d'une telle démarche, budget qui ne serait pas consacré à faire vivre un dispositif mais à soutenir des expérimentations et à être géré par les expérimentateurs eux-mêmes.

CHARLOTTE DELOMIER
designer indépendante, enseignante, développant une activité de recherche et d'innovation par le design

YOAN OLLIVIER
designer de servicePlausible Possible, design de politiques publiques

«La communication était institutionnelle. Nous l'avons ouverte au public»

FICTIF
CE TEXTE EST UNE ŒUVRE DE FICTION. TOUTE RESSEMBLANCE AVEC LE RÉEL EST FORTUITE

Dans cette interview, Herminie Berliot narre les évolutions stratégiques de la communication depuis que Lyon métropole a vu le jour et les enjeux que cette évolution soulève d'un point de vue opérationnel.

par Mathieu Bordate - 10 juin 2025



Interview d'Herminie Berliot, responsable de la communication publique de Lyon métropole, narrative designer

Vous êtes la responsable de la communication publique de Lyon métropole mais votre métier, vous vous plaisez à le rappeler, c'est narrative designer. Que vient faire un designer dans cette histoire ?
Je ne suis pas designer, je suis narrative designer ! C'est un métier qui est né dans le monde des jeux vidéos au milieu des années 2000. Il répond au besoin d'offrir une expérience cohérente dans une histoire qui se raconte par fragments sur différents supports : visuel, audio, etc. Cela fonctionne de la même façon à Lyon métropole : nous orchestrons la cohérence de la communication, nous pensons le dialogue entre l'institution et la société civile. Aujourd'hui, on se consacre à la pertinence de l'écosystème de communication avant de se consacrer au contenu.

Votre stratégie est aujourd'hui vue comme un modèle du genre pour les métropoles européennes. Pourriez-vous revenir sur cette évolution ?
Il reste encore beaucoup à faire…
La communication générale du Grand Lyon s'est interrogée sur son rôle et ses pratiques. D'une part, parce que la légitimité de la parole publique était fortement remise en cause. Avec la défection des urnes par les citoyens, il fallait trouver de nouveaux moyens pour impliquer la population dans le fait public, imaginer de nouvelles formes pour parler de l'action publique sur les territoires. D'autre part, parce que la métropole était une institution nouvelle avec une fonction publique en prise directe avec les habitants. Il fallait donc les intégrer dans nos process…

Comment avez-vous réagi à ces constats ?
D'abord en nous posant cette question : que doit être la communication de la métropole ? Si la question est simple, la réponse est plus ardue. On a décidé d'orienter notre action dans trois directions : créer une communication publique, asseoir une communication commune et développer une communication partagée.
La communication publique consiste à passer d'une logique institutionnelle descendante à un système qui implique les citoyens et acteurs du territoire. La parole se partage désormais entre la société civile et l'institution pour que tous co-construisent la communication.
Nous avons aussi pris en compte tous les points d'interaction entre les acteurs et habitants de la métropole. Prenez les lieux d'accueil, les répondeurs téléphoniques, les brochures explicatives des services. Nous les traitons de manière à ce qu'ils présentent une qualité de communication homogène, tant indépendamment, qu'inscrits dans un écosystème. C'est la communication commune.
Enfin, comme ce travail est énorme, nous avons décloisonné le service communication et fait confiance à tous les agents. Nous les avons outillés et formés pour que chacun devienne source d'une communication partagée. Nous ne contrôlons plus, nous accompagnons.

La communication n'était-elle pas déjà « publique » ?
Elle était institutionnelle. Nous l'avons ouverte au public. Pour cela, nous avons fait confiance à des partenaires volontaires et nous avons épaulé ceux qui avaient des « choses à dire ». Prenons un exemple : le journal de la métropole joue aujourd'hui un rôle d'agitateur de bonnes idées et d'initiatives sur le territoire. Recueils d'opinions d'habitants, articles co-écrits par des agents : ce journal est aujourd'hui identifié comme un mensuel qui parle des habitants, fait par les habitants. Il est le reflet des actions et des considérations de chacun.

Mais en pratique, comment tout cela s'est mis en place ?
Le plus difficile a été d'apprendre aux agents à communiquer au-delà du devoir de réserve : quand vous agissez sur quelque chose d'aussi ancré, il y a parfois des réticences au sein de la hiérarchie. Il y a aussi les habitudes que chacun a intégrées et qu'il faut défaire…
Par ailleurs, pour accompagner l'ensemble des services de la métropole, on a mis en place une « offre » : formation des agents, workshop de co-production de contenu, animation de débats publics en ligne, mise en place d'ateliers publics de consensus et de dissensus, création d'outils open-source, etc. Et les proof of concept ont permis de faire la démonstration de nos intentions : la mise en ligne de la Banque d'images de la métropole d'hier et d'aujourd'hui a créé un précédent que tout le monde pouvait s'approprier au quotidien, même les habitants. C'est en proposant, non en imposant, que nous avons pu mettre tout ça en place…

Mais faire avec les gens, est-ce que ce n'est pas un peu risqué ? Ça implique de ne plus maîtriser les contenus ?
Effectivement, la démarche participative peut paraître contraire à l'idée qu'on se fait de la communication institutionnelle. Il faut jouer le jeu et faire confiance. Pas de place pour la demi-mesure ! Par exemple, lorsqu'on accompagne des agents de la métropole dans la communication d'un nouveau service, nous n'imposons pas que le projet s'inscrive dans une identité graphique existante ou dans une logique de communication unique. Nous nous interrogeons avec eux sur l'avenir probable de leur contribution. C'est le meilleur moyen pour que les agents soient fiers et se sentent impliqués par la suite.

Comment gérez-vous les différences d'opinion ?
« Communication publique » et « communication partagée » ont en effet mis en exergue des divergences d'opinions. Nous avons choisi d'intégrer un médiateur au service communication : nous devons nous soucier de la gestion des dissensus que nos outils contribuent parfois à faire émerger !
À partir de ses observations, le médiateur propose des outils pour « dédramatiser » et objectiver des situations conflictuelles : organisation de jeux de rôles, débats mouvants ou ateliers contextuels sont désormais au cœur de nos pratiques.
Il arrive aussi qu'il ne s'agisse pas de divergence d'opinion : dans certaines situations, les habitants, les agents et autres acteurs parlaient de la même chose, mais avec des mots différents… La solution a été de traiter plus finement le langage dans les situations de communication. Pour ça, nous consultons un sociolinguiste. Il nous propose des solutions et accompagne notre médiateur. On essaie d'aider les gens à échanger en faisant émerger un vocabulaire commun d'une part, et en permettant à chacun d'appréhender le vocabulaire de l'autre d'autre part.

Nous avons choisi d'intégrer un médiateur au service communication : nous devons nous soucier de la gestion des dissensus que nos outils contribuent parfois à faire émerger !

Un sociolinguiste, c'est étonnant, non ?
En fait, il nous est apparu nécessaire d'aller chercher des compétences nouvelles pour pouvoir répondre à l'ensemble des cas de figure que nous rencontrions… Des narrative designers traitent les questions d'usages et d'accès aux différentes informations. Des sociologues se consacrent aux questions culturelles et aux logiques d'information de chaque public. Des community developpers accompagnent l'ensemble des acteurs pour fluidifier le travail de création collective de la communication de la métropole. Des scénaristes aident les différents services de la métropole et les habitants à concevoir les scénarios du futur dans les grands projets en cours.

J'imagine que bien des actions ou des services ont dû être impactés…
Bien sûr ! Quand on a travaillé au développement de ces nouvelles manières de communiquer, la question de la concertation avec les habitants dans le cadre des projets de renouvellement urbain s'est rapidement posée. Par exemple, l'accompagnement des habitants à l'utilisation des outils de communication de la métropole est devenu une part non négligeable de la participation citoyenne !
Tout ce qui a trait à l'accueil du public a aussi été largement impacté par le développement de la « communication publique » et de la « communication partagée ». La parole des habitants et des agents s'est déployée sur les supports que nous avions imaginés. On s'est alors rendu compte que certains problèmes étaient récurrents. Au bout de quelques mois, nous avons donc décidé de mettre en place un processus participatif de retour des usagers et des agents pour l'amélioration du service.
Et puis il y a Lyon Tourisme. La création de la Banque d'images d'hier et d'aujourd'hui a permis d'impliquer les habitants dans le tourisme de leur ville. Même si ce n'était pas l'objectif initial. À la suite de cette expérience, les greeters se sont multipliés et les gens ont participé activement à la création de contenus, aujourd'hui au cœur des outils de l'Office de Tourisme.
Et je terminerais par notre travail sur les notes internes. Nous avons amorcé la mise en partage des différents documents au sein de la métropole qui commence à porter ses fruits. Nous avons travaillé sur nous-mêmes et sur nos manières d'accéder aux informations. Le réseau interne d'échange de notes et de compétences a trois ans maintenant et nous sommes enfin capables d'observer les gains d'efficacité produits par ce dispositif.

Vous semblez aller au devant des demandes… Vous sollicite-t-on encore ?
Oui, mais ça a changé ! Aujourd'hui, on ne vient plus nous voir avec l'intention de promouvoir sur huit pages un nouveau projet d'aménagement urbain. Par contre, il est très fréquent qu'on nous sollicite à propos d'une initiative locale. On nous demande « comment pourrait-on en parler ? ». C'est là notre valeur ajoutée : nous aidons les acteurs du territoire à construire une communication publique quitte, parfois, à les solliciter nous-mêmes. Certains sont d'ailleurs surpris de nous voir nous intéresser à leurs activités. Ils comprennent rapidement que nous ne sommes pas là pour les utiliser, mais pour les accompagner à long terme.

Pour terminer, quels sont vos chantiers aujourd'hui ?
Nous devons faire face à une demande de passage à l'échelle. Aujourd'hui des communes de la métropole viennent nous voir pour travailler main dans la main avec nous. Certaines demandent de mutualiser leur service de communication avec le nôtre. Cette demande dépasse nos propres capacités et nous devons inventer quelque chose de nouveau, une sorte de « plan local de communication » qui ne soit ni une norme ni une réglementation, mais une manière de travailler ensemble. Cela repousse encore les limites de la contribution et nous force à nous réinventer. C'est stimulant !

mots-clés : communication, co-production, narration, information, scénario d'accès, diffusion, contenu(s), dissensus, plan local de communication, narration, dialogue.

CLÉO SCHWEYER
journaliste

Archipels sentimentaux

Un territoire est d'abord un espace vécu, redessiné par nos usages et nos souvenirs. Nous nous composons au gré de nos déplacements une ville toute personnelle, dont les frontières ne se superposent pas nécessairement aux diverses limites administratives. De l'Est à l'Ouest lyonnais, nous partons à la recherche des moments qui font qu'une ville devient un lieu de vie pour tenter de comprendre ce qui se joue dans notre rapport à notre espace.



Usine hydroélecrique de Cusset sur le canal de Jonage

Être de quelque part, c'est entretenir avec un territoire une relation intime. De là sans doute les réticences que suscitent les projets de grande échelle : mondialisation, métropolisation. Comprises comme virtualités opposées à la réalité de l'ici et maintenant, elles incarnent la peur de perdre une identité vécue, elle, comme évidente et immuable.

De l'Est populaire à l'Ouest coquet, de Vaulx-en-Velin à La Tour de Salvagny, nous partons à la recherche de ces ambiances urbaines composant l'esprit des lieux : des espaces jalonnés de repères, qui nous parlent de nous et dans lesquels nous évoluons sans, le plus souvent, tenir compte de leurs limites administratives.

Vaulx-en-Velin. Il est 16 h 30, la nuit tombe. Dans la grisaille de fin octobre, dans l'air humide qui colle aux cheveux, flotte déjà un parfum de Noël. La rue qui mène au centre commercial Carré de Soie est venteuse. On a froid et on se presse sur des trottoirs larges et propres, bordés à droite de grosses demeures plantées dans des jardins hirsutes (comme les maisons d'ingénieurs dans les villes sidérurgiques de mon enfance) et à gauche de sièges sociaux aux façades en verre. Je ne suis plus sûre d'où je me trouve : Vaulx-en-Velin ou Villeurbanne ? Rien alentour ne distingue les deux communes. D'ailleurs les promeneurs qui m'entourent ne le savent pas non plus : *« C'est pas grave, c'est pareil ! Le centre commercial est au bout de la rue »*, tranche une dame pressée.

Le Carré de Soie n'est pas qu'un centre commercial, c'est aussi le projet de réhabilitation d'un ancien quartier industriel associant logements, commerces et entreprises. Denis, assis à côté de moi dans le tramway à l'aller, était partagé : *« C'est sûr que c'est beau… Mais quand il y a des nouveaux immeubles, des nouveaux commerces et tout, après le quartier devient trop cher. Les gens doivent partir. »* Denis ne vit pas là, il vient pour acheter de quoi jardiner. Il n'a pas de voiture et c'est le magasin le plus pratique depuis chez lui en transports en commun. Je lui pose la question que j'ai prévu de poser à tous les gens que je croiserai : *« Que voulez-vous, et à qui allez-vous le demander ? »* J'espérais parler politique mais j'en suis pour mes frais : Denis veut acheter un appartement à Venise. Ça fait déjà cinq fois qu'ils y vont avec sa femme et ils rêvent d'y passer leur retraite. On se sépare sur l'évocation complice des vaporetti bondés qui sillonnent les canaux de la Sérénissime, reliant ses quartiers comme autant d'îles.

« C'est sûr que c'est beau… Mais quand il y a des nouveaux immeubles (…) après le quartier devient trop cher. Les gens doivent partir. »

La ville comme mouvement(s)

En faisant le trajet jusqu'à Carré de Soie un peu plus tôt, j'ai réalisé que c'était seulement la troisième fois depuis que j'habite Lyon que je venais à Vaulx-en-Velin, à chaque fois en reportage. Je suis d'ailleurs montée dans le mauvais tramway au départ de la gare de la Part-Dieu. *« Du point de vue de la dérive, il existe un relief psychogéographique des villes, avec des courants constants, des points fixes, et des tourbillons qui rendent l'accès ou la sortie de certaines zones fort malaisés »*, écrivait Guy Debord en 1956. N'en déplaise à Debord, je ne prends plus guère le temps de dériver. Je vogue d'une activité A à une activité B, traçant à mon insu une sorte d'archipel personnel avec ses « courants constants », mes trajets nécessaires, et ses îles, mes *« points fixes »*. Alexandre Rigal, auteur du blog d'urbanisme Contre-Ville (contreville.hypotheses.org), remarque : *« Finalement, c'est le mouvement, le liquide ou les flux (vivants) et en premier lieu les mobilités qui correspondraient le mieux aux qualités de l'urbain. »* Alexandre Rigal a collecté auprès de riverains une cinquantaine de « cartes mentales » de Villeurbanne la nuit. Les personnes interrogées lui ont détaillé leurs déplacements nocturnes, qu'il a dessinés avant de les reporter sur des plans comme autant de cartographies intimes du continuum Lyon-Villeurbanne.

Devant le centre commercial Carré de Soie, Mélissa, seize ans, cartographie son territoire grandlyonnais personnel : centres commerciaux de la Part-Dieu et du Carré de Soie, lycée Lacassagne dans le 3e arrondissement de Lyon, où elle vit, quartier des États-Unis dans le 8e arrondissement, où vit son amoureux, un gaillard d'une vingtaine d'années qui refuse de me dire son nom. *« La Part-Dieu j'y vais avec mes copines, c'est bien parce que c'est super grand. C'est plein de filles qui se matent entre elles ! »*, m'explique-t-elle avec bonne humeur. *« Ici c'est plus classe, c'est là que je viens avec mon copain. Ils ont de la chance ceux qui habitent ici, c'est trop dar. »* (Dans les années 1960, Mélissa aurait dit *« c'est bath »*.) Mélissa veut s'installer avec son amoureux quand elle aura atteint la majorité. Il leur faudra un revenu suffisant, des garants, et surtout *« qu'on veuille bien »* leur louer. À qui vont-ils demander ? Ils ne savent pas très bien. *« On verra »*, coupe court l'amoureux.

Le centre commercial Carré de Soie se présente comme un petit village, avec une rue centrale bordée de magasins et un accès aménagé à un «*pôle de loisirs*» (skate parc, poney club) tout proche. En ce samedi après-midi, l'ambiance est familiale et le niveau sonore remarquablement peu élevé. Beaucoup de visiteurs partagent l'avis de Mélissa : ici, c'est trop dar et «*on a de la chance qu'on nous ait fait un endroit comme ça*», estime Sabrina, une jeune maman. Elle y voit une démonstration de l'intérêt porté aux habitants de Vaulx-en-Velin. Sabrina pratique la visite au centre commercial comme une activité de loisir à part entière, appréciant de pouvoir y flâner avec ses amies et faire jouer les enfants en sécurité. Pourquoi ne pas aller au parc ? «*Quel parc ?*» Oui, Sabrina pourrait éventuellement demander un parc au maire de Vaulx-en-Velin, mais au fond «il n'y a rien à faire dans un parc», remarque-t-elle. Quant à s'adresser au maire, «*j'aimerais juste que les choses aillent mieux en général, vous voyez ?*» Je flâne un peu autour du centre commercial, frappée par cet îlot de neuf, de brillant, dans un paysage urbain plus indéterminé. On sent un flottement dans cet espace polarisé : avec un peu de recul on distingue nettement comment les flux de déplacements semblent tous y mener ou en repartir. Je choisis quant à moi la seconde option.

Dans le tramway je retrouve l'amoureux anonyme de Mélissa. Je lui explique que je voyage de Vaulx-en-Velin à La Tour de Salvagny pour un reportage : l'idée lui plaît, bien qu'il n'ait jamais entendu parler de La Tour de Salvagny. Pour l'heure nous allons au même endroit, le quartier de la Guillotière. L'Amoureux Anonyme se révèle un lecteur gourmand d'histoire lyonnaise. Comme Sabrina, il déchiffre dans la ville les signes de la considération que lui portent les pouvoirs publics : «Le quartier où j'habite s'appelle les États-Unis parce que c'est par là que sont entrés les Américains pour libérer la ville. Mais il n'y a aucun boulevard pour les combattants d'Afrique ! » En réalité, le quartier a pris le nom du boulevard, lui-même baptisé en 1917, à la suite de l'entrée en guerre des États-Unis du côté des alliés.

« Ici c'est plus classe, c'est là que je viens avec mon copain. Ils ont de la chance ceux qui habitent ici, c'est trop dar. »

À qui s'adresser ?

Nous pénétrons dans un autre centre commercial, le Dubai Center, dont l'entrée rue Paul-Bert est bordée par les étals généreux d'une pâtisserie. Le Dubai Center est un des lieux qui font de la Guillotière un emblème de la mixité culturelle lyonnaise et un catalyseur des tensions politiques locales qu'elle engendre. Il rassemble une



Tram T3, ligne Part-Dieu / Meyzieu

dizaine de boutiques dans un discret fond sonore de musique religieuse. L'atmosphère embaume : encens, henné, parfums d'Arabie Saoudite, huiles d'Inde côtoient artisanat marocain et Fulla, la *« Barbie voilée »*. La boutique de robes de mariée bruisse d'une rumeur joyeuse. *« Les gens viennent même de Roanne ou d'Annemasse pour faire leurs courses ici »*, m'informe une vendeuse. Tout au fond se tient une vaste librairie coranique. À l'étage les visiteurs peuvent profiter d'une salle de prière et d'un espace détente où regarder la chaîne d'information continue Al-Jazeera. Le libraire est installé depuis l'ouverture du centre commercial, en 2007 : *« Ce centre n'existe pas ailleurs »*, confirme-t-il, *« d'où la diversité de la clientèle. D'ailleurs à la librairie on accueille souvent des gens qui ne sont pas musulmans. »* Que veut le libraire ? *« Que les Renseignement Généraux [la DCRI] viennent un peu moins souvent dans ma boutique ! »* conclut-il en riant.

« Je ne sais pas à qui je vais le dire ! En fait je n'ai jamais parlé en vrai à un élu. »

Côté Ouest de la rue Paul-Bert, près du tramway, deux rues concentrent cinq supermarchés asiatiques ouverts sept jours sur sept. Côté Est, des cafés où des hommes de tous âges font claquer des dominos sur les tables. Un peu plus loin de discrets « maquis », surnom des bars d'Afrique de l'Ouest, côtoient des salons de coiffure où des élégantes se font tresser les cheveux. C'est ici, dans ce quartier historiquement populaire et frondeur, que le Bloc Identitaire a voulu organiser en 2010 un *« apéro saucisson-pinard »* annulé in extremis. Anissa s'en souvient bien : *« Beaucoup d'habitants avaient peur. Nous on voudrait plutôt qu'ils fassent quelque chose contre la misère, il y a plein de Roms tout le temps ici qui font leur commerce dans la rue, c'est à cause de ça que le quartier a mauvaise réputation. »* Anissa, qui est née à Lyon, aimerait bien qu' « ils » ne se trompent pas d'immigrés… *« Je ne sais pas à qui je vais le dire ! En fait je n'ai jamais parlé en vrai à un élu. »*

L'oreille du pouvoir

À La Tour de Salvagny, le terminus de mon voyage, s'adresser aux décideurs n'est pas une préoccupation : son hippodrome fut longtemps le rendez-vous du Tout Lyon, son golf est aujourd'hui un lieu de rencontre informelle fréquenté par de nombreux réseaux économiques, médiatiques et politiques. Ses habitants ont le sentiment de côtoyer le pouvoir, voire d'appartenir à ses cercles. Le village, environné de prairies où paissent des vaches et des chevaux, respire la quiétude : *« J'adore Salvagny car on est vraiment en pleine campagne, à seulement dix minutes de la place Bellecour quand ça roule bien »*, s'enthousiasme Anne-Marie. « En réalité je vais assez peu à Lyon, nous sommes souvent partis le week-end et nous avons tout ce qu'il faut ici. » Anne-Marie est venue vendre jouets et vêtements à un vide-grenier organisé au profit du service pédiatrique d'un hôpital lyonnais. *« Nous faisons un événement comme ça tous les ans, à chaque fois pour des oeuvres. L'année dernière nous leur avons donné 8 000 »*, précise Nicole, la présidente de l'association. La salle de l'hippodrome est pleine de monde et il me vient l'impression de faire irruption dans une réunion de famille. *« Pourquoi ne vous mélangez-vous pas ? »* est ma question spontanée, tant cette communauté semble soudée, homogène. Jacques, qui cuit des gaufres vendues 1,50, sourit avec un certain agacement : *« Vous êtes journaliste ? Vous allez écrire qu'on est des riches, c'est ça ? »* Jacques est chef d'entreprise, membre de Techlid, la Technopole économique de l'Ouest lyonnais. Lui non plus ne va pas souvent à Lyon, ses activités professionnelles le conduisant à naviguer entre Limonest, Charbonnière-les-Bains et Champagne-au-Mont-d'Or : *« On ne vit pas à Lyon mais on y est quand même, d'une certaine manière. Beaucoup de Lyonnais viennent s'installer dans l'Ouest pour la meilleure qualité de vie, mais les réseaux restent les mêmes. »* A-t-il l'impression d'avoir recomposé le territoire à la mesure de ses activités ? *« Vous parlez d'influence ? Ah non, de mode de vie… Oui peut-être, je vais toujours dans les mêmes endroits. Mais ce sont ceux qui me plaisent et où se trouvent mes amis. »* Un archipel sentimental ? *« En quelque sorte. »*

JULIEN CASALS
consultant,
bureau d'études et de conseil Nova7

Repenser la manière dont la collectivité imagine et délivre les services à ses habitants : l'exemple des personnes âgées

Pour tout ce qui concerne les services à destination du grand public, la politique du Grand Lyon n'est pas *explicitement* pensée en fonction de cibles particulières. Dans les domaines et sur le territoire qui relèvent de sa compétence, elle vise à satisfaire les habitants considérés comme un tout, sans chercher à orienter des efforts spécifiques vers telle ou telle catégorie de personnes. La manière dont sont présentés l'organigramme ou le site Internet du Grand Lyon illustre bien cette approche par l'offre, qui met en avant une logique de découpage par domaines d'intervention (les services sont structurés et présentés par métiers : « les déchets », « l'aménagement urbain », « l'eau et l'assainissement », « le développement économique », etc.). Le cas du conseil général est différent, puisqu'il a pour mission de mettre en œuvre des politiques publiques en direction de catégories de personnes bien identifiées : les personnes âgées, les personnes handicapées, les publics en situation d'insertion, etc.

Comment ces deux logiques, qu'il va falloir intégrer avec la création de la métropole, peuvent-elles se concilier ? Quels changements faut-il imaginer dans la manière dont la collectivité conçoit et met en œuvre ses services à destination des habitants ? Et surtout, quel profit le Grand Lyon peut-il retirer, dans sa manière d'interagir avec ses « bénéficiaires » ou « usagers », de l'intégration d'une approche comme celle du conseil général ?

Pour y répondre de manière concrète, nous avons choisi d'aborder ici l'exemple particulier de la politique à destination des personnes âgées, qui relève bien d'une compétence spécifique du conseil général et dont la future métropole aura la charge sur le territoire du Grand Lyon.

Deux raisons motivent principalement ce choix :

- cette catégorie d'habitants est porteuse d'enjeux forts en matière de politiques publiques ;
- avec l'intégration des compétences du Grand Lyon et du conseil général, la métropole aura la possibilité, sur cette cible particulière, d'expérimenter et de mettre en pratique une approche qui parte d'abord des usages et non de son offre de services.

Une catégorie porteuse d'enjeux forts en matière de politiques publiques.

Les perspectives du vieillissement de la population imposent aux territoires d'être capables d'accueillir et d'intégrer ces personnes agées, ce qui passe par la mise en œuvre de politiques publiques orientées vers la mise à disposition de services et d'espaces adaptés. Les projections de l'Insee montrent qu'un tiers de la population aura plus de 60 ans en 2050. Il est incontournable de commencer à s'en préoccuper dès à présent. La contrainte n'étant cependant pas la plus réjouissante des motivations, c'est plutôt à la lumière de ce qu'ils peuvent apporter au développement de la métropole que nous envisagerons la place de nos seniors.

Commençons par les considérations les plus prosaïques, en affirmant que les personnes âgées sont une source de richesse, et notamment économique : en 2006, les pensions de retraites représentaient par exemple 25 % des flux de revenus captés par le territoire du Grand Lyon, et constituent une part loin d'être négligeable de ce que l'on nomme « l'économie résidentielle ». Et, à l'heure où les centres-villes perdent de leur attrait pour les familles qui continuent de privilégier les territoires situés à la périphérie des agglomérations (parce qu'elles ont des attentes d'espace et de tranquillité que la ville centre ne peut pas leur offrir, et/ou parce que les logements permettant de satisfaire ces aspirations sont devenus inaccessibles), les seniors peuvent constituer une cible privilégiée dans le but d'inverser le phénomène de la périurbanisation. De l'étude sur les trajectoires résidentielles conduites par Nova7 pour le compte du groupe Keolis, nous avons appris en particulier que, pour ceux qui en sont partis, le retour à la ville centre n'est réellement envisageable qu'à partir d'un certain âge. Il correspond au moment où les enfants sont devenus grands et commencent à quitter le foyer : le modèle de la maison individuelle n'est alors plus si adapté. Le jardin, qu'il faut continuer d'entretenir, et surtout le sentiment d'isolement peuvent finir par rendre plus désirables les aménités de la ville centre ou de ses bourgs satellites. Rappelons à ce propos que la (re) densification faisait partie des grands objectifs du futur Plan local d'urbanisme et d'habitat (PLUH) du Grand Lyon, actuellement en cours de discussion avec les habitants.

Parmi ces objectifs, notons d'ailleurs qu'il y est aussi question de dynamiser le commerce et l'artisanat au cœur du tissu urbain. Et puisque les seniors sont a priori moins enclins que les plus jeunes (notamment les familles) à concentrer leurs achats dans les centres commerciaux de périphérie (parce qu'ils ont plus de temps, parce que la taille de leur foyer est plus petite ou encore parce qu'ils sont parfois moins mobiles), leur présence dans la ville peut avoir un effet d'entraînement sur les commerces et les services locaux.

Moteurs potentiels de l'économie dite « de proximité », les seniors sont aussi une source de développement de produits et services innovants, en phase

avec les grandes orientations de la métropole lyonnaise sur les thématiques du numérique, de la robotique ou des biotechnologies. Car avec l'âge se posent bien sûr les questions liées à la santé et à la dépendance, auxquelles les nouvelles technologies peuvent apporter des réponses. Car si l'espérance de vie continue de progresser – L'INED prévoit qu'elle atteindra 91,1 ans pour les femmes et 86 ans pour les hommes en 2060 (contre 85,3 et 78,5 ans aujourd'hui) – l'espérance de vie dite « sans incapacité » (EVSI) est en recul. Et le nombre de personnes touchées par les maladies neuro-dégénératives (Alzheimer, Parkinson…) pourrait doubler tous les vingt ans. De très nombreuses solutions existent aujourd'hui – au moins au stade expérimental – pour permettre aux personnes âgées de vivre le plus longtemps possible chez elles. Cela correspond aux aspirations de la très grande majorité des individus concernés et de leurs proches, et représente par ailleurs un enjeu majeur (c'est-à-dire financier) de santé publique.

« Par leur connaissance des usages et des besoins des habitants avec qui ils sont en contact direct, les personnels de terrain du conseil général représentent une source de créativité. »

Des capteurs qui peuvent détecter des comportements anormaux dans le domicile (chute, absence inhabituelle de mouvements ou d'utilisation de l'eau ou de l'électricité), et déclencher une alerte, des montres pour l'autodiagnostic de paramètres vitaux, des applications associées pour stimuler l'effort physique, des tablettes et des réseaux sociaux ad hoc pour faciliter les contacts avec les proches (mais aussi les voisins, ou encore les personnes avec qui on pratique des activités communes), des robots pour rendre des services dans l'espace public (accompagner un trajet, donner des renseignements…), des déambulateurs intelligents… Ces quelques exemples correspondent à des offres déjà commercialisées par des acteurs privés ou à des projets en phase d'expérimentation (dans le cadre de recherches situées dans le champ de la « gérontechnologie », discipline visant à étudier le rapport entre le vieillissement et les technologies favorisant l'autonomie, développée en particulier à l'université de Grenoble).

De nombreuses entreprises spécialisées et des chercheurs ont ainsi compris les enjeux économiques et sociétaux de ce marché, et ce n'est évidemment pas le rôle de la collectivité que de se substituer à ces acteurs. En revanche, et malgré l'état a priori bien avancé des solutions techniques, leur appropriation et leur utilisation réelle sont pour l'instant bien décevantes, avec pour principales explications :

- le manque d'intérêt et de maîtrise des outils numériques : les jeunes seniors sont de plus en plus familiarisés avec les nouvelles technologies, mais les plus âgés, qui sont aussi les plus exposés aux risques de dépendance, n'en voient pas l'intérêt et y sont bien souvent hostiles (les gens qui ont plus de 75 ans aujourd'hui n'ont pas vécu le développement d'Internet ou de la téléphonie mobile du temps de leur vie active. 89 % n'ont jamais utilisé Internet ni même, pour 83 % d'entre eux, un ordinateur !) ;
- les craintes du public, souvent fondées, vis-à-vis de la tentation des pouvoirs publics de déshumaniser certains services pour des raisons, elles-mêmes fondées, de réduction des coûts, en particulier dans le domaine de la santé ;
- les réticences culturelles des professionnels du soin et de l'aide à domicile, soucieux de voir ces outils empiéter peu à peu sur leurs prérogatives ;

- des solutions qui ne sont pas toujours, ou en tout cas pas encore, aussi simples ou opérationnelles que le prétendent leurs concepteurs.

L'opportunité d'une approche ciblée qui partirait des usages et non de l'offre

Des solutions techniques qui existent, des acteurs nombreux (entreprises, chercheurs, prestataires de services, privés ou associatifs), des enjeux sociétaux de première importance et des usages qui ne suivent pas : les ingrédients sont réunis pour tester et mettre en place une politique qui serve conjointement les intérêts du territoire et le bien-être de ceux qui y vivent… sans oublier les retombées économiques et les bénéfices d'image que la métropole pourrait en tirer.

Depuis quelques années, des démarches voient le jour au sein du Grand Lyon afin de mettre en pratique une approche davantage orientée « bénéficiaires » : gestion de proximité, veille sociétale, concertation sur projets, participation citoyenne, création d'un Pôle Marketing pour diffuser au sein des services une meilleure connaissance de la demande… Malgré tout, la logique prédominante reste celle de l'offre : aussi réels et louables que soient les efforts pour comprendre les besoins particuliers de telles ou telles catégories d'habitants, cette offre concerne des services que la collectivité est dans l'obligation d'assurer (distribuer et assainir l'eau, assurer la collecte des déchets, etc.) et ce de manière bien souvent uniforme.

L'intégration de la compétence « personnes âgées », dont nous avons entrevu les différents enjeux, représente l'opportunité de s'affranchir un peu plus encore de la logique d'offre qui prévaut au Grand Lyon. Partir de l'habitant, et non des services qu'on est dans l'obligation de lui délivrer, et avoir les moyens de s'y intéresser sous de multiples angles (déplacements, habitat, accès aux soins, services…) constitue un sacré renversement de perspectives. Sans parti pris, mais en se donnant des lignes directrices pour guider leurs choix (l'autonomie des individus, la reconquête du centre-ville et la consommation de proximité), les techniciens et les élus auront alors toute latitude pour concevoir et favoriser des actions publiques innovantes, qui ne se substitueraient pas aux initiatives portées par les acteurs en place mais qui, au contraire, s'appuieraient sur elles. Les compétences cumulées des deux collectivités ainsi réunies permettent en effet de disposer de la plupart des leviers pour concevoir et mettre en œuvre une politique globale répondant aux enjeux du vieillissement, croisant les questions d'accessibilité (qui sont aujourd'hui du ressort du Grand Lyon) et de celles liées à l'habitat, l'hébergement et les services à la personne (traitées par le conseil général) : penser la place des personnes âgées dans la ville, favoriser les effets d'entraînement sur le commerce et les services locaux, veiller à la mixité avec les autres générations en évitant le repli sur soi… Et, au-delà de ces compétences, ces élus et techniciens devraient pouvoir compter sur la contribution des personnels de terrain du conseil général : par leur connaissance des usages et des besoins des habitants avec qui ils sont en contact direct, les personnels de terrain du conseil général représentent une source de créativité pour imaginer des solutions adaptées (ou aider à réfléchir aux conditions de diffusions des solutions déjà existantes) et des relais potentiels pour expérimenter ces solutions sur le terrain.



Source de richesse pour l'innovation dans les services délivrés aux habitants, la question des personnes âgées est évidemment porteuse de défis organisationnels, managériaux et économiques pour la future métropole. Sur le plan managérial et organisationnel, il faudra arbitrer sur la logique à retenir : intègre-t-on un volet « personnes âgées » dans chacun des services existants ? Bascule-t-on vers un découpage par publics, décliné ensuite par métiers ? Fait-on coexister les deux niveaux de découpage, en espérant pouvoir coordonner leurs actions ? Sur le plan économique, avec la perspective de l'augmentation des dépenses sociales, il faudra bien là-aussi faire des arbitrages. Pour éviter autant que possible de renoncer à certaines dépenses sur les services rendus aux habitants (ce qui revient à les dégrader) pour faire face à l'accroissement inéluctable des aides sociales, ce peut être l'occasion de repenser les politiques publiques du Grand Lyon, et en particulier celles qui portent sur le développement économique. En les orientant davantage sur des actions visant à insérer professionnellement les habitants, à encourager l'initiative des porteurs de projets orientés sur les services et l'économie de proximité, à soutenir l'innovation au service des acteurs du territoire (habitants ou entreprises), on pourra contribuer à la diffusion dans le Grand Lyon de réponses adaptées aux enjeux du vieillissement tout en réduisant, par effet d'entraînement, les besoins d'aides liées à la précarité économique des habitants et à la dépendance des personnes âgées.

YOAN OLLIVIER
designer de service
Plausible Possible,
design de politiques publiques

GRÉGOIRE ALIX-TABELING
designer de communication
Plausible Possible,
design de politiques publiques

ADÈLE SEYRIG
designer, consultante,
design de politiques publiques

Vivre la métropole en 2025, 3 visions d'avenir

Au collège, on innove !

Créé en 2022, le réseau des pépinières « Au collège, on innove ! » est une initiative de la cellule métropole Innovation et Territoires. Il regroupe huit pépinières d'entreprises hébergeant, au sein de collèges de la métropole, de deux à cinq start-up innovantes dans des champs économiques choisis, stratégiques pour les projets de développement métropolitain : maintien à domicile, handicap, énergies renouvelables en milieu urbain, TICE, agriculture urbaine, etc. Le programme d'accompagnement de ces jeunes entreprises innovantes, associé à des appels à projets métropolitains, va de pair avec une nouvelle politique d'ouverture des collèges vers la cité. Cette politique intitulée « Collège urbain, collège ouvert », vise à ouvrir les établissements secondaires sur leur quartier en revisitant les usages de ces lieux et en y instaurant des activités amenant jeunes, entreprises, associations et parents à s'y côtoyer. C'est dans le cadre du volet « entreprises et innovation » de cette politique qu'a été créé le réseau des pépinières, permettant aux collèges à la fois une ouverture sur le monde de l'entreprise et de la recherche, et la mutualisation d'équipements technologiques.



Je m'appelle Enzo, j'ai 15 ans.
Je suis en 3e au collège Nelson Mandela à Vénissieux. Cette année j'ai choisi l'option « Découverte entreprise » en plus du chinois seconde langue. Toutes les semaines je passe une demi-journée en entreprise au collège. J'apprends à me servir des machines à commande numérique, j'ai vu comment on travaille en équipe et puis j'ai découvert des métiers que mes profs ne connaissaient même pas ! Maintenant je sais ce que je veux faire. Je veux devenir TPI3D (technicien programmeur impression 3D). Ça m'a carrément remotivé pour les cours et surtout pour les matières scientifiques.

Moi c'est Sarah, j'ai 27 ans. J'ai lancé une start-up en 2023 avec deux amis de mon école d'ingénieurs et une copine ergothérapeute. On développe un concept de micro-robotique domestique destinée au marché du maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. Depuis 10 mois, on est hébergé dans les locaux de la pépinière du collège Nelson Mandela à Vénissieux. Le bâtiment est tout neuf. Nos locaux sont au milieu du collège, à côté des salles de techno. On partage des machines, on peut réserver des salles pour des réunions ou des visio, c'est vraiment confort ! Et puis une journée par semaine, on accueille deux élèves de 3e qui sont en stage pour 3 mois. Ça crée des échanges. Si j'avais eu ça quand j'étais au collège, j'aurais peut-être trouvé ma voie un peu plus vite !

Relais de quartier métropole petite enfance, lieux d'information et de services de pair à pair

Suite à la création de la métropole en 2015, ont été créés les Relais de quartier métropole Petite enfance. Ces lieux sont gérés par la métropole, à qui la compétence Petite enfance a été entièrement déléguée. Ils sont conçus comme des hubs de services de la petite enfance, mixant accès aux services publics mais aussi privés et associatifs. L'une des missions centrales de ces Relais est d'accueillir les jeunes parents pour les accompagner dans toutes les démarches liées à leur(s) enfant(s). Cet accueil est effectué par des volontaires, représentants de la société civile, s'appuyant sur un important réseau d'échange de pratiques autour de la petite enfance mis en place et animé par la métropole. Les Relais Petite enfance ont été conçus pour et avec les parents et les professionnels de la petite enfance, ils offrent également des espaces modulaires permettant en fonction des quartiers l'organisation d'activités, régulières ou événementielles, de gardes partagées entre parents ou encadrées par des professionnels, etc.



Je m'appelle Florian, j'ai 32 ans. Ma compagne est enceinte, on attend des jumeaux. On est super heureux, mais par contre quelle galère pour tout organiser ! Entre la reconnaissance de paternité, trouver une crèche ou une nounou, comprendre à qui s'adresser pour avoir des conseils après la naissance, etc. On n'arrivait pas à s'y retrouver ! On a fouillé sur des forums en ligne, mais en fait on ne cherchait pas au bon endroit… Heureusement qu'une copine nous a parlé du Relais de quartier Métropole Petite enfance ! J'y suis allé et j'ai rencontré une maman qui a pris le temps de tout m'expliquer. On a créé un compte pour notre famille et on a commencé à remplir notre dossier de demande de garde, etc. J'ai même découvert qu'avec des jumeaux, on aurait droit à une aide à domicile une heure par jour pendant trois mois !

Je m'appelle Lola, j'ai 39 ans. Je fais partie d'une association du quartier, on milite pour l'accès aux droits des jeunes parents. Ça fait deux ans que je fais des permanences au Relais de quartier Métropole Petite enfance. J'accueille des parents et je les accompagne dans leurs démarches liées à leurs enfants de moins de six ans, que ce soit pour des questions de garde, d'aides sociales, de logement, de santé, etc. On est là pour mettre ces personnes en relation avec la Métropole mais aussi avec les professionnels de la petite enfance, les associations ou les collectifs d'habitants concernés. Quand on a l'expérience de trois enfants, on est toujours mieux placé pour comprendre les situations et aider à trouver les meilleures solutions ! Et en échange de ce temps passé, je crédite mon compte de monnaie locale, ça me paye mon abonnement de transport.

Je vis ma ville ! Systèmes et services innovants pour tous

La nouvelle stratégie de développement économique de la métropole initiée en 2020 a contribué à rapprocher politiques d'aide à l'innovation et politiques sociales. Elle est à l'origine d'une série d'appels à projets ambitieux intitulés « Je vis ma ville ! ». À destination des entreprises et associations du territoire, ces appels à projets financés et orchestrés par la métropole encouragent l'innovation technologique et de service dans des domaines diversifiés associant une problématique sociale à de potentiels systèmes ou services : maintien à domicile et personnes en perte d'autonomie ; déplacements urbains de proximité et personnes à mobilité réduite ; production d'énergie verte en milieu urbain et précarité énergétique ; etc. Ce qui fait également la spécificité de ces appels à projet, c'est que chaque projet conduit dans le cadre de « Je vis ma ville ! » se doit d'accorder une place importante à l'expérimentation avec les usagers eux-mêmes. L'expérience montre aujourd'hui qu'après cinq ans d'expérimentation, la stratégie a porté ses fruits, générant des innovations reconnues à l'échelle métropolitaine mais aussi bien au-delà, générant également de nombreuses dynamiques locales d'économie circulaire dans lesquelles les acteurs de la société civile ont toute leur place.



Je m'appelle Denis, j'ai 36 ans. Je travaille pour une entreprise qui fabriquait des systèmes de monte-escaliers pour personnes à mobilité réduite. Malgré l'augmentation des personnes concernées, on avait du mal à faire évoluer notre offre. Avec cet appel à projet "Je vis ma ville" on s'est associé à d'autres entreprises, à des associations et on a travaillé avec de vrais usagers qu'on connaissait très peu finalement. Ça a complètement changé notre façon de développer nos produits. Maintenant, on pense « offre de service globale », car quand on ne peut plus monter ses escaliers, il y a souvent des tonnes d'autres choses qu'on ne peut plus faire. Suite aux expérimentations qu'on a menées, on a créé un cluster d'entreprises avec qui on développe une offre « particuliers » et une offre « collectivités ». Notre premier gros client, c'était la Métropole pour la mise aux normes du parc HLM. Maintenant on travaille aussi avec d'autres métropoles européennes et à chaque fois, on passe par une phase d'expérimentation terrain, c'est essentiel pour être au plus près des besoins de nos clients.

Je m'appelle Jacqueline, j'ai 89 ans, j'habite à Meyzieu. Enfin à Décines-Meyzieu. Depuis qu'on est passé à la Métropole, je m'y perds un peu... Quand mon mari est décédé il y a deux ans, j'ai voulu quitter notre pavillon familial avec chambres à l'étage pour un appartement adapté à mon grand âge. Mais après 42 ans passés dans cette maison, c'était une décision difficile à prendre. Et j'avais peur que les démarches ne soient compliquées... C'est à ce moment là qu'on m'a parlé de ce projet mené avec des entreprises de mon quartier. Elles travaillent sur de nouveaux systèmes pour permettre aux personnes âgées de rester chez elles en adaptant leur logement à leurs nouveaux besoins. Je me suis inscrite pour prendre part au projet. On m'a invité à participer à des ateliers qu'ils appelaient "co-design", organisés avec d'autres personnes du quartier. Et puis ces jeunes gens sont venus régulièrement travailler avec moi à la maison. Depuis, ils m'ont installé un nouveau système en test à domicile. Je suis très contente car le travail qu'on fait ensemble aide d'autres personnes et en plus j'ai pu garder mon chez-moi !

MARIANNE CHOUTEAU
professeure associée au Centre des Humanités
de l'Institut national des sciences appliquées (Insa) de Lyon
membre de FRV100, agence de sciences humaines appliquées

Le musée des Confluences fête ses 20 ans - Rétrospective

Propos recueillis par Jeanne-Romane Barraud, le 11 sept. 2024

Dans cet entretien, Amélie Dangle, directrice du musée des Confluences, revient sur son expérience et sur les événements qui ont jalonné la mise en place de ce musée métropolitain. D'abord jeune chargée des expositions, elle a exercé plusieurs fonctions, encadré de nombreux projets. Alors que va s'ouvrir une série d'événements pour fêter les 10 ans du musée, elle décrypte avec nous ce qui, au cours de ces deux décennies, a caractérisé la vie du musée. Comment s'est-il inscrit sur notre territoire ? Est-il vraiment devenu un lieu de confluences ? Comment a-t-il pu s'acquitter de sa mission auprès des publics de la métropole ? Voici quelques-unes des questions que lui a posées Jeanne-Romane Barraud, doctorante en muséologie au laboratoire « Interactions science-technique et société » de l'université de Lyon.



Amélie Dangle, directrice du musée des Confluences

J.-R. B. Pouvez-vous retracer brièvement la genèse de ce musée ?

Ce dont il faut se souvenir, c'est qu'il a finalement pu ouvrir ses portes en juin 2014 après plusieurs années de péripéties. Si cela a été compliqué à l'époque, je me rends compte avec le recul que cela a eu du bon. Ces années de latence nous ont permis de penser un projet construit sur les valeurs que nous voulions défendre : le partage des connaissances, un musée inscrit dans la cité, qui sert de trait d'union entre les savoirs quels qu'ils soient et les préoccupations sociétales. Concrètement, lorsqu'il a été conçu, le musée devait proposer quatre espaces d'expositions permanentes déployées sur 3 300 m² ainsi que des lieux dédiés à la présentation d'expositions temporaires. Mais ce n'était pas tout. Nous voulions faire de ce musée, un lieu de vie, de partage, de mélange. Aussi, d'autres endroits ont-ils été envisagés, ceux dédiés aux ateliers et au numérique ainsi que les deux auditoriums, le café-restaurant, ou encore la librairie. L'idée porteuse du musée était celle des « cabinets de curiosité » du XIX^{e} siècle. Issu du muséum d'histoire naturelle, le musée des Confluences a eu en héritage des objets très divers. Outre des squelettes de dinosaures et des animaux empaillés, nous avions par exemple des objets de toutes sortes : des masques africains aux minitels. Le concevoir comme un cabinet des curiosités contemporaines était un moyen de faire un lien avec l'innovation et, en creux, avec le progrès. Comment faire parler ces objets ? Que peuvent-ils nous dire sur notre société et sur notre façon de vivre ? Tels étaient les enjeux qui nous paraissaient centraux.

J.-R. B. Il semblerait donc que ce musée ait été conçu pour faire le lien entre le passé et un avenir dans lequel les visiteurs devaient se projeter ?

L'ambition affichée était d'aider à une meilleure compréhension du monde tout en intégrant les enjeux de la médiation des savoirs et les perspectives sociétales. Comment, dans ce contexte, donner du sens aux collections héritées du muséum ? L'idée était de construire une « encyclopédie muséale » valorisant le million d'objets du fonds. La scénographie met le monde qui nous entoure au cœur d'un récit prospectif. Car si ces objets racontent le monde passé, ils doivent aussi permettent aux visiteurs de se projeter dans celui qui viendra. Le contexte social et politique dans lequel s'est ouvert le musée était mouvant. En 2014, nous passions progressivement sous la tutelle de la métropole, issue de la fusion entre le Grand Lyon et le conseil général du Rhône dont nous dépendions jusque-là. Cela n'a pas été anodin et a posé la question de notre périmètre d'action. Comment atteindre les populations plus lointaines, rurales et celles dites défavorisées. Comment le musée des Confluences allait-il jouer son rôle de proximité avec les publics ?
À ce premier changement s'ajoutait aussi l'évolution des problématiques relatives aux modes de faire lorsqu'il est question d'interactions « science-technique-société ». Fallait-il « co-construire » avec le public comme cela était à la mode ? Et si oui, avec quels publics ? Fallait-il proposer des conférences ? Fallait-il être interactif ? Le musée devait être un mélange entre la Cité des Sciences et de l'Industrie et le musée du Quai Branly. Mais, là encore, ce qui motivait les choix était la volonté de faire du musée le lieu de la confluence : expérimenter les « bonnes pratiques » de la médiation et l'interdisciplinarité professionnelle et académique. Nous avons proposé à ce titre des choses novatrices, comme l'ouverture de notre conseil d'administration aux membres de la société civile, des lieux dédiés aux réflexions éthiques ; ces idées ont irrigué celles de nos partenaires de médiation scientifique et technique.

J.-R. B. Est-ce la vocation du musée d'attirer des publics dits « défavorisés » ?

Lorsqu'en 1937, Jean Perrin pense le Palais de la Découverte, il l'imagine comme un espace où susciter l'éveil de vocations scientifiques. C'est une question qui s'est posée pour le musée des Confluences, à une période où l'on constatait une désaffection des filières scientifiques à l'université. Pouvait-on, grâce à nos actions, continuer à toucher un public géographiquement et socialement éloigné des sciences et des techniques pour lui ouvrir d'autres perspectives ? On constatait déjà à l'époque que ces jeunes s'auto-censuraient, car ils ne se sentaient pas capables d'assumer des études complexes et assez longues. L'ambition du musée restait donc aussi d'aller à l'encontre de ces a priori et de se positionner aux frontières pour toucher encore davantage les publics non-acquis. Frontières de la connaissance en suscitant l'intérêt des moins éduqués, des plus défavorisés. Frontières sociales en essayant de toucher les publics dans toutes leurs diversités. Et enfin, frontières géographiques en ne s'adressant pas seulement aux hyper urbains. La mission reste complexe car les publics se

renouvelant sans cesse, il faut périodiquement recommencer. Toutefois nous avons mis en place plusieurs initiatives réussies au cours de ces décennies notamment avec les écoles, les associations de quartier et des équipements culturels implantés localement qui nous ont servis de relais. Ces opérations du musée «hors les murs» nous ont permis de perpétuer cette mission tout en continuant sur nos propres pratiques muséales.

J.-R. B. Localisé à l'entrée de la ville, le musée présente une forte spécificité architecturale. Mais au-delà du point de vue symbolique, comment peut-il être attaché à un territoire alors qu'il s'inscrit dans une perspective large «Science-Technique-Société» ? Comment à la fois s'inspirer du territoire et s'en dégager ?

Le territoire de la métropole est effectivement très fortement doté, tant en laboratoires de recherche scientifique qu'en entreprises. Et, ici encore, l'emplacement géographique du musée n'est pas anodin. Il est en face du quartier Gerland, qui abrite le biopôle, centre névralgique des biotechnologies, et dans le prolongement de la vallée de la chimie. De fait, il n'était pas possible d'ignorer ce contexte. Nous savions — et cela a fait écho au travail mené pour l'exposition temporaire de 2017 sur l'imaginaire — combien ce que nous projetons comme représentations voire comme fantasmes sur les technologies est aussi important que ce qu'elles sont réellement. Ceci est très prégnant pour les biotechnologies et la chimie qui véhiculent à travers les livres, les films ou les images, un imaginaire fécond fait de peurs et d'appréhensions, mais aussi d'espoirs et de promesses. Nous ne devions pas louper le coche de ces représentations ! Les décrypter pour et avec le public nous permettait tout à la fois de valoriser le territoire et de lui donner une visibilité sur ces domaines. Mais nous ne devions pas cantonner le musée à une mise en représentation des champs d'excellence du territoire. Nous devions aussi rendre compte des interactions science-technique-société dans des dimensions qui ne se limitent pas au local.

J.-R. B. Le champ des interactions «science-technique-société» s'est élargi au monde de l'entreprise. Comment ce lien s'est-il tissé au musée ?

Lorsque le projet du musée a été inventé, s'est d'emblée posée la question de la «territorialisation» de nos actions. Les entreprises et l'industrie ont été des acteurs clés du développement des champs techno-scientifiques du territoire, comme Mérieux avec les biotechnologies. Le lien avec le local passe notamment par les entreprises qui y sont implantées. Mais comment les faire entrer au musée ? Les temporalités et les contraintes ne sont pas les mêmes pour une institution muséale et une entreprise. Alors qu'est privilégiée ici la diffusion des connaissances, cela n'est pas central dans une entreprise, même lorsqu'elle travaille sur des questions socialement vives comme les biotechnologies, la chimie ou les nanotechnologies. Nous devions prendre cela en compte et nous nous sommes notamment appuyés sur certaines expériences menées dans le monde de l'entreprise. Je pense spécialement à «Tam-Tam», un jeu collaboratif développé à l'intérieur du groupe Bayer pour sonder les imaginaires et les représentations des salariés. Le principe de ce jeu était de s'appuyer sur leur ressenti quant aux biotechnologies. Ateliers, mises en scène théâtrales mais aussi un arbre de la connaissance les aidaient à raconter leur rapport à la technologie et à l'entreprise. Le jeu a également permis aux dirigeants de mieux cerner les enjeux des interactions «science-technique-société». Toutefois, «l'emblématisation» du territoire par ses champs techno-scientifiques n'est pas si simple, notamment parce que ceux-ci soulèvent souvent des questions socialement vives. De plus, ceci doit permettre l'ouverture et le dépassement de freins culturels. Si les entreprises ont du mal à s'exprimer, les chercheurs et les citoyens ont également du mal à les entendre… Le musée, comme acteur structurant du champ des interactions «science-technique-société» a eu un rôle central : les expositions et les animations en sont la preuve. Nous restons convaincus qu'il faut ouvrir les débats aux citoyens, s'appuyer sur les acteurs et les chercheurs du territoire pour construire une politique «science-technique-société» durable. Tout le monde trouve à y gagner : les entreprises, car elles ne peuvent se développer dans un espace «non éduqué aux sciences et aux techniques», les citoyens, car ils se sentent écoutés, les politiques publiques, car elles se nourrissent des questionnements sociaux, et, enfin, les acteurs de la médiation, qui trouvent là matière à faire émerger des projets stimulants. L'hybridation porte sur les connaissances, les savoir-faire mais aussi les attentes, les espoirs, les peurs, les appréhensions.

BENJAMIN BADIA
chargé d'études à FORS-Recherche Sociale

Les modalités de conception de l'espace public des métropoles à l'épreuve des usages nocturnes

Bien que de plus en plus investie, la nuit demeure dans le champ scientifique et opérationnel un lieu méconnu dont les spécificités sont souvent ignorées. Fascinante, elle couvre nos espaces quotidiens, pourtant familiers et rassurants, d'une « inquiétante étrangeté ». Des tensions nouvelles naissent alors, ces espaces se masculinisent, les occupations marginales deviennent plus visibles tandis que les pratiques festives tendent à se renforcer, réinterrogeant les représentations et le fonctionnement de ces lieux.

L'analyse des usages et des pratiques nocturnes dans l'espace public que nous avons pu réaliser pour les villes de Paris, Vitry-sur-Seine, Nantes et Caen, offre un éclairage intéressant sur les modes de vie nocturnes en milieu urbain et leurs évolutions . Nos observations permettent également de réinterroger les façons de concevoir l'espace public afin de répondre aux attentes et aux besoins d'une ville qui reste éveillée de plus en plus tard et se lève de plus en plus tôt. Ces enquêtes de terrain montrent enfin que la nuit cristallise certains débats de société, entre ceux qui estiment que les politiques publiques doivent évoluer avec leur temps et soutenir la tendance au développement des usages nocturnes (les tenants de la ville « 24h/24h »), et ceux qui, à l'inverse, souhaitent conserver la valeur symbolique et sociale de ce temps de repos, pour certains au motif que le travail nocturne accroît les inégalités sociales et la précarité.

Au rythme de la nuit : quelle évolution des mobilités nocturnes ?

Les séances d'observation sociale que nous avons pu mener ont globalement mis en évidence le fait que l'espace public est, la nuit, davantage un lieu de passage qu'un lieu où l'on s'établit, où l'on reste. Quantitativement, les mobilités sont plus importantes que les phénomènes d'appropriation, sachant que sont inclus dans cette catégorie des mobilités à la fois les déplacements et les temps de pause ou d'attente courts ponctuant ces flux.

En soirée, la mobilité fonctionnelle est première durant la semaine, avec un flot d'actifs qui sortent du travail et rentrent chez eux à pied ou en vélo. Une autre mobilité est également importante durant la soirée urbaine : celle de type récréative. Nombreux sont les passants qui déambulent et marquent de brefs arrêts sur les bancs publics (terre-plein et places publiques, sur les quais) ou debout. Dans certains quartiers, les touristes sont les premiers concernés par la flânerie. Ils déambulent avec une démarche plutôt lente, afin de profiter du nouveau visage qu'offre la ville à la tombée de la nuit. Les joggeurs sont aussi des usagers mobiles, utilisant l'espace public en soirée, dans un esprit de détente. Ils profitent de la soirée, cet entre-deux temporel – caractérisé par un ralentissement global de l'activité et du rythme de la ville.

Avec l'avancée de la soirée, les mobilités récréatives s'effacent au profit des mobilités fonctionnelles, notamment à visée festive. Les espaces de forte animation en soirée constituent alors les points de départ ou d'arrivée d'un public jeune, relativement diversifié et dont l'objet commun reste le désir de faire la fête. Dans les espaces moins fortement animés, les lieux à vocation résidentielle, les espaces publics se vident au fur et à mesure de l'avancée dans la soirée. Après 1 heure, quand les transports en commun deviennent plus rares, la nuit festive et intensément mobile laisse place à une nuit caractérisée par des circulations lentes et disséminées au sein de l'espace public. En cœur de nuit le week-end, quelques lieux maintenant une vie relativement intense et animée font néanmoins exception, avec des flux de populations jeunes qui perdurent au-delà de la fermeture des métros.

Au cœur de la nuit, les circulations piétonnes se masculinisent en même temps qu'elles ralentissent. Les mobilités cyclistes et en deux-roues motorisés deviennent en revanche nettement plus rapides qu'en soirée et sont, comme les flux piétons, beaucoup plus aléatoires voire anarchiques. Les circulations automobiles s'affaiblissent et se caractérisent par une disparition progressive des véhicules privés au profit des voitures de police et des taxis. Après 3 heures 30, les circulations se font rares et les espaces publics sont marqués par la sensation de vide et le silence, décuplant les sens de l'usager. À partir de 5 heures 30/6 heures, avec les premiers métros ou bus, les flux piétons reprennent progressivement et se font un peu plus importants. Les fêtards venus de loin, ayant été de bar en bar jusqu'au bout la nuit, rentrent chez eux et croisent la route des travailleurs, qui entament leur journée.

De nouvelles formes d'appropriations nocturnes

La ville n'est pas seulement un lieu de passage qui serait uniquement animé par les individus qui s'y déplacent. Elle est aussi est un espace de vie, un lieu d'appropriation. En été, la soirée urbaine apparaît ainsi avant tout comme festive

et conviviale. À l'exception notable de quelques espaces publics aménagés (parcs, places et quais), les appropriations festives passent d'abord par une forme de privatisation de l'espace public. Ce sont en effet principalement les terrasses de cafés et de restaurants qui accueillent ces usages en soirée. À Paris et à Nantes, une autre forme d'appropriation, sensiblement différente de celle festive précédemment décrite, concerne essentiellement des jeunes adultes immigrés, installés sur des bancs ou assis au bord de l'eau. Ces derniers ont une relation plus distancée à l'espace public, se comportant davantage comme des spectateurs de la nuit. Ailleurs, un groupe de jeunes habitants occupe l'entrée de leur cité et discute jusqu'à tard dans la soirée.

À Paris, dans les quartiers marqués par l'absence de commerces et équipements ouverts après 2 heures du matin (épiceries, cafés, snacks, discothèques, sex-shop), on observe une rupture nette en matière d'appropriation des espaces publics en cœur de nuit. L'animation suscitée par l'activité commerçante anime le quartier et invite les noctambules à prolonger leur soirée, aux beaux comme aux mauvais jours. Après 3 heures du matin, la nuit urbaine apparaît particulièrement calme sur l'ensemble, et fait peu l'objet d'appropriation. Seuls les quelques rues accueillant les sorties de boîte de nuit et les rares bars de nuit semblent faire exception, préservant une ambiance festive. Sur les autres sites, les seules traces d'appropriations observables concernent des secteurs isolés, investis par des sans domicile fixe et des marginaux.

Quelles attentes des usagers face aux espaces publics nocturnes ?

Les attentes exprimées par les usagers enquêtés peuvent être regroupées en cinq grandes catégories d'attentes, avec par ordre d'importance :

1. Le désir d'une offre variée d'activités et de services en soirée, garantie d'animation, de mixité et de sécurité (par le flux) dans un même lieu. La faible place laissée à la création et à l'animation, notamment artistique, la nuit est ainsi souvent déplorée.

2. La revendication d'un droit aux espaces publics nocturnes pour tous, avec la question de l'accessibilité physique (transports) et socio-économique à l'espace public. Les usagers sont en demande de mobilier urbain fournissant les conditions d'une appropriation des espaces publics à faible coût (des fontaines, des bancs, des sanisettes…) et de l'amélioration des transports publics nocturnes.

3. Le souhait que les espaces publics soient la nuit des territoires de liberté, où l'aménagement laisse la possibilité aux usages de se développer de manière spontanée. Ce besoin de liberté et d'appropriation se traduit par une demande de réduction du mobilier urbain de protection (clôtures et barrières, potelets, bornes), et, plus largement des « obstacles urbains » freinant la mobilité et la circulation des usagers.

4. De fortes attentes autour de la qualité paysagère, à la fois en termes d'esthétique et de confort, mais aussi au plan symbolique. Les usagers souhaitent un renforcement de la présence du végétal et une mise en valeur de l'eau dans les espaces publics afin de « révéler la nature en ville ». Le patrimoine historique est lui aussi perçu comme un élément identitaire et fédérateur par les usagers des espaces publics.

5. Des attentes en termes de sécurité, d'éclairage et de propreté. Les « traversants » de l'espace public sont avant tout préoccupés par la circulation auto-

mobile et cycliste, qu'ils présentent comme source de nuisances sonores mais surtout de danger pour leur sécurité. Dans les discours, on note le caractère très interdépendant de l'intensité de l'éclairage, de la propreté des espaces et du sentiment de sécurité.

Vers une typologie des espaces publics nocturnes ?

Notre analyse croisée entre les usages et les caractéristiques spatiales de ce que nous avons appelé « l'archipel des espaces publics de la nuit » nous a finalement permis de délimiter 4 grands types d'espaces publics nocturnes où l'action publique locale pouvait adopter différentes stratégies d'aménagement, de gestion et d'animation :

- l'espace public nocturne de la proximité ;
- l'espace public nocturne de la mobilité ;
- l'espace public de la nuit festive ;
- l'espace public nocturne d'hospitalité.

Les deux premiers types d'espaces publics ont plutôt pour fonctions d'assurer les flux de transit et de desserte ainsi que de répondre aux besoins quotidiens des populations qui se déplacent et/où vivent dans le quartier. Les deux derniers types d'espaces publics ont quant à eux clairement pour ambition de répondre aux besoins d'animation, de convivialité, de beauté et de représentation… qui s'expriment dans la ville contemporaine.

Concevoir des espaces publics à l'écoute de la nuit : constats et pistes de réflexions

Chez les professionnels, nous avons constaté que deux grandes tendances favorisaient l'inertie en matière d'intervention et d'expérimentation dans l'espace public :

- une tendance « libérale » ou « non interventionniste », certains considérant que l'espace public urbain peut tout absorber et s'adaptera naturellement à ce que propose la puissance publique;
- une tendance « conservatrice », où l'on considère que les multiples contraintes techniques inhérentes à l'aménagement laissent peu de place à l'expérimentation et à l'innovation.

Au final, nos analyses de terrain et nos réflexions croisées avec des professionnels et chercheurs nous encouragent à penser que l'action publique locale gagnerait à réinterroger sa conception de la nuit selon 3 grands objectifs :

1. Améliorer le diagnostic et la connaissance : la nuit apparaît encore comme une frontière pour les professionnels de la ville. La recherche et la connaissance sur la nuit urbaine pourraient être soutenus en créant localement des « pools de veille prospective » sur la nuit. Au plan opérationnel, il s'agirait également de prévoir dans le cahier des charges des concepteurs et des aménageurs d'espace public que le diagnostic et le projet prennent explicitement en compte le temps de la nuit et les usages nocturnes.

2. Renforcer la gouvernance de projet pour créer des temps de débat autour des usages nocturnes : comment trouver l'équilibre entre la nuit en tant que

contrainte à réguler en termes de sécurité, de stagnation et la nuit comme « une opportunité » ou encore un « laboratoire pour penser l'espace public de demain » ? Pour aborder plus concrètement ces questions et pour favoriser l'expérimentation, l'innovation, il conviendrait de développer des lieux de négociation nocturne avec la sphère privée dans le cadre des projets d'aménagement de l'espace public.

3. Aller vers de nouvelles formes d'action et d'aménagement : à ce sujet, trois axes d'amélioration et plusieurs pistes d'action peuvent être priorisés :

- renforcer et améliorer l'information, le confort, et la sécurité des usagers mobiles : mettre en place des systèmes de minibus ou taxis collectifs dans la ville dense, réfléchir à la mise en place de bornes interactives tactiles en sortie de métro.
- expérimenter le temporaire, l'éphémère, aussi bien en termes d'animation des places et des rues, que d'aménagement des espaces publics : développer le mobilier urbain nocturne temporaire, promouvoir la réversibilité d'espaces diurnes peu fréquentés la nuit pour offrir de nouveaux espaces de convivialité nocturne.
- créer de nouveaux espace**s publics :** expérimenter l'ouverture nocturne des espaces verts, développer d'autres formes de convivialité et d'animation « aux portes de la ville ».


PROTECTION
DE L'ENFANCE

NORMES

La métropole de Lyon est née sous le signe de l'exception : exception politique, exception de droit. Cette nouvelle collectivité territoriale pose d'importantes questions sur les rapports à la norme existante et la possibilité pour elle d'en générer de nouvelles.

Anouk Jordan explique que, comme pour les entreprises, la fusion des administrations réussira si les agents adhèrent au sens donné et adoptent de nouvelles règles professionnelles et routines de travail. Cela n'est pas acquis, tant le changement du cadre de référence peut déstabiliser, surtout les collectifs les plus attachés à leur métier.

La métropole va surtout amener à bousculer les normes établies au niveau institutionnel et juridique. Nicolas Kada montre la tension à double détente générée par ce territoire imposé par une loi nationale et qui devra à son tour s'imposer en créant ses propres règles, notamment face aux communes. Schéma classique de la décentralisation ? Non, car l'aller-retour permanent entre cadre législatif national et cadre territorial se pose avec une acuité autre concernant la métropole qui se substitue à deux échelons d'un coup.

Ainsi, Paul-André Decamps révèle, à partir des réflexions du législateur sur le droit opposable au logement et de l'insécabilité des normes, les effets d'une sortie de l'enchevêtrement des compétences. Quand la cohérence d'action conduit à reporter sur un décisionnaire territorial unique une responsabilité de l'État, est-ce au prix d'une rupture de l'égalité des citoyens ?

De fait, donner plus de pouvoir à un niveau local interroge le degré de pragmatisme acceptable dans l'application de la loi. Dans ce sens, Anne Fornerod revient sur la question du fait religieux dans l'espace public et montre qu'en pratique, l'application de la loi de 1905 relève du discernement des autorités locales. Pour Damien Catteau cette logique de subsidiarité atteindrait vite des limites économiques dans le cas de la révision des bases cadastrales si elle devait aboutir car elle amènerait des disparités fiscales intenables entre territoires.

La métropole de Lyon ne saurait être l'exception qui confirme la règle, mais marque l'avènement d'une nouvelle ère : celle de l'adaptation pragmatique du maximum de normes, dont celles posées par l'État, au plus proche du contexte culturel et social de chaque territoire. Cela va-t-il pour autant forcer l'État à reposer des règles supérieures ?

NICOLAS KADA
professeur de droit public et directeur du CERDHAP
université de Grenoble-Alpes

Normes et intercommunalité

Quel niveau d'administration territoriale n'a-t-il jamais tenté de s'imposer par la norme ? Que ce soit au niveau international, au niveau régional (l'Union européenne ou le Conseil de l'Europe par exemple), au niveau étatique bien évidemment (le pouvoir d'édicter et de faire respecter la norme sur son territoire étant un attribut de la souveraineté de l'État) ou même au niveau des collectivités décentralisées, tous les niveaux d'action publique semblent en effet utiliser le recours à la norme comme élément d'une stratégie de défense institutionnelle pour ne pas dire existentielle. Dès lors, pourquoi les organisations intercommunales dérogeraient-elles à cette pratique couramment partagée ?

Pourtant, la problématique est différente en ce qui concerne les établissements publics intercommunaux à fiscalité propre, tant leur rapport à la norme est déterminé par un statut non dénué d'ambiguïtés. Pour autant, la question de la relation entre norme et territoire intercommunal est susceptible de recouvrir une double signification. Naturellement, l'on pense d'abord à la norme législative et réglementaire d'origine étatique – sous-entendue centralisée – comme moyen d'imposer le territoire intercommunal dans le paysage administratif français. Mais la question peut également revêtir un autre sens : celui d'une évolution plus discrète mais non moins réelle vers des structures intercommunales qui imposeraient progressivement leur légitimité et leur territoire par la production de leurs propres normes.

Une norme étatique pour imposer le territoire intercommunal

Si l'État a toujours déployé deux stratégies en matière intercommunale, l'une témoigne d'une incontestable volonté d'imposer par la norme législative les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dans le paysage administratif français. Certes, historiquement, la forme la plus ancienne de coopération intercommunale s'appuie sur la bonne volonté des communes. Mais, parallèlement, une autre stratégie étatique s'est mise en place, consistant à imposer l'exercice de certaines compétences au niveau intercommunal, quand il ne s'agit pas d'imposer le niveau intercommunal lui-même, à partir des années 1960. Cette tentation du législateur s'est retrouvée plus récemment dans les dispositions de la loi relative à la mise à jour, sous forte contrainte étatique, des schémas départementaux de coopération inter-

communale afin d'achever la couverture du territoire national dans des délais très resserrés. Si le calendrier a opportunément été assoupli en février 2012, la version initiale ne laissait en effet que peu de liberté aux acteurs locaux et accordait une large place à l'intervention préfectorale. Mais les éléments les plus révélateurs de l'affichage désormais sans réserve de cette volonté étatique d'imposer le niveau intercommunal se situent sans nul doute dans les dispositions de la loi relatives à l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct (par un système de fléchage) à partir de 2014 ainsi que dans la loi relative à la modernisation de l'action publique et à l'affirmation des métropoles, promulguée le 27 janvier 2014.

Toutefois, à ces principes et dogmes énoncés par le législateur répond généralement sur le terrain un pragmatisme qui prend en compte les intérêts subjectifs des élus locaux et les exigences plus objectives du calendrier de réalisation. Ainsi, en ce qui concerne par exemple la confection des nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale, les ambitions initiales de la loi du 16 décembre 2010 ont rapidement cédé la place à la négociation et à une volonté d'ouverture plus ou moins traduite dans le renouvellement de la composition des commissions départementales de coopération intercommunale (CDCI). Le pragmatisme et le lobbying des associations de collectivités ont donc porté leurs fruits. De la même manière, en ce qui concerne l'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires, il s'agit finalement d'un premier pas relativement modeste puisque le système retenu a certes le mérite de la simplicité mais sans doute pas celui de la clarté, la simultanéité de l'élection (municipale et communautaire) étant certes pratique pour les électeurs mais sans doute préjudiciable à une communautarisation des enjeux. Une nouvelle fois, les ambitions étatiques consistant à doter les conseillers communautaires d'une solide légitimité démocratique se sont heurtées à un front communal de refus qui a débouché sur une réalité sensiblement plus nuancée. Cependant, les signaux d'encouragement de la part de l'État à l'égard des structures intercommunales ne demeurent pas totalement sans conséquence puisque les EPCI eux-mêmes n'hésitent plus à leur tour à recourir à la norme pour s'imposer durablement dans le paysage institutionnel local.

« Le souhait de tout EPCI à fiscalité propre d'être considéré comme l'égal d'une collectivité territoriale de plein exercice se manifeste tout d'abord dans un mimétisme institutionnel et fonctionnel aisément saisissable. »

Un territoire intercommunal qui s'impose par la norme locale

Le souhait de tout EPCI à fiscalité propre d'être considéré comme l'égal d'une collectivité territoriale de plein exercice se manifeste tout d'abord dans un mimétisme institutionnel et fonctionnel aisément saisissable. L'organisation des communautés de communes, des agglomérations urbaines et des métropoles est en effet calquée sur celle des collectivités décentralisées. Elles présentent en effet toutes un conseil délibérant qui adopte toutes les décisions relatives au fonctionnement et à l'objet de l'EPCI et qui fonctionne en commissions, à l'instar d'un conseil municipal. De même, le président dispose d'un mandat dont la durée est en principe calée sur celle de tous les élus locaux (6 ans) et tient le rôle classique d'un exécutif (avec la possibilité de déléguer à des vice-présidents). Cette reproduction du modèle jalousé ne se limite d'ailleurs pas à la seule organisation institutionnelle : elle concerne également les méthodes de gestion et d'administration, même si les EPCI ont une structuration sociologique de leur personnel sensiblement distincte de celle des communes et des départements.

Mais le souhait d'un alignement du régime juridique des EPCI à fiscalité propre sur celui des collectivités territoriales se manifeste aussi directement dans la jouissance d'un pouvoir normatif matériel. Celui-ci correspond à l'extension continue du champ des compétences communales transférées aux EPCI. Inutile de les énumérer, mais que reste-t-il aujourd'hui réellement aux communes ? L'état-civil ? Les autorisations d'urbanisme ? La police municipale ? Même cette dernière est, au moins partiellement, susceptible d'être confiée au président de l'EPCI. À travers le pouvoir de police, c'est bien l'autorité du maire, figure incontournable et centrale de la démocratie locale, qui semble diminuée au profit de son « homologue » intercommunal.

La norme intercommunale revêt en effet différents visages, s'apparentant parfois davantage à une norme d'orientation mais pouvant également constituer une norme de substitution. Dans les deux cas, elle participe néanmoins à la production normative locale et, partant, à la légitimation de l'institution intercommunale.

Il s'agit en effet d'une norme d'orientation, tels que les schémas et autres plans que constituent par exemple les schémas de cohérence territoriale (SCOT), les plans de déplacement urbain (PDU), les programmes locaux de l'habitat (PLH) voire les plans locaux d'urbanisme (PLU) intercommunaux… Autant d'exemples de documents qui peuvent aujourd'hui émaner de la structure intercommunale et orienter – sans s'y substituer pour autant – les documents communaux qui s'y rattachent et qui doivent sinon s'inscrire dans un rapport de compatibilité, à défaut de stricte conformité. Mais la norme d'origine intercommunale constitue également de droit une norme de substitution, dans le champ des compétences transférées par les communes à l'EPCI.

La norme intercommunale se heurte cependant systématiquement à une limite forte qui conditionne son existence : la bonne volonté des communes membres de l'EPCI. Il en va ainsi en matière fiscale par exemple où la possibilité de procéder à l'unification sur le territoire intercommunal des principales taxes locales nécessite de requérir au préalable des délibérations concordantes du conseil communautaire et de chacun des conseils municipaux des communes membres.

La norme est donc un mode d'intervention pratique pour imposer sa vision de l'organisation territoriale : elle demeure cependant toujours un mode d'intervention négocié, qui nécessite l'accord, voire l'adhésion, des collectivités concernées. En ce sens, le territoire intercommunal a su indéniablement se saisir de l'outil normatif mais en a également rapidement saisi les limites.

DAMIEN CATTEAU
maître de conférences en droit public, université Jean Moulin Lyon 3
équipe de droit public de Lyon EA n°666

La révision des valeurs locatives cadastrales : méthodes et enjeux

La valeur locative cadastrale sert d'assiette pour l'établissement des taxes perçues au profit des collectivités locales : taxe d'habitation, taxes foncières (sur les propriétés bâties et non bâties) ainsi que la contribution économique territoriale[1] instaurée en 2010. Ces valeurs, calculées par l'administration, datent de 1960 pour le non-bâti et de 1970[2] pour le bâti. Ainsi, ces valeurs sont aujourd'hui obsolètes et *« ne reflètent plus la réalité du marché locatif ni sa diversité selon les territoires »*[3]. Dès lors, les valeurs locatives se voient appliquer un coefficient d'actualisation, datant de 1980, ainsi qu'un coefficient de revalorisation nationale, fixé chaque année par la loi de finances. Malgré de vaines tentatives de réforme en 1990[4] puis en 1995[5], la révision des bases, unanimement souhaitée, n'a jamais pu être opérée. Pourtant, conformément aux engagements du Premier ministre[6], le ministère des Finances a lancé, le 12 septembre 2013, un nouveau chantier de révision des valeurs locatives des locaux d'habitation à l'horizon 2018. En réalité, une révision des valeurs locatives des locaux commerciaux avait été initiée en 2010[7] et est actuellement en cours de déploiement pour une application progressive à l'horizon 2015. Or, la révision des valeurs locatives des locaux d'habitations devrait, selon le ministère des Finances, reprendre la méthodologie applicable à celle des locaux professionnels : *« les grands principes de la réforme seraient proches de la méthode utilisée pour la révision des valeurs locatives des locaux professionnels »*[8]. Dès lors, afin de mieux appréhender les conséquences probables et les enjeux de cette réforme (I), il convient de dresser un bilan des méthodes employées lors de ces expérimentations (II).

1 S'agissant de la cotisation foncière des entreprises (CFE), assise sur la valeur locative des biens soumis à la taxe foncière.

2 *Loi n° 68-108 du 2 fév. 1968 et Décret n° 69-1279 du 28 nov. 1969.*

3 *Ministère de l'Économie et des Finances, Lancement de la concertation pour la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation, pour plus de justice fiscale dans le système local,* Communiqué de presse, 12 sept. 2013.

4 *Loi n°90-669 du 30 juillet 1990 relative à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux.*

5 *Loi n°95-115 du 4 fév. 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire.*

6 *Pacte de confiance et de responsabilité entre l'État et les collectivités locales,* Relevé de conclusions de la réunion du mardi 16 juillet 2013 organisée à l'Hôtel de Matignon, 19 pages.

7 *Loi n° 2010-1658 du 29 déc. 2010 de finances rectificatives pour 2010, Article 34.*

8 Communiqué de presse du 12 sept. 2013, *précité.*

I) Bilan des expérimentations sur les locaux professionnels : quelles méthodes ?

Le rapport du gouvernement au Parlement sur la réforme des bases locatives pour les locaux professionnels[9] apporte un certain nombre d'enseignements sur la méthode qui pourrait être utilisée pour les locaux d'habitation. En premier lieu, le rapport met en avant la nécessaire concertation préalable à la réforme et qui sera réitérée dans le cadre de la réforme des valeurs locatives des locaux d'habitation. Ainsi, le ministre des Finances a-t-il consulté, d'une part, les parlementaires (commissions des finances) et un grand nombre d'associations d'élus locaux et, d'autre part, les organisations professionnelles et organismes consulaires[10].

En second lieu, ce sont les organes chargés du contrôle qui ont été désignés. Si la réforme maintient les commissions existantes (commissions communales ou intercommunales des impôts directs), participant à la réévaluation, celle-ci est principalement confiée à une commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels, composés de représentants des collectivités locales, de contribuables et de l'administration fiscale. Cette commission dispose d'un *« rôle décisionnel dans les différentes phases d'élaboration de la révision foncière »*[11]. Une commission départementale des impôts directs locaux a également été mise en place pour arbitrer les éventuels désaccords entre la commission départementale et les commissions communales ou intercommunales.

Outre un travail de réflexion sur les outils (notice, lecture optique, télédéclarations, etc.)[12], le calendrier de mise en œuvre de la réforme a également été défini. La réforme s'est ainsi articulée en quatre phases successives : une phase d'expérimentation, dans 5 départements[13] (choisis selon des critères issus de la concertation préalable[14]) ; une phase de généralisation, tenant compte des éventuels aménagements issus du bilan des expérimentations ; une phase d'intégration, initialement prévue sur deux ans, des valeurs locatives issues de la révision et enfin une phase de mise à jour permanente, chaque année, par la commission départementale, et destinée à éviter à l'avenir une dépréciation des bases ainsi révisées.

Sur le fond, la révision s'est opérée par le biais d'une réflexion préalable sur la définition de locaux professionnels (art. 1496 et 1498 du Code Général des Impôts) et surtout d'un abandon de la référence à la notion de local-type au profit d'une grille tarifaire par secteur, *« chaque secteur représentant au sein d'un département un marché locatif homogène »*[15]. Il en ressort un calcul simplifié de la valeur locative professionnelle (VLP) : VLP = surface pondérée du local x tarif de la catégorie x coefficient de localisation[16]. Par ailleurs, la révision des valeurs locatives conduit, selon le rapport, et *« sauf exceptions marginales »* à une augmentation des bases et ainsi, en l'absence de réforme des valeurs locatives des locaux d'habitation, à un transfert de charge. Aussi l'article 34, paragraphe XVI, de la loi de finances rectificative pour 2010 impose-t-elle l'application d'un « coefficient de neutralisation » permettant le maintien de l'équilibre actuel[17].

Il ressort de ces expérimentations que la valeur locative, avant neutralisation, augmente en moyenne (dans les départements concernés) de 300 %[18]. Cette augmentation cache bien entendu de fortes disparités, locales, mais également en fonction des types de biens concernés[19]. Les cotisations, en revanche, ne verraient, en moyenne et par le biais de la neutralisation, qu'une légère augmentation (11 % selon les simulations).

9 *DGFIP, Révision des valeurs locatives des locaux professionnels,* Rapportau Parlement sur les conséquences de la révision. Résultats de l'expérimentation menée en 2011, 13 juin 2012, 135p. Annexes de *Marc (François) et Jarlier (Pierre),* Rapport d'information fait au nom de la commission des finances sur la révision des valeurs locatives professionnelles et commerciales, Rapport Sénat, n° 593, 13 juin 2012, 195p.

10 Révision des valeurs locatives des locaux professionnels, rapport au Parlement, op cit., pp. 13-14.

11 Ibid., p. 17.

12 Ibid., pp. 30s.

13 L'Hérault, le Pas-de-Calais, le Bas-Rhin, Paris et la Haute-Vienne.

14 Nombre de communes du département, la densité démographique, population professionnelle, nombre de locaux concernéset pourcentage de locaux loués. Ibid., p. 21.

15 Ibid., p. 15.

16 Pour les modalités de détermination de ces facteurs, voir rapport, *op.cit.,* pp. 15s et pp. 42s.

17 Ibid., pp. 47-49.

18 Pour les communes de 50 M€ à 134M€, pour les EPCI de 65 M€ à 209 M€ et pour les départements de 535 M€ à 1631 M€, Ibid., p. 64.

19 Notamment les boutiques et magasins sur rue (MAG 1) et les locaux à usage de bureau (BUR 1 et BUR 2)

II) Les enjeux et les conséquences de la réforme pour les contribuables et les collectivités locales

Les conséquences, pour les contribuables, d'une réforme des valeurs locatives pour l'habitation sont, pour l'heure, difficilement mesurables. La presse s'est fait l'écho d'une augmentation de 300 à 500 %. Même si ces chiffres sont difficiles à confirmer, le rapport de 2012 a permis de simuler certains résultats, concernant les autres impositions auxquelles peuvent être soumis les locaux professionnels. Il ressort de ces simulations ponctuelles (sur quelques locaux ciblés) une forte augmentation des valeurs locatives « brutes », c'est-à-dire hors coefficient de neutralisation, d'environ 350 % en moyenne pour les taxes foncières et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères[20], de 600 à 750 % pour la contribution foncière des entreprises[21] et de plus de 300 % pour la taxe d'habitation[22]. Les cotisations sont, quant à elles, relativement stables, excepté pour la taxe d'habitation où elles augmentent de 190 % environ et il est suggéré, d'ailleurs, d'adapter le coefficient de neutralisation.

Ainsi, s'il est peu probant d'en tirer des conséquences pour les locaux d'habitation, il apparaît tout de même vraisemblable que les bases révisées, si on suit les méthodes, soient en nette augmentation et aboutissent à une augmentation sensible de la moyenne des cotisations masquant d'ailleurs de forts transferts de charge.

Pour y remédier, plusieurs solutions sont alors envisageables. La première consisterait à appliquer un coefficient de neutralisation ou de réduire la base d'imposition. Néanmoins, cette solution est peu satisfaisante car la neutralisation ne se justifie que par l'absence, précisément, de révision des valeurs locatives des locaux d'habitation, afin d'éviter un transfert de charge, et n'aurait donc pas grand sens pour celles-ci. La réduction des bases, quant à elle, risquerait de minimiser l'intérêt même de l'actualisation des bases.

Reste à envisager, en second lieu, et plus simplement, une diminution, assez sensible du reste, des taux appliqués, permettant de maintenir une cotisation moyenne à un niveau stable. Or cette solution présente deux difficultés. Non seulement elle n'empêcherait pas un transfert de charge, le taux étant appliqué uniformément, mais, elle pourrait surtout conduire les collectivités, face à un « effet d'aubaine », à augmenter les cotisations tout en réduisant assez sensiblement leurs taux.

Notons enfin que ce risque pourrait également conduire à une nationalisation des taux, à tout le moins partielle (plafonnement, liaison) ou indirecte (dégrèvements et exonérations), comme cela a été le cas en matière de réforme de la taxe professionnelle[23]. On rappellera en effet que si l'article 72-2 de la Constitution[24] permet aux collectivités locales de fixer l'assiette et le taux de certaines impositions, la loi peut librement encadrer, voire retirer cette compétence fiscale aux collectivités locales. Au final, l'enjeu de cette réforme, technique, des bases d'imposition, pourrait donc bel et bien être celui de l'autonomie financière des collectivités locales.

20 Rapport op. cit., pp. 121s.

21 Ibid., pp. 124s.

22 Ibid., p. 133.

23 S'agissant de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), dont le taux est fixé nationalement suivant un barème et dans les conditions posées par les articles 1586 ter et suivants du Code Général des Impôts.

24 Les collectivités territoriales […] peuvent recevoir tout ou partie du produit des impositions de toutes natures. La loi peut les sautoriser à en fixer l'assiette et le taux dans les limites qu'elle détermine ».

Les enjeux financiers pour le Grand Lyon

La révision des valeurs locatives impacte directement les recettes de fonctionnement de la communauté urbaine de Lyon. En effet, depuis la réforme de la taxe professionnelle et la mise en place du système de fiscalité professionnelle unique, la communauté urbaine perçoit non seulement l'intégralité de la cotisation foncière des entreprises (190,50 M€ en 2013) mais également une part significative de taxe d'habitation (133,50 M€) auxquelles s'ajoutent les taxes foncières (0,70 M€) et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (118,90 M€). Ainsi, en 2013, ces taxes, assises sur les valeurs locatives, représentent 442,90 M€, soit 33 % des recettes de fonctionnement (1 328,90 M€) et 63 % des recettes fiscales (697,10 M€). Indiquons également que le projet loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles prévoit le transfert d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés bâties, perçue par le département (276 M€ en 2013) à la future métropole de Lyon (Art. 1599 M du Code Général des Impôts).

Par ailleurs, la réforme des valeurs locatives touchera pleinement les 58 communes de l'agglomération qui continuent de percevoir les taxes « ménages » assises sur la valeur locative : la Taxe d'Habitation et les Taxes Foncières (sur les propriétés bâties et non bâties). Cette réforme est susceptible d'entraîner une augmentation des cotisations, des transferts de charge entre contribuables, des transferts de richesse entre les communes, dès lors, un réajustement de la péréquation, et, au final, se posera la question de la pression fiscale « globale », partagée entre le Grand Lyon et les communes de l'agglomération, sur les contribuables.

PAUL-ANDRÉ DECAMPS
avocat

Les implications de l'éventuel transfert de compétence du droit au logement opposable (DALO) pour la métropole de Lyon

Il est prévu, dans la loi modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles permettant la création de la métropole de Lyon, la possibilité pour l'État, de lui déléguer, si elle en fait la demande, cinq grandes compétences en matière de logement : l'attribution des aides à la pierre, la gestion du contingent préfectoral de réservation des logements sociaux, la gestion de la garantie du droit à un logement décent (Droit au logement opposable - DALO), la mise en œuvre des procédures de réquisition et la gestion de l'hébergement d'urgence. À l'heure actuelle, le projet de loi a fait l'objet du dépôt de plusieurs amendements en vue de dissocier ce bloc de compétences et notamment le droit au logement opposable qui suscite un véritable débat au sein du Parlement. En effet, la métropole de Lyon se trouverait devant un choix du « tout ou rien » sans avoir une véritable maîtrise en amont des orientations étatiques et notamment budgétaires. La logique d'une bonne gestion voudrait le maintien d'une unité décisionnelle, rendue plus efficace par le phénomène de décentralisation.

Pourquoi voudrait-on rendre sécable le bloc de compétences en matière de logement pour en écarter éventuellement le droit au logement opposable ? Dans ces conditions, il semble opportun d'envisager les implications de la délégation du droit au logement opposable pour la métropole de Lyon, après en avoir esquissé un portrait.

I - Le Droit au Logement Opposable.

Le droit au logement a été érigé en principe constitutionnel par le Conseil constitutionnel sur le fondement du préambule de la constitution du 27 octobre 1946, en ses dixième et onzième alinéas, mais son atteinte n'était pas sanctionnée. Le législateur a remédié à cette carence par la loi du 5 mars 2007 instaurant le droit au logement opposable.

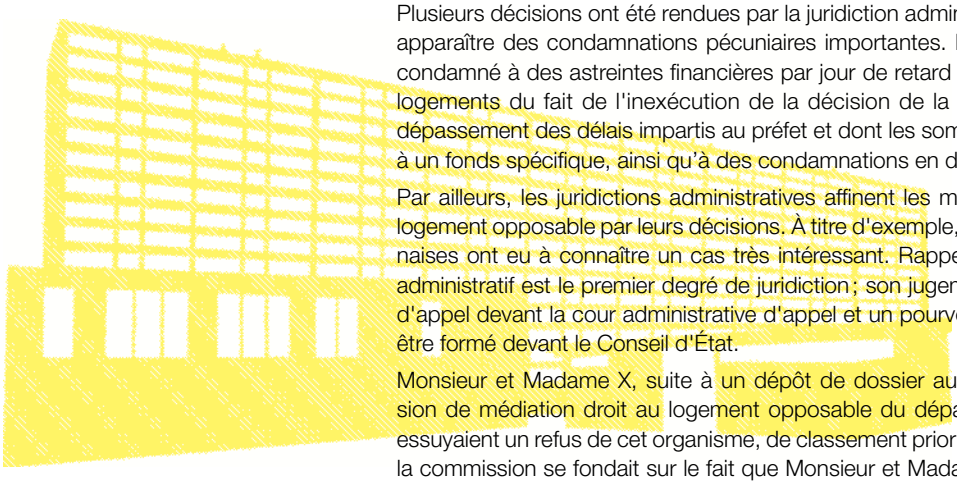
A - Les modalités.

Les personnes se trouvant en difficulté de logement peuvent déposer un dossier auprès de la commission de médiation, composée de douze membres, trois représentants de l'État, trois représentants des collectivités territoriales, trois représentants des bailleurs, trois représentants d'associations. Selon certains critères de sélection et de recevabilité, établis en fonction d'une demande de logement ou d'hébergement, les candidats se voient déclarés comme demandeurs prioritaires ; la commission dans le département du Rhône, dispose d'un délai de six mois pour statuer sur les demandes de logement et six semaines pour les demandes d'hébergement. Dans ces conditions, le Préfet dispose d'un délai légal de six mois pour faire obtenir un logement adapté aux demandeurs prioritaires.

Deux types de recours contentieux ont été instaurés par la loi du 5 mars 2007 :

- un recours devant le tribunal administratif peut être engagé contre les décisions de la commission de médiation ;
- un recours devant le tribunal administratif contre le préfet n'ayant pas respecté les délais impartis ou ayant attribué un logement inadéquat.

B - La jurisprudence.



Plusieurs décisions ont été rendues par la juridiction administrative qui laissent apparaître des condamnations pécuniaires importantes. En effet, l'État a été condamné à des astreintes financières par jour de retard dans l'attribution de logements du fait de l'inexécution de la décision de la commission, ou du dépassement des délais impartis au préfet et dont les sommes sont reversées à un fonds spécifique, ainsi qu'à des condamnations en dommages et intérêt.

Par ailleurs, les juridictions administratives affinent les modalités du droit au logement opposable par leurs décisions. À titre d'exemple, les juridictions lyonnaises ont eu à connaître un cas très intéressant. Rappelons que le tribunal administratif est le premier degré de juridiction ; son jugement est susceptible d'appel devant la cour administrative d'appel et un pourvoi en cassation peut être formé devant le Conseil d'État.

Monsieur et Madame X, suite à un dépôt de dossier auprès de la commission de médiation droit au logement opposable du département du Rhône, essuyaient un refus de cet organisme, de classement prioritaire. La décision de la commission se fondait sur le fait que Monsieur et Madame X avaient bénéficié d'un logement social, mais avaient fait l'objet d'une procédure d'expulsion prononcée par jugement du tribunal d'instance de Villeurbanne en date du 14 mai 2009 pour trouble de voisinage. Il convient de rappeler que l'un des critères du classement prioritaire est la bonne foi du postulant. Les époux X formaient

un recours devant le tribunal administratif de Lyon en annulation de la décision de la commission.

La question juridique posée au tribunal reposait sur le fait de savoir si un trouble de voisinage ayant entraîné une expulsion démontrait la mauvaise foi du postulant. Par jugement en date du 21 septembre 2010, la juridiction administrative de première instance annulait la décision de la commission au motif que le texte de loi du 5 mars 2007 ne prévoyait pas dans le cadre de la bonne foi, un tel argument de refus.

Le ministre de l'Écologie, du Développement durable, des transports et du logement faisait appel du jugement du tribunal administratif de Lyon devant la cour administrative d'appel de Lyon qui confirmait le jugement en argumentant sur le fait que les époux X avaient déjà été sanctionnés par la juridiction ayant prononcé l'expulsion, qu'il existait une procédure pénale pour sanctionner les agissements de la famille X passibles de sanctions pénales. Ainsi, la commission instaurait une nouvelle sanction non prévue par les textes de loi.

Le ministre de l'Écologie, du Développement durable, des transports et du logement formait un pourvoi en cassation devant le Conseil d'État et par arrêt en date du 17 juillet 2013, la haute juridiction annulait l'arrêt de la cour administrative d'appel sur le motif que la commission avait le pouvoir, pour déterminer de la bonne foi du demandeur, de tenir compte du comportement de ce dernier. Par ces décisions, le processus de construction et d'évolution de la loi est mis en évidence.

C - Les statistiques.

Les statistiques les plus récentes proviennent de L'association villeurbannaise pour le droit au logement et correspondent aux années 2008-2010. La commission de médiation du Rhône a reçu, pour les années considérées, 3 996 recours en vue d'un logement avec un taux de 44 % de décisions favorables.

28 recours contentieux contre les décisions de la commission ont été enregistrés devant le tribunal administratif, ayant débouché sur 5 annulations.

En ce qui concerne le contentieux contre les propositions du préfet, il a été enregistré 7 recours dont 5 ont donné lieu à une décision de rejet par les juridictions administratives, un classement sans suite du fait que le requérant avait été relogé dans l'intervalle de la procédure et une attente de jugement.

Il ressort de l'ensemble des études réalisées, que le département du Rhône est très largement en dessous des statistiques nationales, notamment si l'on compare avec les départements Îles de France et Bouches du Rhône. Il est à noter qu'une étude statistique plus récente donnerait une vision plus précise de la situation.

II - Les implications pour la métropole Lyon.

A - La délégation du bloc de compétence en matière de logements sociaux.

Il convient de rappeler que cette délégation est une convention passée entre l'État et la métropole de Lyon, si la collectivité territoriale en fait la demande. Le

projet de loi de décentralisation et de réforme de l'action publique établit un bloc de compétence insécable. La situation actuelle est un constat d'éclatement des compétences entre l'État et les collectivités locales. Ainsi, le transfert auprès d'une seule collectivité pourrait entraîner une meilleure gestion du logement social et plus particulièrement de la garantie du droit à un logement décent.

1 - La situation actuelle.

L'État définit les grandes orientations de la politique nationale du logement. Il a la responsabilité de la mise en œuvre du droit au logement, définit et conduit une politique d'aide au logement, finance au titre de la solidarité nationale les aides à la pierre, les aides à la personne, finance et assume la responsabilité de l'hébergement, copilote les plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées, dispose de réservation dans le logement social et a le droit de réquisition.

Le conseil général copilote avec l'État les plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées, finance et préside les fonds de solidarité logement, finance et assume la responsabilité de l'hébergement pour les mineurs de moins de 18 ans, les femmes enceintes et les mères isolées avec enfant de moins de 3 ans, peut recevoir une délégation des aides à la pierre sauf sur le territoire des communautés urbaines qui ont opté pour cette délégation.

La communauté urbaine a une compétence obligatoire en matière de logement social, elle définit un programme local de l'habitat qui fixe les objectifs notamment en matière de logement social et doit tenir compte des plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées, elle assure la cohérence des plans locaux d'urbanisme des communes de son territoire.

Il ressort des travaux parlementaires la mise en relief d'un véritable enchevêtrement des compétences en ce domaine, qui débouche sur une complexité de gestion et une dilution des responsabilités.

2 - Une volonté étatique.

Les débats parlementaires sur le projet de loi mettent en évidence la position du gouvernement quant à une délégation insécable du bloc de compétence en matière de logements sociaux au profit de la métropole et ce, afin de concentrer auprès d'une seule et même collectivité le pouvoir de régulation du logement social. Ainsi, le droit au logement opposable, et c'est ce point qui fait essentiellement débat, serait délégué à la nouvelle collectivité qui aurait notamment la responsabilité juridique du fait des procédures d'opposabilité. Le fait que le gouvernement considère l'insécabilité du bloc de compétence comme un véritable enjeu peut apparaître comme une volonté de l'État de se soustraire à ses obligations en se déchargeant sur les métropoles.

B - Les difficultés sous jacentes.

1 - Un risque financier.

Comme nous l'avons indiqué, si la métropole de Lyon était délégataire du droit au logement opposable, ainsi que son corollaire, la responsabilité juridique entraînant des condamnations pécuniaires, il convient de rappeler que cette collectivité n'a pas un droit de regard sur le budget de l'État. Le risque d'une

diminution conséquente des fonds consacrés à la construction et à la réhabilitation de logements sociaux dans les futures lois de finances aboutirait à une réduction des logements sociaux. Par ailleurs, une réforme législative pourrait élargir les critères de sélection de la commission de médiation ou réduire les délais de réponse des instances compétentes. Enfin, comme on a pu le constater, les juridictions administratives, par leurs décisions, ont un impact sur les demandes prioritaires.

L'ensemble de ces composantes placerait la collectivité dans une situation inextricable. En effet, la métropole de Lyon ne pourrait plus faire face aux demandes jugées prioritaires par la commission de médiation et serait systématiquement condamnée à des astreintes et des dommages et intérêts par les juridictions administratives. Il apparaît donc que la métropole de Lyon n'aurait pas de maîtrise dans ce domaine.

2 - La notion de solidarité nationale.

La loi du 5 mars 2007, instituant le droit au logement opposable est une émanation du principe constitutionnel du droit au logement contenu dans les grands principes républicains de la constitution du 27 octobre 1946. Il convient de retranscrire les 10e et 11 alinéas du préambule de la constitution de 1946 :

« 10e - La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement.

11e - Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouvant dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. »

Cette loi de 2007 est une émanation de la solidarité nationale qui garantit au citoyen la possibilité de disposer d'un logement décent et permettrait une réduction des inégalités par une gestion étatique. La délégation du droit au logement opposable à la métropole de Lyon impliquerait une mutation d'une solidarité nationale vers une solidarité territoriale. Cette collectivité a-t-elle les moyens structurels et financiers pour assumer une telle compétence, une telle responsabilité ?

Les garanties d'un logement décent risquent d'entraîner des écarts égalitaires d'une métropole à une autre et pourrait générer des déséquilibres entre les collectivités territoriales.

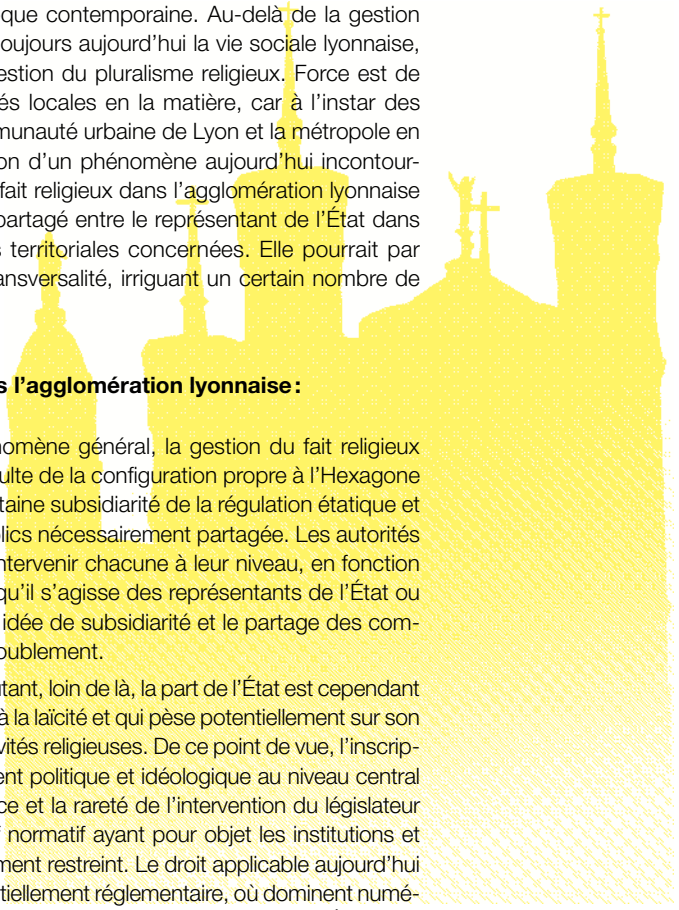
ANNE FORNEROD
chargée de recherche – CNRS
UMR 7354 DRES (Droit, religion, entreprise et société)

Quelle gestion du religieux dans l'agglomération lyonnaise ?

Le principe de laïcité s'est trouvé bien souvent à l'honneur ces dernières années – voire ces dernières décennies. Toutefois, la façon dont il est invoqué dans les débats publics ne permet pas toujours de s'en faire une idée claire et occulte parfois son statut exact dans la sphère juridique. En effet, loin d'obliger les pouvoirs publics à se tenir éloignés de tout ce qui a trait de près ou de loin à la religion, ce principe serait même à l'origine, dans certains cas, d'une obligation d'agir (que l'on pense à l'installation de services d'aumônerie dans certains services publics). En outre, la sphère d'intervention des pouvoirs publics aujourd'hui n'est plus déterminée tant par la nécessaire séparation entre les Églises et l'État que par le souci de parvenir à une gestion apaisée des pratiques sociales résultant de la diversité religieuse. Pour autant, à partir du moment où le principe même d'une action des pouvoirs publics en la matière est admis, de nombreuses questions restent à résoudre, dont celles des compétences des pouvoirs publics et du champ d'application exact du principe de laïcité. En effet, l'appréhension du fait religieux par une collectivité territoriale ne correspond pas, en tant que telle, à une compétence directe, mais se trouve « ventilée » au sein des domaines de l'action publique au niveau local. De là se pose la question des outils juridiques permettant de répondre à des revendications dans le respect du principe de laïcité, sachant en outre que le fait religieux relève d'une certaine représentation du droit : le dispositif normatif applicable est souvent séparé de la

conception que l'on peut se faire de la place du religieux dans l'espace public comme espace de discours.

Au regard de cette problématique, le territoire lyonnais ne fait pas exception, bien au contraire. La longue et riche histoire religieuse de Lyon ne peut que se manifester et se prolonger à l'époque contemporaine. Au-delà de la gestion de l'héritage, la religion imprègne toujours aujourd'hui la vie sociale lyonnaise, inévitablement marquée par la question du pluralisme religieux. Force est de constater la présence des autorités locales en la matière, car à l'instar des autres collectivités locales, la communauté urbaine de Lyon et la métropole en devenir ne peuvent faire abstraction d'un phénomène aujourd'hui incontournable. À partir de là, la gestion du fait religieux dans l'agglomération lyonnaise correspond à un champ d'action partagé entre le représentant de l'État dans le département et les collectivités territoriales concernées. Elle pourrait par ailleurs être caractérisée par sa transversalité, irriguant un certain nombre de compétences des collectivités.



La gestion du fait religieux dans l'agglomération lyonnaise : un champ d'action partagé

Obéissant sur ce point à un phénomène général, la gestion du fait religieux dans l'agglomération lyonnaise résulte de la configuration propre à l'Hexagone en la matière, qui renvoie à une certaine subsidiarité de la régulation étatique et à une implication des pouvoirs publics nécessairement partagée. Les autorités locales sont donc susceptibles d'intervenir chacune à leur niveau, en fonction de leur domaine de compétence, qu'il s'agisse des représentants de l'État ou des collectivités territoriales. Cette idée de subsidiarité et le partage des compétences qui s'ensuit s'explique doublement.

D'une part, sans être exclue pour autant, loin de là, la part de l'État est cependant empreinte de l'enjeu symbolique lié à la laïcité et qui pèse potentiellement sur son intervention dans le champ des activités religieuses. De ce point de vue, l'inscription de la laïcité dans l'environnement politique et idéologique au niveau central peut expliquer une certaine réticence et la rareté de l'intervention du législateur et par conséquent que le dispositif normatif ayant pour objet les institutions et activités religieuses soit particulièrement restreint. Le droit applicable aujourd'hui à ces questions est de nature essentiellement réglementaire, où dominent numériquement les circulaires. De là, la mise en œuvre de la politique de l'État en la matière repose pour beaucoup sur l'administration déconcentrée, en l'occurrence la préfecture. Un autre élément fait du rôle des autorités locales une nécessité, qui tient tout simplement à ce que les demandes émanant des groupes religieux ou des individus au nom de leurs croyances sont le plus souvent formulées au niveau local. Cette configuration n'est pas nouvelle : la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 fait des communes les acteurs clés du système alors mis en place. Mais elle a été profondément renouvelée du fait du développement d'autres traditions religieuses, au premier rang desquelles l'Islam, et, plus récemment, les courants évangéliques au sein du protestantisme.

À l'échelle lyonnaise et rhodanienne plus largement, l'intervention des autorités locales se manifeste à différents niveaux. D'une part, elle s'exprime à travers

l'action de l'administration déconcentrée, par l'intermédiaire du préfet du département du Rhône. Ainsi, et quand bien même elle ne constituerait que la vitrine très occasionnelle d'échanges plus réguliers, mais informels, la Conférence départementale de la laïcité et de la liberté religieuse s'est réunie par deux fois, rassemblant différentes autorités religieuses et politiques. On mentionnera également son implication – financière – dans la mise en place d'un diplôme universitaire en « religion, liberté religieuse et laïcité » à l'Université Lyon 3.

Cette fois au niveau municipal, l'on citera, parmi de nombreux exemples possibles, la mise en place par la ville de Lyon dans le cadre du marché de la restauration scolaire de menus sans viande, et ce, au terme d'une concertation avec les représentants des différentes familles spirituelles. En l'état actuel de ses compétences, la communauté urbaine de Lyon a essentiellement vocation à connaître du fait religieux en matière d'urbanisme, lorsque les communautés souhaitent se doter d'un nouveau lieu de culte. Il est cependant à noter que le soutien financier aux institutions ou activités religieuses – dans la mesure de plus en plus souple de ce que permet la loi – constitue un point commun à l'ensemble de ces échelons territoriaux, qu'il s'agisse de la préfecture du Rhône, du conseil général du Rhône, du Grand Lyon ou de la ville de Lyon et des autres communes de la métropole.

Cette multiplicité des points d'intervention illustre l'absence de compétence spécifique en la matière et renvoie à la transversalité du fait religieux.

La gestion du fait religieux dans l'agglomération lyonnaise : un enjeu transversal

Cette transversalité s'explique par le fait qu'il n'existe pas de texte de portée générale prévoyant que les collectivités locales traitent des questions relatives aux institutions et activités religieuses dans leur ressort territorial. Dès lors, lorsque de telles questions se posent, l'intervention relève de la clause générale de compétence. Les réponses ne peuvent être circonscrites dans une compétence unique, mais se caractérisent par leur transversalité. Certes, la loi de Séparation, pour l'essentiel, mais aussi d'autres très rares textes en la matière, renvoie expressément au rôle majeur des communes (cimetières, édifices du culte antérieurs à 1905, sonneries de cloches, processions...). Mais le texte de 1905 est ancien et pour une grande part, l'action publique demeure guidée par le principe général de laïcité pour appréhender le cortège de situations non réglées directement par le droit positif contemporain.

La question de la prise en considération des convictions religieuses des personnes, à titre individuel ou collectif, est susceptible de se poser à diverses occasions, soit dans le cadre des services publics (piscines municipales, cantines scolaires..), soit au regard de ce qui est requis par les exigences de l'ordre public (abattage rituel). Les instances municipales lyonnaises ne disposent pas toujours pour autant d'une compétence clairement établie pour y répondre, au-delà du principe de neutralité qui régit l'action publique. De là, il convient de distinguer deux cas de figure. Dans une première hypothèse, les revendications relevant de la manifestation des croyances religieuses viennent se superposer à d'autres demandes sociales appréhendées par la collectivité publique dans le

cadre des différents services publics. Dans cette hypothèse, le principe général de laïcité qui s'applique ne permet pas toujours de régler les situations devenant problématiques. L'on serait ici tenté de réserver le cas des cimetières, qui correspondent à un service public communal. En effet, leur lien avec les pratiques religieuses est inévitable et encadré par la législation. Pourtant, à l'instar de ce qui vaut pour d'autres services publics, les exigences nées du pluralisme religieux ont soulevé un certain nombre de difficultés qui soulignent que l'existence d'un texte spécifique ne suffit pas à atteindre une gestion apaisée de ces questions.

Dans le second cas, l'action publique s'adresse directement aux institutions ou activités religieuses, soulevant la question de sa légitimité dans un contexte de laïcité. L'on pense ici surtout au soutien financier que les collectivités souhaitent apporter aux groupes religieux dans la réalisation de leurs activités non cultuelles lorsque celles-ci répondent à un intérêt public local. Les collectivités territoriales lyonnaises et rhodaniennes font preuve en la matière d'un certain volontarisme. L'approche récemment renouvelée par le Conseil d'État de la question du financement des institutions religieuses et de leurs activités devrait faciliter les initiatives en ce qu'elle va dans le sens de davantage de souplesse et de pragmatisme (une subvention à la Fondation Fourvière était d'ailleurs en cause). Il s'agit là incontestablement d'un appui à l'action des collectivités territoriales dans leur recherche de solutions aux difficultés nées de l'expression du pluralisme religieux.

Au regard de ces éléments, l'accession de la communauté urbaine de Lyon au statut de collectivité territoriale dotée de la clause générale de compétence ne modifiera pas fondamentalement ces mécanismes de gestion du fait religieux. En revanche, elle accroîtra l'exigence de concertation, sachant que cette clause est aussi synonyme d'une certaine marge de manœuvre et que la dimension politique des interventions en la matière doit être considérée.

ANOUK JORDAN
consultante,
cabinet Syndex

Que peut-on dire des conditions de réussite d'une fusion, du point de vue des collectifs de travail ?

Quelques propositions

Si elle se traduit par une réelle intégration des équipes, la fusion du Grand Lyon et du conseil général va profondément remodeler les collectifs de travail[1]. Les retombées que l'on peut en attendre en termes d'efficacité organisationnelle et bien-être au travail sont importantes mais a priori largement indéterminées : les fusions sont par nature des opérations à enjeux. Les études économétriques consacrées au sujet mettent en évidence des taux d'échecs importants (plus de 50 %) mais aussi des exemples de succès, sans parvenir à dégager de conclusions partagées sur « ce qui fait pencher la balance d'un côté ou de l'autre »[2].

Le sujet des fusions est complexe en ce qu'il touche au rapport au travail des individus et des collectifs. Pour l'aborder, nous mobilisons des apports de l'analyse économique des organisations et ceux de la psychologie du travail pour penser « ce qui se passe » à l'intérieur des organisations (première partie). Ce cadre d'analyse permet d'expliciter la nature éminemment sensible des fusions, qui sont à la fois porteuses d'opportunités et de risques pour les collectifs de travail[3]. Une cartographie de ces risques et opportunités est dressée, à partir de cas rencontrés dans le secteur privé (voire notamment l'étude Syndex 2013[4]) (seconde partie). Cette cartographie n'est pas nécessairement entièrement transposable au secteur public. Nous pensons toutefois qu'elle est de nature à apporter des éléments de réflexion utiles pour aborder la fusion opérationnelle entre le conseil général et le Grand Lyon dans la mesure où elle part de fondamentaux du rapport de l'homme au travail – la confiance, le sens du travail et la charge de travail – qui se retrouvent, selon des modalités différentes, dans toute organisation.

1 La notion de collectifs de travail a plusieurs acceptions. Nous l'entendons ici comme un groupe de personnes amenées à se coordonner ou coopérer pour effectuer leur travail.

2 MEIER & SCHIER, Fusions-Acquisitions, 2012, Dunod.KING D. DALTON D., DAILY C. & COVIN J. [2004], "Meta-analysis of post-acquisition performances", *Strategic Management Journal*.

3 Nous supposons ici que toutes les fusions se traduisent par une intégration des équipes, ce qui est une simplification.

4 SYNDEX & CONFEDERATION SYNDICATS EUROPEENS [2013], « Comment articuler la question de l'emploi et celle du travail ?».

Penser les dynamiques à l'œuvre dans la phase d'intégration post-fusion : quel cadre théorique ?

L'analyse économique des organisations est une discipline relativement récente. Elle se heurte à des difficultés théoriques majeures : composée d'individus, et évoluant dans un environnement macro-social, l'organisation est par essence un objet qui ne peut être saisi qu'à partir d'une approche multi-disciplinaire articulant les niveaux micro, méso et macro. La difficulté de penser cette articulation reste une faiblesse majeure de la pensée économique. La tendance à s'inscrire dans approche normative, consistant à décrire le monde « tel qu'il devrait être » et non à s'attacher à expliquer l'existant, en constitue une seconde. Les fusions, de par leurs conséquences sur l'environnement de travail des équipes, font partie des objets qui ne pardonnent pas ces deux limites de l'analyse économique.

Un point de départ qui prépare paradoxalement mal la théorie économique à penser la vie, la mort et la transformation des organisations

Les pères de l'économie politique ont centré leurs travaux sur le fonctionnement du marché ou du système capitaliste. Situant leur analyse à un niveau macro-social, ils ont peu investi la question des organisations. Dans l'approche d'A. Smith, largement reprise par le corpus néoclassique, la firme est une fonction de production, censée représenter le comportement du chef d'entreprise, et dénuée de contenu collectif.

À partir des années quarante, et de l'article fondateur de Coase, des approches alternatives traitant des organisations se sont développées. Mais l'enjeu premier était d'expliquer l'existence des firmes – comme mode de coordination alternatif au marché – et de déterminer en quoi, comment et dans quelle mesure elle nécessitait d'aménager la théorie du marché. Pour cette raison sans doute, leurs auteurs ont souvent conservé une posture normative, ce qui limite leur portée explicative pour expliquer la vie des organisations et, surtout, ce qui s'éloigne le plus du monde « tel qu'il devrait être » : les phases de rupture, de reconfiguration, telles qu'une fusion.

Les apports majeurs de l'approche évolutionniste

Même si elles n'échappent pas à ces difficultés, les approches évolutionnistes, qui se sont développées à partir de la fin des années soixante-dix, apportent des éléments utiles pour (entre-) ouvrir la « boîte noire » de l'organisation. Ces approches revisitent l'analyse de l'organisation à partir du concept de « routine organisationnelle ». Les routines sont des « modèles réguliers et prévisibles de comportement », qui fournissent aux membres d'une organisation des cadres d'action stables et homogènes et leur confèrent une résilience (par rapport aux comportements « déviants » et à l'environnement). Elles naissent de l'expérimentation (organisée ou non) par les membres de l'organisation de nouveaux modes opératoires, qui sont ensuite partagés et éventuellement élevés au rang de routine par un processus de validation collectif. Une fois collectivement éprouvées, les routines se libèrent de leur « support humain » (les individus ou les équipes qui les ont initiées) et participent d'une « mémoire organisationnelle » commune, qui constitue le patrimoine de l'organisation.

Ces approches permettent de disposer d'une vision des organisations comme d'un objet collectif et de poser le principe de leur transformation, dans une vision qui articule :

- la nécessité d'une adaptation des routines aux mutations de l'environnement,
- l'idée d'un nécessaire équilibre entre routines d'exploitation – consistant à

reproduire les modes opératoires passés - et d'exploration - plus risquées mais innovantes, génératrices de changement.
- une représentation des fusions comme un moment privilégié d'évolution des routines[5].

Mais les raisons pour lesquelles le « mélange organisationnel prend » ou « ne prend pas » sont peu explicitées. Pour ce faire, il faut ouvrir encore un peu plus la boîte noire de l'entreprise et se situer au niveau du rapport des individus au travail et des processus de socialisation qui permettent ou ne permettent pas aux routines de se modifier et à l'organisation de se transformer tout en préservant (voire en renforçant) sa cohérence[6].

Fusion et transformation des collectifs de travail

Pour penser le rapport de l'homme au travail, nous proposons de partir de la proposition suivante.

L'engagement au travail repose sur 3 piliers :
- la confiance interpersonnelle, qui est indispensable pour entrer en relation avec l'autre sur un plan professionnel ;
- le sens donné par l'individu à son travail ;
- l'adéquation de la charge de travail.

Le tableau ci-contre explicite en quoi une intégration des équipes « percute » chacun de ces piliers, et peut susciter des réactions positives ou négatives du point de vue du travail. Il s'agit d'une construction exploratoire, à apprécier en fonction de sa portée explicative et à faire si besoin évoluer.

La cartographie présentée mériterait d'être enrichie par une analyse dynamique des mécanismes de transformation du rapport de l'individu et des collectifs au travail. Ce rapport est le produit d'une alchimie complexe, et il convient de raisonner davantage en termes de conjonction de facteurs et d'enchaînements dynamiques, que de relation univoque entre une cause et un effet.

Parmi les facteurs à prendre en compte figure l'importance des attentes vis-à-vis du métier, qui en temps normal « donnent du sens » mais qui, en cas de difficulté, alimentent la déception. Un collectif se faisant peu d'illusion quant à l'utilité de son travail sera moins éprouvé en situation de « qualité empêchée » qu'un collectif se faisant une idée forte de sa mission. Ce point d'entrée peut être utile à mobiliser pour caractériser la spécificité des collectifs de travail, notamment dans le secteur public où la notion d'utilité sociale est importante dans l'attachement des équipes au métier.

Conclusions

L'analyse développée dans cet article montre que les difficultés majeures des fusions tiennent à la nécessité :
- de réconcilier le temps long nécessaire aux transformations des collectifs de travail et le temps court qui caractérise les projets de fusion,
- d'associer les équipes, non seulement pour doter l'organisation de cadres de référence partagés, mais aussi pour ancrer la nouvelle organisation dans la réalité concrète de l'exercice du métier.

La possibilité de prendre en compte ces deux exigences dépend pour partie de la volonté politique, mais aussi des marges de manœuvre dont dispose l'organisation.

5 WINTER, S.G [1994] "Organizing for continuous improvement: evolutionary theory meets the quality revolution' in Evolutionary dynamics of Organizations", ED BAUM and SINGH, Oxford University Press; LEROYF. &RAMANANTSOA B. [2007], « La fusion comme source d'évolution organisationnelle », *Actes de la Vièmeconférence de l'AIMS.*

6 Granovetter M. [1985], "Economic Action and Social Structure: The Problem of Embeddedness", The American Journal of Sociology, Vol. 91, No. 3 (Nov., 1985), pp. 481-510 Published by: The University of Chicago Press Stable URL; MINER, A.S (1994) "Seeking adaptive advantage: evolutionary theory and managerial action" in *Evolutionary dynamics of Organizations,* ED BAUM and SINGH, Oxford University Press, 1994; STRAUSS, A. (1978) *Negotiations.* San Francisco, Josey Bass

Bouleversement introduit par la fusion	Pilier de l'engagement au travail	Opportunités	Risques
Reconfiguration des équipes	Confiance inter-personnnelle La confiance se construit dans un temps long/les fusions sont soudaines La confiance s'accorde, ne se décrète pas/le périmètre des nouvelles équipes est donné par la hiérarchie	La réorganisation peut être l'opportunité de reconstituer des collectifs de travail plus soudés que les anciens, en jouant sur la complémentarité des compétences, sur l'affinité des méthodes de travail, et/ou en associant les salariés à la définition des équipes afin qu'ils s'en approprient la logique et aient le sentiment d'avoir choisi et d'avoir été choisis par leurs futurs collègues de travail	Risque de repli sur soi des collectifs préexistants dans une logique de protection ou par besoin d'objectivation des difficultés ressenties Risque de passéisme : nostalgie des anciennes équipes, détournant le collectif de sa fonction de développement du métier et de l'avenir Risque de perte de confiance envers la hiérarchie, issue du sentiment d'être assimilés à des « nouveaux venus » que les salariés ne reconnaissent pas comme leurs pairs
Remise à plat du projet de l'organisation Modification de l'organisation du travail : rôle des équipes, degré d'autonomie des individus, outils de travail, redéfinition de la répartition du travail…	Sens du travail Le sens donné par les individus à leur travail fait intervenir plusieurs dimensions : -Les valeurs mises en avant par l'organisation, et la possibilité pour les individus de s'y inscrire sans renier leurs valeurs personnelles -La possibilité concrète de « bien faire son travail », sans laquelle les valeurs relèvent de l'affichage (sentiment « d'hypocrisie organisationnelle ») La confrontation des valeurs à la réalité du travail ne se fait jamais sans frictions. Le sens donné au travail est l'aboutissement d'un processus de maturation individuelle et collective, permettant de départager les « compromis acceptables » et ceux qui ne le sont pas. Ce processus peut avoir un aboutissement heureux (sentiment d'utilité du travail) ou malheureux (sentiment d'inutilité du travail). En bouleversant l'organisation du travail, et en remettant à plat le projet de l'organisation, les fusions « remettent les compteurs à zéro » et créent une incertitude forte quant au sens du travail.	La fusion peut être l'occasion de se doter d'un projet plus fort et/ou mieux adapté aux ressources de l'organisation. S'il est construit en s'appuyant sur les équipes, ce projet peut permettre de réduire les tensions entre valeurs organisationnelles, individuelles et réalité concrète du travail	Risque de désengagement Risque de blocage du processus de transmission des compétences résultant de la perte de sens au travail (on ne transmet pas ce qui n'a pas de valeur) Risque de perte d'efficacité du travail, par impossibilité de recourir modes opératoires passés (autonomie, outils de travail…) Perte de confiance en la hiérarchie liée au sentiment de faire l'objet d'injonctions paradoxales
	Charge de travail La fusion apporte une surcharge temporaire de travail Elle est l'occasion d'une redéfinition du périmètre de responsabilité des équipes, faisant potentiellement varier leur charge de travail Par ailleurs, en faisant évoluer les conditions concrète d'exercice du métier (outils, équipe…) elle modifie les leviers mobilisables par les salariés pour faire face à la charge	Possibilité de faire évoluer le niveau global de la charge par redéfinition du projet de l'organisation Possibilité d'évoluer vers une meilleure répartition et régulation de la charge (par exemple par un développement de la substituabilité) Possibilité de favoriser les échanges de pratiques et les outils permettant de faire plus facilement face à la charge	Charge de travail trop faible : Risque de stratégie de repli résultant d'un sentiment d'inutilité Risque de rétention des savoir-faire pour préserver sa place dans l'organisation future Charge trop élevée : Sentiment de qualité empêchée Sentiment d'injonction paradoxale Risque de repli des collectifs par manque de temps pour échanger Charge trop inégalement répartie : risque d'apparition d'un nouveau clivage entre les « bosseurs » et les « glandeurs »

Grand Lyon - Direction de la prospective et du dialogue public - Avril 2014

Directeur de la publication : Pierre Houssais
Rédacteurs en chef : Corinne Hooge et Jean-Loup Molin
Direction éditoriale : Pascale Fougère
Rédaction : les membres du réseau de prospective du Grand Lyon
Secrétariat de rédaction : Magali Vagneur
9 illustrations intérieures : Céline Ollivier-Peyrin
Photos : © Grand Lyon

Conception : atelier-des-giboulees.com
Impression : FOT Imprimeurs
imprimé en 800 exemplaires

GRANDLYON | *Prospective*
communauté urbaine

www.millenaire3.com
MARS 2014